

INJEP NOTES & RAPPORTS

■ Octobre 2024

■ INJEPR-2024/14

Handicap et sport de haut niveau

Des sportifs et sportives
aux trajectoires sociales spécifiques ?

SOUTIEN À LA RECHERCHE

■ David MAHUT, chercheur au Collectif en sciences sociales appliquées (CESSA)

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*

Handicap et sport de haut niveau

**Des sportifs et sportives
aux trajectoires sociales spécifiques ?**

David MAHUT

[Pour citer ce document](#)

MAHUT D., 2024, *Handicap et sport de haut niveau. Des sportifs et des sportives aux trajectoires sociales spécifiques ?*, INJEP Notes & rapports.

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à l'ensemble des enquêtés-es, sportifs-ves de haut niveau et sélectionneurs nationaux, qui ont accepté de me rencontrer et de se raconter. Tous et toutes m'ont ouvert les portes de leur monde (tennis fauteuil, para athlétisme, goalball, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes). En acceptant ma présence auprès d'eux, et par leurs précieux témoignages, ils m'ont permis de mieux saisir leur trajectoire de vie et les conditions dans lesquelles ils et elles exercent leur sport aujourd'hui.

J'exprime ma gratitude à Joaquim Timoteo, chef de la mission études et recherche à l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), Akim Oualhaci, anciennement chargé d'études et de recherches à l'INJEP, et Arnaud Richard, professeur des universités en sciences du langage (université de Toulon) et président de l'ANOF (Académie nationale olympique française) pour avoir soutenu cette recherche, tout en laissant une grande liberté dans la façon de la conduire.

Mes remerciements vont aussi à Céline Jung et Lucas Tchegnina, sociologues au CESSA, pour le suivi bienveillant des avancements de cette investigation. Leurs remarques, toujours pertinentes, ont permis de préciser et d'approfondir les questionnements qui ont émergé tout au long de ce travail.

À Caroline Réveillon, ma profonde reconnaissance pour les retranscriptions claires et minutieuses d'une partie des entretiens réalisés dans cette enquête.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	7
INTRODUCTION	17
Le handisport aujourd'hui : contexte et enjeux	17
Focus sur les carrières sociosportives.....	18
Classification et compétitions	19
Une méthode inductive et qualitative	20
La population d'enquête	21
PREMIÈRE PARTIE ENFANCE ET JEUNESSE : LA VOIE DU SPORT	25
1. Les espaces de socialisation	25
1.1. La famille.....	25
<i>Postures familiales vis-à-vis du handicap : entre compensation et autonomisation</i>	26
<i>Transmission familiale d'un goût pour le sport</i>	29
1.2 L'école.....	32
<i>Parcours en milieu scolaire ordinaire : le stigmate du handicap à l'école, une expérience fondatrice</i>	33
<i>Parcours scolaires mixtes : des parcours dans les marges du monde ordinaire</i>	36
1.3 La socialisation par et dans le (handi)sport.....	40
<i>L'entrée dans le (handi)sport</i>	40
<i>L'accessibilité aux handisports</i>	47
<i>Les parents : un soutien, moral, logistique et financier</i>	52
2. Une jeunesse marquée par des bifurcations biographiques	54
2.1 Les temporalités des bifurcations.....	54
<i>Migrer en France pour se soigner : un changement rapide de cap (Boris et Fortuné)</i>	54
<i>Redéfinir un itinéraire de vie suite à un accident : un processus long (Christophe)</i>	55
2.2 Différentes raisons de bifurquer	57
<i>Le handisport comme déclencheur (Aurélie)</i>	57
<i>Réajustements nécessaires en début de vie active</i>	58
DEUXIÈME PARTIE DEVENIR HANDISPORTIF·VE DE HAUT NIVEAU	61
1. Les préjugés autour du sportif et du handicap : « être moins que »	61
1.1 « Le handisport, c'est pas du sport »	61
1.2 « Le (handi)sport, c'est pas un travail ».....	63
2. Aspirations sociosportives	66
2.1 Le dépassement de soi, le dépassement du handicap.....	66
2.2 Quête d'indépendance et dette intergénérationnelle	67
2. 3 Devenir professionnel.....	68
3. Prendre une place, la conserver	69
3.1 Le système pyramidal des handisports de compétition : gravir les échelons.....	71
3.2 Intégrer le milieu.....	75
3.3 Concourir aussi « chez les valides »	81
<i>Partager une même condition handisportive</i>	81
<i>Pouvoir multiplier les compétitions</i>	82

4. Vivre du handisport : un enjeu majeur	84
4.1 Sortir du « marché secondaire du sport »	84
4.2 Les coûts financiers du handisport	85
4.3 Les sources de revenus.....	89
5. Mener une double carrière : sécuriser son parcours.....	93
5.1 Avoir un diplôme	94
5.2 Travailler « à côté »	96
<i>L'expérience de la discrimination au travail.....</i>	<i>97</i>
<i>Travailler à temps plein</i>	<i>98</i>
<i>Travailler à temps partiel.....</i>	<i>100</i>
6. L'entourage du sportif et les acteurs institutionnels	105
6.1 Place et rôle des proches familiaux et amicaux	105
6.2 Les coéquipiers et « le staff »	106
<i>Le(s) « coach(s) ».....</i>	<i>107</i>
<i>Les coéquipiers·ères et/ou les partenaires d'entraînement</i>	<i>109</i>
<i>Les soignant·es et les préparateur·trices (physiques et mentaux).....</i>	<i>111</i>
6.3 La place des fédérations : fédération multisport et fédération unisport	115
TROISIÈME PARTIE LE HANDISPORT DE HAUT NIVEAU, C'EST QUOI ?	119
1. Regards croisés sur le haut niveau (handi)sportif.....	119
2. Le haut niveau amateur et le haut niveau professionnel.....	123
2.1 Se professionnaliser : salarié ou entrepreneur	123
2.2 Travailler gratuitement : l'exemple du goalball.....	125
2.3 Effets de statut	129
<i>Avoir un équipementier.....</i>	<i>129</i>
<i>Être sélectionné en équipe de France.....</i>	<i>130</i>
<i>Être liste ministérielle</i>	<i>132</i>
3. Le système de classification	135
3.1 Trier les handisportifs·ves.....	135
3.2 Appréhensions et marges de manœuvre des sportifs·ves face aux classificateurs	137
<i>Une simple formalité ?</i>	<i>137</i>
<i>Face au jugement médico-fonctionnel.....</i>	<i>138</i>
<i>Jouer (avec) la règle</i>	<i>139</i>
3.3 Ambivalences vis-à-vis de de la classification.....	140
<i>« Que chacun ait le droit à la compétition ».....</i>	<i>140</i>
<i>« Ne pas être seulement le meilleur de quelques-uns ».....</i>	<i>144</i>
<i>Regrouper des sportifs·ves de haut niveau aux handicaps différents : l'ombre d'un soupçon.....</i>	<i>146</i>
<i>Le ou la gagnant·e n'est pas toujours celui ou celle qui arrive le premier</i>	<i>148</i>
<i>« Si j'étais dans les bureaux, je réduirais le nombre de catégories ».....</i>	<i>150</i>
4 Les compétitions.....	153
4.1 La préparation aux événements sportifs : « la performance, c'est le résultat du quotidien »	153
<i>La préparation physique et technique : le handicap, un élément parmi d'autres.....</i>	<i>154</i>
<i>La préparation mentale : « être prêt à combattre ».....</i>	<i>157</i>
4.2 « Apprivoiser l'arène ».....	161
<i>Entre recherche de plaisir et contrôle de l'anxiété.....</i>	<i>161</i>
4.3 Gagner et perdre, le jeu et l'enjeu	165
<i>Un enjeu d'intégration</i>	<i>165</i>
<i>L'impératif de performance.....</i>	<i>168</i>
<i>Un enjeu de trajectoire.....</i>	<i>170</i>

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	173
Une enfance et une jeunesse marquées par le sport et un accès inégal au handisport.....	173
La double carrière et le marché secondaire du sport.....	174
Le handisport de haut niveau, un monde à part ?.....	174
Une frontière poreuse entre sportifs-ves « valides » et handisportifs-ves.....	175
ANNEXE : TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES ENQUÊTÉS... 	177
BIBLIOGRAPHIE.....	179

SYNTHÈSE

Ce travail constitue le premier volet d'une enquête sociologique menée entre 2022 et 2023 auprès de vingt sportifs et sportives de haut niveau porteurs ou porteuses d'un handicap physique (membres amputés, neuropathie, paraplégie, etc.) ou sensoriel (déficience visuelle ou auditive). En mêlant récits d'observation et entretiens, son objectif est d'explorer les logiques de leurs trajectoires sociales et les conditions socioéconomiques qui sont les leurs aujourd'hui. Par ce biais, il s'agit d'identifier et d'analyser les éléments clés (structurels, contextuels, institutionnels, relationnels, individuels) qui brident ou, au contraire, soutiennent leurs carrières sportives. Le second objectif est d'enquêter sur le haut niveau du handisport, sur ses modalités d'accès, sur ce qu'il signifie et représente pour les sportifs-ves¹, notamment à travers la notion de performance, laquelle détermine l'attrait pour le sport de haut niveau tout autant qu'elle le définit.

Retracer les biographies sociosportives des enquêté-es, c'est considérer conjointement la place tenue par le handicap et le sport durant leur vie. Ces biographies changent de contenu selon l'âge, le genre, le type de handicap ou encore le (handi)sport pratiqué. De l'apparition du sport dans leur existence au haut niveau, en passant par les raisons de leur engagement dans cette voie, c'est la compréhension du déroulement de leurs itinéraires sportifs qui motive cette recherche.

Alors que Paris vient d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, il est opportun de mettre en lumière les conditions institutionnelles, sociales et économiques dans lesquelles évoluent les handisportives et les handisportifs de haut niveau. Comment sont-ils devenus sportifs-ves de haut niveau ? Quels regards portent-ils sur leur sport, leur carrière et leur handicap ? Quelles ressources développent-ils pour faire face aux contraintes qui sont les leurs ?

Pour éclairer ces questions, le rapport se divise en trois parties. La première est tournée vers l'enfance et la jeunesse de nos interlocuteurs-trices. L'objectif est de déterminer la place tenue par le sport et le handicap durant cette période de leur vie, notamment dans leurs sphères familiales et scolaires. La deuxième partie s'intéresse spécifiquement aux chemins empruntés par les enquêté-es – faits de contraintes objectives et de choix subjectifs – pour atteindre et rester au haut niveau du handisport. La troisième et dernière partie interroge précisément « ce haut niveau », à travers non seulement la classification et les compétitions qui le caractérisent, mais aussi les manières dont il est vécu et interprété par les un-es et les autres.

¹ Nous sommes partisans de l'écriture inclusive. Toutefois, les règles qui en fixent l'usage ne sont pas encore strictement établies. Dans les cas où l'écriture inclusive pourrait nuire à la clarté du propos, nous avons décidé de ne pas l'appliquer.

Terrain d'enquête

Entretiens biographiques avec 20 sportifs·ves (15 hommes et 5 femmes, âgées de 14 à 51 ans).

38 demi-journées d'observation effectuées.

Disciplines handisport :

- le goalball : entretiens auprès de 6 joueurs de l'équipe de France masculine, 1 joueuse de l'équipe de France féminine ; observation du championnat de France de goalball, puis de l'équipe de France masculine et du staff lors d'un stage au Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) d'Aix-en-Provence.

- le tennis fauteuil : entretiens auprès de 7 sportifs et sportives, observation d'entraînements et de compétitions - Roland Garros et tournoi au Mouratoglou tennis Academy à Biot

- l'athlétisme handisport : entretiens auprès de 5 sportifs et sportives, observation d'entraînements à l'INSEP et du championnat de France handisport à Metz

- le golf des sourd·es : entretien auprès d'une sportive, observation d'entraînements et d'une séance de préparation physique à Fontainebleau

Enfance et jeunesse : la voie du sport

En portant notre regard sur l'enfance et la jeunesse des enquêté·es – au travers de leur situation familiale originelle, de leur vécu scolaire et de leur rencontre avec le monde du (handi)sport –, nous identifions les premiers éléments de leur trajectoire sociale qui les ont mené·es au haut niveau du handisport (goalball, tennis fauteuil, athlétisme handisport, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes).

Le premier point saillant concerne le rapport des parents et de la fratrie vis-à-vis du handicap des enquêté·es. Deux postures familiales opposées ont été identifiées : l'une plutôt compensatrice et protectrice (« faire à la place de », protéger du monde extérieur), l'autre plutôt tournée vers l'autonomisation (pouvoir se débrouiller par soi-même, se confronter et s'approprier le monde du dehors). S'il existe une multitude de positionnements intermédiaires entre ces deux postures, il ressort des entretiens que les socialisateurs familiaux ont pu avoir une influence sur les trajectoires sportives des enquêté·es. Ainsi, suivant le modèle familial considéré (et selon l'adhésion ou non des enquêté·es à celui-ci), nos interlocuteurs·trices oscillent entre sécuriser le plus possible leurs parcours vers le haut niveau handisportif (en poursuivant leurs études et obtenant un diplôme par exemple) et conquérir « à tout prix » leur autonomie, par la voie du sport notamment.

Le second point saillant vient du fait que pratiquement tous·tes nos interlocuteurs·trices ont un ou plusieurs membres de leur famille (le plus souvent un parent, un frère et/ou une sœur) qui pratiquent ou ont pratiqué un sport de façon significative (parfois en faisant du sport un élément central de leur métier, parfois en le pratiquant à un « *très bon niveau* »). Autrement dit, le sport a fait partie de la culture familiale de la plupart enquêté·es, favorisant la transmission d'un goût pour le sport et le développement d'un capital sportif. Cet « héritage » n'est pas automatique, il ne se transmet pas à l'identique et il s'effectue de façon verticale (entre parents et enfants) et horizontale (entre membres d'une même fratrie).

Du côté de l'école, plusieurs enquêté-es ont d'abord témoigné dans le sens d'une prise de conscience (plus aigüe) de leur handicap au contact du monde scolaire, et de leurs pairs plus particulièrement. En effet, la relation aux jeunes du même âge (ou d'un âge proche) a pu fonctionner comme un révélateur de la situation de handicap, dès la maternelle pour certain-es, plus tardivement pour d'autres, selon l'évolution du handicap ou si celui-ci est survenu en cours de route.

Pour les enquêté-es qui ont suivi leur parcours scolaire en milieu ordinaire, rares sont ceux qui n'ont pas rapporté des expériences sociales où le handicap a été l'objet de stigmatisation (moqueries, rabaissements, mises à l'écart, injustices, etc.). Ces expériences stigmatisantes relèvent toujours de situations provisoires (le temps du collège pour l'une, une année d'études supérieures à l'étranger pour une autre). Mais elles ont été suffisamment marquantes pour provoquer chez certain-es un fort désir de revanche sociale ou, du moins, un désir de faire leurs preuves, de montrer à eux-mêmes comme aux autres qu'ils et elles sont capables de faire aussi bien, sinon mieux, que n'importe qui. Ainsi, le stigmate du handicap a pu être un puissant moteur de comportement, y compris pour performer au plus haut niveau sportif.

Les parcours mixtes concernent davantage nos interlocuteurs·trices les plus âgé-es, car « *l'école inclusive n'existait pas avant la loi 2005* ». Ils renvoient à des parcours scolaires non linéaires, impulsés par le handicap, et marqués par des changements relativement fréquents d'environnement scolaire (école adaptée, école spécialisée, école ordinaire, passage en unité localisée pour l'inclusion scolaire [ULIS]). Ces changements ont souvent été synonymes d'internat et d'un certain éloignement par rapport au lieu familial d'habitation. Selon les enquêté-es concerné-es, cela a représenté un frein pour construire, dans la ville ou le village de leur parent, un réseau stable, durable et quotidien de relations sociales, y compris parmi les jeunes personnes « valides » (camarades de classe et/ou ami-es au-delà des murs de l'école, etc.). En revanche, la fréquentation d'établissements tournés vers le handicap, bien que ces derniers soient considérés comme des établissements « à part » (comme la classe ULIS), leur ont permis l'acquisition de savoirs et savoir spécifiques (le braille pour les personnes déficientes visuelles par exemple), mais aussi de rencontrer d'autres jeunes porteurs d'un handicap (similaires pour certain-es), ouvrant la voie à une compréhension réciproque entre les un-es et les autres. Pour autant, plusieurs enquêté-es ont déclaré avoir impatiemment attendu l'opportunité de pouvoir rejoindre le milieu scolaire ordinaire, pour « *être comme tout le monde, avec tout le monde, avoir les mêmes chances d'études que tout le monde* ».

Parcours scolaire ordinaire ou parcours scolaire mixte, il apparaît que c'est à l'école que nos interlocuteurs·trices expérimentent de manière aussi nette la frontière sociale entre le monde du handicap et le monde des personnes « valides », cette même frontière que l'on retrouve dans le sport et jusqu'au plus haut niveau.

Les enquêté-es ont entre 4 et 12 ans lorsque le sport entre dans leur vie (qu'ils ou elles soient déjà en situation de handicap ou non). À quelques exceptions près, ils et elles considèrent que le point de départ significatif de leur itinéraire sportif s'est effectué parmi les personnes valides, que ce soit en club, à l'école ou « *dans la rue* ». À noter cependant que certaines écoles spécialisées (autour du handicap) ont permis une rencontre plus rapide avec le handisport (essai de plusieurs handisports dans les établissements, mise en réseau avec des clubs ayant la capacité d'accueillir des handisportifs-ves).

Précisons que c'est durant l'enfance et la jeunesse des enquêté-es qu'une très grande majorité d'entre elles et eux et expérimentent – pendant plusieurs années – la compétition en tant que mode spécifique

d'interaction (seul·e ou en équipe) et d'évaluation des performances, ce qui a sans aucun doute produit des effets de socialisation (entre autres la construction d'un goût pour la compétition).

De façon plus générale, c'est en avançant en âge que nos interlocuteurs·trices découvrent que le monde sportif divise les pratiquant·es en « catégories » selon plusieurs critères (dont certains sont considérés par la sociologie comme des déterminants fondamentaux) : l'âge, le sexe, les performances sportives (qui définissent le niveau du/de la sportif·ve), mais aussi le poids ou le handicap, etc. Ces critères, s'ils sont formels la plupart du temps, peuvent aussi être informels et contribuer à exclure des personnes de certains sports, notamment sur le critère du handicap (une enquêtée, une fois sa déficience visuelle diagnostiquée, a ainsi été exclue de son club de gymnastique destiné à des personnes valides). Il faut néanmoins signaler que certains handicaps (ou certains degrés de handicap) n'empêchent pas de pratiquer une activité sportive parmi les valides, à l'image de Noémie, déficiente auditive, qui aujourd'hui pratique à la fois le golf des personnes valides et le golf des personnes sourdes et malentendantes.

Toujours est-il que la découverte puis la pratique régulière du handisport a eu l'effet d'une révélation pour les enquêtées, qui l'ont perçu comme un moyen de se dépasser et de dépasser le handicap, en permettant tout à la fois de partir en quête de performance, de réparer certaines expériences sociales vécues difficilement (stigmatisation et/ou exclusion entre autres), et de s'inscrire dans un réseau stable et durable de relations sociales (souvent situé en dehors de la famille et de l'école).

Pour autant, l'accès à un handisport est doublement conditionné : d'une part par le type de handicap (le goalball est avant tout destiné aux personnes déficientes visuelles) et d'autre part par l'offre handisportive de la localité de résidence du/de la sportif·ve. D'après les témoignages des enquêtées, cette offre handisportive est plus dense en milieu urbain, plus rare en milieu rural. Elle dépend aussi du développement du handisport pris en compte (nombre de structures accueillantes et nombre de licencié·es notamment). Pour les enquêtées éloigné·es des grandes villes, cela a souvent impliqué de longs trajets pour pouvoir s'entraîner deux à trois fois par semaine, voire un déménagement (à Tours, à l'âge de 15 ans pour une para-athlète). Ce point-là soulève la question de l'accessibilité aux sites (handi)sportifs·ves, ici en termes de distance géographique. Mais cette question se pose aussi au niveau des sites eux-mêmes, y compris à l'intérieur des infrastructures sportives (des portes suffisamment larges pour permettre à un fauteuil roulant de passer par exemple). Si la mise en accessibilité des sites sportifs est importante, c'est qu'elle représente une condition fondamentale d'intégration à la vie sociale qui se développe autour du (handi)sport.

Plus ou moins accessible, dans les deux cas, la pratique d'un handisport a souvent été rendue possible par le soutien logistique et financier de leurs parents, lesquels ont la plupart du temps soutenu le projet sportif de leurs enfants, y compris lorsqu'ils ont formulé leur désir de pratiquer leur (handi)sport au haut niveau. Ce soutien des parents va de pair avec leur volonté de voir leurs enfants avoir un bagage scolaire, ce qui explique en partie que les sportifs·ves de haut niveau de cette enquête soient très majoritairement des handisportifs·ves diplômé·es du supérieur.

Devenir handisportif·ve de haut niveau

L'objectif a été de rendre compte des chemins sociosportifs parcourus par nos interlocuteurs·trices jusqu'à ce qu'ils et elles atteignent le haut niveau handisportif.

La recherche porte d'abord son regard sur le préjugé largement répandu qui gravite autour du handicap, suggérant que les personnes en situation de handicap seraient moins capables ou moins compétentes que les autres, que ce soit à l'école, au travail et ici dans le sport. Ce préjugé a pu avoir une incidence forte sur les aspirations sociosportives de nos interlocuteurs·trices, et même constituer un levier de motivation : montrer que l'on peut faire aussi bien, si ce n'est mieux que les autres, que le handicap « *n'est pas une fin en soi* », que l'on peut atteindre le haut niveau, réaliser des hautes performances, accomplir des exploits, gagner des titres et (tenter de) battre des records.

Au-delà du préjugé sur le handicap, le sport est le chemin choisi pour conquérir leur statut d'adulte, en atteignant notamment l'autonomie financière et résidentielle. Encore faut-il que le handisport pratiqué le permette, que celui-ci soit suffisamment développé en termes de formation des sportifs·ves, de structures accueillantes, de compétitions nationales et internationales, et de gains potentiels. C'est ainsi que l'on a pu distinguer, au cours de l'enquête, le haut niveau professionnel et le haut niveau amateur.

Mais quel que soit le statut du/de la sportif·ve (professionnel ou amateur), la quasi-totalité des enquêté·es mènent, au moment où nous les rencontrons, une double carrière, à la fois étudiant·es/sportifs·ves ou travailleur·euses/sportifs·ves. Leur but est souvent de se constituer un filet de sécurité pour accompagner leur carrière sportive, mais aussi pour pouvoir la financer. Car la plupart d'entre eux sont inscrits dans ce que nous appelons le marché secondaire du (handi)sport, caractérisé par une irrégularité des revenus et une incertitude quant aux possibilités de réunir les moyens financiers, matériels et humains nécessaires pour performer et enchaîner les saisons sportives.

Pour les enquêté·es, l'enjeu est donc de sortir du marché secondaire du sport, d'atteindre puis de conserver les plus hautes places du classement dans le handisport pratiqué, et par ce biais de parvenir à « vivre » de leur activité sportive ou, du moins, que celle-ci ne leur coûte plus d'argent (y compris pour les proches familiaux dans certains cas, les parents en particulier). Les enquêté·es déclarent en effet qu'une année (handi)sportive au haut niveau coûte entre 40 000 € et 120 000 € par an avec, comme principaux pôles de dépenses : l'emploi d'un staff, le coût du matériel, et leur participation aux compétitions nationales et internationales.

Certain·es des handisportifs·ves rencontrés·es sont alors pris dans une situation qui semble inextricable : pour performer, il faut pouvoir financer sa participation aux compétitions les plus rémunératrices et les plus reconnues (notamment pour attirer des sponsors ou des mécènes), mais pour avoir ces financements, il faut souvent travailler à côté.

La difficulté du haut niveau handisportif augmente encore d'un cran quand on considère que bon nombre d'enquêté·es n'ont reçu leurs premiers soutiens (entreprise privée, prime fédérale, aide régionale...) qu'à partir du moment où ils et elles ont commencé à être hautement performant·es. L'exemple le plus emblématique dans notre enquête est celui d'un athlète handisport, sprinteur et sauteur en longueur, qui a dû attendre d'être champion du monde dans ces deux disciplines pour être approché par son premier sponsor, sans compter qu'il déclare avoir toujours été moins bien loti que ses homologues « valides » (en termes de contrat de sponsoring sportif notamment). À cela, il faut ajouter

que les soutiens (dotations matérielles et/ou financières) ont un caractère provisoire et sont réévalués très régulièrement en fonction des performances produites par le/la sportif·ve et/ou l'équipe.

La difficulté à vivre du handisport (voire l'impossibilité pour les goalballeurs·ses aujourd'hui) justifie la double carrière de nos interlocuteurs·trices, la nécessité d'œuvrer sur deux tableaux. Parmi les sportifs·ves (également) étudiant·es, beaucoup misent sur le diplôme pour s'assurer un avenir socioprofessionnel. Parmi les sportifs·ves (également) en emploi, les conditions de travail sont variées (du mi-temps au temps plein, de l'entrepreneuriat au salariat, du CDD au CDI). Mais on a pu relever pour certain·es enquêté·es la mise en place de dispositifs spécifiques d'emploi qui contribuent à soutenir leur carrière sportive (la convention d'insertion professionnelle [CIP] entre autres). Soumis à certaines conditions (être sous contrat, réexamen annuel de l'accord selon les performances sportives, être inscrit·e sur la liste SHN du ministère des sports²), ces dispositifs permettent des allègements du temps de travail pour se consacrer à la pratique du sport, sans pour autant connaître une baisse de salaire.

Dans ces différentes trajectoires jusqu'au haut niveau, il est fortement ressorti qu'être porteur d'un handicap ne signifiait pas nécessairement faire carrière uniquement dans le handisport. Pour certains, leur degré de handicap ne les empêche pas de concourir aussi du côté des sportifs·ves valides. Ainsi, la frontière entre handisportifs et sportifs·ves « valides » n'est pas aussi nette qu'on pourrait le penser. Et la ligne de démarcation se brouille encore un peu plus lorsqu'on sait que certains handisports sont ouverts aux sportifs·ves non handicapé·es (au niveau national et à condition de se placer dans les mêmes conditions de jeu que tout le monde), ou encore que la totalité de nos interlocuteurs·trices s'entraîne quotidiennement avec des sportifs·ves valides (*sparring partner* au tennis fauteuil, guide pour les athlètes déficient·es visuel·les, coéquipiers voyants au goalball et en club, etc.).

Ces derniers éléments soulèvent la question du cadre relationnel et sportif des enquêté·es, du groupe à l'intérieur duquel ils et elles vivent leur quotidien au haut niveau (entraînements et compétitions). Ce groupe n'est pas figé une fois pour toutes. Il est dynamique, marqué par des départs et des arrivées, et il se compose, selon le handisport considéré, d'un ou plusieurs coaches, d'un ou deux guides, de coéquipiers·ères, de préparateurs·trices (physique et mental), etc., tous et toutes formant une socialité spécifique. C'est à l'intérieur de ce groupe que la haute performance de nos interlocuteurs·trices se construit au quotidien³. Autrement dit, la haute performance comporte toujours une dimension relationnelle qui ne doit pas être sous-estimée.

On peut relever enfin que l'accompagnement des sportifs·ves de haut niveau varie selon la fédération à laquelle ils et elles sont affilié·es. Il faut tout d'abord retenir que 15 handisports ne sont plus gérés par la Fédération française handisport (FFH) depuis 2018, dont le tennis fauteuil (pratiqué par une partie des enquêté·es). Pour ce dernier handisport, le passage récent d'une fédération multisport dite « affinitaire » (FFH) à une fédération unisport (Fédération française de tennis, FFT) s'est traduit – pour les enquêté·es – par plusieurs changements significatifs : davantage de tournois, davantage de visibilité médiatique, nouvelles possibilités de revenus (plus conséquents, mais bien en deçà de ceux des tennismen et tennismen « valides »), etc. Pour autant, la FFT, toujours d'après les enquêté·es concerné·es, ne s'est pas encore emparée pleinement de la « mission d'accessibilité » des sportifs·ves en situation de handicap, une mission qui jusqu'alors revenait à la FFH. Et c'est aussi cela qu'ont souligné nos interlocuteurs·trices : l'expertise et une certaine culture de la FFH sur le handicap, de l'accompagnement

² www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838 (consulté le 24.10.2023)

³ Le/la sportif·ve peut aussi avoir plusieurs groupes sportifs, en club et en sélection nationale par exemple.

socioprofessionnel de handisportifs-ves jusqu'à leur mise en sécurité sur les aires de jeu. Quoiqu'il en soit, ce bref exemple montre que les modalités d'accompagnement des handisportifs-ves ne sont pas identiques d'une fédération à l'autre, ce qui conditionne la pratique du handisport au haut niveau et impacte concrètement les trajectoires sociosportives de nos interlocuteurs-trices.

Le handisport de haut niveau, c'est quoi ?

In fine, qu'est-ce que le (handi)sport de haut niveau ? Pour répondre à cette question, nous nous sommes focalisé sur ce qu'il représente pour les personnes rencontrées dans l'enquête, puis avons cherché à appréhender les conditions d'accès et de maintien au sommet de la hiérarchie (handi)sportive.

Le premier résultat est que la conquête du haut niveau ne se conçoit pas sans une longue pratique quotidienne, nécessaire à l'acquisition des savoirs et savoir-faire du handisport considéré. Elle ne va donc pas sans fournir une quantité importante de travail qui se combine, souvent, à un fort désir – en tant que compétiteurs et compétitrices – de remporter des victoires et d'être compté-es parmi les meilleur-es de sa discipline.

Il s'agit alors de conjuguer une préparation physique (pour que le corps soit prêt à produire l'effort escompté) et mentale (gestion du stress ou de l'anxiété liés aux événements sportifs, meilleure connaissance soi, de son rapport à la compétition ou au résultat, élaboration de tactiques pour remporter la victoire, mise en place de routines de performance avant ou pendant l'épreuve, etc.). Cette préparation se particularise en fonction du handicap du/de la sportif-ve, de la discipline pratiquée et du format de la compétition à venir (durée et nombre de courses ou de matchs à réaliser par exemple). L'objectif poursuivi est de pouvoir être efficace et produire, au moment venu, la performance visée.

À cette représentation du haut niveau, cet idéal poursuivi (dominant dans le discours des enquêté-es), s'ajoutent deux éléments : pouvoir consacrer tout son temps à la pratique de sa discipline sportive et en retirer des revenus suffisants pour en vivre. Ces deux éléments-là distinguent concrètement le haut niveau professionnel du haut niveau amateur. Car la réalisation des hautes performances ne dépend pas seulement des sportifs-ves et de leur volonté, mais du handisport lui-même, de son développement et de son organisation au niveau national et international. C'est là toute la différence entre le tennis fauteuil et le goalball par exemple.

Le tennis fauteuil, tout d'abord, bénéficie de la structuration – ancienne – du tennis des sportifs valides (notamment par le biais de la FFT), ce qui permet sans aucun doute aux meilleur-es joueurs-ses de se professionnaliser et d'être rémunéré-es. Le goalball, quant à lui, n'a pas d'équivalent dans le sport des « valides » et son développement en France a débuté il y a quelques années seulement. Cela ne laisse pas d'autres choix aux joueurs-ses que de le pratiquer gratuitement. Pour le goalball et ses acteurs (des joueurs au représentant fédéral), il s'agit non seulement de se faire une place dans le paysage (handi)sportif actuel (trouver des terrains de gymnase, aménager des créneaux horaires pour s'entraîner, valoriser les tournois existants, en créer d'autres, attirer davantage de licencié-es, renforcer la communication, etc.), mais aussi, et dans le même temps, d'œuvrer dans le sens d'une professionnalisation de la discipline : « *Ce sera gagné quand il y a des contrats de travail* » déclare en ce sens l'un de nos interlocuteurs.

Par ailleurs, la sélection en équipe de France, les partenariats (sponsors ou mécènes) et le fait d'être inscrit sur liste ministérielle sont généralement considérés par les enquêtés-es comme des marqueurs sociosportifs d'appartenance au haut niveau. Mais ces éléments comportent tous un caractère provisoire, soumis à la condition que les sportifs-ves produisent des hautes performances (d'un match ou d'une course à l'autre, d'une compétition à l'autre, d'une année sur l'autre). Cette (re)production des performances sur la durée définit le haut niveau (handi)sportif.

Mais ce qui caractérise aussi le handisport de haut niveau, ce qui le distingue en tout premier lieu du sport des valides, c'est qu'il repose sur un système de tri des sportifs-ves appelé « la classification ». Cette dernière divise les sportifs-ves en différentes « classes sportives » (ou catégories sportives) selon le handicap dont ils et elles sont porteurs et selon l'impact de celui-ci sur les performances.

La classification remplit ainsi une double fonction. D'un côté, elle permet de séparer les sportifs-ves « valides » des handisportifs-ves. On retrouve ainsi les notions d'éligibilité et de handicap minimum dans le système de classification, lesquelles sont censées garantir aux personnes porteuses d'un handicap, un accès réservé aux compétitions qui leur sont dédiées.

De l'autre côté, en regroupant les personnes en différentes catégories sportives, la classification vise à garantir des compétitions équitables, à placer dans une relative égalité des forces les compétiteurs-trices. En effet, les sportifs réunis dans une même catégorie sportive, bien que porteurs de handicaps sensiblement différents, ont *a priori* des capacités fonctionnelles identiques ou similaires.

Concrètement, les enquêtés-es sont le plus souvent classifiés-es lors de face à face avec des classificateurs-trices (personnel technique et médical). Bon nombre de nos interlocuteurs-trices ont d'abord souligné le stress, voire l'anxiété, que peuvent générer ces entrevues, notamment par crainte de ne pas être classifiés-es dans la « bonne » catégorie sportive ou encore de ne pas être classifiés-es du tout (c'est-à-dire finalement être considéré-es comme sportifs-ves valides). D'autres ont indiqué la difficulté à « mesurer » le handicap et les capacités fonctionnelles des sportifs-ves (ce qu'ils et elles peuvent faire ou non étant donné leur déficience motrice ou sensorielle), remettant du même coup en cause la méthodologie d'examen ainsi que les jugements médico-techniques qui en découlent. Plusieurs de nos interlocuteurs-trices, enfin, ont déclaré réussir, quand le handicap le permet, à s'aménager des possibilités d'action pour orienter le verdict des classificateurs-trices.

Mais la classification fait débat. Certaines enquêtés-es défendent l'existence de ce système, d'autres souhaitent l'améliorer, et d'autres encore n'entrevoient que sa suppression pour que chacun-e – en situation de handicap ou non – puisse concourir contre tous-tes.

Une fois classifié-e, le ou la sportif-ve peut donc accéder aux compétitions handisportives. Ces dernières se répètent plusieurs fois par an : plus de vingt tournois chaque année pour certains professionnels du tennis fauteuil rencontrés, par exemple. Le vécu des compétitions varie selon l'ampleur de l'évènement (beaucoup considèrent que les Jeux paralympiques sont le sommet des sommets des compétitions handisportives), mais aussi selon les enjeux sportifs, sociaux et économiques qu'elles représentent pour les sportifs-ves (devenir et être considéré comme un champion, attirer des partenaires financiers ou matériels, remporter les gains d'un tournoi, etc.). Ce vécu des compétitions varie également selon l'étape de carrière dans laquelle les enquêtés-es se trouvent. Ici, il ne faut pas oublier que l'exigence de performance s'inscrit très majoritairement dans un contexte de double carrière pour les enquêtés-es : ils et elles étudient ou travaillent à côté (ce qui montre d'ailleurs que les soutiens financiers et matériels,

quand ils existent, sont presque toujours provisoires et insuffisants pour supporter la totalité d'une saison sportive). Il ne faut pas oublier non plus que la plupart de nos interlocuteurs·trices sont placés·es, pour une durée indéterminée, sur le marché secondaire du sport, lequel est marqué par une forme de précarité économique et l'incertitude quant aux possibilités d'atteindre les premières marches du haut niveau handisportif, celles qui sont les plus valorisées socialement et économiquement.

On comprend alors que les compétitions, dans ce qu'elles représentent pour les enquêtés·es, dépassent largement le cadre du jeu sportif, et qu'elles recouvrent des enjeux de trajectoire. Autrement dit, les compétitions, et surtout les résultats obtenus, ont une incidence directe sur les (im)possibilités de carrière. Ce sont les résultats sportifs qui, *in fine*, permettent d'accéder aux plus grandes compétitions, qui font grimper ou descendre l'échelle de classement propre à chaque handisport de haut niveau. Presque tous·tes évoquent ainsi un itinéraire sportif sous « pression », une pression que « *l'on apprend à gérer* », qui « *fait partie du job* ». Cette « pression », qui peut aussi « *galvaniser* », se ressent non seulement dans la gestion des émotions en compétition (être prêt à combattre, faire avec la frustration, passer les moments clés d'une épreuve, composer avec les inévitables défaites, etc.), mais elle s'exerce aussi et surtout dans l'impératif de performance, dans la *reproduction* des performances en situation (pour être précis), car c'est là un des moyens incontournables d'intégrer et d'exister dans le milieu handisportif de haut niveau, un milieu concurrentiel où chaque place est très défendue.

Pour les Jeux olympiques et Jeux paralympiques de Paris en 2024, de nombreux efforts en termes de médiatisation et de sensibilisation ont été réalisés. Il n'en demeure pas moins que le handisport et les conditions de sa pratique continuent de se développer en marge du monde social et du monde du sport plus spécifiquement. Le handisport de haut niveau reste donc fortement imprégné par des inégalités comparativement au sport des personnes « valides », sur le plan économique (écart possiblement important entre les revenus potentiels des sportifs·ves « valides » et ceux des handisportifs·ves, quand ils existent), sur le plan de l'offre (handi)sportive (nombre de structures accueillantes, nombre de licenciés·es, problèmes d'accessibilité aux sites sportifs, etc.), ou encore sur le plan la visibilité et de la lisibilité des performances (auprès du grand public notamment).

Introduction

Ce travail constitue le premier volet d'une enquête sociologique menée entre 2022 et 2023 auprès de vingt sportifs et sportives de haut niveau porteurs-euses d'un handicap physique (membres[s] amputé[s], neuropathie, paraplégie, etc.) ou sensoriel (déficience visuelle ou auditive). En mêlant récits d'observation et entretiens, son objectif est d'explorer les logiques de leurs trajectoires sociales et les conditions socioéconomiques qui sont les leurs aujourd'hui. Par ce biais, il s'agit d'identifier et analyser les éléments clés (structurels, contextuels, institutionnels, relationnels, individuels) qui brident ou, au contraire, soutiennent leurs carrières sportives. Le second objectif est d'enquêter sur le haut niveau du handisport, sur ses modalités d'accès, sur ce qu'il signifie et représente pour les sportifs-ves ils et elles-mêmes, notamment à travers la notion de performance, laquelle détermine l'attrait pour le sport de haut niveau tout autant qu'elle le définit⁴.

Le handisport aujourd'hui : contexte et enjeux

En 2022, environ 15,4 millions de licences sportives ont été délivrées en France⁵. Ce chiffre met d'abord en évidence le fait que le sport, dans son acception la plus large, avec ses objectifs de loisirs, de compétition ou de santé, est une pratique largement diffusée et éminemment sociale. Il signale ensuite que le sport et les valeurs qui y sont associées sont cotés très haut dans notre société. En témoigne la forte médiatisation des sports les plus populaires, du moins lorsqu'elles mettent en jeu des personnes dites « valides ». En 2021, les Jeux olympiques de Tokyo ont été regardés sur France Télévisions par 50 millions de personnes, contre 24 millions de téléspectatrices et téléspectateurs pour les Jeux paralympiques⁶. Dès lors qu'il s'agit de sportifs-ves en situation de handicap⁷, les compétitions ont une couverture médiatique qui, bien que croissante, demeure beaucoup moins importante (Paillette *et al.*, 2005 ; Grossetête, Marchetti, 2012)⁸. Ce traitement médiatique moindre est-il le reflet de la place accordée par la société aux personnes en situation de handicap, une place marginale dans la société française ?

Pour la saison 2019-2020, la Fédération française handisport (FFH) recense 29 894 licences sportives délivrées à des personnes porteuses d'un handicap moteur ou sensoriel⁹. Cette fédération rassemble

⁴ Le second volet de l'enquête est centré sur les Jeux paralympiques. Il aboutira à un second rapport dont le rendu est prévu pour décembre 2024. La question de la préparation et du vécu de la compétition par une partie de nos interlocuteurs-trices sera placée au cœur de l'analyse. Dans le même temps, le regard sera porté sur le développement, la reconnaissance de leur sport et sa réception auprès du public.

⁵ https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/09/FR-2023-05_licences-sportives.pdf (consulté le 3.10.2023)

⁶ www.lequipe.fr/Medias/Actualites/Un-bon-bilan-d-audience-pour-france-televisions-lors-des-jo-de-tokyo/1277424 ; www.lequipe.fr/Medias/Actualites/Le-bilan-d-audience-des-jeux-paralympiques-de-tokyo/1283391

⁷ « Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». (Loi n°2005-102, article 114.)

⁸ Tout récemment, la chaîne télévisée l'Équipe a proposé 28 heures de direct pour couvrir les mondiaux d'athlétisme handisport, « une exposition inédite pour la compétition » qui s'est déroulée du 8 au 17 juillet 2023 au stade Charléty à Paris. Voir [l'article en ligne](#) (consulté le 3.10.2023).

⁹ Précisons que ce chiffre ne représente pas l'ensemble des handisportifs-ves car tous et toutes ne disposent pas d'une licence ou ne sont pas affiliés à la FFH. Néanmoins, ils et elles « incarnent l'intégration du public handicapé à un mouvement sportif » (Cretinoir, 2014, p. 8). Pour les saisons sportives plus récentes (de 2020-2021 à 2022-2023), il semble que la FFH n'a pas communiqué les chiffres relatifs aux nombres de licences délivrées. On peut toutefois relever que la Fédération a enregistré une baisse de

donc 0,18 % de toutes les licences sportives délivrées cette saison-là. Et c'est à ce pourcentage de personnes que s'intéresse cette étude, et plus spécifiquement encore à celles et ceux qui sont handisportifs-ives de haut niveau¹⁰.

Alors que Paris a accueilli les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, il est opportun de mettre en lumière les conditions institutionnelles, sociales et économiques dans lesquelles évoluent les handisportifs de haut niveau. Comment sont-ils devenus sportifs de haut niveau ? Quels regards portent-ils sur leur sport, leur carrière et leur handicap ? Quelles ressources développent-ils pour faire face aux contraintes qui sont les leurs ?

Focus sur les carrières sociosportives

À travers cette série de questions, le but poursuivi est avant tout de saisir le sens que les enquêté-es ils et elles-mêmes confèrent à leur trajectoire sociale et sportive¹¹. Il est aussi d'appréhender, ne serait-ce que partiellement, le cadre formel dans lequel ils et elles exercent leur sport : structures d'accueil, d'encadrement et de formation, contrats et rémunérations, conditions d'accès et de maintien au haut niveau, processus de sélection aux compétitions nationales et internationales, etc. Dans cette double optique, l'objectif est d'identifier puis d'analyser les éléments clés de parcours qui brident ou, au contraire, soutiennent les carrières sportives de nos interlocuteurs-trices.

Retracer les biographies sociosportives des enquêté-es, c'est considérer conjointement la place tenue par le handicap et le sport durant leur vie. Ces biographies changent de contenu selon l'âge, le genre, le type de handicap ou encore le (handi)sport pratiqué. On peut dès à présent préciser que l'histoire de plusieurs de nos interlocuteurs-trices a été marquée par la survenue du handicap « en cours de route », impliquant une réorganisation de leur existence et une « bifurcation biographique » (Bidart, 2006). Il y a déjà là tout un champ à explorer pour comprendre le lien établi par nos interlocuteurs-trices entre le handicap et le sport, la manière dont il se crée, se maintient, se transforme et imprime une direction à leurs trajectoires de vie.

De l'apparition du sport dans leur existence à son exercice à un haut niveau, en passant par les raisons de leur engagement dans cette voie, c'est le déroulement de leurs itinéraires sportifs qui motive cette recherche. L'analyse croisée des points de vue des enquêté-es sur leurs carrières est, nous l'avons dit, un aspect central de ce travail, notamment pour saisir les représentations sociales associées à ce segment de leur vie¹². Mais les logiques spécifiques de leurs carrières ne peuvent pas être pleinement comprises sans tenir compte du cadre institutionnel et relationnel dans lequel elles s'inscrivent. C'est pourquoi une place importante a été accordée au rôle des fédérations et des clubs sportifs, à celui des

2845 licences entre la saison 2018-2019 et 2019-2020, une baisse due « à l'arrêt des manifestations et compétitions en période de crise sanitaire de COVID 19. » (En ligne : consulté le 3.10.2023). L'INJEP dénombre, en janvier 2023, 526 sportifs-ives de haut niveau en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychique et/ou mental). (En ligne : consulté le 20.10.2023)

¹⁰ Le réseau d'enquête, tel qu'il s'est constitué, n'a pas permis de rencontrer des sportifs-ives de haut niveau « en situation de handicap mental et/ou psychique » <https://sportadapte.fr/> (consulté le 3.10.23). Ces derniers-ères sont les grands absent-es de ce travail.

¹¹ La notion de « trajectoire », aussi nommée « carrière » dans les travaux de la sociologie interactionniste, « désigne les facteurs dont dépend la mobilité d'une position à une autre, c'est-à-dire aussi bien les faits objectifs relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs de l'individu. » (Becker, 1985, p. 47).

¹² Dans sa définition minimale, les représentations sociales renvoient aux formes de subjectivité des acteurs, aux systèmes d'interprétation qui régissent leur rapport au monde et aux autres, organisent et orientent leurs conduites (Jodelet, 1991, p. 36).

proches (parents, conjoint, coéquipiers, entraîneurs...) ou encore à celui de l'environnement scolaire et/ou professionnel (un enseignant, un camarade, un employeur, un collègue) dans le développement des carrières individuelles des enquêtés. Ces acteurs, et d'autres encore, agissent auprès des sportifs-ves, se croisent parfois et composent ensemble leur socialité spécifique. Ils déterminent, en partie du moins, les orientations prises par nos interlocuteurs-trices durant leur parcours sportif.

En outre, nous avons interrogé les modalités d'intégration et la place des enquêtés dans le milieu du sport en général, c'est-à-dire *dans* et *au-delà* du monde du handisport. Cette place conditionne les carrières des enquêtés, y compris du point de vue économique. Elle pose la question de la reconnaissance des performances, des compétences et des parcours sportifs de nos interlocuteurs-trices. Elle pose aussi la question des ressources mobilisées par les enquêtés pour poursuivre leur carrière au haut niveau. La scolarité, les études, les formations (diplômantes ou non) et les activités professionnelles en dehors du sport, ces aspects extrasportifs concernent la quasi-totalité de la population d'enquête. Ils s'intègrent presque toujours au « plan de carrière » de nos interlocuteurs-trices, à la fois pour soutenir et sécuriser leur parcours sportif au haut niveau, mais aussi pour anticiper sa fin.

Classification et compétitions

Encore faut-il éclaircir cette notion de « sport de haut niveau » lorsqu'elle concerne une population en situation de handicap (Bui-Xuân, 2004). En France, les recherches en sciences humaines sur cette question sont peu nombreuses et ont été majoritairement produites entre 2000 et 2010. On sait aujourd'hui que le handisport a intégré le modèle pyramidal dominant du sport avec, à son sommet, le sport de haut niveau (Compte, 2005). La FFH, par exemple, est le résultat d'un long processus d'institutionnalisation marqué par une organisation associative puis fédérale (Marcellini, 2005). Ce processus s'est accompagné d'un développement continu de la pratique compétitive¹³.

Pour nos interlocuteurs-trices, le haut niveau handisportif se définit à travers les compétitions, surtout internationales, avec les Jeux paralympiques comme principale vitrine promotionnelle. Ces compétitions se fondent sur le modèle sportif élitiste en adaptant, le plus souvent, les sports dits classiques aux capacités fonctionnelles des personnes (basket fauteuil, para athlétisme, volley-ball assis, etc.). Elles reposent dans le même temps sur une « classification » spécifique des handisportives et des handisportifs. Cette dernière, comme son nom l'indique, trie les sportifs-ves en différentes « classes sportives¹⁴ » selon deux critères : le handicap physique et/ou sensoriel (dit « critère médical ») ; l'impact du handicap sur les performances sportives (dit « critère fonctionnel »). En d'autres termes, la classification telle qu'elle s'applique aujourd'hui, regroupe dans une même « classe » des sportifs-ves

¹³ Il convient de préciser tout de suite que les fédérations impliquées dans le parasport et le paralympisme ne se limitent plus à la FFH, ni même à la FFSA (Fédération française du sport adapté, au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique). Bien que restant les deux acteurs institutionnels majeurs de ce que l'on nomme aujourd'hui le « mouvement parasportif », d'autres fédérations ont demandé et ont reçu la délégation pour le public en situation de handicap, entre autres : la fédération française d'aviron pour le para aviron, la fédération française d'équitation pour le para dressage, la fédération française de tennis pour le tennis fauteuil, etc. ([en ligne](#) : consulté le 31.10.2023)

¹⁴ Selon l'IPC (International Paralympic Committee), une classe sportive désigne « une catégorie entrant en compétition et qui est définie par une Fédération Sportive Internationale en référence au degré auquel un Athlète peut accomplir les tâches spécifiques et les activités requises par un sport. » (IPC, 2015, p. 18) ([en ligne](#) : consulté le 30.08.23).

porteurs-euses de handicaps relativement différents, mais aux capacités fonctionnelles jugées « identiques ou similaires »¹⁵.

Classification d'un côté et compétition de l'autre, ce sont là deux éléments incontournables de la conception du handisport de haut niveau aujourd'hui. Ce sont aussi ces éléments-là qui déterminent fortement les carrières sportives de nos interlocuteurs-trices. Comment sont-ils vécus et perçus par les personnes rencontrées dans cette enquête ? De quelle façon concourent-ils à la valorisation de leurs parcours et de leurs performances sportives ?

Une méthode inductive et qualitative

Les questionnements soulevés jusqu'à maintenant ne doivent pas faire oublier tout ce qu'une recherche de terrain, fondée sur une collecte de données rigoureuse, peut apporter au sujet qu'elle explore. La méthode inductive et qualitative, choisie pour cette enquête, suppose précisément que les problématiques des sportifs-ves préexistent à l'arrivée du sociologue sur le terrain, et que ce sont ces problématiques-là qu'il doit identifier puis traiter. Elle suppose également un contact prolongé entre le chercheur, les sportifs-ves et leur milieu. « Être dans la place » (Goffman, 1989, p. 124), c'est à cette condition que le sociologue peut se familiariser avec le monde social investigué, le comprendre, et établir des rapports de confiance avec ses interlocuteurs.

Pour chacun des handisports pratiqués par les enquêté-es (athlétisme handisport, tennis fauteuil, goalball et golf des sourd-es), un travail relationnel d'intégration s'est amorcé pour entrer dans les différents lieux d'enquête, observer, entrer en contact avec des handisportifs-ves et éventuellement réaliser des entretiens biographiques avec eux, sur leur histoire de vie et leur histoire sportive¹⁶. Des entraînements aux compétitions (nationales et internationales), en passant par le domicile de certain-es interlocuteurs-trices, plusieurs pistes – plus ou moins fructueuses – ont été suivies pour collecter des données de première main : stage de l'équipe de France de goalball à Aix, tournoi international de tennis fauteuil à Biot, entraînements de golf à Fontainebleau, préparation du championnat du monde d'athlétisme handisport à Paris (INSEP¹⁷), etc. Il y a derrière tout ceci une volonté d'immersion dans les différents mondes sportifs de nos interlocuteurs-trices, afin qu'une place nous soit à chaque fois accordée et que celle-ci permette de multiplier les situations d'enquête.

Très concrètement, deux outils de collecte de données ont été mobilisés : l'entretien semi-directif et biographique (de longue durée, en face à face et enregistré) auprès des sportifs et des sportives pour retracer leurs trajectoires sociosportives tout en donnant un accès privilégié à leurs représentations sociales¹⁸ ; l'observation directe et participante lors d'entraînements et de compétitions essentiellement

¹⁵ Compte rendu du premier forum national de classification organisé par le Comité paralympique et sportif français le 15 novembre 2017 ([en ligne](#)).

¹⁶ Le goalball est un sport collectif sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans cet écrit. Retenons pour le moment qu'il s'agit d'un sport spécialement conçu pour les voyants et les malvoyants. Voir : [en ligne](#) (consulté le 5.10.2023).

¹⁷ Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

¹⁸ Avec un guide d'entretien semi-directif et une posture compréhensive, l'intention première a été de retracer leurs parcours de vie (de leur enfance à leur situation sociosportive actuelle), mais aussi « de créer une situation d'écoute qui laisse le temps aux enquêtés de se raconter et d'exprimer leurs points de vue » (Mahut, 2017, p. 241). À noter que les entretiens auprès des goalballeurs de l'équipe de France ont dû, à la demande du sélectionneur national, s'effectuer sur le temps du midi. Cette contrainte a eu pour conséquence de réduire la durée des échanges enregistrés (rarement plus d'1h par sportif), donnant le sentiment aux enquêtés comme à l'enquêteur « d'être pressés », ce qui a pu contrarier une circulation plus libre de la parole et/ou l'approfondissement de certains thèmes de recherche.

(scènes observées systématiquement transcrites dans le journal de terrain) pour saisir en temps réel les différentes situations d'interaction dans lesquelles nos interlocuteurs-trices sont engagé-es. Ces deux outils sont complémentaires et fonctionnent comme des outils de vérification réciproques. Leur combinaison est donc un moyen de garantir la fiabilité des données collectées.

In fine, 20 sportifs-ves se sont prêtés à l'exercice de l'entretien biographique et 38 demi-journées d'observation ont été effectuées¹⁹. Ci-après, le détail des données collectées par handisport :

- le goalball : entretiens auprès 6 joueurs de l'équipe de France masculine, 1 joueuse de l'équipe de France féminine ; observation du championnat de France de Goalball, puis de l'équipe de France masculine et du staff lors d'un stage au CREPS²⁰ d'Aix-en-Provence ;
- le tennis fauteuil (entretiens auprès de 7 sportifs et sportives, observation d'entraînements et de compétitions - Roland Garros et tournoi au Mouratoglou tennis academy à Biot) ;
- l'athlétisme handisport (entretiens auprès de 5 sportifs et sportives, observation d'entraînements à l'INSEP et du championnat de France handisport à Metz) ;
- le golf des sourd-es (entretien auprès d'une sportive, observation d'entraînements et d'une séance de préparation physique à Fontainebleau).

La population d'enquête

De façon très synthétique²¹, la population d'enquête se compose de 15 hommes et 5 femmes, âgés de 14 à 51 ans. La surreprésentation des hommes, tout d'abord, appelle à une certaine prudence quant à la lecture sociologique des trajectoires des sportifs-ves rencontré-es. Certes, plusieurs éléments communs aux carrières sociosportives des hommes et des femmes ont été identifiés : l'obligation de travailler à côté du sport, la confrontation au système pyramidal et très concurrentiel du sport de haut niveau, un regard ambivalent sur la classification des sportifs-ves dans le handisport, etc. Mais il reste que des particularités ont également émergé au cours de l'enquête selon que l'on soit un homme ou une femme, entre autres une expérience différenciée des contrôles antidopage lors de compétitions internationales, la gestion des menstruations durant les compétitions, des tenues sportives différenciées selon le sexe de la personne. Si le genre n'est pas un thème central dans ce travail, il ne peut cependant pas être occulté, ne serait-ce que parce que le monde du (handi)sport de haut niveau établit une frontière encore très nette entre les sportifs et les sportives, en particulier lors des compétitions : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

Les âges des enquêté-es, ensuite, indiquent d'emblée que les un-es et les autres ne traversent pas les mêmes étapes dans leurs carrières sociales et sportives. Certain-es sont plutôt en début de carrière, viennent de quitter le domicile parental, s'appêtent à obtenir leur diplôme, et s'organisent pour placer le sport au centre de leur vie. D'autres, plus avancées en âge, ont fondé une famille, parfois recomposée, menant tout à la fois une vie professionnelle dans et en dehors du sport. Sans faire le tour des différentes situations sociosportives des enquêté-es, on comprend sans difficulté que l'âge est un indicateur essentiel de la période de vie dans laquelle se trouve le sportif ou la sportive considéré-e ; période de

¹⁹ À cela s'ajoute un entretien avec un directeur sportif fédéral, lequel a ouvert l'accès à l'équipe nationale de goalball.

²⁰ Centre de ressources d'expertise et de performance sportive.

²¹ Pour le détail des caractéristiques sociales des enquêtées, voir tableau en annexe à la fin de ce rapport.

vie qui conditionne le point de vue qu'il ou elle porte sur sa trajectoire, sa situation actuelle et ses aspirations²².

Quant à leurs origines sociales, celles-ci sont hétérogènes. À s'en tenir à la profession de leurs parents, que l'on peut considérer comme un indicateur pertinent de leur milieu social d'origine, on remarque d'abord que plusieurs parents sont ouvriers et employés (agent d'entretien, gardien de prison, maçon...), occupant ainsi les positions basses de la hiérarchie socioprofessionnelle française. Cela va de pair avec une étroitesse des ressources économiques qui a pu être soulignée par certain-es de nos interlocuteurs-trices. D'autres parents entrent dans la catégorie des professions intermédiaires (maître d'œuvre, cheffe de rayon, infirmière...) ou dans la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, se rapportant généralement à des milieux sociaux mieux dotés en capitaux économiques, scolaires et culturels, et dont les emplois occupés sont davantage valorisés et rémunérateurs (chef d'entreprise, médecin, journaliste, etc.). Ces quelques repères indiquent des points de départ différenciés dans les trajectoires sociales des enquêté-es, lesquels ont pu avoir une incidence sur la façon dont ils et elles se représentent leurs parcours.

On peut dans la foulée relever que la majorité des sportifs-ves rencontré-es (11 sur 20) sont diplômé-es du supérieur, avec un niveau du diplôme allant du BTS au doctorat vétérinaire²³. De même, la majorité de nos interlocuteurs-trices (16 sur 20) mènent une double carrière : scolarité et sport (5 enquêté-es), travail et sport (11 enquêté-es). Seulement 4 enquêté-es se consacrent entièrement à leur activité sportive, c'est-à-dire qu'ils et elles ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation par ailleurs.

Du côté du handicap, 7 enquêté-es sont porteurs-euses d'un handicap physique (amputation ou paraplégie d'un ou des deux membres inférieurs dans la plupart des cas²⁴) ; 13 enquêté-es d'un handicap sensoriel (déficience visuelle ou auditive). Ici, une distinction peut également être faite entre les personnes qui sont nées avec un handicap (12 enquêté-es) et celles dont le handicap est survenu en cours de route, entre l'âge de 15 et 25 ans, généralement à la suite d'un accident (8 enquêté-es).

Du côté du handisport enfin, et comme cela a été suggéré plus haut, 7 enquêté-es pratiquent le tennis fauteuil (6 en catégorie *open*, 1 en catégorie *quad*²⁵), 7 exercent le goalball (destinés aux personnes non voyantes ou malvoyantes²⁶), 5 l'athlétisme handisport (courses sur piste pour malvoyants et non-voyants et plus spécifiquement encore le sprint - 100m, 200m et 400m), et une enquêtée pratique le golf pour les personnes sourdes (laquelle exerce aussi le golf dans le monde des « valides »). Bien que les délimitations ne soient pas toujours clairement dessinées, on peut différencier les sportifs-ves amateurs-trices (qui pratiquent pour ainsi dire gratuitement leur sport) et les sportifs professionnels qui retirent un revenu plus ou moins régulier de leur activité sportive. Ces deux statuts (amateur ou professionnel), qui seront définis au cours de ce travail, ne sont pas sans lien avec le développement en France du handisport pris en compte.

²² C'est la raison pour laquelle sera indiqué, après chaque extrait d'entretien, l'âge du déclarant.

²³ Pour le reste : 5 enquêté-es poursuivent leur scolarité au moment de l'investigation (une entre au lycée, les quatre autres suivent des études supérieures) ; un enquêté est titulaire d'un bac professionnel, un autre d'un BEP. Enfin, de manière plus isolée, deux enquêtés sont sans diplôme.

²⁴ Un enquêté est atteint de neuropathie qui génère des troubles du mouvement et de la coordination des quatre membres.

²⁵ En tennis fauteuil, la catégorie *open* concerne les sportifs-ves qui présentent un handicap dans au moins un de leurs membres inférieurs. La catégorie *quad* renvoie aux joueurs qui ont une atteinte fonctionnelle aux membres inférieurs et supérieurs.

²⁶ Les compétitions nationales de goalball sont aujourd'hui ouvertes aux voyant-es. Ces derniers-ères sont placés dans les mêmes conditions que toute autre joueur-se : avec un masque occultant sur les yeux.

En résumé, cette recherche, menée auprès de vingt handisportifs et handisportives de haut niveau, vise à examiner les différents registres - structurels, contextuels, institutionnels, relationnels, individuels - qui font les « ingrédients » de leurs trajectoires et qui éclairent la situation sociosportive qui est la leur aujourd'hui. Mais une sociologie des trajectoires ne se réduit pas à un enfermement dans les cas étudiés. Les parcours considérés sont toujours symptomatiques et révélateurs de problématiques plus larges, de logiques sociales plus vastes (Olivier de Sardan, 2008, p. 75-76). Autrement dit, les trajectoires de nos interlocuteurs·trices diront quelque chose de l'histoire collective de l'ensemble des handisportifs·ves, de leur situation actuelle et des contraintes socioéconomiques qui les traversent. Elles nous diront quelque chose des mécanismes par lesquels ils prennent place dans le monde du sport de haut niveau²⁷.

Ce rapport, premier volet de l'enquête « Trajectoires sociales des handisportifs·ves de haut niveau », se divise en trois parties. La première est tournée vers l'enfance et la jeunesse de nos interlocuteurs·trices. L'objectif est de déterminer la place tenue par le sport et le handicap durant cette période de leur vie, notamment dans les sphères familiales et scolaires de leur existence. La deuxième partie s'intéresse spécifiquement aux chemins empruntés par les enquêté·es - faits de contraintes objectives et de choix subjectifs - pour atteindre et rester au haut niveau du handisport. La troisième et dernière partie interroge précisément « ce haut niveau », non seulement à travers la classification et les compétitions qui le caractérisent, mais aussi à travers les manières dont celui-ci est vécu et interprété par les un·es et les autres.

²⁷ « Handicap », « sport » et « haut niveau » constituent trois éléments communs aux trajectoires des sportives et sportifs que nous allons rencontrer. On postule ici qu'ils sont des traits d'union pertinents entre les personnes, permettant d'amorcer un travail prudent de généralisation, sans pour autant masquer la diversité des profils et des trajectoires individuelles.

PREMIÈRE PARTIE

Enfance et jeunesse : la voie du sport

L'objectif de cette première partie est d'explorer l'enfance et la jeunesse des enquêté-es, d'observer la place qu'ont pu tenir le handicap et le sport durant cette période de leur vie. Dans cette optique, et dans un premier temps, une attention particulière sera portée sur les espaces à l'intérieur desquels les enquêté-es ont grandi et appris à vivre en société, notamment la famille et l'école. L'accent sera également mis sur le début de l'itinéraire sportif de nos interlocuteurs-trices, à commencer par leur rencontre avec le sport et leurs premières années de pratique. Puis dans un second temps, nous rentrerons dans le détail de certaines trajectoires pour montrer que le handicap a très souvent induit des bifurcations biographiques plus ou moins rapides, toujours au moment de leur enfance ou de leur jeunesse, voire durant les premiers temps de l'âge adulte.

Avant de débiter l'analyse, il convient de rappeler que le handicap, pour plusieurs enquêté-es, est survenu au cours de leur vie, à l'âge de 7 ans pour le plus jeune (éclats d'un engin explosif dans un pays en guerre ayant entraîné la perte de la vue), à l'âge de 25 ans pour le plus âgé (accident de moto entraînant une amputation de la jambe gauche). Cela signifie qu'ils et elles ont vécu sans handicap durant une partie plus ou moins longue de leur existence. C'est en tant que personnes dites « valides » que certain-es d'entre ils et elles ont découvert le sport, sans nécessairement avoir décidé de le pratiquer au haut niveau. Pour d'autres, le sport n'est apparu dans leur vie qu'après leur accident, par exemple au moment de leur passage de plusieurs mois dans un centre de rééducation.

Quoi qu'il en soit, pour la grande majorité des enquêté-es, qu'ils et elles soient déjà en situation de handicap ou non, c'est durant les dix ou vingt premières années de leur vie que le sport a pris une place centrale dans leur existence. Et l'on peut d'ores et déjà dire que le temps accordé au sport - plusieurs heures par semaine pendant plusieurs années - a été un temps suffisamment long pour produire des effets de socialisation. Entrons dans le détail.

1. Les espaces de socialisation

1.1. La famille

Dans cette enquête, la famille, instance de socialisation primaire, désigne le plus souvent le cadre à l'intérieur duquel les enquêté-es ont interagi quotidiennement et durablement avec leurs parents, leurs frère(s) et/ou leur(s) sœur(s) au sein d'une résidence commune. En portant le regard sur les familles de nos interlocuteurs-trices, conjugales la plupart du temps²⁸, nous voudrions d'abord mettre en lumière quelques-unes des façons dont elles ont appréhendé le handicap de leur(s) enfant(s). Parallèlement, nous voudrions montrer que le sport n'a pas été un élément étranger à l'univers familial originel de la

²⁸ L'expression « famille conjugale » peut être définie comme « une petite famille de deux parents et de leurs enfants dépendants » (Oakley, 1982, p. 123). 15 enquêté-es sur 20 ont été placés-es dans cette configuration familiale durant leur enfance et leur jeunesse.

plupart des enquêté-es. Au contraire, pour celles et ceux qui sont concerné-es, on peut sans hésitation parler d'une socialisation familiale au sport.

Postures familiales vis-à-vis du handicap : entre compensation et autonomisation

Les enquêté-es ont pu décrire deux grandes postures de leur famille vis-à-vis du handicap : une posture plutôt compensatrice et protectrice, cherchant à pallier les difficultés engendrées par le handicap, à les protéger du monde extérieur ; et une posture plutôt tournée vers l'autonomisation, au sens où l'enfant doit pouvoir « se débrouiller » seul, « faire avec » son handicap, que celui-ci ne soit pas synonyme d'empêchement. Parmi les exemples emblématiques qui nous ont été rapportés, il y a tout d'abord celui de Driss, déficient visuel, comme d'autres membres de sa fratrie, et dont les parents « *ont toujours voulu faire les choses à [leur] place* » :

« Leur vision c'était grosso modo : "tu es un petit aveugle, il faut qu'on t'aide le plus possible" ; "tu sais faire peu de choses, voire rien", "tu ne peux pas sortir tout seul ou faire du vélo". Tout sécuriser autour de nous tu vois, qui donne une vie trop sécurisée. Et c'est nous qui avons... Je dis "nous" parce qu'on est trois enfants sur quatre à avoir eu cette pathologie visuelle. Du coup, bah c'était à nous de les éduquer au fil des années en leur prouvant qu'on a fait ci, on a fait ça, que même les aveugles peuvent faire des choses. [...] C'est surtout, c'est ma soif d'autonomie. En fait je ne veux dépendre de personne. C'est vrai que mon père avait tendance à nous prendre par la main au plan administratif, sur plein de choses. Pour lui, c'était inenvisageable de me voir monter un meuble, alors que maintenant je les monte quoi [ires]. » (Driss, 34 ans, goalball²⁹.)

Face à la posture compensatrice et protectrice, celle de son père notamment, Driss souhaite gagner en indépendance. Ce désir d'indépendance est un élément fort et très récurrent du discours de tous.tes nos interlocuteurs-trices (et sur lequel nous reviendrons³⁰). Dans le cas de Driss, on comprend qu'il n'est pas sans rapport avec le regard que ses parents ont porté sur lui, son frère et sa sœur déficients visuels. Il s'agissait alors, pour cette fratrie, de se montrer capable au-delà de ce que leurs parents pouvaient imaginer : monter un meuble pour reprendre l'exemple de Driss, mais aussi réussir seul à faire du vélo (Adil, goalballeur et déficient visuel) ou à aller chercher du pain (Théo, également goalballeur et déficient visuel).

À l'opposé de cette posture parentale, il y a le parti pris de laisser plutôt les enfants expérimenter par eux-mêmes leurs limites, que celles-ci soient liées au handicap ou non :

« C'est par rapport à l'éducation de mes parents, le fait que je ne voyais pas, bah je leur disais : "je veux sortir", ils me laissaient sortir... "Je vais faire du roller", "je veux faire du vélo", je me faisais des gamelles, mais ils s'en fichaient, ils me laissaient. Dès que j'avais des envies, ils ne m'ont jamais empêchée parce que je ne voyais pas. Voilà, je n'ai jamais été cocoonnée par mon entourage, j'ai appris très tôt à cuisiner ou à sortir toute seule. Je pense que ça joue beaucoup ça. Mes parents étaient dans l'autonomisation à fond, que j'apprenne à prendre le bus toute seule, à prendre le métro... Faire les courses aussi. Du coup, je me suis habituée très tôt pour que tout ça ne soit pas nouveau. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Les parents d'Élodie (déficiente visuelle) désirent qu'elle puisse accomplir de façon autonome certaines tâches quotidiennes jugées essentielles : se faire à manger, faire les courses ou prendre le métro. On remarque ainsi qu'ils ont très tôt ouvert une porte vers l'extérieur afin que notre interlocutrice s'approprie

²⁹ Tout au long du rapport, les informations concernant le ou la déclarante, placées entre parenthèses à la fin de chaque extrait d'entretien, seront toujours identiques : prénom d'enquête (anonymisation), âge et sport pratiqué. Les extraits du journal de terrain, quant à eux, seront toujours précédés de deux informations entre crochets : date et lieu de l'observation.

³⁰ Pour le moment, on peut dire que la quête d'indépendance s'est construite en rapport avec le handicap, comme s'il fallait multiplier les efforts pour être en adéquation avec l'injonction sociétale à l'autonomie à tous les âges de la vie (Tchetgnia, Mahut, 2023).

le monde des autres et interagisse avec lui. Ici, ce que la déficience visuelle permet ou non de faire est moins (pré)défini par « le cocon familial » que par l'accumulation d'expériences faites par l'enquêtée en dehors de ce dernier.

Cela étant dit, cette posture éducative, tournée vers l'autonomisation des enfants et le dehors, ne doit pas faire oublier le contexte dans lequel elle s'est déployée, à savoir celui d'une famille nombreuse (Élodie est la benjamine d'une fratrie de quatre enfants) dans laquelle les deux parents travaillaient « *beaucoup, avec de gros horaires* »³¹. On peut supposer que les contraintes combinées de la vie domestique et de la vie professionnelle des parents ont favorisé une forme d'autonomisation de leurs enfants par eux-mêmes.

Dans un sens relativement similaire, Manon, benjamine d'une fratrie de six enfants, déclare avoir été fortement poussée par ses parents à la plus grande autonomie possible, pour que son handicap visuel ne soit pas - ou le moins possible - un obstacle dans sa vie :

« Mes parents m'ont toujours dit : "Ok Manon, bon tu as ça, tu ne peux rien y faire, c'est comme ça, il va falloir vivre avec, il va falloir que tu avances. Ce n'est pas la fin du monde." Ils m'ont forcée à apprendre le braille, à me déplacer avec une canne blanche, à me débrouiller sur un ordinateur sans pour autant bien voir. Ils m'ont forcée à apprendre l'autonomie très jeune en me disant : "si tu perds la vue demain, tu sais faire". Et là-dessus ils ont été incroyables parce que du coup, de mes 8-10 ans jusqu'à mes 15-16 ans, j'ai appris ça à fond et aujourd'hui, à juste 22 ans, je suis hyper autonome dans tout ce que je fais dans ma vie. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Lorsque Manon est née, ses parents se sont perçus comme relativement âgés (46 ans pour le père, 36 ans pour la mère). Ainsi, notre interlocutrice a pu entendre au cours de sa jeunesse « *qu'ils ne seraient pas toujours là pour elle* », qu'elle doit rapidement apprendre à compter sur elle-même, d'autant plus que ses frères et sœurs - plus âgés - ont déjà atteint l'autonomie résidentielle. L'injonction parentale à l'autonomie de Manon trouve ici un élément d'explication. Et l'on peut voir que ses parents ont redoublé d'efforts pour que leur dernier enfant puisse maîtriser « *tôt* » le braille, le déplacement avec une canne blanche ou encore un ordinateur. Contrairement à Élodie, citée plus haut, l'apprentissage de l'autonomie n'a pas été un apprentissage « *solitaire* », si l'on peut dire, mais un apprentissage accompagné, voire « *forcé* » si l'on reprend les termes de Manon.

Toutefois, les parents d'Élodie et de Manon se rejoignent sur un point : être autonome avec un handicap, c'est être autonome en dehors du lieu de vie familial. Plusieurs enquêtées ont ainsi souligné le rôle essentiel de leurs parents à ce propos, mais également celui de leur fratrie, à l'image du grand frère de Fortuné qui ne manquait jamais de prendre « *le petit* » avec lui lors de ses sorties :

« C'est quelqu'un qui m'a beaucoup aidé parce qu'il m'a amené partout. Mon grand frère, quand il sortait, il disait : "Je viens avec mon petit frère." Il allait voir ses copines, je venais avec lui. Mon frère ne m'a jamais caché en fait, il était fier de m'avoir comme petit frère. On avait les mêmes copains. C'est ça qui a fait que je suis quelqu'un qui a confiance en lui quoi. Quand je disais de cacher ses enfants ou cacher ses frères et sœurs, mon frère ce n'était pas ça quoi. Partout où il était, j'étais là. Ça, ça aide énormément hein ! » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

À n'en pas douter, le rapport fraternel a été perçu comme bénéfique pour Fortuné, déficient visuel. Et l'on comprend que son grand frère a joué un rôle capital de « *socialisateur* » (Dubar, 2005, p. 8) auprès de lui, l'intégrant à son groupe de pairs³². On comprend également que le handicap de Fortuné n'a jamais

³¹ Aujourd'hui retraités, le père était dessinateur industriel, la mère ATSEM (agente territoriale spécialisée des écoles maternelles).

³² Cela rejoint le rôle intégrateur de certains jeunes aidant-es qui a été décrit dans un tout autre contexte (voir Jung, Mahut, 2022).

été considéré par son frère comme un support de dévalorisation, qu'il n'a jamais constitué un motif pour le « *cher* » aux autres, à ses ami.es en l'occurrence. Selon l'enquêté, ce regard positif du grand frère, qui est aussi celui de sa mère (« *elle m'a toujours mis sur un piédestal* »), lui a permis de construire un rapport de confiance vis-à-vis de lui-même et du monde extérieur.

Un dernier cas mérite d'être relevé, car il montre que la posture familiale à l'égard du handicap peut être plus ambivalente, une ambivalence que l'on peut entrepercevoir dans la déclaration d'Adil, lui aussi déficient visuel :

« On est sept frères et sœurs. Je suis le seul déficient visuel. Du coup, moi j'ai eu la chance d'avoir une éducation où je n'ai jamais été protégé, couvé. On ne m'a pas dit "ouh là là, fais attention" ou alors "lui, il faut le mettre de côté". Bon, mon père était plus dans la protection quand même. Ma mère, elle disait qu'il fallait que je fasse mes expériences de vie. Pareil, j'avais une de mes sœurs qui était très protectrice, un de mes grands frères aussi... Et un autre qui s'en foutait complètement. Ce n'était pas au sens péjoratif, c'était : "bah vas-y, fais ta vie, fonce en fait". [...] Il y avait le protecteur et le non-protecteur quoi ! Après, j'étais jeune, je n'écoutais pas beaucoup de monde hein, j'en faisais qu'à ma tête souvent. Quand on me disait "non, tu ne sors pas, tu ne prends pas le vélo", je prenais les clés de la cave, je m'échappais et je prenais le vélo. » (Adil, 32 ans, goalball.)

Les propos d'Adil sont suffisamment clairs pour comprendre que les différents membres de sa famille n'ont pas adopté la même attitude à son égard : certains ont été protecteurs, dont le père ; les autres, dont la mère, ont encouragé une fois plus le « *laisser-faire* ». Cet exemple montre qu'au sein d'une même famille des postures différenciées vis-à-vis du handicap peuvent coexister. Il montre aussi que la personne porteuse d'un handicap peut disposer d'une certaine latitude par rapport au cadre familial (« *j'en faisais qu'à ma tête souvent* »).

Entre la posture compensatrice et protectrice d'un côté (faire à la place de, préserver du monde extérieur, sécuriser l'existence), et la posture tournée vers l'autonomisation de l'autre, il existe donc plusieurs positionnements intermédiaires. Ces positionnements vis-vis du handicap varient selon plusieurs facteurs, notamment :

- la configuration familiale (famille nombreuse, famille monoparentale, la présence ou non de plusieurs personnes en situation de handicap au sein de la famille, etc.) ; une configuration familiale qui, de plus, n'est pas figée dans le temps, mais dynamique : « *quand mon dernier [grand] frère est parti de la maison j'ai senti que je devais me débrouiller un plus tout seul quand même* » (Ludovic) ;
- les périodes de vie traversées par un ou plusieurs membres de la famille, par exemple une augmentation de la charge de travail des parents laissant moins de temps à consacrer à leurs enfants (Élodie) ;
- le type de handicap et son éventuelle évolution, comme une baisse progressive de la vue pour Lucile, « *au fil des années* », demandant à sa famille plusieurs réajustements en cours de route (accueillir un chien d'aveugle au domicile pour reprendre l'exemple cité par cette enquêtée).

On peut remarquer que les cas exposés jusqu'à maintenant concernent uniquement des enquêtés déficients visuels. C'est un choix pour attirer l'attention sur le fait que les familles (parents et fratrie)

ne construisent pas tous le même rapport au handicap, y compris lorsqu'il s'agit d'un « même » type de handicap³³.

Cela dit, les deux grandes postures dégagées vis-à-vis des enquêté-es porteurs-euses d'un handicap - compensatrice-protectrice *versus* autonomisation - disent quelque chose de leur socialisation familiale. Ces postures, avec lesquelles ils et elles ont composé durant leur enfance et leur jeunesse, ont pu (ou continuent d'avoir) une incidence sur leur trajectoire sociale, y compris sur leur trajectoire sportive. Ainsi, et comme nous le verrons, certain-es enquêté-es ont adhéré au modèle « sécurisé » de leur famille avec cette idée qu'il faut avant tout se protéger contre les aléas de la vie. Certain-es ont par exemple privilégié la voie des études (et du diplôme) à celle du sport, cette dernière étant considérée comme une voie trop incertaine, trop aléatoire, voire comme une voie de garage, sans possibilité d'accéder à la sécurité d'un emploi stable et durable (un discours toujours tenu aujourd'hui par quelques parents). D'autres interlocuteurs-trices au contraire ont mis un point d'honneur à conquérir leur autonomie par la voie professionnelle qu'ils et elles ont choisie, par le sport en l'occurrence, suivant ainsi le modèle d'éducation proposé (ou imposé) par leurs parents. D'autres encore ont cherché à s'émanciper d'un cadre familial jugé « trop protecteur » pour montrer à eux ou elles-mêmes et aux autres (à leurs proches familiaux notamment) qu'ils ou elles sont capables se débrouiller par eux ou elles-mêmes, de se dépasser et de dépasser leur handicap.

Transmission familiale d'un goût pour le sport

Pour autant, le sport n'est pas étranger aux univers familiaux de la majorité des enquêté-es. Au contraire, à deux exceptions près, le sport est ou a été pratiqué par un ou plusieurs membres de la famille : un parent ou les deux, un frère et/ou une sœur, en loisirs et/ou en compétition. À bien des égards, les enquêté-es ont grandi dans un monde familial où le sport était présent, encourageant les enfants à pratiquer, cultivant un certain « *état d'esprit sportif* », qu'il s'agisse de valoriser l'effort, la compétition, la quête de plaisir, le dépassement de soi ou encore la vie sociale en club :

« Je suis né dans une famille de sportifs, des parents qui sont gymnastes, une mère qui est prof d'éducation physique et sportive. Depuis tout petit j'ai grandi avec des valeurs du sport, qui étaient des valeurs de partage et surtout d'éducation à la vie avec les autres. [...] En tout cas, on a souvent véhiculé un truc, genre "l'essentiel c'est de participer", auquel je n'ai jamais adhéré. Pour moi, mon plaisir a toujours été autour de la gagne. J'ai grandi avec ça. [...] Depuis que j'ai l'âge de 7 ans, je suis en compète. Et donc moi, la compète, je kiffe. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« Sportivement, voilà, mon père fait énormément de golf, ma mère elle n'arrête pas de courir, mon frère fait énormément de rugby. [...] On a toujours été poussés à faire du sport, mais on n'a jamais été obligés. Avec ma sœur jumelle, on faisait énormément d'équitation les week-ends, de la natation à haut niveau... J'adorais l'athlétisme aussi. J'ai dû tout arrêter après mon accident³⁴. Mais je pense qu'on a toujours adoré ça et qu'on a grandi avec cette mentalité-là, qu'on allait faire du sport. Il n'y avait pas d'options quoi. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

« On y est tous passés en fait, mes frères, mes sœurs, il n'y avait pas de choix. On aimait ça aussi. [...] Mon papa, il était porté sur le vélo comme un de mes frères d'ailleurs. Ma maman, quand elle était plus jeune, elle faisait du basket. Après, mes parents ont géré un club de gym dans notre ville et maman était juge de gymnastique aussi. [...] J'ai plusieurs sœurs qui ont fait de l'athlétisme. Après, on a tous évolué différemment.

³³ « *Chaque personne a son handicap* », a-t-on souvent entendu au cours de l'enquête pour mettre en garde contre toute forme de généralisation hâtive. De fait, il existe différents types de handicaps – moteur, sensoriel, psychique, mental. Et chaque type de handicap sous-entend une déficience qui est à son tour divisée en sous-catégories. Par exemple, l'OMS (2020, p. 12) distingue cinq catégories de déficience visuelle basées sur l'acuité visuelle du meilleur œil : 1) déficience légère ; 2) déficience modérée ; 3) déficience sévère ; 4) cécité ; et 5) déficience de la vision de près.

³⁴ Aurélie a perdu l'usage de ses jambes à l'âge de 15 ans.

J'ai un frère et une sœur qui en ont fait leur métier, du sport. Les autres sont passés à autre chose [rire]. En tout cas, quand on était jeune, on a tous pratiqué du sport et c'est logique quoi. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« Mon papa avait un très bon niveau à la pétanque. Ma sœur était forte au foot. Elle jouait qu'avec les gars. À l'époque, c'était pas aussi développé que maintenant. Et puis elle était entrée en équipe de France féminine, les U17 ou quelque chose comme ça³⁵ [...]. Après, elle est tombée amoureuse. Du coup, c'est tombé à l'eau. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

On pourrait ainsi multiplier les exemples où le sport s'inscrit dans la culture familiale des enquêtés³⁶. Des parents aux enfants, le sport était là et se présentait souvent comme un « *allant de soi* ». Pour certains parents, le sport s'est résumé à une pratique de loisirs, pour d'autres, il a été l'élément central de leur métier (professeure d'EPS pour reprendre l'exemple de la mère de Christophe). Pour d'autres encore, il a représenté la possibilité d'une carrière de haut niveau (dans le judo pour un père, dans la danse pour une mère). D'autres parents enfin se sont davantage investis dans la vie associative d'un club sportif, comme ce fut le cas des parents de Manon.

Les extraits d'entretien ci-dessus mettent également en exergue la place du sport au sein de la fratrie des enquêtés³⁷. Là encore, la présence d'un frère sportif ou d'une sœur sportive, voire de plusieurs, a sans nul doute été favorable au développement de la pratique sportive de la plupart de nos interlocuteurs et interlocutrices. Lorsqu'Aurélié évoque les séances de natation et d'équitation avec sa sœur jumelle ou lorsque Julien se souvient du passage de sa sœur en équipe de France de football féminine junior, on comprend que certains frères et sœurs ont été, pour les enquêtés, des « autres significatifs » (Berger, Luckmann, 2018) sur le plan sportif.

Dans une certaine mesure, parents et fratrie ont contribué à la transmission et à la construction d'un goût pour le sport. Pratiquer du sport ensemble dans la même spécialité, être coéquipier·ères ou concurrent·es, voir l'un des membres de la famille performer ou s'amuser, entretenir des relations avec les membres sportifs de leur famille donne à voir un univers plutôt favorable au développement « d'un capital sportif » (Forté, Mennesson, 2012) :

« Bah mon désir d'excellence, ça vient aussi de là, de la vie familiale, de ma mère qui a fait de la danse classique. Elle a fait le conservatoire de Versailles. Ça joue, ça se transmet quoi, mais ça vient pas comme ça. C'est-à-dire que j'ai toujours eu cette envie d'être compétitrice. Et ça va dans le golf ou ailleurs : j'ai toujours envie d'être la meilleure, d'être dans les meilleures. Par contre, mon frère fait du tennis et lui il est là pour s'amuser. Moi, je suis une compétitrice, on va dire à peu près née. Mais c'est bien aussi d'avoir quelqu'un comme mon frère en fait, je joue au tennis avec lui, pour se rappeler que quand même on joue pour s'amuser et pas forcément pour gagner, etc. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes³⁸.)

Dans cet extrait, on décèle un rapport différencié au sport entre Manon et son frère cadet, la première le percevant d'abord dans sa dimension concurrentielle, le second dans sa dimension ludique. Dans le même sens, Christophe, cité plus haut, soulignait qu'enfant « *son plaisir* » passait essentiellement par

³⁵ U17 est la contraction de « *Under the age of 17* » en anglais. Il s'agit donc d'une catégorie sportive réservée aux joueuses de moins de 17 ans.

³⁶ Ce qui corrobore les résultats de l'étude statistique publiés par l'INSEE auprès de collégiens, laquelle établit notamment un lien fort entre leurs pratiques sportives et le rapport au sport de leurs parents (Caille, 2020, p. 109).

³⁷ Sans tirer de conclusions, on peut simplement remarquer qu'aucun·e enquêté·e n'est enfant unique et que, sur les 20 sportifs·ves rencontrés, 11 sont issus·es d'une famille nombreuse d'au moins 3 enfants.

³⁸ Noémie, déficiente auditive, pratique le golf en compétition du côté des sportives valides et du côté des sportives sourdes et malentendantes. Cette double appartenance « *valides/handi* », sur laquelle nous reviendrons, et qui constitue une opposition courante dans le discours des enquêtés, on la retrouve aussi chez Hugo et Ludovic, mais du côté de l'athlétisme. C'est pourquoi, à la fin de chacune de leur déclaration, nous préciserons qu'ils et elles pratiquent dans deux univers de compétition sportive.

« *la compète* », alors que ses parents ont plutôt véhiculé une valeur du sport tournée vers la participation et le partage. Ces deux exemples montrent que la transmission familiale du goût pour le sport, voire d'un capital sportif, n'est pas mécanique (Lahire, 1995). D'abord la transmission intergénérationnelle de dispositions sportives ne doit pas faire oublier le travail effectué par les enfants pour en hériter (« *ça ne vient pas comme ça* », Manon). Ensuite, l'appropriation du sport, en termes de valeurs et de pratiques, ne se fait pas de façon identique d'un membre de la même famille à l'autre.

Toujours est-il que la transmission d'un capital sportif s'opère à la fois verticalement (des parents aux enfants) et horizontalement (entre membres de la fratrie). Au sein de la fratrie elle-même, les positions occupées, de l'aîné au benjamin, peuvent orienter la manière de pratiquer du sport. Ainsi, Noémie souhaite, à travers son parcours sportif (golf) et sa manière de penser le sport (exigence, discipline, détermination entre autres), « *montrer l'exemple au petit frère, qu'il essaie de suivre, comme un héritage entre guillemets* ». Patrick, quant à lui, estime avoir été éduqué en partie par ses grands frères, là où, souvent, s'instaurait entre eux un rapport de compétition dans et au-delà du sport :

« J'ai été élevé dans une famille de valides. [...] J'ai eu trois grands frères qui m'ont appris l'école de la vie, un peu à la dure. Il y avait de la compétition entre nous trois, avec bienveillance parce que mes parents faisaient attention à tout ça. Puis j'étais le petit dernier. C'est sûr... Dans le sport ou même juste les jeux physiques, qui est le plus fort, tout ça... Voilà, nous, on fonctionnait un peu comme ça, comme une meute. » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil.)

Durant l'enfance et la jeunesse de la plupart des enquêtés, plusieurs membres de leur famille ont été, de la place qui était la leur, des socialisateurs au sport. Valorisée par les uns et les autres, la pratique sportive a été encouragée pour elle-même (le plaisir de jouer ou de se dépenser par exemple). Mais elle a aussi été considérée familialement comme un moyen efficace de desserrer les grandes contraintes de la vie familiale ou encore professionnelle :

« Mon père, il était maton, gardien de prison, c'était dur. C'est sûr que, pour lui, la pétanque, bah c'est clair hein, ça lui vidait la tête. Pour moi, le sport, c'est aussi ça. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

« Je pense que pour l'équilibre de tout le monde et pour qu'à la maison ça se passe bien, il fallait qu'il y ait du sport. À six, dans une petite maison, on se marche un peu dessus, donc je pense que c'était le moyen aussi de pouvoir être dehors et d'avoir une raison d'être dehors. Et puis tu avais toute la partie bénévolat dans le club aussi. C'était à Saint-Denis dans le 93. Et tout le moment où on y a été, on a fait plein de trucs, on a organisé plein de tournois internationaux et tout ça, c'était vachement bien. C'était cool l'ambiance du club. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

La pratique familiale du sport ne peut pas se penser en dehors des conditions sociales dans lesquelles elle se déploie. Julien se remémore son père pour qui la pétanque (pratiquée à un bon niveau selon l'enquêté) était un exutoire, lui permettant d'avoir une activité complètement détachée du travail et des difficultés qui y sont attachées. Élodie, elle, évoque le sport comme un moyen de s'extraire du domicile familial, de désamorcer les éventuelles tensions générées par un habitat perçu comme trop petit pour accueillir six personnes. Elle évoque dans la foulée l'ambiance « *cool* » du club et « *toute la partie bénévolat* », comme pour rappeler qu'il s'agissait là d'un investissement volontaire, choisi plutôt que subi. Dans les deux cas, Élodie et Julien soulignent l'importance de ce que l'on pourrait appeler des « tiers espaces sportifs », situés en périphérie du travail et/ou de la famille. Ici, les activités qui s'y déploient ne sont « ni de l'ordre de la nécessité, comme le travail, ni de l'ordre des obligations comme les devoirs familiaux ou sociaux » (Dumazedier, 1959, p 32).

1.2 L'école

L'école est, comme la famille, une grande instance de socialisation, une institution dans laquelle les enquêté-es sont plongé-es dès leur plus jeune âge, un monde avec ses acteurs et ses actrices (des camarades de classe aux enseignant-es, en passant par les surveillant-es), son organisation et son fonctionnement (variables d'une localité géographique à l'autre notamment), un monde conçu pour permettre l'acquisition de dispositions scolaires (Lahire, 2019).

Ce qui est ressorti fortement et spontanément des entretiens, c'est d'abord et avant tout la manière dont a été vécu le handicap à l'école : la relation aux autres, le contenu adapté ou non des enseignements, le sport pendant les récréations ou les cours d'EPS. Et l'on a pu observer des expériences vécues différentes selon le type de parcours scolaire considéré, en milieu scolaire ordinaire et/ou spécialisé, lesquelles ouvrent le débat sur la notion d'inclusion, de plus en plus utilisée par les pouvoirs publics.

Cette notion traverse depuis plusieurs années déjà différents domaines de la vie en société tels que l'école, le travail ou encore le sport. Elle s'est probablement davantage imposée depuis la loi du 11 février 2005 qui fait date et qui pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.³⁹ »

Cela signifie que plusieurs personnes rencontrées lors de cette enquête, parmi les plus âgées (nées avant 2000), ont suivi une scolarité avant le développement accéléré de l'école dite inclusive, alors que pour d'autres après, l'inscription scolaire en milieu ordinaire était dorénavant privilégiée.

De l'école maternelle au lycée, en passant par le collège, deux types de parcours scolaire ont donc été mentionnés par les enquêté-es : 14 ont eu lieu uniquement en milieu scolaire ordinaire (dont un est toujours en cours) ; 6 ont des parcours que l'on peut qualifier de mixtes, passant d'un milieu scolaire ordinaire (avec un passage ou non dans une ULIS⁴⁰) à un milieu scolaire spécialisé et/ou adapté (ou inversement)⁴¹.

Il ne s'agit pas ici de retracer de façon exhaustive l'ensemble des parcours scolaires des un-es et des autres, mais de relever les éléments qui, dans ces parcours, permettent d'expliquer leur itinéraire dans le sport jusqu'au haut niveau⁴².

³⁹ [En ligne](#) (consulté le 16.05.23).

⁴⁰ L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement CLIS, classe pour l'inclusion scolaire) est un dispositif intégré aux établissements scolaires ordinaires destiné aux élèves en situation de handicap. Pour plus de détails, voir [en ligne](#) (consulté le 12.10.2023).

⁴¹ Dans cette enquête, le milieu scolaire spécialisé renvoie aux établissements qui accueillent exclusivement des personnes en situation de handicap, par exemple l'INJA (Institut national des jeunes aveugles). Le milieu scolaire adapté désigne des établissements d'enseignement (collèges et lycées) dont les élèves présentent des difficultés scolaires, sociales, et/ou liées à au handicap. Plus de précisions sont données dans la section suivante de ce rapport : « Parcours scolaires mixtes : des parcours sur les marges du monde ordinaire ». On peut toutefois ajouter que, pour 3 enquêté-es, le handicap est survenu après leur formation scolaire. Pour ceux-là, la question d'un parcours scolaire spécialisé et/ou adapté ne s'est pas posée.

⁴² On peut supposer que le sport à l'école (à travers les cours d'EPS ou durant les récréations) a pu tenir un rôle important dans la trajectoire sociosportive de plusieurs enquêté-es. Mais à l'exception de l'un d'entre elles et eux, cet aspect-là de leur vie scolaire n'a pas été considéré comme un élément explicatif fort de leur itinéraire dans le sport.

Parcours en milieu scolaire ordinaire : le stigmate du handicap à l'école, une expérience fondatrice

Parmi les éléments saillants des parcours scolaires en milieu ordinaire, on peut d'abord s'arrêter sur le fait que le handicap ne s'est complètement révélé aux yeux de certain-es enquêté-es que lorsqu'ils et elles ont quitté le domicile familial pour prendre le chemin de l'école. Autrement dit, c'est au contact du monde scolaire que quelques interlocuteurs-trices ont pris davantage conscience de leur situation de handicap. Ce fut le cas notamment de Noémie (déficiante auditive) et de Manon (déficience visuelle) :

« Moi, je suis malentendante, sourde sévère, euh... depuis la naissance, mais on s'en est rendu compte quand j'étais en moyenne section, grande section, à l'école en fait. En fait, j'ai appris à lire sur les lèvres toute seule. Et c'est pour ça que ça a duré aussi longtemps avant qu'on s'en rende compte. Et j'ai commencé à porter des appareils en moyenne section, grande section, parce que dès que je suis trop loin de la personne qui parle, bah la maîtresse en classe quoi, bah je ne peux plus lire sur les lèvres en fait. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes⁴³)

« Lors de mon évolution, mes parents se sont rendu compte que j'avais des comportements qui n'étaient pas communs dans le sens où je tombais beaucoup. Alors, quand on apprend à marcher, tomber c'est normal. Mais quand on a 7-8 ans, ça devient plus étrange. [...] Moi j'ai commencé à réaliser un peu plus tôt, quand je suis rentrée au CP, parce que je me comparais beaucoup à d'autres enfants. Du coup, je ne comprenais pas pourquoi je ne pouvais pas jouer au ballon avec mes copains, pourquoi moi je n'arrivais pas à lire ce qu'il y avait écrit au tableau, alors que pour tout le monde ça semblait hyper facile. [...] Je n'avais pas de réflexions profondes, mais juste je ne comprenais pas [rires]. Et c'est pour ça qu'au bout d'un moment, mes parents se sont dit "attendez, il faut qu'on trouve une solution". Donc c'est à 8 ans, après avoir vu plusieurs médecins, qu'ils m'ont annoncé la maladie. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Ces deux déclarations posent la question de la visibilité du handicap. Noémie « trompe son monde » en lisant sur les lèvres de ses proches familiaux, mais cette compensation du handicap, qui le rend invisible durant un temps, n'est plus suffisante pour répondre à toutes les interactions banales de la vie scolaire ordinaire (ici, ne pas pouvoir toujours lire sur les lèvres de la maîtresse trop éloignée). Invisible dans le cercle familial, le handicap devient perceptible à l'école. Manon, quant à elle, avait bien éveillé les soupçons de ses parents quant à sa déficience visuelle, mais c'est en interagissant avec ses pairs, en se comparant à eux, qu'elle prend la mesure des effets du handicap à l'école.

Ainsi, pour plusieurs enquêté-es, leur relation aux jeunes du même âge (ou d'un âge proche) a souvent fonctionné comme un révélateur de leur situation de handicap. Cela a pu se produire en début de carrière scolaire, comme pour Noémie et Manon, mais aussi plus tardivement, soit parce que le handicap s'est accentué « *par palier* » au fil des années (Lucile), soit parce que le handicap est survenu en cours de route (Aurélie) :

« C'est une rétinopathie pigmentaire dégénérative. Déjà avant 3 ans, j'allais chez l'ophtalmo. Donc j'ai une sacrée carrière dans l'ophtalmologie [rires]. [...] À l'école, ça allait, mais j'ai connu des fortes baisses d'acuité en cinquième et en terminale. En fait, la vision baisse quand je subis des chocs émotionnels. [...] Il y a un moment où le handicap, notamment le handicap visuel, il t'isole. Au lycée, ça peut être compliqué pour se faire des amis, et même après, ça t'isole des gens. Parce qu'il n'y a pas ces jeux de regard que tu vas avoir avec les gens. Moi, tu as beau me faire coucou de loin, même si tu penses que je te regarde, en fait je ne te vois pas. Au moment où tu vas rigoler, tu vas faire un signe pour rigoler, et moi je ne vais pas comprendre parce qu'il n'y a pas tous ces signes comme ça. On est déjà isolé de base. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

⁴³ Noémie précisera qu'elle continue quotidiennement de lire sur les lèvres de ses interlocuteurs-trices, y compris au moment même où nous réalisons l'entretien.

« Je suis retournée à l'école après l'accident, en seconde, et j'étais en fauteuil. C'est ça qui me gênait énormément, que les gens me voient différemment, que les regards soient sur moi parce que j'étais la seule personne en fauteuil. À l'âge de 15-16 ans, c'est difficile de gérer ça. [...] Et ce n'était pas une école du tout accessible [en fauteuil]. Donc, c'était assez compliqué. Ça faisait depuis la sixième que j'étais là. Donc ils ont tout fait pour bien aménager la classe, etc. En plus, j'étais dans la même classe que ma sœur jumelle, donc je pense que ça m'a beaucoup aidée parce qu'elle était tout le temps là avec moi. Après, j'avais un groupe d'amis dans cette classe et c'était génial. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

On peut d'abord percevoir, à travers la déclaration de Lucile, que son handicap visuel ne lui donne pas accès à tous les éléments d'une interaction sociale qui, de manière parfaitement banale et quasi automatique, fait appel à la vue. Il s'agit plus particulièrement de l'ensemble des signes non verbaux et visuels, lesquels accompagnent les communications ordinaires de la vie quotidienne (un geste de la main, un sourire, un froncement des sourcils, etc.). Au risque de l'évidence, l'incapacité de capter ces signes-là renvoie à la privation (partielle ou totale selon la sévérité de la déficience visuelle considérée) d'un des cinq sens fondamentaux « permettant le traitement spécifique des informations en provenance du monde extérieur » (Valade, 2016, p. 33). Pour Lucile, cela augmente les risques d'isolement ou de mise à l'écart plus ou moins involontaire des autres. Par extension, cette enquête suggère que ce sont les possibilités de s'inscrire dans un réseau de relations durables qui s'en trouvent affectées, notamment au lycée.

L'expérience du handicap dans le monde scolaire est aussi ce que relate Aurélie, mais dans une tonalité sensiblement différente. D'abord, le passage vécu par cette enquêtée d'un état physique « valide⁴⁴ » à une situation de handicap (paraplégie complète) a immanquablement été remarqué au sein de son lycée, d'autant plus qu'elle était « *la seule en fauteuil* ». Être confronté·e à ce regard social subitement modifié a constitué une réelle épreuve pour elle. Mais, malgré l'inaccessibilité de son établissement scolaire⁴⁵, elle a pu compter sur ses relations amicales, construites depuis le collège, et sur la présence de sa sœur jumelle dans sa classe. On retrouve une fois de plus le rôle très important de certains membres de la fratrie dans l'accompagnement d'un frère ou d'une sœur en situation de handicap (y compris parfois à l'école), donnant un sens à ce que nous avons appelé ailleurs « la jeune aidance » (Jung, Mahut, 2022)

Ce n'est que plus tard, alors qu'Aurélie quitte la France pour poursuivre ses études de droit en Angleterre, qu'elle fait une expérience liée à son handicap plus marquante encore, celle d'avoir été écartée du monde « *des normaux* » :

« On a tous été mis sur un campus dans les résidences. Et l'université a décidé de mettre toutes les personnes en situation de handicap dans la même résidence, sans ascenseur ! [...] Il y avait deux autres personnes en fauteuil comme moi, une personne sourde, une personne aveugle. Moi je ne connaissais pas vraiment les personnes en situation de handicap, j'ai découvert à ce moment-là. [...] En termes d'acceptation du handicap, là, c'était un peu plus compliqué, je l'ai vraiment vécu comme une discrimination. Les cours, j'étais avec les personnes valides, mais les soirs chacun rentrait dans sa chambre. Du coup l'arrivée en Angleterre, c'était très dur : je venais de déménager toute seule, sans ma famille, sans mes amis, sans mon entourage que j'avais en terminale. Du coup, pendant un an et demi, j'ai fait une énorme dépression. Tu ne veux pas être en vie tout simplement. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

⁴⁴ Le terme « valide », par opposition aux sportifs·ves en situation de handicap, est un terme très ordinaire dans le monde du sport.

⁴⁵ Les escaliers constituent l'obstacle le plus récurrent mentionné par les enquêtés·es qui doivent se déplacer quotidiennement en fauteuil roulant.

Cet épisode de vie à l'université a profondément marqué Aurélie. On comprend que c'est la combinaison de plusieurs facteurs - migration, éloignement des proches, discrimination liée au handicap - qui a déclenché chez elle une période relativement longue et difficile de « *dépression* ». Mais ici, c'est la manière dont a été vécu le handicap, dans cette configuration sociale spécifique (une résidence dédiée aux étudiantes en situation de handicap) qui doit retenir davantage notre attention. Si nous marquons un arrêt sur ce point, c'est que plusieurs de nos interlocuteurs-trices ont fait part, non pas d'une scolarité vécue en étant systématiquement discrédité-es ou mis-es à l'écart, mais plutôt d'un voire deux épisodes scolaires où le handicap a été l'objet de stigmatisation.

On peut évoquer Noémie qui, au collège, a été la cible de nombreuses moqueries et qui a pu entendre par exemple qu'elle ne ferait « *rien de sa vie* » étant donné sa surdité. On peut également parler de Manon qui, étant la seule à porter des lunettes noires au collège, a perçu ce signe distinctif comme la marque de sa déficience, comme un écart par rapport à la norme de ceux qui sont considérés comme « valides » : « La pire année, ça a été la quatrième. Au collège, on n'est pas sympa et on accepte très peu la différence. En plus de ça, j'avais de bonnes notes à l'école. Limite si j'avais été dernière de la classe, on m'aurait laissée tranquille, mais j'avais de bonnes notes et, pour eux [les camarades], j'étais incapable de réussir toute seule. C'était forcément mon AVS [auxiliaire de vie scolaire] qui me donnait les réponses. J'avais beau me défendre, les gens ne me croyaient pas. Là, c'est devenu très compliqué parce que du coup j'ai fait une opposition complète à mon handicap, je ne l'acceptais plus du tout, je n'acceptais plus mes lunettes (noires), je ne supportais pas qu'on m'en parle, et je n'avais plus de copains en fait. Donc j'étais toute seule. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

L'identité, selon André Akoun, désigne ce dans quoi je me reconnais et ce dans quoi les autres me reconnaissent » (Akoun, 1999, p. 264). L'auteur souligne par là la relation inévitable qui s'établit entre l'auto- et l'hétéro-définition de soi, l'une et l'autre participant à la construction sociale de la personne. Lorsque Manon était au collège, en quatrième, on saisit à quel point le handicap a joué un rôle central dans son rapport à elle-même et aux autres, à quel point il a jeté un discrédit profond sur elle durant la période adolescente de sa vie : perte de confiance et de l'estime de soi, isolement et sentiment de solitude.

Cela ne va pas sans rappeler les propos d'Erving Goffman lorsqu'il écrit : « un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans les cercles des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmate, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions. » (Goffman, 1975, p. 15). Mais le regard social et l'attitude vis-à-vis du handicap ne sont pas immuables. Ils sont situationnels. Ainsi, lorsque Manon déménage pour effectuer son lycée, qu'elle découvre l'athlétisme handisport dans le même temps, et qu'enfin ses performances sportives se font remarquer au sein de son nouvel établissement scolaire, on peut dire que la situation n'est plus du tout celle qui était la sienne au collège :

« J'avais 17 ans, c'était en première parce que mes profs du lycée et certains élèves avaient regardé ma course à la télé et tout [rires]. [...] Mais ils étaient fous dans mon lycée. Bah, c'était le délire, pour eux, c'était génial. [...] Tous mes profs me suivaient sur Instagram et tout, mais c'était du délire. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

C'est bien la configuration scolaire qui détermine le rapport social au handicap. Cela dit, et c'est sur ce point que nous voudrions insister pour l'instant, les expériences stigmatisantes vécues durant la scolarité

ordinaire de plusieurs enquêté-es (pas tous-tes) ont sans nul doute constitué un levier puissant pour montrer, à soi-même comme aux autres, que l'on peut se réaliser en tant que personne. Là où le handicap a été l'objet d'un discrédit, là où il a pu empêcher certains et certaines de s'inscrire dans un réseau de relations sociales stables et durables, il y a dans ces expériences de vie quelque chose de fondateur qui a structuré l'intériorité des enquêté-es concerné-es, et qui a généré pour certain-es un fort désir de revanche sociale⁴⁶. Sans anticiper un point développé ultérieurement, nous tenons ici une des raisons profondes de l'engagement de plusieurs de nos interlocuteurs-trices dans le sport et plus spécifiquement encore dans le sport de haut niveau.

Parcours scolaires mixtes : des parcours dans les marges du monde ordinaire

Les parcours scolaires mixtes (en milieux scolaires ordinaire et spécialisé et/ou adapté) concernent uniquement 6 enquêté-es, lesquelles sont tous-tes porteurs et porteuses d'un handicap visuel. C'est à leur expérience de vie à l'école que nous nous intéressons maintenant.

Avant toute chose, il convient de préciser la distinction qui est faite ici entre milieu scolaire spécialisé et milieu scolaire adapté. Le milieu scolaire spécialisé désigne généralement les établissements du secteur médico-éducatif, reconnus comme établissements d'enseignement, assurant à la fois la scolarisation et la compensation du handicap des enfants (IME ou ITEP entre autres⁴⁷). Dans cette enquête, « le milieu scolaire spécialisé », expression employée par les enquêté-es, renvoie plus particulièrement aux établissements qui accueillent exclusivement des personnes déficientes visuelles (l'INJA pour ne citer qu'un seul exemple⁴⁸). Ces établissements proposent des modalités d'accompagnement spécifiques, notamment des apprentissages particuliers liés à la déficience visuelle (le braille par exemple), un internat et la poursuite d'une scolarité à temps plein qui va de la grande section de maternelle jusqu'au bac général.

Quant au « milieu scolaire adapté », là encore une expression employée par les enquêté-es concerné-es, il désigne les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et les lycées d'enseignement adapté (LEA). À partir de la sixième, ils accueillent des élèves « en grande difficulté scolaire et/ou sociale ou rencontrant des difficultés liées à une situation de handicap⁴⁹. » Ils proposent des enseignements dits « adaptés », un internat et, à terme, ils permettent d'obtenir un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou un bac professionnel.

Enfin, plusieurs enquêté-es sont passé-es – durant une ou plusieurs années de leur scolarité – par des classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), remplacées par les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) depuis septembre 2015⁵⁰. Situées dans les écoles « classiques », elles visent « à organiser la scolarité adaptée des élèves qui ne peuvent pas dans l'immédiat être accueillis dans une classe ordinaire

⁴⁶ Lors d'une discussion informelle, Noémie confie qu'elle aimerait recroiser celles et ceux qui l'ont « harcelée », qui l'ont considéré comme « *une moins que rien* », pour leur montrer ce qu'elle a accompli à travers le sport (entre autres le fait d'être aujourd'hui en équipe de France junior).

⁴⁷ IME, Institut médico-éducatif qui accueille des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle ; ITEP, Institut thérapeutique éducatif et pédagogique qui accueille des enfants et des adolescents présentant des troubles du comportement. (En ligne : consulté le 19.05.2023.)

⁴⁸ INJA : Institut national des jeunes aveugles. <http://www.inja.fr/Default/elevés-in-situ.aspx> (consulté le 18.05.23)

⁴⁹ Voir : <https://eduscol.education.fr/1178/les-etablissements-regionaux-d-enseignement-adapte> (consulté le 18.05.23)

⁵⁰ <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENE1504950C.htm> (consulté le 18.05.23).

et pour lesquels l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas »⁵¹. Autrement dit, une ULIS est un espace intermédiaire entre l'établissement spécialisé et l'établissement ordinaire.

Ces quelques précisions préalables sont importantes, car il faut garder à l'esprit qu'aucun·e des enquêtés·es n'a fait sa scolarité dans un seul type d'établissement, mais dans plusieurs. Ce fait signale d'emblée des parcours non linéaires marqués par des changements significatifs d'environnement scolaire. Par exemple, Élodie a débuté son parcours en internat dans trois établissements scolaires spécialisés différents d'un département francilien (du CP au CM2), département de résidence de ses parents. Elle effectue ensuite son collège en ULIS dans un « *collège normal* » situé à Paris, puis retourne en internat dans un lycée spécialisé situé dans une région du Grand Ouest français (« *donc loin de chez moi* »), pour finalement faire une terminale en milieu ordinaire (toujours en internat, toujours dans le Grand Ouest).

Pour Élodie et d'autres interlocuteurs·trices parmi le plus âgé·es de cette enquête, le ou les passage(s) en milieu scolaire spécialisé (en internat de semaine pour la plupart) ont été perçus comme des passages presque obligés, y compris par leur famille. C'est que l'école dite « inclusive », dans les années 1990, « *ça n'existait pratiquement pas* »⁵² :

« J'ai grandi en milieu scolaire spécialisé, c'est-à-dire qu'à l'époque l'intégration [en milieu scolaire ordinaire] ce n'était pas trop ça. Quand on essayait d'y aller, les établissements nous refoulaient beaucoup. C'est ce que j'ai vécu. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« C'est compliqué vers Avignon où j'étais, au niveau de l'intégration. Avant la loi de 2005, c'était pratiquement hors de question de mélanger les déficients visuels dans les écoles avec d'autres quoi. Les personnes en situation de handicap étaient dans les écoles spécialisées. Pour moi, j'avais 6 ans, l'école spécialisée la plus proche, ça voulait dire Marseille. J'ai eu la chance que mes parents n'ont jamais voulu m'envoyer dans une école spécialisée. De 6 à 11 ans, j'étais dans une école, on appelle ça une CLIS. Après je suis parti à Marseille jusqu'en troisième. » (Adil, 32 ans, goalball.)

« Au début, je suis en internat, dans un cursus spécialisé jusqu'au collège. Ma mère, ça la bouleverse cette situation où la semaine je suis pas à la maison, que je rentre seulement les week-ends dans un cadre normal avec mon frère, mes amis, mes cousins. On parlait pas d'inclusion à l'époque. Ça n'existait pratiquement pas ! » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Synonymes d'internat et d'un éloignement relatif par rapport au lieu de résidence de leur famille, les années passées dans les établissements spécialisés relèvent davantage d'une contrainte que d'un choix pour ces trois enquêtés·es. Certains, comme Adil et Élodie, relèvent toutefois que le petit nombre d'élèves par classe (une dizaine) ainsi que le fait d'être entre élèves déficients visuels ont favorisé l'émergence d'un entre-soi :

« Moi, c'était surtout au collège où on a été dans un cocon, parce qu'on était que les déficients visuels à l'école, donc on était qu'entre nous, et on a vécu notre problématique à nous voilà quoi. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« Je pense que c'est quand même structurant. Ça nous apporte quelque chose le fait de fréquenter d'autres déficients visuels. Pour sentir qu'on vit certaines choses de la même manière. » (Adil, 32 ans, goalball.)

La classe en milieu scolaire spécialisé ouvre la voie à une lecture plus compréhensive des un·es et des autres. Dans le même temps, elle formalise un espace protégé du monde des autres (« *on a été dans un cocon* »). Cependant, les établissements spécialisés fréquentés par nos interlocuteurs·trices, nous l'avons

⁵¹ Circulaire du 18 novembre 1991, citée par Chantal Breton (2007, p. 30)

⁵² La circulaire 91-304 du 18 novembre 1991 crée les CLIS), aujourd'hui remplacées par les ULIS.

dit, étaient souvent éloignés de leur lieu familial d'habitation (une centaine de kilomètres sépare Avignon de Marseille pour ne prendre que l'exemple d'Adil). Cet éloignement géographique est synonyme d'éloignement des proches, de la famille et des amies. En un certain sens, ne pas suivre tout ou partie de sa scolarité dans sa commune de résidence, c'est aussi être privé des possibilités quotidiennes de tisser des relations durables avec des camarades du même quartier, de la même ville ou du même village, des relations qui se prolongent à l'extérieur de l'école :

« Finalement, je n'ai pas d'amis dans ma ville. Mes potes, ils étaient loin, un peu dans chaque endroit où je suis allée. Je ne veux pas te faire pleurer [rire], mais les anniversaires ou bien aller chez les potes et tout, moi, c'était pas possible parce qu'ils habitaient forcément beaucoup trop loin de ma maison. Puis tu vois, la différence entre moi et un malvoyant qui a été intégré, parce qu'il a un réseau de valides plus important que moi qui n'a connu que des milieux spécialisés. [Aujourd'hui] moi, je me sens à côté du monde valide, je ne me sens pas dans le monde valide. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Le sentiment d'Élodie d'avoir été en dehors du monde (scolaire) ordinaire s'est prolongé au-delà de sa scolarité. Pour les raisons évoquées jusqu'à maintenant (éloignement des proches, frontière nette avec le monde scolaire ordinaire, quotidienneté en dehors du lieu de résidence des parents), les enquêtées concernées ont éprouvé le besoin de sortir du milieu scolaire spécialisé, d'un monde considéré comme « à part ».

« Pour moi c'était un crève-cœur de ne pas être dans la même école que mon frère, que mes amis du quartier, etc. C'était quand même un crève-cœur parce que je sens que ma personnalité fait que je suis pas fait pour rester enfermé, je suis quand même quelqu'un qui sait aller vers les autres [...]. Du coup, au lycée [ordinaire], ça a matché facilement. Je me sentais dans mon élément. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« À la base, la troisième devait se faire dans une école spécialisée, mais j'ai fait du forcing, je leur ai dit : "j'ai besoin de goûter au milieu ordinaire". Mon instinct m'a dit : "fais tout pour aller dans une école classique". Et je suis allé en intégration à partir de la troisième. » (Adil, 32 ans, goalball.)

Fortuné et Adil ont continué leur formation scolaire en milieu ordinaire, « en intégration » disent-ils, reprenant l'expression employée alors par les pouvoirs publics. Pour Fortuné, cela s'est accompagné notamment par l'usage d'un matériel adapté : « *au niveau des documents, des bouquins plus gros et un ordinateur aussi* » a-t-il déclaré sans plus de précision. Adil, lui, a été secondé par une AVS en troisième. Il dit de celle-ci qu'elle a constitué « *une barrière naturelle* » entre lui et le reste de ses camarades, du moins jusqu'à ce qu'elle quitte l'établissement en cours d'année : « *C'était tant mieux. J'ai dit à tout le monde que mon handicap était une chose accessoire et après j'ai eu des camarades de classe classique jusqu'à la fac comme ça.* » Pour ces deux interlocuteurs, le passage d'un milieu spécialisé à un milieu ordinaire était attendu. C'est aussi ce que relate Boris, qui a débuté son itinéraire scolaire en école adaptée pour ensuite rejoindre un lycée ordinaire et obtenir un bac S ; un lycée qui selon lui « *n'a rien mis place pour pallier le handicap* ». Ce court exemple montre simplement que les modalités d'intégration en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap (il faudrait dire « inclusion » aujourd'hui) varient localement, d'un établissement à l'autre. Driss a lui aussi poursuivi un cursus en milieu scolaire adapté, mais de l'école primaire au lycée, jusqu'à l'obtention d'un bac professionnel en comptabilité :

« Dans l'établissement adapté, j'étais demi-pensionnaire, j'étais tous les soirs à la maison. Donc j'allais à l'école de 8h à 16h. Je retrouvais mes potes du quartier là où j'habitais. J'avais une double vie, j'avais la vie d'un handicapé visuel et la vie chez les valides. Je ne vais pas cracher dans la sauce parce qu'au final, si je suis diplômé d'un bac pro compta, c'est grâce à cette adaptation. Maintenant, avec du recul, j'ai l'impression qu'ils prêchaient pour leur paroisse pour orienter les élèves en fonction de ce qu'ils proposaient en termes de diplôme. Je pense aussi que c'était le manque d'informations pour les parents de savoir ce qui était faisable

ou pas en milieu ordinaire. S'ils avaient su, ils m'auraient envoyé directement en milieu ordinaire. Surtout que moi, depuis le collège, je veux faire kiné. » (Driss, 34 ans, goalball.)

À la différence des autres enquêté-es, Driss signale une scolarisation en milieu adapté qui restreint la formation à des enseignements du lycée professionnel, et qui n'est pas en adéquation avec son désir de devenir kinésithérapeute. La déficience visuelle de Driss est l'élément à partir duquel l'inscription dans un établissement adapté a été choisie, dessinant une trajectoire scolaire en périphérie du monde scolaire ordinaire⁵³.

Pour finir, au sujet des ULIS (anciennement CLIS), classe spécialisée en milieu ordinaire, les deux expériences qui nous ont été rapportées font mention d'une frontière persistante entre l'ULIS, précisément, et les autres classes de l'école primaire :

« En CLIS, ils prennent tous les niveaux, tous les enfants, ils les mélangent, ils les mettent dans une classe. Donc il n'y avait pas vraiment de CP, CE1, CE2 quoi. J'ai appris le braille, à lire à peu près, un peu de grammaire, etc. Mais c'était malheureusement pas assez structuré. Donc, à l'âge de 11 ans, je pensais rentrer en sixième, mais je suis rentré en CM1 en fait, et on m'a envoyé en école spécialisée. [...] Je n'avais pas le niveau en fait. Alors OK, j'ai perdu quelques années en termes de scolarité parce qu'à 11 ans on rentre au collège minimum. Mais moi ça m'a permis de me structurer l'école spécialisée en fait. Donc, il y avait du bon dans ce qu'on pouvait croire de mauvais. » (Adil, 32 ans, goalball.)

« J'ai fait deux ans en CLIS, mais on était mis à l'écart comme si on avait la peste, comme si on était des pestiférés. On était dans un bâtiment à part avec notre classe. Il n'y avait personne qui passait, je t'assure, un petit couloir, un cloître. [...] On ne se mélangeait quasiment jamais. [...] Et ça ne m'a pas plu du tout, j'étais pas bien. » (Théo, 26 ans, goalball.)

Il est frappant de constater que ces deux expériences vécues en ULIS se sont faites *sur* les marges du monde scolaire ordinaire. Adil évoque le regroupement dans une même classe d'élèves en situation de handicap, d'âges et de niveaux différents ; une hétérogénéité qui explique peut-être le retard accumulé par cet enquêté dans l'apprentissage des savoirs scolaires. Théo parle davantage d'une mise à l'écart quasi volontaire de la CLIS par rapport aux autres classes de son établissement, une mise à l'écart qu'il a mal vécue. Dans les deux cas, au sein de leur établissement scolaire, l'ULIS a été perçue par eux deux comme une classe « *pas comme les autres* » (voir à ce propos Amiana *et al.*, 2020).

Ce bref tour d'horizon des parcours scolaires en milieu ordinaire ou des parcours « mixtes » montre de façon évidente que bon nombre d'enquêté-es ont connu, durant leur jeunesse et leur adolescence plusieurs mondes scolaires. École ordinaire, école spécialisée, école adaptée ou ULIS, les changements d'établissement vécus par les un-es ou les autres font qu'ils et elles ont expérimenté, parfois très jeunes (dès le CP pour certain-es) et sur plusieurs années, une frontière plus ou moins formalisée entre le monde du handicap et le monde des « valides ». Cette frontière se forme, se maintient et se transforme selon les espaces investis. Cette frontière mouvante, comme nous le verrons, continuera d'avoir une incidence tout au long des trajectoires sociales et sportives des enquêté-es.

⁵³ Cela fait écho à certains jeunes pris en charge par l'ASE (Aide sociale à l'enfance) qui se voient orientés dans des formations courtes et professionnalisantes (voir Dietrich-Ragon, Fréchon, 2022).

1.3 La socialisation par et dans le (handi)sport

Nous l'avons dit, le sport a fait partie intégrante de la jeunesse et/ou de l'adolescence de presque tous les enquêtés. Pratiqué en famille ou à l'école, mais aussi et surtout en dehors de ces deux espaces, le sport renvoie à des lieux concrets de socialisation qui ont structuré leur rapport au sport, au monde, aux autres et au handicap. C'est dans ces lieux-là, dans les clubs sportifs le plus souvent, que nos interlocuteurs/trices ont débuté leur itinéraire sportif.

L'entrée dans le (handi)sport

Qu'ils soient déjà porteurs-euses d'un handicap ou non, les enquêtés étaient âgés de 4 à 12 ans lorsque le sport est entré dans leur vie. Et presque tous et toutes ont commencé par pratiquer des sports « classiques » parmi les « valides » (athlétisme, basket, football, gymnastique, judo, natation, tennis pour ne citer que quelques-uns de leurs premiers sports).

Des débuts dans les sports destinés aux personnes « valides »

Nos interlocuteurs/trices sans handicap durant leur jeunesse et/ou l'adolescence n'avaient aucune raison de se diriger vers le handisport : « *je savais à peine que ça existait* » (Florian) « *je ne me sentais pas concerné* » (Christophe)⁵⁴. Ces enquêtés ont commencé leur trajectoire sportive en club et très vite, dès l'âge de 7 ans pour le plus jeune, le sport a fait partie de leur emploi du temps hebdomadaire :

« J'ai fait tous les trucs de gamins, deux entraînements de tennis par semaine, les championnats départementaux, régionaux, championnat de France, jouer les tournois. Pour moi, la compète, ça fait partie du but du jeu. Le but du jeu, c'est forcément d'être le meilleur. Ça se mesure. Donc je le mesure avec la gagne. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« Jusqu'à mes 15 ans, jusqu'à l'accident en fait, j'ai toujours fait de la natation, d'autres sports aussi, mais surtout de la natation, j'en faisais au haut niveau, mais à titre national. » (Aurélié, 30 ans, tennis fauteuil.)

« J'ai commencé le tennis quand j'étais valide [...] à l'âge de 10 ans. Je jouais tout le temps, sauf pendant l'école [rire]. Je faisais du tennis valide chez moi, enfin des tournois départementaux [...] Pendant onze ans, j'ai fait du tennis valide, entraînements, compètes, tout ça. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Dans ces extraits, on voit apparaître un élément tout à fait central, constitutif du parcours sportif de l'ensemble de nos interlocuteurs et interlocutrices : la compétition. Lorsque les enquêtés cités ci-dessus évoquent leur jeunesse sportive, ils et elles évoquent d'abord et spontanément cette concurrence des uns contre les autres, comme si ce point-là comptait davantage que les autres. De fait, la compétition sportive est fondamentalement un mode d'interaction spécifique. Son but est de se mesurer individuellement ou collectivement (sports d'équipe) aux autres à travers des performances. Or, les compétitions sont non seulement apparues tôt dans la vie des enquêtés (à l'âge 6 ou 7 ans pour les plus jeunes), mais elles se sont aussi répétées sur un temps suffisamment long (plusieurs années) pour produire des effets de socialisation. Elles ont sans aucun doute contribué à forger une partie de leur être social, leur style relationnel et sportif. La compétition « comme mode d'interaction [et] comme forme de socialisation » (Hartmut, 2019), c'est là un point qu'il faut retenir⁵⁵.

⁵⁴ Pour ces enquêtés nous verrons que leur rencontre avec le handisport puis avec le haut niveau handisportif est le résultat d'une bifurcation biographique vécue à la suite d'un accident ayant provoqué un handicap.

⁵⁵ Cette mesure des uns par rapport aux autres n'est pas sans lien avec leur vécu scolaire si l'on admet que le système de note à l'école est un système de comparaison de chacun avec tous. À l'école ou en compétition, le procédé d'évaluation « fait de chaque individu un "cas". [...] Le cas, c'est l'individu tel qu'on peut le décrire, le jauger, le mesurer, le comparer à d'autres, et cela dans son individualité même ; c'est aussi l'individu [...] qu'on a à classer, à normaliser, à exclure, etc. » (Foucault, 1975, p. 224). L'évaluation

Aurélie et Florian n'ont pas précisé si, plus jeunes, ils et elles se sont projeté-es sportifs-ves professionnel·les de haut niveau. Pour Christophe, en revanche, la question s'est clairement posée. Combinant sport (tennis) et études supérieures (école vétérinaire), voici ce qu'il déclare :

« Pendant l'école veto, je joue en 1^{re} division au championnat de France par équipe. J'étais un bon joueur et entre deux chaises [avec les études]. Quand j'avais 19 ans, je me suis entraîné avec [nom d'une joueuse] qui est devenue n° 7 mondiale [en simple]. J'ai vu comment on basculait vers le monde professionnel. Elle était meilleure que moi. J'étais trop loin. J'étais dans un wagon où la prise de risque liée au niveau était plus importante. [...] J'ai un copain [quil] est devenu n° 35 Français. Il n'a pas pu passer pro. Et même ceux qui passaient pros... Aujourd'hui hein, quand tu es 200^e mondial, c'est chaud. Donc tous mes copains sont profs de tennis. Moi je ne me sentais pas pédagogue pour ça. Puis vétérinaire, c'était un métier fantastique. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Le système pyramidal du tennis repose sur le « *ranking* », un système de classement spécifique au tennis qui indique le niveau des joueurs et des joueuses⁵⁶. Durant la jeunesse de notre interlocuteur, et selon lui, le passage au niveau professionnel a représenté une prise de risque trop importante étant donné son niveau de jeu (« *c'était un trop gros pari* »), notamment en termes de revenus. Il a donc choisi de s'éloigner du tennis de compétition tout en poursuivant sa formation de vétérinaire. Christophe a ainsi suivi le précepte de son père :

« Il m'a toujours dit : "Le sport oui, mais il faut quand même que tu fasses des études." J'ai grandi dans un truc où il faut quand même être paré scolairement aussi au cas où. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Nous verrons plus tard que Christophe a débuté une carrière de vétérinaire avant de basculer complètement dans le tennis fauteuil professionnel⁵⁷. Pour lui, comme pour d'autres enquêté-es, (Florian et Aurélie notamment), on devine déjà que la survenue du handicap a été un événement déterminant qui a induit un changement de cap dans leur itinéraire de vie⁵⁸.

Parmi les enquêté-es, il y a celles et ceux qui sont porteurs·euses d'un handicap depuis la naissance, mais ce qui ne les a pas empêchés de « *faire du sport en valide* » (Élodie) :

« Si j'avais bien vu, je me serais lancé dans le foot forcément. J'étais très, très bon au foot quand je voyais. J'en ai fait en club jusqu'à mes 13 ans [...]. Sans me vanter, j'ai fait des détectations plusieurs fois, plusieurs centres de formation quand j'avais 13 ans... Je ne voyais pas bien déjà, mais ma vue a continué de baisser, donc j'ai arrêté le foot et je suis passé au torball. » (Théo, 26 ans, goalball.)

Ce témoignage met en exergue un point simple, mais important : certains handicaps, comme le handicap visuel ou le handicap auditif, peuvent être évolutifs. C'est lorsque l'acuité visuelle de Théo se dégrade fortement qu'il amorce ce que l'on pourrait appeler une « bifurcation sportive »⁵⁹, passant du football au

scolaire par la note et l'évaluation sportive en compétition par la performance (un score ou « un chrono » par exemple) produisent le même effet majeur : mesurer les individus entre eux et les hiérarchiser.

⁵⁶ Il existe quatre grandes séries de classement au tennis. La 4^e série est le niveau de tennis le plus faible, la 1^{re} le plus fort et comprend essentiellement des joueurs·ses professionnel·les (les 30 meilleurs pour les hommes, les 20 meilleures pour les femmes).

⁵⁷ Le tennis fauteuil, comme son nom l'indique est un handisport qui se pratique en fauteuil roulant. Les règles du jeu sont les mêmes que le tennis classique à une exception près : le ou la joueur·se de tennis fauteuil a le droit de frapper la balle après le 2^e rebond (un seul rebond pour le tennis classique).

⁵⁸ On peut brièvement évoquer les cas de Romain (39 ans, tennis fauteuil) qui estime avoir rencontré tardivement le sport et la compétition par le handisport, après un accident de motocross : « *Avant mes 21 ans, c'est zéro sport, sauf à l'école, mais ça ne compte pas vraiment.* ». Cinq enquêté-es ont été placés-es en situation de handicap relativement tardivement, entre 15 et 25 ans, en raison d'un handicap survenu à l'adolescence ou plus fréquemment à l'âge adulte. Pour ces enquêté-es-là, le sport n'a été considéré comme une activité centrale qu'après coup, une fois qu'ils et elles ont été placés-es en situation de handicap, ce qui explique en partie l'âge « avancé » de certain·es handisportifs·ves de cette enquête.

⁵⁹ Expression inspirée par la notion de « bifurcation biographique » (Bidart, 2006). Dans sa définition minimale, la bifurcation sportive fait référence à un changement de sport au cours de carrière de la personne.

torball⁶⁰. Ce fut le cas également de Ludovic qui lui aussi a arrêté le football à l'âge de 14 ans du fait de sa déficience visuelle. Mais différemment de Théo, ce n'est pas une baisse de sa vision qui a induit une réorientation sportive du football vers l'athlétisme handisport, mais un changement significatif des conditions de jeu à l'âge de 14 ans : le passage d'un demi-terrain à un grand terrain⁶¹.

« J'ai une acuité visuelle de 1/10^e et j'ai un problème du nerf optique. J'ai arrêté le foot parce qu'à partir de 14 ans on ne joue plus sur demi-terrain, mais sur grand terrain. Du coup, c'était juste plus trop possible parce que le ballon venait de plus loin, mes coéquipiers étaient aussi plus loin. Donc au final, la vision était devenue trop importante. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

D'autres enquêtés ont témoigné des difficultés à exercer leur sport avec des personnes « valides ». Certaines ont alors considéré que le handicap faisait partie du jeu et qu'ils et elles devaient composer avec lui :

« J'ai fait du basket pendant presque treize ans en milieu valide. D'abord, c'était mixte, garçons-filles. Je me débrouillais. Puis, à partir des minimes, hop, on sépare les sexes. [...] Moi j'ai 1/10^e à chaque œil : plus c'est loin, plus c'est flou. Donc j'arrive à distinguer les formes, pas forcément à reconnaître les personnes. Si par exemple il y avait un jeu de maillots verts, l'autre bleu, je pouvais peut-être avoir peut-être des difficultés et je pouvais des fois faire des passes à mes adversaires, mais c'est le jeu quoi. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

D'autres ont vu le sport pratiqué s'adapter à eux :

« Je faisais du foot tous les soirs en Mauritanie, mais c'était du foot dans la rue du quartier quoi, où on mettait un ballon dans un sac plastique, comme je ne voyais pas. Comme ça, le ballon faisait du bruit et tout le monde s'adaptait à moi. [...] Là, pour moi, c'était vraiment du plaisir pur. » (Issa, 28 ans, goalball.)

Ces deux déclarations, comme les précédentes, vont dans le sens d'une pratique sportive partagée. Jeunes « valides » et jeunes « en situation de handicap » jouent ensemble, tout comme les filles et les garçons en ce qui concerne le basket pour Élodie, du moins jusqu'à un certain âge : « *Plus tu deviens vieux, plus c'est séparé.* » Et c'est aussi cela que découvrent progressivement tous les interlocuteurs et interlocutrices durant leurs premières années dans le monde du sport : un monde divisé, hiérarchisé, un monde qui produit des catégories de sportifs·ves selon l'âge, le sexe, le poids, les performances, le handicap, etc.

Ce qu'on peut lire aussi dans les déclarations d'Élodie et d'Issa, c'est une entrée différente dans le sport (sans parler ici du sport à l'école). La première est passée par un club sportif, comme la plupart des enquêtés. Le second a découvert le sport de façon informelle, dans les rues d'un quartier de Nouakchott, la capitale mauritanienne ; tout comme Adil qui, lui aussi, s'est initié au sport dans les rues d'une commune voisine d'Avignon :

⁶⁰ Le torball (prononcé tor-balle) est un sport de ballon d'abord destiné aux personnes en situation de handicap visuel. Il est dérivé « d'une rééducation des soldats allemands devenus aveugles lors de la Seconde Guerre mondiale ». Apparu en France dans les années 1970, il met en lice deux équipes de trois joueurs s'affrontant depuis leur camp sur un terrain de 16x7 m. Chaque participant·e porte des lunettes opaques mettant (en principe) sur un pied d'égalité les joueurs, qu'ils et elles soient voyant·es, malvoyant·es ou non-voyant·es. En lançant un ballon sonore à la main, l'objectif est de le faire passer sous trois cordes tendues en travers du terrain et de marquer le plus de buts possible en l'espace de 10 minutes (deux mi-temps de 5 minutes chacune). Le goalball, pratiqué par 6 enquêtés, présente des similitudes avec le torball (nombre de joueurs ou de joueuses sur le terrain, ballon sonore, bandeau d'obscurcissement), mais aussi des différences notables, entre autres : un ballon sonore plus gros et plus lourd (25 cm de diamètre/1 250 g contre 21 cm de diamètre/500 g pour le ballon de torball), un terrain plus grand (9x18 m, la taille d'un terrain de volley-ball), une durée de match plus longue (24 minutes, 2 mi-temps de 12 minutes chacune) et l'absence de cordes en travers du terrain. Les deux sports, torball et goalball sont ouverts aux sportifs et sportives valides pour les compétitions nationales uniquement. Seul le goalball est un sport paralympique, raison pour laquelle plusieurs enquêtés ont quitté le torball (nous y reviendrons). Voir en ligne les livrets « [Torball handisport](#) » et « [Goalball handisport](#) » (consultés le 23.05.2023).

⁶¹ Selon la Fédération française de football, la taille officielle d'un terrain de foot, ne doit pas excéder 105 m de longueur et 68 m de largeur <https://media.fff.fr/uploads/document/a63f1e81322a3bb98a49ba54425845bd.pdf> (consulté le 22.05.2021)

« J'ai grandi jusqu'à l'âge de 11 ans dans un quartier, une cité [...]. Et du coup, quand les jeunes jouaient au foot en bas de chez moi, je m'incrustais. Je touchais rarement le ballon, mais je jouais ! On faisait aussi des concours de pompes, des concours de bras de fer ! Après je suis parti en école spécialisée. J'ai eu la chance rencontrer une dame qui m'a fait entrer dans le monde du handisport à travers les cours d'EPS. Je caricature un petit peu, mais l'idée est là. Surtout à travers le club de Marseille, qu'elle connaissait très bien, bah c'est là que j'ai fait du torball, en mode club du coup, compétition directement. » (Adil, 32 ans, goalball.)

Il y a, dans les propos d'Adil quelque chose qui relève d'une norme masculine de la pratique sportive et/ou de l'activité physique, laquelle semble être associée à des valeurs telles que la force et la virilité (voir à ce sujet Lepoutre, 2001 ; Sauvadet, 2006). Mais ici, ce qui retient davantage l'attention, c'est ce mouvement du sport valide vers le handisport. En entrant en école spécialisée (dans la déficience visuelle), Adil rencontre une personne-ressource, professeure d'EPS⁶². Cette dernière place non seulement les handisports au cœur de ses enseignements, mais elle a également un réseau d'interconnaissances dans le torball qui lui permet d'y orienter notre interlocuteur.

Du sport classique au handisport : le cas de Manon

Ce passage (du sport classique au handisport) présente des similitudes avec la trajectoire d'autres enquêtées, à commencer par Manon dont l'histoire avec l'athlétisme handisport commence à l'âge de 15 ans par deux rencontres. Pour bien saisir les ressorts de son parcours sportif, il convient d'abord de faire un détour par ses débuts en gymnastique parmi les « valides » :

« Je faisais de la gymnastique parce qu'on ne savait pas que je ne voyais pas bien. [...] J'étais forte en plus. J'avais toujours une petite médaille en compète. Avec du recul, c'est vrai que, quand on ne voit pas bien, ce n'est pas le sport qu'il faut faire : la poutre, on ne la voit pas, c'est super dangereux ; le saut, bah c'est pareil ; les barres, dès qu'on monte en niveau, qu'il faut faire les lâchers de barre, c'est très dangereux. Il n'y avait que le sol qui était à peu près possible. Et du coup quand j'ai appris mon handicap, en fait le club m'a dit : "Ouh là là, on ne sait pas gérer ça, on laisse tomber, tu ne vas pas y arriver." Et du coup j'ai arrêté le sport comme ça. Ça m'a un peu fait mal au cœur, surtout la façon dont ça s'est fait, qu'on m'avait un peu virée. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Pour rappel, Manon a été diagnostiquée déficiente visuelle à l'âge de 7-8 ans. Il s'en est suivi une exclusion brutale de son club de gymnastique lui faisant arrêter le sport pendant plusieurs années. De cette expérience sportive, elle retient également qu'elle a apprécié la compétition, se définissant depuis comme « *une compétitrice. Mais ça, j'en ai toujours été convaincue.* » On se souvient élégamment que le handicap, une fois diagnostiqué et révélé « au monde » a eu des effets sur sa scolarité, en particulier celui d'avoir « *vu le regard des autres un peu changer* »⁶³ :

« Tout s'accumulait : je ne pouvais pas faire le sport parce que je ne voyais pas bien, à l'école on ne m'acceptait pas à cause de ça. Ça commençait à devenir un peu lourd, surtout à l'adolescence. Je me suis beaucoup renfermée sur moi-même et je ne voulais plus aller à l'école. Je n'avais plus confiance en moi et je n'avais plus d'estime de moi. En fait le handicap reflétait toute la personne que j'étais et du coup ça voulait juste dire que je ne pouvais rien faire de ma vie. J'en étais là. Je ne voyais pas mon avenir, je n'avais plus d'objectifs, je n'avais plus grand-chose et c'est là que l'athlétisme est rentré en jeu. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

⁶² De façon similaire, Boris déclare que son premier contact avec un handisport (une fois encore le torball) s'est fait à partir durant les cours d'EPS, dès lors qu'il est entré en école adaptée. Avant et après son passage dans cette école, il n'a « *pas fait vraiment de sport* ».

⁶³ Les chercheurs et chercheuses en sciences humaines s'accordent à dire qu'un handicap (très) visible produit des stigmatisations (paralysie, polyhandicap pour ne citer que deux exemples). Le philosophe et anthropologue Henri-Jacques Stiker se demande alors « *pourquoi des différences invisibles, dès qu'elles sont vues sans être vues, produisent également les mêmes surprises, réticences, distances ou rejets.* » (Stiker, 2017, p. 11). Manon a bien été placée dans cette situation de handicap invisible durant le primaire, puis dans la situation d'un handicap rendu visible au collège par le port de lunettes noires signalant sa déficience visuelle.

Le handicap ainsi que ses répercussions sur sa vie sportive et scolaire ont plongé Manon dans une période perçue comme difficile. « *Un peu triste* », « *très fatiguée* », « *déprimée* », « *coincée dans mon lit* », n'ayant « *plus de liens sociaux* », tels sont les mots qu'elle emploie durant l'entretien pour qualifier ces quelques années de vie durant l'adolescence, avec cette idée presque obsessionnelle que le handicap la définissait d'abord et avant tout.

Vivant en milieu rural chez ses parents, la rencontre de Manon avec l'athlétisme handisport n'a pas été immédiate. En 2012, son père regarde les Jeux paralympiques de Londres à la télévision, première fois « *qu'ils ont été diffusés vraiment* »⁶⁴. Cet événement « *lui a redonné de l'espoir* » pour sa fille et « *il a gardé ça dans un coin de sa tête* ». Deux ans plus tard, un handisportif fait une conférence lors d'un événement local organisé autour du handicap. À ce moment-là, Manon refuse son handicap. Mais le père de Manon parvient malgré tout à organiser une rencontre avec cet homme « *qui n'a même plus de bras ni les jambes* » :

« Ça remet les idées en place hein ! [Pendant la conférence], je vois un mec heureux, épanoui, qui a plein d'objectifs, qui a réussi plein de choses, qui est bien dans sa peau, et je ne dis rien, mais quand même ça me met une petite gifle. [...] Après, mon père va le voir et lui dit : " Bonjour monsieur, excusez-moi, ma fille a des problèmes de vue, j'aimerais bien essayer de lui faire pratiquer un peu de sport." [...] Je me suis retrouvée au restaurant avec ce monsieur. Et en fait tout le resto il m'a parlé : "Mais attends tu déconnes ou quoi ? Tu as 14 ans, ton problème, c'est juste de ne pas bien voir et tu veux te plomber dans la vie là ? Regarde-moi, c'était pas facile, il a fallu que j'accepte. Mais je te jure que quand tu acceptes, ça fait du bien." Après, il est allé voir mon père en lui disant : "Je ne vous garantis rien, mais je vais essayer de faire quelque chose pour vous. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Quelques mois plus tard, l'homme sollicite Manon pour qu'elle participe à une web-série qui « *va permettre à des gens lambda de rencontrer des sportifs paralympiques, et d'essayer leur sport avec leur handicap.* » Manon accepte et, entretemps, elle essaie plusieurs sports, dont l'athlétisme « *dans le petit club de l'on village. Ça lui a plu.* » Le jour du tournage, elle découvre l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et surtout elle rencontre un athlète handisport qui, entre autres, a participé deux fois aux Jeux paralympiques, a gagné les championnats du monde et les championnats d'Europe :

« [Il] m'a beaucoup parlé de son sport, de son handicap, de sa façon de voir les choses, de comment il se débrouillait dans sa vie. Et en fait ça m'a donné une lueur d'espoir incroyable. [...] Ce jour-là, j'ai essayé de courir avec un guide et du coup, pendant la vidéo, à la fin de la course on me voit dire "j'ai adoré". Et j'ai pris conscience ce jour-là que la vision n'était pas quelque chose dont on avait besoin pour réaliser des choses. [...] C'est suite à ça que j'ai vraiment intégré le milieu handisport. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Les deux rencontres avec des sportifs en situation de handicap, leurs discours mobilisateurs, l'accomplissement d'exploits sportifs, la possibilité de *faire avec* le handicap, l'expérimentation d'une « *course guidée* »⁶⁵, tous ces éléments ont eu sur Manon l'effet d'une révélation. Assez rapidement, le handicap n'est plus perçu par elle comme étant nécessairement un frein. Il peut aussi ouvrir des portes, celles du handisport en l'occurrence.

⁶⁴ « *Des Jeux paralympiques exemplaires* » pour le journaliste Éric Albert, relevant notamment que la couverture médiatique n'avait jamais été aussi importante à travers le monde, avec 2500 heures de retransmission, presque le double par rapport aux Jeux paralympiques de 2008 à Pékin ([en ligne sur www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) [consulté le 24.05.2023]).

⁶⁵ En athlétisme handisport, dans certaines disciplines, notamment les sprints, les sportifs-vues déficients visuels peuvent ou non courir avec un guide. Cela dépend de la catégorie dans laquelle ils et elles ont été « classés-es » (« classifiés-es » pour être précis) : T11 : cécité totale (avec guide) ; T12 : cécité partielle (avec ou sans guide) et T13 : cécité légère (sans guide).

Si nous nous sommes attardés sur le cas de Manon, c'est qu'elle condense en de nombreux points le vécu de plusieurs de nos interlocuteurs et interlocutrices, notamment en ce qui concerne le regard social porté sur le handicap et l'effet d'exclusion qu'il a pu générer à certaines périodes de leur vie. Ainsi, pour Manon, mais aussi pour Aurélie, Lucile ou Noémie, le (handi)sport s'est révélé une activité permettant non seulement la réalisation de soi et le dépassement du handicap, mais aussi une inscription dans ce que Robert Castel (2007, p. 49) nomme une « société de permanence », c'est-à-dire ici l'établissement d'un réseau (handi)sportif stable et durable de relations sociales.

Un handicap qui n'empêche pas de pratiquer parmi les valides : le cas de Noémie

Noémie, comme finalement la majorité des enquêtée-es en situation de handicap depuis la naissance, a débuté le sport du côté des personnes dites « valides ». Mais contrairement à plusieurs enquêtée-es, elle n'a pas été contrainte de changer de sport en cours de route du fait de sa déficience auditive. Portant des appareils auditifs depuis l'âge de 4 ou 5 ans, c'est aussi à cet âge qu'elle découvre le golf :

« C'était une réunion de travail que maman avait, et le directeur avait proposé de ramener les enfants pour une initiation gratuite au golf. Ben j'y suis allée et j'ai accroché dessus. C'est devenu une passion depuis, être dans la nature déjà avoir, un lien avec les autres... Et après, le truc qui m'a fascinée, c'est de rentrer une petite balle dans un trou. C'est ça. L'objectif de ce sport. Après, on avait fait un petit concours, un petit jeu, et c'est comme ça que la compétition a déjà commencé quoi. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

Dans la foulée, Noémie est inscrite par sa mère au baby-golf. Elle progresse rapidement et dès l'âge de 6 ans elle commence à être surclassée : « *J'ai été avec les grands de 12 ans. Après, quand j'avais 7-8 ans, je m'entraînais toujours avec les grands [...] ils avaient 17 ans.* » Elle réalise dans le même temps ses premières compétitions au niveau national. Trois ans plus tard, elle est approchée par un référent handisport de la fédération française de golf pour participer aux championnats d'Europe des personnes sourdes et malentendantes :

« C'est complètement différent, c'est-à-dire que là on joue sans les appareils, donc on est complètement dans un monde à part. [...] J'ai rencontré des personnes qui comprennent beaucoup mieux les choses, qui comprennent beaucoup mieux les situations dans lesquelles on se retrouve. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

La rencontre de Noémie avec des golfeurs-euses présentant comme elle une déficience auditive a été capitale. Elle témoigne d'abord de son parcours qui, jusqu'à l'âge de 11 ans, s'est déroulé en dehors du monde du handicap, ne serait-ce que sur le plan sportif. Elle a aussi redéfini sa vision du golf et sa manière de le pratiquer. Dorénavant, il s'agit pour elle de jouer sur les deux tableaux, parmi les golfeurs-euses « valides » et parmi les golfeurs-euses sourd-es et malentendant-es. Et c'est à l'âge de 12 ans qu'elle formule clairement son désir de devenir joueuse professionnelle, « *d'en faire [son] métier, mais chez les valides parce qu'on ne peut pas gagner d'argent sinon.* »

Au risque de l'évidence, cette courte synthèse des débuts de Noémie dans le golf montre que le type de handicap (ici auditif) joue un rôle essentiel dans les (im)possibilités d'accéder au monde sportif des « valides », y compris au haut niveau. Autrement dit, la déficience auditive de notre interlocutrice n'est pas un obstacle pour mener une carrière dans sa discipline sportive.

L'émancipation par le handisport : le cas de Julien

En revanche, d'autres handicaps orientent d'emblée vers les handisports. Ce point-là est rendu saillant à travers le parcours de Julien, le seul enquêté porteur d'un handicap depuis la naissance à avoir démarré son itinéraire sportif par une activité adaptée :

« Le sport, c'était pour sortir un peu du complexe du handicap. Ça a été la natation [handisport]. Il me fallait autre chose que de penser aux hôpitaux, au handicap... [...] Moi j'y étais tout le temps dans les hôpitaux, plus que chez les parents hein... Les médecins, les soignants... Tout le temps, de ma naissance à l'amputation. Bah je te dis, j'ai fait 17 opérations. 17 opérations ! [Silence.] [...] Le complexe du handicap ? Bah c'était le fait d'être dans le monde du handicap quoi, de me libérer de ça en fait, de se montrer aux gens valides, de découvrir d'autres choses. Parce que moi, je connaissais rien d'autre que les hôpitaux et les personnes en fauteuil. »
(Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Julien est né avec une malformation des pieds (pieds bots) qui a nécessité trois opérations par an jusqu'à l'amputation des deux jambes à l'âge de 6 ans. Il garde le souvenir d'un début de vie passé dans les hôpitaux, auprès de « *personnes en fauteuil* » et de professionnels de santé. Pour lui, le sport a représenté une porte de sortie, une ouverture sur le monde extérieur et la possibilité de changer son rapport au handicap. À l'âge de 7 ans, il découvre donc la natation handisport de compétition dans sa commune de résidence et, très vite, en l'espace de deux ans, il obtient des résultats :

« J'ai été champion de France à 9 ans, j'étais en équipe de France à 9 ans. À l'époque, c'étaient les Jeux d'Athènes, en 2000. Et j'étais sélectionnable, mais trop jeune. C'était minimum 12 ans. Et du coup j'ai arrêté. »
(Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

La natation handisport est ouverte à tous les handicaps. Ainsi, des sportifs-ves aux handicaps différents peuvent concourir dans une même course. Le temps de course est ensuite pondéré selon le handicap de la personne. Autrement dit, le ou la premier-ère sportif-ve à terminer la course n'est pas nécessairement le vainqueur, mais celui ou celle qui aura réalisé le meilleur temps état donné « son potentiel physique »⁶⁶.

Suite à cette première expérience handisportive, Julien place le sport au centre de son existence. Le sport est à la fois une source de plaisir, mais aussi une façon pour lui « *d'avancer dans la vie* », « *de [se] découvrir* », « *d'aller vers les autres* ». En un sens, il remplit à ses yeux un rôle de socialisateur. Toujours en 2000, il découvre le tennis à la télévision (diffusion annuelle du tournoi international Roland Garros⁶⁷) : « *J'ai dit à mon père : "putain j'aimerais bien faire ça."* » Ce dernier pense spontanément que ce sport est inaccessible, qu'il nécessite une posture debout, alors que son fils, depuis l'amputation, ne se déplace qu'en fauteuil roulant :

« Et il y a un de ses collègues qui lui avait dit : "mais ça existe le tennis-fauteuil à [commune de résidence]. Bah du coup on est allés voir directement et ils m'ont accueilli les bras ouverts. D'ailleurs, le manager que j'ai maintenant c'est le même depuis mes 9 ans. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Depuis lors, Julien n'a jamais cessé de pratiquer le tennis fauteuil jusqu'au haut niveau professionnel⁶⁸. Mais à travers son exemple, retenons pour le moment que l'accès aux handisports est doublement conditionné. La première condition relève du type de handicap de la personne et des « règles

⁶⁶ Voir livret en ligne « [Natation handisport](#) » (consulté le 25.05.23).

⁶⁷ Roland Garros ou « Internationaux de France » est créé en 1925 lorsque l'événement s'ouvre aux joueurs-ses étrangers-ères. Il se tient chaque année à Paris depuis 1928. Le tennis fauteuil fait sa première entrée dans le tournoi 80 années plus tard, en 2005 selon Christophe (51 ans, tennis fauteuil).

⁶⁸ Julien est un des rares enquêtés, avec Christophe, à se consacrer entièrement à son sport, et à en tirer suffisamment de revenus pour subvenir à ses besoins.

d'inclusion » du handisport considéré. Ainsi, le tennis fauteuil n'est accessible aujourd'hui qu'aux personnes porteuses d'un handicap moteur au niveau des membres inférieurs (catégorie dite « open ») ou au niveau des membres inférieurs et supérieurs (catégorie dite « quad »). Autrement dit, les sportives « valides », de même que les sportifs porteurs-euses d'un autre handicap que ceux précités, sont exclues du tennis fauteuil. La deuxième condition d'accessibilité renvoie à l'offre handisportive de sa localité de résidence. Sur ce point, les enquêtées n'ont pas tous et toutes été logées à la même enseigne.

L'accessibilité aux handisports

Une offre handisportive différenciée selon le lieu d'habitation

Durant la jeunesse des enquêtées, l'offre handisportive a considérablement varié selon le lieu d'habitation considéré. Dans l'enquête, et de façon générale, nos interlocuteurs et interlocutrices ont témoigné d'une offre handisportive plus dense en milieu urbain et plus rare en milieu rural, voire inexistante. Plus précisément, habiter dans une grande ville ou à proximité maximise les chances de trouver une structure (club ou école spécialisée par exemple) qui propose une activité handisportive ou qui est capable de la mettre en œuvre. Cela explique peut-être, et en partie, le fait que certaines enquêtées, ayant grandi dans la France des villages ont d'abord commencé par une activité sportive parmi les « valides ». On pense entre autres à Manon qui débute la gymnastique dans son village natal à l'âge de 7-8 ans et qui, bien plus tard (à l'âge de 15 ans), découvre l'athlétisme handisport à l'INSEP situé dans le 12^e arrondissement de Paris :

« Je suis de la région Centre [...]. De base et dans la région, il n'existait rien, en fait. Il n'y avait pas de clubs, aucune association, il n'y avait rien du tout qui était lié au handicap, au sport à toutes ces choses-là. À Paris, on sait qu'il y a tout. [...] Parce que dans le village où j'habitais, les personnes en situation de handicap, pff... C'était soit des personnes âgées, soit moi. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

La ville de Paris, comme tous les grands centres urbains, est un réservoir d'opportunités, d'informations et de divertissements. On devine, derrière les mots de Manon une certaine idée de la ville, perçue à la fois comme un lieu central et valorisé. « La capitale est, sans jeu de mots [...], le lieu du capital, c'est-à-dire le lieu de l'espace physique où se trouvent concentrés les pôles positifs de tous les champs et la plupart des agents qui occupent ces positions dominantes : elle ne peut donc être pensée adéquatement que par rapport à la province (et du "provincial") qui n'est rien d'autre que la privation (toute relative) de la capitale et du capital ». (Bourdieu, 1993, p. 254).

On sait à quel point le premier contact avec l'athlétisme handisport a marqué Manon, au point qu'elle décide de s'investir plus intensément dans cette discipline. Âgée de 14 ans, en classe de troisième, elle prend une licence handisportive dans un club parisien, celui-là même où s'entraîne le sportif de haut niveau qui l'a initiée au para athlétisme. Ce dernier la « coach » à distance, lui préparant ses « premiers plans d'entraînement » en vue d'une première compétition handisport à Paris « *pour voir un petit peu [son niveau, ce qu'elle] valait* » :

« Deux mois plus tard, j'arrive au stade Charléty⁶⁹, j'étais impressionnée, dans un état de stress, je me suis dit : "Mais qu'est-ce que je fous là ? C'est quoi ce changement de vie radical ? C'est incroyable !" Le truc c'est que j'ai gagné ma course ce jour-là, et du coup tout le monde est en mode : c'est qui celle-là ? [Rires.] J'avais

⁶⁹ Complexe sportif omnisports situé dans le 13^e arrondissement de Paris.

retrouvé le goût de la compétition⁷⁰, et je m'étais dit : "C'est trop bien de gagner, j'adore, je vais gagner encore." À partir de là, je suis vraiment rentrée dans le milieu handisport et que je me suis dit : " Je finis mon collège et après j'ai fait de l'athlé." » (Manon, 22 ans.)

Ayant obtenu son brevet des collèges (en troisième), Manon songe d'abord à quitter la région Centre pour Paris. Mais elle estime ce choix « *un peu excessif pour une fille de 15 ans qui vient d'un petit village* ». Pourtant, l'offre handisportive est inexistante dans son village et ses alentours. Elle décide donc de partir pour la grande ville de Tours, là où un pôle athlétisme handisport s'est récemment ouvert. Manon entame alors ses années lycée « *à deux heures de chez [ses] parents* », en internat, dans une ville qu'elle considère « *pas trop grande, à taille humaine, étudiante* ».

Le cas de Manon n'est pas un cas isolé dans cette enquête. C'est en se rapprochant de grands centres urbains que plusieurs enquêtés ont pu découvrir certains handisports et/ou les pratiquer plus régulièrement. Pour Adil notamment, c'est son départ d'une petite ville du Vaucluse pour la ville de Marseille, en internat, dans d'une école spécialisée, qui lui a permis de s'essayer au torball, handisport qui a été le point de départ de son itinéraire sportif et qui le mènera en équipe de France de goalball.

Cette question de la proximité/distance avec des clubs, mais aussi des équipements adaptés, est une question tout à fait centrale. Elle l'a été durant la jeunesse d'une partie des enquêtés. Mais l'accessibilité au handisport n'est pas systématiquement liée aux ressources sportives disponibles selon que le territoire considéré soit urbain ou rural. Elle dépend aussi du développement du handisport considéré.

Des stades de développement différents selon les handisports

Fortuné souhaite s'engager dans l'athlétisme après avoir vu Carl Lewis à la télévision durant les Jeux olympiques d'Atlanta en 1996⁷¹. Bien qu'à l'époque il vive en milieu urbain, l'accès à l'athlétisme handisport dans les années 1990 n'avait rien d'évident :

« C'est Carl Lewis qui m'a amené à me dire que je veux être champion, sans avoir le prisme du handicap ou quoi, juste que j'ai vu un champion, et j'ai voulu devenir comme lui [...] La course les uns contre les autres, son concours de longueur, et aussi sa manière de courir, pour moi, ça a été ça. C'est aussi l'engouement qu'il y avait autour de lui. Il donnait du plaisir autour de lui, j'ai eu du plaisir, mais en tant que téléspectateur. Je me disais : "Je vais faire pareil, moi aussi j'aimerais un jour être un champion comme ça et donner autant de plaisir aux gens." [...] Là, je me suis dit : j'ai vraiment envie de faire ça comme métier quoi. Sauf qu'entre 12 et 16 ans, les athlètes handicapés, on ne connaissait pas trop. On me disait : "Y a personne qui s'occupe de ça" ; "on n'a pas les structures pour pouvoir accueillir les handicapés" ; "on ne sait pas faire". Aucun club ne me voulait. Y a un club qui m'a finalement accepté pour que je puisse courir, faire de l'athlétisme. Mais je n'avais pas de guide, rien. Je m'entraînais avec les collègues qui se mettaient à côté de moi, comme des points de repère. [...] J'ai découvert le handisport vers mes 16 ans quand j'ai été invité aux championnats de France. J'ai couru le 100 m, le 200 m, j'ai aussi fait le saut en longueur. J'ai gagné les trois épreuves. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

L'existence de sportifs-ves ou handisportifs-ves érigés en modèles à suivre est ressortie quelques fois dans les entretiens. Pour Fortuné, ce qu'il a pu percevoir à la télévision de Carl Lewis a suffi pour susciter en lui le désir de devenir « *champion* », sans par ailleurs avoir conscience du chemin à parcourir pour y parvenir. Bien que les Jeux paralympiques en fussent à leur 10^e édition, leur médiatisation en France était sans comparaison avec celle des Jeux olympiques (Paillette *et al.*, 2005). Cela fournit un indice du développement relativement faible de l'athlétisme handisport en France il y a deux décennies (ce dont témoigne Fortuné qui durant quatre ans ne trouve aucun club adapté pour l'accueillir). Aujourd'hui

⁷⁰ Compétition découverte en gymnastique à l'âge de 7-8 ans.

⁷¹ Carl Lewis est un athlète américain de haut niveau, sprinteur et sauteur, dont la carrière en sport s'est déroulée de 1979 à 1996.

encore, le développement de l'athlétisme handisport reste modeste. À titre de comparaison, la fédération française handisport dénombrait un peu plus 1 600 licencié-es en para athlétisme en 2018, contre 314 500 licencié-es environ pour la fédération française d'athlétisme la même année⁷².

Le fait que le handisport soit moins développé que le sport classique est utile à rappeler. Ce que l'on dit moins, en revanche, c'est que les handisports ne sont pas tous au même stade de développement. L'histoire du goalball en France constitue un bon exemple. On a pu remarquer que plusieurs de nos interlocuteurs ont commencé par pratiquer le torball avant de se diriger vers le goalball. La raison en est simple. Le goalball émerge véritablement en France tardivement, en 2016, avec la mise en place par la FFH (fédération française handisport) d'un programme de développement et l'objectif d'une participation aux Jeux paralympiques de Paris 2024 :

« Il y a eu le goalball qui a commencé à rentrer en France en 2011-2012. Ça, ça n'a pas réussi. Ça ne s'est pas lancé, une histoire de fédé, etc. Bref, ça n'a pas démarré. Et là avec les para [Jeux paralympiques] de 2024, bah en 2016, on a commencé à s'exciter, et là, ça a réellement redémarré. » (Adil, 32 ans, goalball.)

« [En torball], j'ai plusieurs titres de championne de France, j'étais en équipe nationale, j'ai même un titre de championne du monde, puis championne d'Europe. [...] J'en ai fait pendant dix ans, mais ça n'allait pas aux JO. Donc, pour moi, c'était plus intéressant de viser le goalball. En 2016, je reçois un appel de l'entraîneur... enfin, qui a été l'entraîneur national de l'équipe de France. J'ai dit "oui". On était d'anciennes joueuses de torball. Parce qu'on était encore à faire du torball, la plupart à cette époque-là. » (Élodie, goalball, 42 ans.)

L'une des différences majeures entre le goalball et le torball réside dans le fait que le premier est un sport paralympique, ce qui n'est pas le cas du second⁷³. Ainsi, le passage de plusieurs enquêté-es du torball au goalball s'explique en partie par la possibilité de participer à l'évènement handisportif parmi les plus importants au monde, si ce n'est le plus important. Il reste que le développement de ce handisport en France en est à ses débuts. En témoigne l'organisation du premier tournoi national de Goalball à Lyon en mars 2017, qui a réuni six équipes (trois masculines, trois féminines), la compétition se déroulant sur une journée⁷⁴. La date relativement récente de ce tournoi, sa durée et le petit nombre d'équipes présentes montrent bien que le goalball est un sport « en train de se construire » ; ce que confirment les chiffres de la FFH qui, en 2018, dénombre 200 licencié-es et 58 structures sur le territoire national (soit 8 fois moins de licencié-es et 4,5 fois moins de structures que l'athlétisme handisport)⁷⁵.

Bien que le goalball connaisse un développement relativement rapide depuis 7 ans⁷⁶, son accessibilité géographique n'a pas toujours été évidente pour plusieurs de nos interlocuteurs-trices, à l'instar d'Élodie :

« Au début, il n'y a que quatre équipes. On va dire Marseille, Toulouse, Lyon et Besançon. Donc je suis dans l'équipe de Marseille en 2016, mais pareil : on crée une équipe avec une des filles qui travaille à Besançon, une autre à Clermont-Ferrand, une autre fille... Pff... Je sais plus... Qui est à Paris... Bref, on fait un truc, une équipe un peu bateau, entre guillemets. On n'a pas d'entraîneur, on n'a pas d'endroits où s'entraîner. On gagne ! Mais ça ne pouvait pas tenir quoi. [...] En 2019, y a une équipe supplémentaire à Nîmes qui se monte.

⁷² Aucun chiffre n'a été trouvé sur le nombre de licencié-es en athlétisme handisport en 2022. Pour l'athlétisme, toujours en 2022, et suite à la pandémie de covid-19 qui a entraîné une baisse du nombre de licencié-es, le cap de 300 000 licences délivrées a été de nouveau dépassé. Voir en ligne le livret « [Athlétisme handisport](#) » et les pages stats de la fédération d'athlétisme [sur les licenciés en 2018](#) et [en 2022](#). (sites consultés le 26.05.2023)

⁷³ Le goalball est présenté pour la première fois aux Jeux paralympiques de Toronto en 1976 (sport de démonstration), puis officialisé 1988 aux Jeux de Séoul.

⁷⁴ Voir [l'article en ligne](#) (consulté le 29.05.2023).

⁷⁵ http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2021/04/Goalball_LivretCommission_Digital.pdf (consulté le 29.05.2023).

⁷⁶ Le torball, apparu en France dans les années 1970 (Deleuze, Bui-Xuân, 1998), compte en 2018 à peine 100 licencié-es de plus que le goalball pour trois fois moins de structures (20 contre 58). http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2020/10/LivretCommission_Torball-Interactif.pdf (consulté le 30.05.2023)

Moi j'y vais, mais je reste à Marseille. Déjà, y a un gymnase, le matériel, des horaires d'entraînement. [...] Il y a un train qui va jusque là-bas, et l'entraîneur me chope à la gare et m'emmène à l'entraînement. [...] 1 h 30 de trajet. Il y avait deux entraînements, mais l'autre, c'était le week-end, et c'était sur Nîmes même, et j'y allais pas tout le temps. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Dans cet extrait d'entretien, on saisit que le goalball - comme tout autre (handi)sport - nécessite plusieurs conditions pour pouvoir se mettre en œuvre, ne serait-ce que du point de vue des entraînements : un gymnase, des créneaux horaires disponibles, un staff (un entraîneur pour reprendre l'exemple d'Élodie), du matériel spécifique (les buts tout particulièrement⁷⁷), la possibilité de réunir un nombre de joueurs-ses suffisant pour constituer une équipe durable (ce qui suppose une certaine proximité géographique entre les pratiquant-es)⁷⁸. Notre interlocutrice souligne aussi l'éloignement relativement important entre son domicile et son lieu d'entraînement, ce qui impacte directement le temps de trajet hebdomadaire (3 à 6 heures) qu'elle doit réaliser pour réussir à « *pratiquer [son] sport correctement* ». Ainsi, à travers l'exemple du goalball, on comprend que le niveau de développement d'un handisport détermine les possibilités de le pratiquer. À ce propos, le type de handicap, lui aussi, tient une place importante.

Des difficultés d'accessibilité pour se rendre sur sites

De fait, les besoins en termes d'accessibilité (aux infrastructures et aux équipements sportifs) ne sont pas les mêmes selon que l'on est porteur d'un handicap sensoriel (visuel ou auditif dans l'enquête) ou d'un handicap moteur (paraplégie pour ne citer qu'un seul exemple).

« Je n'ai aucun problème pour lire un plan parce que je ne suis pas malvoyant ou aveugle. Par contre, vu que je suis tout le temps en fauteuil... Quand j'étais au collège-lycée, j'étais dispensé de sport, pour des raisons assez simples hein, c'est parce que c'était pas accessible : des marches. Ça, c'est la difficulté quotidienne. Tu vois, je dirais que j'accède normalement qu'à 10 % du monde seulement. Tout ça fait que je prends plus de temps qu'un valide. Je ne peux pas y échapper. » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil.)

« Mon chien [d'aveugle], il me permet de me déplacer hein, tout simplement, de contourner les obstacles, trottoirs, poteaux... Il m'indique les passages piétons. C'est clair que je garde plus d'autonomie avec lui. D'ailleurs, tu vois bien, je suis venue avec lui à l'entraînement aujourd'hui. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

La plupart de nos interlocuteurs-trices évoquent presque toujours les moyens qu'ils et elles mettent en œuvre pour compenser les difficultés d'accessibilité liées au handicap et aux environnements traversés : aide animalière, aide humaine, canne blanche, privilégier des trajets plats et/ou sans escaliers (quand c'est possible). Pour autant, ces difficultés sont quotidiennes, y compris lorsqu'il s'agit de se rendre sur des sites sportifs (les trajets) ou de se déplacer à l'intérieur de ceux-ci :

[22.05.2022, Créteil, Maison du handball.⁷⁹] Les rencontres s'enchaînent les unes après les autres, sur deux terrains couverts : l'un est réservé au handfauteuil, l'autre au hand adapté. Ici, la frontière entre le handisport

⁷⁷ Les deux buts de goalball, situés aux extrémités du terrain, font 9 m de largeur et 1 m 30 de hauteur. On peut ajouter à cela le « petit » matériel nécessaire pour pouvoir jouer : un ballon sonore, du scotch posé sur des ficelles au sol délimitant le terrain et servant de points de repère aux joueurs. Lors du premier jour d'observation d'un stage de l'équipe de France masculine de goalball, l'entraîneur et moi-même installons le terrain de jeu : d'abord les buts stockés dans plusieurs grands sacs dédiés (une dizaine environ), les filets puis, pour finir, la ficelle et le scotch qui doivent délimiter le terrain de jeu. Après un peu plus d'une heure de montage, mon interlocuteur déclare : « *J'ai acheté un gros carton de ruban auto-adhésif en 2020 à un bon prix et je suis toujours dessus depuis.* [...] *Le matos est pris en charge par la FFH.* » (Extrait du journal de terrain, le 27.08.2022.) En outre, chaque joueur-se a généralement son propre matériel, notamment des lunettes opaques, une coquille, des protège-genoux et des protège-coudes : « *C'est que le ballon fait mal, plus d'1,2 kilo lancé fort, imagine... Mieux vaut être protégé.* » (Issa, 28 ans, goalball.)

⁷⁸ Le goalball peut être pratiqué par des personnes valides, seulement lors des compétitions régionales et nationales. Ces personnes doivent, comme les autres joueurs-ses, porter un bandeau d'obscurcissement. Seuls les déficient-es visuel-les participent aux compétitions internationales.

⁷⁹ Le handfauteuil est destiné aux sportifs-ves porteurs-ses d'un handicap moteur et il est ouvert aux personnes « valides » (lesquelles jouent aussi en fauteuil). Le hand adapté, quant à lui, est uniquement destiné aux sportifs-ves en situation de handicap

et le sport adapté est nette. [...] Une joueuse de handfauteuil est appelée par l'une de ses coéquipières pour se rendre dans une salle adjacente au terrain. Elle essaie de franchir une porte, mais son fauteuil roulant est trop large : "Je ne passe pas" dit-elle à deux ou trois reprises. Agacée, elle finit par déclarer à la personne qui souhaite la voir : "Bah je fais le tour, on se rejoint dehors !" »

L'(in)accessibilité, particularisée en fonction du type de handicap, ne concerne évidemment pas que les sites sportifs. Elle s'étend à de nombreux lieux banals de la vie courante. Celles et ceux qui se déplacent inévitablement en fauteuil roulant évoquent un café, un cinéma, un parc, une pharmacie, bref, tous les endroits « *qui ont plus de trois marches* » (Julien) ou encore ceux qui ont « *des portes trop étroites* ». Et cette question de l'accessibilité se complexifie encore davantage si l'on considère que chaque handicap est singulier, définissant du même coup des besoins encore plus spécifiques :

[11.06.2022, Biot, tournoi international de tennis fauteuil] Je rencontre pour la première fois Julien, partenaire de double de Christophe au tennis fauteuil, un autre personnage de cette enquête. Julien est installé dans l'herbe, observant les différents matchs se déroulant autour lui. [...] Je profite qu'il soit seul pour lui parler. Je m'assois près de lui et je remarque d'emblée qu'il est amputé des deux jambes. [...] Après une bonne heure d'échanges, Christophe nous rejoint. Ce dernier se tient debout. Lui n'utilise son fauteuil que pour le tennis. Au quotidien, il marche avec une prothèse qui remplace sa jambe gauche amputée.

Revenant sur cette observation avec Julien lors d'un entretien réalisé le même jour, celui-ci confiera que tous les joueurs-ses de tennis fauteuil ne partagent pas la même situation de handicap, que contrairement à d'autres qui utilisent une voire deux prothèses de jambe pour se déplacer, lui n'utilise que le fauteuil roulant « *Le fauteuil, c'est mes baskets* », a-t-il ainsi déclaré de façon très suggestive. Cela lui fait dire par ailleurs que tous les terrains du tournoi à Biot sont « *plutôt bien accessibles, même si le moindre caillou sur un chemin reste de toute façon un problème à anticiper* ». Ce dernier point rappelle la loi du 11 février 2005 qui oblige les établissements recevant du public (ERP) « à être accessibles à tous les types de handicaps », dont les sites sportifs font partie⁸⁰. De janvier 2015 à mars 2019, cette loi a été soutenue par le dispositif Ad'aP (Agendas d'accessibilité programmée) qui a accompagné les ERP le sollicitant dans la réalisation de l'obligation d'accessibilité en leur sein (chiffrage et planification des travaux)⁸¹.

Quoi qu'il en soit, on voit que l'accessibilité aux handisports recouvre plusieurs dimensions, qu'elle est conditionnée par le lieu de résidence du/de la sportif-ve, (offre sportive locale variable selon que l'on est en milieu urbain ou en milieu rural), l'aménagement de la structure accueillante (chemins extérieurs aménagés, circulations verticale et horizontale à l'intérieur des bâtiments, signalétique visuelle, sonore ou tactile, etc.), le niveau de développement du handisport considéré (par rapport à des sports classiques, mais aussi entre handisports) ou encore le type de handicap (celui-ci ayant des répercussions variables selon chaque individu). Si la question de l'accessibilité aux handisports est très importante, c'est qu'elle va au-delà de la question des déplacements des personnes sportives en situation de handicap. L'accessibilité touche directement à la problématique de l'intégration sociale, à la possibilité d'accéder autant de lieux de vie que peut le faire (*a priori*) une personne « valide ». Et dans cette enquête, il s'agit de pouvoir accéder aux lieux de sociabilité sportive, là où l'on peut rencontrer du monde et nouer des

mental. Durant l'enquête, par l'intermédiaire de la responsable juridique de la FFH (Fédération française de handball), nous avons eu l'occasion d'assister au premier événement national de handfauteuil et de hand adapté en février 2022. Cependant, les possibilités de poursuivre l'enquête dans cette voie ne se sont pas présentées.

⁸⁰ Les ERP « constituent tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. » www.ecologie.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp (consulté le 30.05.23)

⁸¹ www.ecologie.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee (consulté le 30.05.23)

relations *dans* et *par* le sport. Cette accessibilité - plus ou moins difficile - a conditionné l'entrée (parfois tardive) dans le handisport de la majorité des enquêté-es lorsqu'ils et elles étaient enfants ou adolescents : en termes d'accès aux sites (handi)sportifs, aux entraînements et aux compétitions. Et pour certain-es, elle continue d'avoir un impact considérable sur leur itinéraire sportif⁸².

Les parents : un soutien, moral, logistique et financier

Adhésion au projet (handi)sportif de leurs enfants...

Ce que nous voudrions mettre en avant ici, c'est le rôle de certains parents dans le début de carrière sportive de plusieurs enquêté-es. On a déjà pu montrer que l'univers familial du plus grand nombre de nos interlocuteurs-trices a été favorable à la formation de leurs dispositions sportives. Parmi ces derniers-ères, certain-es ont formulé très tôt leur désir de placer le sport au centre de leur vie, d'en faire leur métier⁸³. Face à ce désir exprimé, la plupart des parents (pas tous) ont adhéré en partie ou totalement au projet sociosportif de leurs enfants. Et selon les ressources disponibles, selon aussi les coûts engendrés par le (handi)sport pratiqué (licence, matériel, déplacement, logement, coût d'entrée dans une compétition, etc.), ils les ont accompagnés - ou les accompagnent encore pour les plus jeunes - par le biais d'un soutien moral, logistique et/ou financier.

« Depuis que je suis tout petit, j'ai été une fierté pour [ma mère]. C'est-à-dire à dire que j'ai toujours été mis en avant dans ma famille, par mon frère, ma mère... Et donc finalement, ils ont toujours été là pour me soutenir. Ils ont toujours été là pour me mettre en avant et dire aux autres : "Faites comme lui parce que lui, malgré son handicap, il déroule." J'ai toujours été placé sur ce piédestal on va dire. Et donc, pour moi, la famille, ça a toujours été un facteur vraiment positif quoi. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« J'ai appelé ma mère un peu avant la compète parce que j'étais anxieux⁸⁴. C'était pour exprimer mon mal-être en fait. Du coup, on se retourne vers les personnes en qui on a la confiance : la maman, le papa aussi, ça dépend vraiment de la situation en fait. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

« Nous, on a l'habitude d'aller en Corse tous les ans. [...] Et ça fait 4-5 ans que papa ne vient plus. Parce qu'en fait, ben, y a le travail à côté, il est restaurateur. Et il faut qu'il garde ce moyen financier, déjà, pour commencer. Parce que le golf, ça se paye pas comme ça. Mais tous les parents n'ont pas les moyens en fait. Ma maman fait du covoiturage avec d'autres parents qui sont devenus des amis du coup... Dans l'hébergement, aussi, on essaie de trouver un logement assez grand, et puis comme ça on partage les nuitées. » (Noémie, 14 ans golf et golf des personnes sourd-es et malentendant-es.)

« Pour l'instant, le tennis, ça ne va pas trop. [...] Après il faut faire les tournois à l'international pour gagner des sous. Moi je n'ai pas de gros sponsors on va dire. Ils me donnent 1 500 € par an. J'en ai trois, le calcul est vite fait. C'est peu pour une saison. [...] Si je veux faire les Jeux paralympiques à Paris, il faudra faire entre 15 et 20 tournois par an. Moi je suis à 9, ce qui est déjà pas mal avec le petit budget que j'ai. J'ai un petit budget hein, c'est-à-dire que quand j'ai dépassé mon budget c'est les parents qui payent. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Si l'on s'en tient aux PCS des parents des enquêté-es - d'ouvriers/employés à cadres supérieurs dans cette enquête (voir tableau des caractéristiques sociales), il est évident que les moyens matériels et financiers mis en œuvre pour le (handi)sport de leurs enfants ne sont pas identiques d'une famille à

⁸² La question de l'accessibilité aux handisports peut renvoyer encore à d'autres aspects que nous développerons tout au long de ce rapport. Elle dépend par exemple de la fédération à laquelle le handisport considéré est affilié, ou encore du coût économique et matériel qu'il faut déboursier pour pouvoir le pratiquer dans de bonnes conditions jusqu'au haut niveau.

⁸³ Quand le handisport le permet. Nous verrons par exemple que le goalball n'est pas un handisport rémunérateur, obligeant les enquêté-es concerné-es à poursuivre leurs études ou à travailler à côté.

⁸⁴ Championnats de France d'athlétisme, journée d'observation durant laquelle j'ai rencontré Hugo le 18.02.2023.

l'autre. On remarque toutefois que le soutien de certains parents, quand il existe, constitue une ressource essentielle, ne serait-ce que par leur disponibilité pour « *faire le taxi* » ou « *assister au match chaque week-end* », mais aussi pour « *conseiller* », « *réconforter* » ou « *encourager* » leurs enfants dans leurs efforts sportifs. Dans le cas de Thomas, on perçoit que, sans l'aide économique de ses parents, sa situation sportive serait moins tenable.

... « **Mais mieux vaut avoir un diplôme, au cas où** »

Le projet de vivre du sport est un long combat qui comporte nécessairement une part d'incertitude. La peur de se blesser ou celle de ne pas réussir « à percer », par exemple, sont deux éléments apparus de façon récurrente dans plusieurs entretiens. Cela explique sans doute que plusieurs enquêtés se sont fixé pour objectif, parallèlement à leur projet sportif, d'obtenir un diplôme, et plus précisément encore un diplôme du supérieur. Il s'agit par-là de sécuriser leur parcours, d'avoir « un plan B » ou de se projeter dans une double carrière (dans le sport et dans métier en adéquation avec leur diplôme). Là encore, les parents ont joué un rôle fondamental :

« Le fait que je choisisse le droit, ils étaient contents parce qu'ils se sont dit que, même si je ne suis pas avocate plus tard, c'est toujours un bon point de départ. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

« C'était un discours commun, la famille et moi on était tous d'accord pour dire qu'il fallait un diplôme au moins pour se lancer dans le travail quoi, dans la vie active. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

« Ma mère m'a toujours dit que si je veux me protéger dans la vie, par rapport à mon handicap, si je veux pouvoir devenir quelqu'un, il faut que j'ai des diplômes. Et ça m'a fait tilter tu vois. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« De base les études, ça me saoule en fait. S'il n'y avait eu que moi, à la fin de mon lycée. Je me mettais à bosser quoi, plus l'athlé. Et ma mère m'a dit : "Ah la la, ne fais pas à cette erreur, essaye vraiment de rentrer dans un domaine en particulier." Et elle me dit : "OK, tu fais de l'alternance." C'est un juste milieu. C'est ce que j'ai fait. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« *Mieux vaut avoir un diplôme, au cas où* », c'est par ces paroles de Christophe que l'on peut synthétiser la posture des parents sans contrarier pour autant leurs aspirations sportives. D'ailleurs, certains parents se représentent le diplôme comme un rempart pour éviter les métiers difficiles, peu rémunérateurs et aux horaires atypiques :

« Mon père, ça a toujours été : "Travaille bien à l'école, obtiens un diplôme pour avoir un bon métier plus tard et pas travailler à l'usine comme moi." [...] Parce que travailler à l'usine c'est très dur, surtout qu'il fait les 3x8, je crois... "Travaille bien à l'école, comme ça tu auras un boulot avec des horaires fixes", etc. Ma mère [employée, de rayon], c'était pareil : "Travaille bien à l'école pour avoir un métier qui doit avoir un salaire, un minimum." » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Pour d'autres parents encore, minoritaires cette fois-ci, « faire carrière » dans le sport est un projet qui ne peut être que secondaire : « *priorité aux études* », « *les études avant tout* » ont ainsi répété les parents de Ludovic (27 ans) et d'Hugo (22 ans). Pour ces deux enquêtés, pratiquant l'athlétisme et l'athlétisme handisport, c'est parce que leurs parents sont étrangers au monde du sport qu'ils tiennent cette position. L'un relève à ce propos qu'il n'a « *jamais été poussé à réaliser [ses] rêves de venir en équipe de France [...] d'être sportif de haut niveau* », l'autre que le désintérêt de ses parents pour le sport fait qu'il a « *souvent été seul dans [ses] choix par rapport au sport, de carrière on va dire* ».

Quel que soit le regard des parents sur l'orientation prise par leurs enfants, sur le plan du sport et des études, il s'agit de les accompagner au mieux vers l'âge adulte, qu'ils trouvent notamment une place dans le monde du travail. On retiendra ici que la majorité des parents vont dans le sens du projet sportif de leurs

enfants tout en s'assurant qu'ils et elles se constituent un filet de sécurité par le biais d'un diplôme. D'ailleurs, les enquêtés ont très majoritairement intégré l'obtention d'un diplôme dans leur projet de vie. Et la plupart d'entre eux et elles sont aujourd'hui des sportifs-ves de haut niveau diplômés du supérieur.

2. Une jeunesse marquée par des bifurcations biographiques

Sortant de la question de la socialisation familiale, scolaire et sportive, nous voudrions montrer maintenant que le handicap a entraîné une redéfinition des itinéraires de vie de plusieurs de nos interlocuteurs-trices. Autrement dit, les bifurcations biographiques qui nous ont été rapportées ont presque toujours été la conséquence plus ou moins directe du handicap : une migration, la découverte d'un handisport, une réorientation socioprofessionnelle, etc. Ces bifurcations sont particulièrement saillantes du côté des enquêtés dont le handicap est apparu au cours de leur vie, que ce soit durant leur jeunesse, leur adolescence ou au début l'âge adulte.

2.1 Les temporalités des bifurcations

Migrer en France pour se soigner : un changement rapide de cap (Boris et Fortuné)

Commençons par Fortuné et Boris qui ont migré en France à l'âge de 6 ans pour le premier, 7 ans pour le second. Fortuné, tout d'abord, est né au Congo avec une cataracte qui n'est pas immédiatement diagnostiquée : « *Je voyais mal, mais on ne savait pas pourquoi* ». Une fois le problème identifié, le père de l'enquêté, médecin, choisit de soigner lui-même son fils :

« Il a essayé de soigner la cataracte là-bas avec les moyens du pays. En fait, il avait touché ma rétine en voulant me soigner. Il a aggravé en fait et c'est ça qui a déclenché ma venue en France. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Fortuné quitte alors le Congo pour la France avec sa mère et son frère aîné : « *pour trouver les moyens de lse soigner en fait* »⁸⁵. Le père, lui, reste au pays⁸⁶. De la relation avec son père, Fortuné garde peu de souvenirs. Il déclare avoir eu « *peu de contacts avec lui* » et « *ne pas le connaître* ». On comprend sans difficulté que la migration de la société congolaise vers la société française n'a pas été choisie par Fortuné (ni même probablement par sa mère et son frère). Elle a été contrainte par l'aggravation de la déficience visuelle de notre interlocuteur. Ce n'est que six ans plus tard qu'il se lancera dans l'athlétisme, après avoir vu à la télévision les exploits de Carl Lewis.

Boris, lui, naît en ex-Yougoslavie en 1985. Sept ans plus tard, alors que le pays est en guerre, deux de ses cousins et lui sont blessés : « *Un peu partout par un engin explosif. C'est surtout les yeux qui ont pris. On a tous les trois perdu un œil directement.* » Il s'en est suivi plusieurs opérations, « *pour retirer les éclats sur le corps* ». Mais les soignants, selon Boris, n'avaient pas un matériel suffisamment pointu pour intervenir sur les yeux, puis « *il y avait le risque de se faire bombarder à tout moment* ». On propose aux parents de

⁸⁵ L'OMS signale que « seuls 17 % des personnes atteintes d'une déficience visuelle ou d'une cécité due à la cataracte ont accès à une intervention chirurgicale de qualité. www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment (consulté le 18.10.2023)

⁸⁶ Les parents de Fortuné se sont séparés alors qu'il était âgé de 3 ou 4 ans.

transporter leurs enfants en France, au CHU de Reims. Un des cousins peut rester sur place : « *Il était un peu moins blessé.* »

« Du coup, on est parti à deux. Il y a une ambulance qui nous a amenés à l'aéroport et de là, après, c'est un avion qui nous a ramenés à Reims. On y est allé sans nos parents. » (Boris, 37 ans, goalball.)

Une fois en France, les deux enfants subissent de nouveau plusieurs opérations, aux yeux cette fois-ci. L'œil gauche du cousin est définitivement « *sauvé* », celui de Boris partiellement : « *Je voyais 6/10^e. Et il y a eu récédive.* » Finalement, Boris perd progressivement la vue. La mère de Boris et celle de son cousin les rejoignent un mois plus tard. Tous s'installent définitivement en France. Notre interlocuteur débute sa scolarité dans une école adaptée et découvre là-bas le torball, un handisport qui présente quelques similitudes avec goalball, ce dernier étant celui qu'il pratique aujourd'hui, notamment en équipe de France.

On l'aura compris, ce qui caractérise la bifurcation biographique durant la jeunesse de Fortuné et de Boris, c'est la migration ; une migration qui s'est imposée à eux (ainsi qu'à une partie de leur famille) et dont un des premiers motifs a été similaire : tenter de soigner tout ou partie de leur déficience visuelle.

En outre, il s'agit d'une bifurcation relativement rapide, quelques jours à quelques semaines pour Boris, une année tout au plus pour Fortuné. Pour les autres enquêtés, le changement de direction de vie ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il renvoie plutôt à un processus plus ou moins long et complexe de mise en œuvre. Le détail du parcours de Christophe, de son accident de moto en 1996 jusqu'à son entrée dans le monde du tennis fauteuil en 2004 va permettre d'illustrer ce point.

Redéfinir un itinéraire de vie suite à un accident : un processus long (Christophe)

On se souvient d'abord que Christophe, dans sa jeunesse, a poursuivi des études supérieures en vue d'exercer le métier de vétérinaire. Dans le même temps, il a pratiqué le tennis « *à un bon niveau* » tout en mesurant que le chemin à parcourir pour devenir professionnel dans ce sport était trop périlleux. Une fois diplômé, et plutôt formé à soigner les petits animaux, il choisit de s'installer avec son ex-femme « *en campagne, pour voir ce qui se passait chez les gros animaux* ». Il pratique toujours le tennis, mais aussi le football : « *parce que c'est le sport qui rassemble là-bas, c'est le lien social.* »

D'abord salarié dans une clinique vétérinaire, Il parvient à se dégager « *un petit revenu. Ce n'était pas mirobolant, mais ça tenait.* » Très vite, le directeur de la structure et Christophe décident de s'associer :

« Pour célébrer ça, on va faire le tour d'Europe des capitales à moto. Et donc là, je me plante. Donc, mon association est dans un univers rural et ne peut pas se faire, donc remise en cause. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Âgé de 25 ans, Christophe a donc un accident de moto avec pour séquelle principale une jambe raide, la gauche. Les difficultés qu'il éprouve à marcher sont contraignantes et touchent toutes les dimensions de sa vie, notamment sa vie professionnelle et sportive. Pour autant, le maintien d'une pratique sportive lui semble capital « *pour [sa] reconstruction personnelle* ». L'offre handisportive est maigre dans sa région, mais il identifie néanmoins le handigolf :

« Donc, je pars jouer au golf, je progresse, je me fais plaisir, ça m'aide dans la reconstruction. [...] Et c'est là où je suis devenu numéro 1 en Europe de cette discipline. Donc je joue à fond au golf. »

Deux après l'accident, en 1998, Christophe devient père, de jumeaux. Puis, en 2002, il voit de nouveau sa famille s'agrandir et devenir nombreuse avec l'arrivée d'une deuxième paire de jumeaux. Christophe combine le handigolf et son activité vétérinaire, mais sa jambe raide est toujours douloureuse et le place dans une situation d'inconfort quasi constante :

« Partout où tu vas, c'est un problème : tu vas aux toilettes, tu vas dans l'avion, tu vas dans le train et je ne pouvais pas relever mon pied. Tu es raide et en gros c'est l'enfer ! »

En septembre 2004, il rencontre une personne « *qui marche super bien avec sa prothèse* ». Ce dernier a une histoire similaire à la sienne, un accident de moto puis une jambe raide durant quelques années. Au fil de leurs échanges, qui ont duré quelques mois, l'homme lui rapporte que l'amputation a été « *la meilleure décision de sa vie* ». En décembre Christophe est amputé de la jambe, « *le geste salvateur* ».

Christophe entame alors une seconde « *phase de reconstruction* ». Du point de vue professionnel, il cesse de s'occuper des « *vaches* » pour s'occuper « *des chiens et des chats* ». Du point de vue personnel, il s'agit de retrouver « *une estime de soi, un amour de soi, une confiance en soi* ». Le travail d'introspection qui est le sien le mène alors à une question : « *Quand j'étais petit, j'étais quoi ?* »

« Quand j'étais petit, j'étais un sportif de compétition. Donc maintenant il faut que je retrouve ça. [...] Parce que quand mon corps est modifié, et donc quand tu te reconstruis, tu te reconstruis aussi par rapport à l'image que tu avais de toi. L'image que j'avais de moi était associée à celle que j'avais de moi gamin, et moi gamin, j'étais compétiteur. »

Cette déclaration est intéressante parce qu'elle recoupe le discours d'autres enquêtés pour lesquelles le handicap est survenu en cours de route ou encore pour celles et ceux dont le handicap s'est accentué au fil du temps. Et s'il existe un point commun entre ces enquêtés-là, c'est que les un-es et les autres composent systématiquement entre un avant et un après le handicap, ils composent systématiquement avec un référentiel d'attitudes, de comportements, de représentations incorporés lorsqu'ils et elles étaient des personnes dites « valides »⁸⁷.

Pour Christophe, la « *reconstruction de soi* », pour garder ses termes, passe précisément par un travail de recomposition entre un avant et un après. Il s'agit pour lui d'assurer une continuité identitaire avec ce fait qu'il a dorénavant un « corps modifié ». Redevenir « un compétiteur » est ce qui va lui permettre de maintenir (ou de renouer) un lien avec lui-même, avec ce qui l'a profondément défini quand il était enfant. C'est de cette façon-là qu'il va chercher à ne pas rompre le fil avec tout ce qui précédait sa situation de handicap.

L'année qui suit l'amputation, Christophe estime qu'il ne peut pas jouer au golf. Il estime également qu'être sportif professionnel est toujours « *resté dans un coin de sa tête* ». Le tennis fauteuil ? « *Je ne savais même pas que ça existait* ». C'est en observant un jour « *des gens jouer en fauteuil* » qu'il fait un rapport avec son passé de tennisman :

⁸⁷ Lucile, par exemple, connaît, depuis sa naissance, une dégradation progressive de sa vue par palier. Aujourd'hui malvoyante, elle déclare mener sa vie quotidienne en faisant constamment avec un référentiel visuel mémorisé lorsqu'elle voyait « *à peu près correctement*. En fait, c'est comme si j'avais une sorte de gros dictionnaire, de gros manuel où en fait je garde tout ce que j'ai fait auparavant : toutes les couleurs, tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai pu regarder, etc. Tout est dedans et au final aujourd'hui quand on dit "oh là, là, c'est trop beau - je ne sais pas je vais te dire une connerie - le lys est rose et ouvert", bah du coup je vais me représenter la fleur rose parce que j'en ai déjà vu une ouverte. Parce que du coup je vais essayer de la regarder, mais tout en me l'imaginant. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

« J'ai une raquette, j'ai déjà des repères, je connais mon niveau de jeu d'avant, il faut que je voie ce que ça donne. Je vois le niveau des autres aussi. Donc, si on me met dans un fauteuil et que j'apprends comme eux, je vais les torcher. Et là je me disais ça c'est un bon défi. Donc j'y suis allé, au premier tournoi, j'ai gagné. »

Sans dérouler davantage le parcours sociosportif de Christophe, on peut toutefois préciser que, en dehors de sa pratique sportive, il se déplace avec une prothèse qui lui a redonné « *la dynamique de la marche. Il s'est senti cent fois mieux, c'était le jour et la nuit.* » Précisons également que l'accident de moto et ses conséquences physiques, son fort investissement dans le handisport puis le handisport de haut niveau - laissant moins de temps à la vie familiale - ont été « *des choses compliquées à gérer pour [son] ex-femme. Donc [ils se sont] séparé[s]* ».

Ce que l'on peut retenir de cet épisode biographique, c'est d'abord que le sport n'a jamais été écarté de sa vie. En revanche, l'accident de moto et le handicap qui s'est ensuivi l'ont conduit à progressivement changer de voie professionnelle. Jeune, il s'était projeté au haut niveau, mais les risques socioéconomiques d'y parvenir étaient trop élevés. Vétérinaire, le sport est devenu un loisir sans pour autant qu'il renonce à la compétition (« *c'est le sel du sport* » pour lui). En situation de handicap, il se dirige vers le handigolf d'abord, où il performe rapidement, puis le tennis fauteuil qu'il n'a jamais cessé de pratiquer depuis. De tout cela, il conserve une certaine ligne directrice, une certaine continuité identitaire et temporelle à travers la dimension compétitive du sport, qu'il soit pratiqué en loisir ou au plus haut niveau.

Ainsi, le passage de vétérinaire à tennisman professionnel traduit bien une bifurcation biographique (et non pas une rupture biographique), une bifurcation dont la survenue du handicap a été un point pivot. Plus indirectement, les effets du handicap sur la vie de Christophe ont aussi induit une séparation entre lui et son ex-femme, soit un impact sur sa vie familiale⁸⁸. En d'autres termes, l'apparition du handicap a été un élément déclencheur d'un changement progressif de direction de vie (contrairement à Fortuné et Boris dont la bifurcation a été plus brutale). C'est aussi ce que l'on retrouve dans les itinéraires de vie d'autres enquêtés, comme Aurélie, Romain ou Florian, itinéraires présentant quelques nuances qui méritent d'être relevées.

2.2 Différentes raisons de bifurquer

Le handisport comme déclencheur (Aurélie)

Aurélie est âgée de 15 ans lorsqu'un ballot de foin « *de 400 kg* » lui tombe dessus et lui « *écrase la colonne vertébrale. D'une seconde à l'autre [elle] était [paralysée].* [...] [Elle est] en fauteuil depuis. » Après l'obtention de son bac, Aurélie entame des études de droit en Angleterre et se destine à être avocate. Lors de sa 4^e année d'études, elle expérimente le tennis fauteuil et se passionne pour ce sport, sans pour autant avoir beaucoup de temps pour le pratiquer. Elle travaille ensuite deux ans dans un cabinet d'avocats, toujours en Angleterre, puis décide de faire « *une petite coupure* » et de partir quelques mois en Amérique latine « *avec [son fauteuil de tennis dans l'avion]* ». Elle trouve là-bas « *le club où s'entraîne l'équipe nationale d'Argentine de para-tennis* ». L'entraîneur de cette équipe - qui est son entraîneur actuel - lui propose de la prendre « *sous son aile* ». C'est à ce moment-là qu'elle choisit de « *laisser tomber [sa] carrière d'avocate et de [se] mettre à fond dans le tennis.* »

⁸⁸ Depuis, Christophe s'est remarié et vient d'accueillir son cinquième enfant.

Dans cet extrait de parcours, on comprend qu'Aurélië s'est engagée dans le handisport plusieurs années après son accident, un peu plus de dix ans. Se destinant d'abord à une carrière d'avocate (cinq ans d'études, deux ans d'activité), elle change radicalement de cap en cours de route pour se consacrer entièrement à la pratique professionnelle du tennis fauteuil. Ici, ce n'est pas la survenue du handicap qui a directement occasionné un changement de cap socioprofessionnel, mais la découverte du tennis fauteuil en lui-même. Cela dit, sans le handicap, la rencontre d'Aurélië avec ce handisport aurait été improbable.

Réajustements nécessaires en début de vie active

L'ouverture d'une seconde voie socioprofessionnelle (Romain)

Quant à Romain, la place qu'il donne au handisport, conséquemment à l'apparition du handicap dans sa vie, donne un sens légèrement différent à la notion de bifurcation. D'abord, il faut dire que le sport était complètement absent de sa vie durant une partie de sa jeunesse, « *sauf le sport qu'on fait à l'école, mais ça compte vraiment pas* ». Il arrête le lycée à l'âge de 17 ans pour s'engager, comme son frère avant lui, auprès des Compagnons du devoir. « *Moi j'appelle ça l'école de la vie, c'est l'élite des métiers manuels.* » La formation dure sept ans selon Romain et permet dans le même temps l'acquisition d'un premier diplôme (CAP, BEP, licence pro...). Il choisit la chaudronnerie, passe un BEP en la matière, puis commence ce que les Compagnons du devoir appellent « le tour de France ». Il s'agit de multiplier les contrats de professionnalisation d'un an dans plusieurs entreprises de l'Hexagone pour parfaire sa formation⁸⁹.

« Donc j'ai fait deux ans de tour de France seulement et j'ai eu mon accident en moto. C'était en 2004. [...] Paraplégie incomplète, ça m'a obligé à faire une pause dans ma vie et à réfléchir. »

En centre de rééducation pendant sept mois, il s'initie au basket-fauteuil et se fait « détecter ». Durant six ans, il pratique bénévolement ce handisport, « *juste pour le plaisir* ». Parallèlement, il valide un BTS en alternance « conception et réalisation en chaudronnerie industrielle ». Dans la foulée, il se fait embaucher dans un bureau d'études à temps plein :

« Donc je faisais de la conception en chaudronnerie industrielle, du dessin sur de gros logiciels et elles 3D. Ce n'est plus le métier manuel de chaudronnier quoi. J'étais plus derrière un ordinateur. »

En 2010, âgé de 27 ans, Romain essaie le tennis fauteuil. Alors qu'émerge progressivement le projet d'atteindre le haut niveau dans ce handisport, il se désengage du basket fauteuil. Un an plus tard, il négocie une rupture conventionnelle avec son employeur (le bureau d'études). Le temps ainsi dégagé de ses obligations professionnelles, il le consacre entièrement à la pratique du tennis fauteuil. En 2012, il remporte son premier championnat dans ce handisport. Depuis lors, il a renoué avec le métier de concepteur en chaudronnerie tout en ayant intégré le tennis fauteuil à sa vie professionnelle.

Chez Romain, la survenue du handicap a produit deux changements importants : d'une part, l'arrêt de sa formation dans un métier manuel pour une autre formation plus « intellectuelle » et, d'autre part, l'inclusion du sport dans sa vie, et du tennis fauteuil aujourd'hui.

On peut remarquer une fois encore que le fil conducteur de sa formation en chaudronnerie n'a pas été coupé lorsque le handicap est apparu, comme s'il importait de maintenir une continuité avec ce qu'il a

⁸⁹ « Le contrat de professionnalisation [...] octroie une certification professionnelle ou une qualification reconnue par la branche professionnelle de l'entreprise. » <https://compagnons-du-devoir.com/se-former/parcours-tour-de-france-moins-de-25-ans/> (consulté le 2.06.2023)

été avant la situation de handicap. En outre, l'engagement de Romain dans le tennis fauteuil n'a pas été synonyme d'un changement radical de voie professionnelle (contrairement à Aurélie). Ici, la bifurcation biographique signifie davantage l'ouverture d'une nouvelle voie, d'une voie parallèle qui donne un premier aperçu de ce que peut signifier la notion de « double carrière ».

L'expérience de discrimination sur le marché du travail (Florian)

La double carrière, c'est aussi la voie empruntée par Florian, qui pratique le tennis parmi les valides depuis l'âge de 10 ans. Âgé de 21 ans, en 2^e année de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), il se destine au métier de préparateur physique. Lors d'un job d'été en tant que chauffeur-livreur, il a un accident de la route qui touche sa moelle épinière :

« C'est une paraplégie incomplète en fait [...] je peux me mettre debout, je peux marcher un petit peu... Il a fallu faire un peu d'hôpital, un an de rééducation donc, enfermé totalement dans le centre, c'était long, mais c'était nécessaire pour se reconstruire. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Au terme de sa rééducation, il reprend sa formation universitaire, valide sa licence STAPS et passe dans la foulée un diplôme universitaire (DU) « évaluation et préparation physique ». Prêt à exercer le métier de préparateur physique, il se heurte alors à une branche d'activité qui, selon lui, est « réservée » aux professionnels « valides » :

« Je me rends compte finalement que dans l'esprit des gens, en cherchant du travail et tout ça, c'est pas très bien perçu encore, qu'un "handi" entre guillemets donne des cours de sport à quelqu'un de valide. [...] C'est ce qu'on m'a un petit peu renvoyé en fait, on m'a fait comprendre sur 2-3 entretiens [d'embauche] que ce serait un peu compliqué. On m'a dit : "c'est bien, mais ça va être compliqué, comment tu vas faire pour faire les démonstrations, comment tu vas faire pour faire ci" [...] Y a un préjugé sur le fait qu'un handi fasse faire du sport à un valide et c'était un peu compliqué. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Florian a éprouvé les résistances d'employeurs potentiels à embaucher une personne porteuse d'un handicap moteur pour exercer le métier de préparateur physique. Il fait alors le choix de se réorienter, d'abord en se lançant dans la pratique du tennis fauteuil (« *je ne faisais plus de port depuis que j'étais sorti du centre de rééducation, donc je me suis investi* »), puis en travaillant à mi-temps en tant qu'agent de développement et éducateur sportif pour la Fédération française handisport⁹⁰. Si le sport fait partie intégrante de sa vie socioprofessionnelle, ces activités ne sont pas en totale adéquation avec sa formation initiale. Autrement dit, il n'exerce pas le métier de préparateur physique auquel il s'était destiné avant l'apparition du handicap. Pour autant, malgré une bifurcation socioprofessionnelle imposée, il a pu réinvestir son capital universitaire pour s'insérer dans une voie qui fait sens pour lui sans trahir ses aspirations de départ : « *je m'y retrouve* », déclare-t-il à ce propos.

Après avoir exploré quelques-unes des bifurcations biographiques vécues par une partie de nos interlocuteurs·trices (celles et ceux dont le handicap est survenu en cours de route), on se rend compte que cette notion de bifurcation, associée au handicap, recouvre plusieurs dimensions. Elle varie tout d'abord selon sa temporalité de mise en œuvre. Dans une minorité des cas, l'urgence de la situation (accident entraînant une blessure grave ou aggravation du handicap) a généré un changement rapide de direction de vie (quelques jours, quelques mois), imposant dans cette enquête, une migration en France pour deux de nos interlocuteurs alors qu'ils étaient enfants. Pour les autres enquêtés, la bifurcation biographique renvoie davantage à un processus, à une succession et/ou à une combinaison

⁹⁰ Il est chargé de concevoir, coordonner et accompagner le projet sportif de sa région, notamment en renforçant l'offre handisportive en club ou encore en développant des partenariats.

de faits qui progressivement - sur plusieurs années le plus souvent - amènent les personnes à redéfinir leur itinéraire de vie.

Ainsi, on se rend compte que le handicap, toujours lorsqu'il survient en cours de route, a des effets non seulement physiques (une paralysie des membres inférieurs imposant le fauteuil roulant comme mode de déplacement par exemple), mais aussi sociologiques (une réorientation professionnelle complète ou partielle, un déménagement pour rompre l'isolement, une séparation conjugale, un engagement fort dans le handisport, etc.). Touchant le corps de la personne, redéfinissant sa sensibilité au monde, le handicap peut impacter tous les domaines de la vie sociale, familiale et professionnelle notamment. Les enquêté-es ne sont pas pour autant les témoins passifs des retentissements du handicap lorsqu'il apparaît dans leur vie. Certain-es parlent de « reconstruction de soi », d'autres de « résilience », mais quels que soit les termes employés, chacun-e a continué d'agir pour imprimer une certaine direction à sa vie : se faire amputer la jambe pour Christophe, ce qui lui a ouvert les portes du tennis fauteuil, ou encore la découverte du tennis fauteuil pour Aurélie, qui lui fait renoncer à la carrière d'avocate à laquelle elle se destinait depuis plusieurs années... Cela montre que les personnes rencontrées dans cette enquête ont systématiquement tenté de s'aménager des marges de manœuvre pour face aux effets induits par le handicap. Ces tentatives, qui les mèneront au handisport de haut niveau, sont la preuve que les itinéraires socioprofessionnels - dont les bifurcations biographiques font partie pour plusieurs enquêté-es - sont toujours « le produit logique d'une décision subjective [...] et de l'objectivité d'une contrainte de cheminement » (Passeron, 1989, p. 12).

DEUXIÈME PARTIE

Devenir handisportif·ve de haut niveau

L'objectif de cette seconde partie est de porter un regard attentif sur les différents éléments qui ont conduit les enquêté·es à devenir handisportifs·ves de haut niveau, d'explorer les moyens mis en œuvre pour y parvenir et les contraintes avec lesquelles ils et elles doivent aujourd'hui encore composer. Une fois de plus, l'enjeu est de ne pas perdre de vue cette double dimension du handicap et du sport qui fait la particularité de leur trajectoire sociosportive.

À ce stade de l'analyse, nos interlocuteurs et interlocutrices sont engagé·es dans le (handi)sport : le goalball, le tennis fauteuil, le (para)athlétisme, le golf et le golf des sourds¹. Pour la plupart d'entre elles et eux, le haut niveau (handi)sportif est un but à atteindre. Et ce sont les étapes à traverser et/ou les conditions à réunir pour « franchir le cap » que nous allons examiner dans cette seconde partie.

1. Les préjugés autour du sportif et du handicap : « être moins que »

Si nous commençons par la question des préjugés, c'est que ceux-ci ne sont pas des fictions sans effet (Bourdieu, 1980, p 66) et qu'ils ont eu, à un moment ou à un autre, une incidence sur le parcours de vie des enquêté·es, notamment sur leur parcours sportif. Plus largement, ils sont sans aucun doute le point de départ de phénomènes sociaux décryptés depuis longtemps par les sociologues et les anthropologues, tels que la stigmatisation, la discrimination ou encore le racisme (Goffman, 1975 ; Ndiaye, 2008 ; Taguieff, 1987). Ces catégories *a priori* gravitent aussi autour du handicap et du sport. Et lorsque les notions de « handicap » et de « sport » sont associées, les préjugés prennent une forme singulière qu'il est nécessaire de prendre en considération. La raison est triple. D'une part, les préjugés peuvent organiser les rapports sociaux, orienter les interactions dans lesquelles nos interlocuteurs et interlocutrices ont pu être engagé·es. D'autre part, ils sont susceptibles d'influer sur la définition que les sportifs·ves de haut niveau en situation de handicap donnent d'elles et eux-mêmes. Enfin, et comme cela a été dit à l'instant, les préjugés ont pu déterminer, au moins en partie, les trajectoires sociosportives de plusieurs enquêté·es (ne serait-ce que sur le plan de la reconnaissance socioéconomique de leur parcours par exemple).

1.1 « Le handisport, c'est pas du sport »

« *Le handisport, c'est pas du sport* » : cette phrase – entendue par l'une de nos interlocutrices – condense à elle seule le préjugé le plus tenace autour du handisport. Il s'appuie sur une comparaison presque systématique entre le monde des « valides » et celui des « invalides », avec le handicap comme élément central pour établir une frontière symbolique entre les deux mondes. Il faut souligner à quel point cette frontière est banalisée aujourd'hui, à quel point les termes employés pour la qualifier font partie du langage ordinaire, que ce soit sur le marché du travail en général (qui a institutionnalisé des dispositifs

¹ Comme nous le verrons, plusieurs enquêté·es concourent à la fois du côté des sportifs·ves « valides » et des sportifs·ves en situation de handicap.

reconnaissant formellement la qualité de travailleur handicapé²) ou sur le marché du sport plus particulièrement (les enquêtées ont recours elles et eux-mêmes à cette distinction entre sportifs-ves « *handi* » et « *valides* »).

Pour nos interlocuteurs et interlocutrices, être porteurs-euses d'un handicap augmente les risques d'essentialisation, c'est-à-dire les possibilités de ne pas être perçu-e par autrui qu'à travers le handicap et les limitations qu'il produit.

« J'ai un handicap : OK. Mais je suis propriétaire, je suis professionnel, j'ai un métier, je suis cadre dans un grand groupe, je suis sportif de haut niveau. Voilà, la réussite n'est pas interdite forcément à la personne handicapée. » (Fortuné, 49 ans, athlétisme handisport.)

Il y a cette idée préconçue, démentie par Fortuné, que le handicap est nécessairement synonyme d'empêchement, là où les personnes « valides » ne connaîtraient (*a priori*) aucune entrave. Cet empêchement, dû au handicap, serait celui de ne pas pouvoir répondre aux exigences normatives de sa société d'appartenance. En d'autres termes, on présuppose d'emblée que la situation de handicap invalide - ou amenuise - les chances de mener une existence « normale » (encore faudrait-il parvenir à un consensus sur la définition de la normalité). Cet étiquetage (Becker, 1985), plus ou moins conscient, relevant du sens commun, fonctionne comme un premier filtre dès qu'il s'agit d'appréhender les handicaps et les personnes en situation de handicap. On peut alors comprendre pourquoi Adil, âgé de 11 ou 12 ans, a été marqué par cette enseignante en école spécialisée qui, évitant les pièges - toujours présents - de l'essentialisation, considérait ses élèves d'abord et avant tout « *comme des jeunes à part entière* », sans pour autant nier les handicaps qui étaient les leurs :

« La différence, c'est qu'elle croyait en nous en fait. [...] C'est-à-dire qu'elle ne partait pas du postulat qu'on était des petits cons et qu'on n'allait rien faire de notre vie parce qu'on était handicapés en fait. Et malheureusement, dans ce milieu-là, même ceux qui sont formés peuvent tomber dans cette déviance, dans cette mentalité-là. Elle, elle nous considérait comme des jeunes à part entière. Elle s'en foutait du handicap. Elle le prenait en compte, mais elle s'en foutait. » (Adil, 32 ans, goalball.)

Il ne faut pas ici sous-estimer « la force du préjugé » (Taguieff, 1987), non seulement parce qu'il relève d'une construction collective (qui fait précisément sa force), mais aussi parce que les effets de la catégorisation peuvent amener les personnes à croire au verdict du jugement social porté sur leur handicap :

« C'est sûr qu'il y a eu des moments où on a pensé que je ne pouvais pas réussir parce que j'avais un handicap. Ça a vachement baissé mon estime de moi ça, en me disant : "mais attends, ils ont peut-être raison, peut-être que je ne suis pas capable, peut-être qu'un handicapé ne peut pas réussir quelque chose". En fait, c'est rentré dans ma tête. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Les stéréotypes liés au handicap remettent en cause la capacité de la personne ou ses « compétences » si l'on reprend le terme employé par Odile Rohmer et Eva Louvet (2011)³. C'est en ce point précis que l'on peut relier le préjugé du handicap au sport, et plus précisément aux performances sportives. Tout se

² RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (voir sur cette question Tchegnia, Mahut, 2023).

³ Les travaux de Amy Cuddy, Susan T. Fiske et Peter Glick ont par ailleurs montré que la plupart des stéréotypes comportent des versants positifs et des versants négatifs. Ainsi, selon ces auteurs, certaines catégories de population telles que les Asiatiques, les hommes d'affaires ou les riches sont jugés compétents, mais peu agréables, alors que les catégories des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des femmes au foyer sont jugées agréables, mais peu compétentes (Cuddy *et al.*, 2007). Rohmer et Louvet (2011, p. 80), cherchant à vérifier statistiquement cette bidimensionnalité des stéréotypes, confirment les résultats antérieurs : « Les personnes en situation de handicap, et ce quelle que soit la déficience, sont considérées comme moins compétentes, mais plus agréables que les personnes sans handicap. » Ces auteures vont plus loin en précisant que les contenus des stéréotypes varient selon que les personnes sont porteuses d'un handicap physique ou d'un handicap mental, les premières étant considérées comme plus compétentes et courageuses que les secondes (*ibid.*, p. 81).

se passe comme si le handicap servait de support pour jauger la performance sportive. Plusieurs enquêtées ont ainsi témoigné de situations dans lesquelles leur capacité à performer a été mise en doute, précisément parce qu'ils et elles étaient porteurs-euses d'un handicap, à l'instar de Lucile, déficiente visuelle :

« Je faisais beaucoup de courses avec les valides et c'est vrai que y a beaucoup de filles, on entendait des réflexions : "De toute façon, elle court avec un guide, je ne sais pas ce qu'elle fout là." Sauf que, manque de pot pour elles, tout au long de la course, elles n'ont vu que mes semelles de godasse. [...] Elles étaient toutes derrière. Je suis arrivée première de la série, je les ai toutes regardées et je leur ai dit : "On sort les mouchoirs tout de suite ou comment ça se passe ?" Mais c'est vrai qu'on est pas du tout pris au sérieux, même dans nos propres clubs des fois. » (Lucile, 28 ans, athlète handisport.)

Cet extrait d'entretien rappelle que l'activation des stéréotypes liés au handicap dépend du contexte social dans lequel les personnes concernées sont placées. Ainsi, Lucile déclare ne pas avoir été « prise au sérieux » dans certains clubs ou lors de certaines compétitions, alors « qu'à l'INSEP - là où elle s'entraîne actuellement - on est pris pour des athlètes de haut niveau ». Diminuer la valeur de la pratique et de la performance sportives à cause du handicap de la personne, c'est aussi remettre en cause son statut de sportif, et plus particulièrement dans cette enquête, son statut de sportif de haut niveau, comme si celui-ci ne pouvait être réservé qu'aux sportifs-ves « valides ». Cette lecture du sportif à travers le prisme du handicap est évidemment réductrice. Comme le résume bien Hugo : « On n'est pas handi avant tout, mais athlète. » C'est aussi ce qu'exprime Fortuné :

« Performance et handicap ne sont pas des mots qui ne peuvent pas être associés. Donc voilà ! Être handicapé, ce n'est pas être mort. À beaucoup de gens, on leur a fait comprendre que parce qu'ils sont handicapés, que leur handicap, c'est une fin. Et ils se sentent emprisonnés dans cette situation de fin, ils n'ont pas conscience de leur corps et de ce qu'ils sont, de ce qu'ils peuvent accomplir. Quand on prend conscience de ça, tout change. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Les différents témoignages mis en avant jusqu'à maintenant montrent que le préjugé sur le handicap peut constituer un frein supplémentaire pour accéder à des positions sociosportives valorisées. C'est aussi ce combat que les enquêtées mènent à travers leur carrière sportive, une lutte pour la reconnaissance de leur travail, de leurs compétences et de leurs performances, par-delà le handicap et la comparaison avec les sportifs-ves sans handicap⁴. Il s'agit de combattre l'idée reçue d'une infériorité physique et/ou d'un corps modifié qui s'associent mal avec la représentation dominante d'un corps sportif valide.

1.2 « Le (handi)sport, c'est pas un travail »

S'il existe un préjugé sur le handicap, il existe aussi un préjugé sur le sportif de haut niveau. Celui-ci comporte au moins deux dimensions qui ne sont pas complètement déconnectées. La première renvoie à l'idée que le sportif de haut niveau n'est pas tout à fait un travailleur comme les autres. C'est que l'aspect ludique et/ou de plaisir associé au sport ne s'accorde pas toujours avec la nécessité de travailler pour subvenir à ses besoins. Jouer n'est pas travailler, et inversement, du moins le pense-t-on :

⁴ Cela ne va pas sans rappeler l'ouverture progressive du haut niveau sportif aux femmes. Pour se rendre compte du chemin parcouru, de l'émancipation sportive des femmes, laquelle « coïncide avec leur émancipation sociale » (Carrier, 2002) il suffit de rapporter les propos tenus à la fin du XIX^e siècle par Pierre de Coubertin, fondateur des Jeux olympiques : « Les footballeuses, les boxeuses qu'on a tenté d'exhiber ne présentent aucun intérêt. Ce seront toujours d'imparfaites doublures. [...] L'olympiade femelle est impensable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. » (Cité par Duclos, 2006, p. 382.)

« Pour les gens, même pour mes amis, je vais m'entraîner, oui, mais je vais jouer au tennis. C'est difficile pour eux de concevoir que le tennis, bah c'est mon travail en fait. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

« Mes parents viennent d'un milieu où c'était plus faut aller travailler que faire du sport. On voyait pas le sport comme un travail. Pour moi, c'est mon travail parce que je m'y investis tous les jours, je me lève tennis, je mange tennis, je dors tennis, donc voilà. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Dans le monde ordinaire, le sport est davantage perçu comme un loisir que comme un travail. À ce propos, le sociologue Joffre Dumazedier établit que le loisir est d'abord « *plaisir et libération* » pour les individus. Il remplit ensuite trois fonctions interdépendantes : le *délassement*, le loisir délivre de la fatigue qui résulte des obligations sociales, surtout professionnelles ; le *divertissement*, le loisir permet de se détourner des contraintes de la vie courante, de les supporter ; le *développement* de la personnalité, le loisir offre des possibilités d'intégration sociale volontaire et permet à l'individu d'acquérir des savoirs et savoir-faire sur un mode d'apprentissage choisi par lui (Dumazedier, 1962, p. 26-28). Dans cette acception de la notion de loisir, on saisit que l'activité sportive s'oppose, au premier abord, à l'activité de travail. C'est bien évidemment passé sous silence ce que peut être la vie quotidienne d'un·e (handi)sportif·ve de haut niveau, entre autres : assiduité aux entraînements, préparation et gestion des compétitions de haut niveau, devoir de communication lié aux sponsors et aux médias, etc.

Toujours est-il que la majorité des personnes rencontrées lors de cette enquête ne vivent pas ou partiellement de leur activité (handi)sportive, ce qui les obligea à exercer une activité rémunératrice « à côté ». Ce fait renforce probablement le point de vue commun qui dissocie sport et travail. « Quoi que nous fassions - écrit Hannah Arendt - nous sommes censés le faire pour "gagner notre vie" ; tel est le verdict de la société [...]. En conséquence, toutes les activités sérieuses, quels qu'en soient les résultats, reçoivent le nom de travail et toute activité qui n'est nécessaire ni à la vie de l'individu ni au processus vital de la société est rangée parmi les amusements. » (Arendt, 1983, p. 177). L'on voit déjà se dessiner un des enjeux majeurs du (handi)sport de haut niveau pour bon nombre de nos interlocuteurs et interlocutrices : vivre dignement du sport pour conquérir une certaine légitimité socioprofessionnelle, y compris, et peut-être avant tout, auprès de leurs proches (famille et amis notamment).

Cette question de légitimité, justement, nous amène à la seconde dimension du préjugé sur les sportifs·ves de haut niveau, celle qui les oppose aux « intellectuel·les ». D'un côté, il y aurait donc les sportifs·ves qui, cantonné·es au monde du sport, seraient éloigné·es des savoirs et savoir-faire légitimes et dominants (notamment ceux qui se rapportent au capital scolaire) et, de l'autre côté, les « intellectuel·les » qui en seraient DÉTENTEURS·trices. Hugo, athlète handisport et étudiant en 3^e année de droit, témoigne :

« Il y a ce truc d'être pris pour un con parce qu'on est sportif de haut niveau. À chaque fois que je dis que je fais du sport de haut niveau, la première chose c'est : "Mais du coup tu es en STAPS⁵ ?" Et comme je dis non, on me demande : "Mais tu fais que du sport ?" [...] Donc c'est pour ça que j'ai toujours voulu faire des études un peu exigeantes, donc intégrer la Sorbonne et après aller à HEC⁶. [...] C'est un peu ça le fond de mon problème, c'est la quête de légitimité. Je vois ça dans le sport : faut que je coure en dessous des 50 secondes (sur 400 m). Et je le vois dans les études, que j'aie au moins ma licence quoi. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

⁵La filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) est une filière universitaire qui propose une formation diplômante (du Deust au master) aux différents métiers du sport ou à ceux qui gravitent autour du sport (éducateur, entraîneur, enseignant, etc.).

⁶L'enquête fait référence à l'école des Hautes Études commerciales de Paris.

La « quête de légitimité » de cet enquêté est à la fois sportive et intellectuelle. Il cherche dans un même temps à obtenir des diplômes dans des établissements qui seraient selon lui valorisés socialement, et à passer sous la barre des « 50 secondes au 400 m dans la catégorie T13⁷ », un temps de course qui est un cap à franchir pour lui et qui le rapprocherait de son objectif de participation aux Jeux paralympiques de Paris 2024.

Alors que l'absence de diplôme - ou plutôt l'absence d'un diplôme légitime dans le cas d'Hugo - alimenterait le stéréotype du sportif « non intellectuel », la possession d'autres diplômes au contraire, permettrait de résister aux pressions de la « violence symbolique » (voir Bourdieu, Wacquant, 1992, p. 123) ou encore de « clore le débat » :

[6.05.2022, Paris, Roland Garros] Christophe et moi quittons le court n°13, là où mon interlocuteur se prépare tous les jours en vue du prochain tournoi de tennis fauteuil ici même [...]. J'évoque le cliché autour de l'intelligence du sportif de haut niveau, un cliché qui est déjà revenu quelques fois dans le discours de certaines enquêtées. Christophe sourit puis réagit : « *Oui, l'image du sportif... C'est vrai que quand je dis aux gens qui je suis docteur vétérinaire, ils me regardent avec un air surpris. Ça clôt le débat généralement. Mais je n'y attache pas beaucoup d'importance de toute façon. [...] Tu sais, maintenant, je suis plus inquiet pour ma vue qui baisse qu'autre chose, de moins voir la balle quand la luminosité baisse. C'est un vrai problème.* »

L'écart d'âge entre Christophe (51 ans) et Hugo (22 ans) indique d'emblée que tous deux n'en sont pas à la même étape dans leur carrière sociosportive. Toujours actif sur le circuit professionnel du tennis fauteuil, Christophe est diplômé d'un doctorat et il a déjà performé plusieurs fois dans sa discipline sportive. Bref, contrairement à Hugo, son parcours scolaire est derrière lui et son parcours sportif est déjà bien entamé : « *Je suis plutôt vers la fin qu'au début* » déclare-t-il en ce sens. Dispositions acquises pour Christophe (ses diplômes ou ses trophées peuvent être considérés comme les formes certifiées du capital scolaire et sportif), dispositions en cours d'acquisition pour Hugo, on peut aisément concevoir que les enjeux et les aspirations soient différenciés entre ces deux enquêtées, une différenciation liée à l'âge et à une asymétrie dans l'espace des positions sociosportives.

On l'aura compris, la question n'est pas ici de définir « l'intelligence » ou ce qu'est un « intellectuel », ni même d'ouvrir une discussion sur le sujet, mais de relever l'existence de cette opposition parfaitement arbitraire entre « sport » et « intelligence ». Au fond, le préjugé sur le handicap et celui sur le sportif de haut niveau reposent sur un mécanisme sociologique semblable. En premier lieu, il s'agit d'identifier et de regrouper un ensemble de personnes à partir d'une ou plusieurs caractéristiques physiques ou sociales saillantes et jugées significatives (Barth, 1995, p. 211-212). Ces traits saillants prennent une place plus importante que les autres et pré-définissent les personnes ainsi catégorisées : ce qu'elles sont et ce qu'elles ne sont pas, ce qu'elles peuvent faire et ce qu'elles ne peuvent pas faire. Autrement dit, le préjugé est une assignation identitaire à laquelle est associée toute une série d'attitudes et de comportements (in)appropriés. En second lieu, le préjugé peut servir de support pour hiérarchiser les personnes en termes d'infériorité/supériorité.

Ainsi, comme nous l'avons vu, les préjugés sur le handicap s'appuient sur l'idée préconçue que les personnes qui en sont porteuses seraient moins compétentes que les personnes sans handicap, que les handisportives de haut niveau seraient moins performantes que les sportives de haut niveau « valides ».

⁷ La spécialité d'Hugo est une course d'une distance de 400 m. Pour les athlètes déficients visuels, il existe trois catégories : T11 : cécité totale ; T12 : cécité partielle ; et T13 : cécité légère.

Quoi qu'on en dise, dans le monde du sport, et plus spécifiquement dans le sport de haut niveau, il existe bien un « processus de monocatégorisation » (Taguieff, 1987, p. 282) à partir d'une catégorie - le handicap - dont l'absence ou la présence sert à diviser l'ensemble des sportifs-ves en deux sous-catégories distinctes : les sportifs-ves en situation de handicap d'un côté, les sportifs-ves « valides » de l'autre. Cette division sociale du monde du sport participe-t-elle à une hiérarchisation entre ces deux catégories de sportifs-ves ? La question doit être posée.

2. Aspirations sociosportives

2.1 Le dépassement de soi, le dépassement du handicap

Le regard social sur le handicap et les handisports demeure aujourd'hui encore stéréotypé. Pour plusieurs enquêté-es, l'enjeu du sport consiste à déjouer ces stéréotypes, de « *changer les mentalités* » (Fortuné), de faire valoir leurs performances handisportives. Certain-es sont ainsi animé-es par un « esprit de revanche » pour montrer au monde que le handicap n'est pas une fin en soi, que l'on peut, comme les autres, réaliser des exploits sportifs et devenir un-e sportif-ve de haut niveau :

« Si je pouvais retrouver les deux garçons là, qui m'ont dit que je ferais rien de ma vie parce que je suis sourde. Voilà, aujourd'hui je suis en équipe de France de golf, j'ai gagné des tournois, je suis sponsorisée. Et eux, ils font quoi eux ? » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

Derrière la quête de performances, de victoires ou de records, il y a une volonté forte de se dépasser et de dépasser le handicap, d'aller chercher ses propres limites psychiques et physiques, et non pas celles que l'on voudrait nous imposer. Ce dépassement de soi et du handicap devient ainsi « un moteur de comportement » (Aubert, 2006, p. 343). Il est un moteur pour les enquêté-es qui ont connu le handicap en cours de route. Il l'est aussi pour celles et ceux dont le handicap a été la cause d'expériences stigmatisantes, voire traumatisantes⁸. On se souvient entre autres d'épisodes scolaires où certain-es enquêté-es, du fait du handicap, ont été l'objet de moqueries (Manon), de « *petits rabaissements* » (Adil) et/ou de mises à l'écart des autres (Lucile).

Par le sport, il s'agit pour ces enquêté-es souvent de se réparer autant que possible sur le plan physique (notamment par la rééducation si le handicap fait suite à un accident) et sur le plan psychique (reconstruire une confiance et une estime de soi pour reprendre deux expressions courantes de nos interlocuteurs-trices).

« Je sais que la question de la confiance et de prouver aussi, voilà, ce sont deux mots qui sont liés. [...] J'ai été dans prouver que malgré mon handicap, je pouvais faire ça, être au haut niveau. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Atteindre le haut niveau sportif représente, pour beaucoup d'enquêté-es, cet enjeu personnel de réparation de soi : « *le sport, ça m'a sorti du complexe du handicap et ça m'aide encore tous les jours* » (Julien), « *le sport m'a sauvée* » (Manon), « *c'est un chemin de résilience pour moi* » (Romain). Conjointement, et peut-être de façon indissociable, l'enjeu est aussi de se montrer capable avec un handicap, notamment de pouvoir être compétitif et performant. Noémie, golfeuse et déficiente auditive,

⁸ Le traumatisme est un « événement de la vie du sujet qui se définit par son intensité, l'incapacité d'y répondre adéquatement, le bouleversement et les effets pathogènes durables qu'il provoque dans l'organisation psychique » (Laplanche, Pontalis, 2002, p. 499).

témoigne ainsi du travail réflexif qu'elle a effectué pour modifier son regard sur le sport de haut niveau et le handicap :

« Les sourds et malentendants, pour ma part, peuvent être complètement meilleurs que les valides. Et ça peut être complètement l'inverse. Y a des filles qui sont beaucoup plus fortes que moi. [...] Mais après, le sport, c'est surtout s'entraîner, c'est-à-dire qu'on peut quand même rivaliser avec les autres et atteindre le même niveau en s'entraînant. Si on veut être meilleur, si on veut être le meilleur ou la meilleure, il faut s'entraîner, renforcer ses qualités, avoir moins de faiblesses. C'est toutes ces choses-là qui font que, valide ou non valide, on peut complètement être meilleur quoi. [...] La façon dont je vois le handicap : j'en fais une force. C'est-à-dire que j'ai réussi à en faire une force, et tout le monde ne peut pas forcément réussir à le faire, et d'autres personnes ne le font pas, n'y arrivent pas, et le prennent plus comme un inconvénient qu'un avantage. » (Noémie, 14 ans, golfeuse et golfeuse des sourds.)

La déclaration de Noémie va dans le sens d'une comparaison entre elle, sportive en situation de handicap, et les autres en situation de validité. Cette comparaison n'est pas utilisée par elle pour sous-évaluer ce qu'elle produit dans la pratique du golf. Elle l'est au contraire pour signaler que son handicap est devenu « *une force* » qui ne l'empêche en rien de rivaliser avec les golfeuses valides ni d'espérer – à force d'entraînements – devenir « *la meilleure* ». En outre, le dépassement de soi et du handicap – dans tous les discours recueillis – inclut la notion de « travail », un travail sur le corps et l'esprit, celui qu'il faut pour réaliser ses objectifs sportifs et, par extension, pour se réaliser en tant que personne.

Il convient de rappeler cette évidence que le handicap – qu'il soit sensoriel ou moteur – touche le corps de la personne. Et comme l'écrit Claude Rivière, « le corps demeure au centre d'un système de montage symbolique, nœud de relations avec le monde extérieur. [...] Vitrine de la personne, le corps incorpore l'ordre social à travers les normes qu'il doit respecter » (Rivière, 1995, p. 159-160). Le corps est l'outil de travail de nos interlocuteurs·trices. C'est avec ce corps que chacun·e entame son parcours vers le haut niveau (handi)sportif, c'est-à-dire la quête de performances mesurées par les résultats obtenus lors de compétitions.

2.2 Quête d'indépendance et dette intergénérationnelle

Nous avons déjà évoqué que le chemin socioprofessionnel du sport est celui qui a été pris par plus de la moitié des enquêtés pour accomplir leur transition vers l'âge adulte. Ces derniers·ères placent dans le sport de haut niveau des espoirs de rémunération suffisamment importants pour qu'ils et elles puissent conquérir leur statut d'adulte. Pour la plupart, et parmi les plus jeunes des enquêtés, le but est d'atteindre l'autonomie financière et résidentielle. Certain·es formulent clairement cette volonté d'émancipation individuelle, notamment vis-à-vis du groupe familial originel : « *pour passer à [leur] propre vie* » (Hugo). Mais cette autonomie recherchée ne signifie pas forcément un relâchement des liens familiaux :

« En fait moi, à l'époque, le tennis, j'étais plus sur : rendre heureux ma famille. C'était plus ça parce que pour moi il y avait tellement de choses par rapport à tout ce que mes parents ont fait pour moi, par rapport aux opérations⁹ et puis tout ce qu'ils ont fait par rapport à moi, le sport, les tournois. Pour moi, c'est un peu une redevance, je leur dois quelque chose. [...] Après, j'en ai chié pour en arriver là. Mais encore aujourd'hui, j'aide mes parents, j'aide mes frères, j'aide tout le monde. Je suis le seul à aider. » (Julien, 31 ans, tennis fauteur.)

⁹ Pour rappel, Julien a subi plus d'une quinzaine d'opérations depuis sa naissance jusqu'à ses 6 ans où ses deux jambes ont été amputées.

Julien évoque une forme de solidarité financière vis-à-vis de ses parents, mais aussi auprès de sa fratrie. Ce qui a davantage retenu notre attention, ce sont les aides financières ascendantes, de l'enfant vers ses parents, car l'on peut lire un mécanisme anthropologique largement décrit par les chercheurs dans différents contextes d'enquête : celui de la dette intergénérationnelle (Jung, Mahut, 2022 ; Mahut, 2017 ; Marie, 2002 ; Meillassoux, 1992). Aider ses parents en retour, rendre la pareille à ceux dont ils et elles ont reçu par le passé, ceux qui les ont nourris, hébergés, éduqués, accompagnés dans leur vécu du handicap jusqu'à ce qu'ils et elles entrent dans l'âge adulte... Cette logique de réciprocité a été formulée à quelques reprises durant les entretiens. Encore faut-il réunir les moyens d'honorer sa dette :

« C'est sûr que là, c'est eux [les parents] qui bouchent les trous quand j'y arrive plus au niveau des sous. Mais je sais pas comment te dire, moi je ressens ça comme une obligation, qu'un jour ce sera mon tour d'être là pour eux quoi. Et si je n'y arrive pas avec les sous, bah je serai juste présent, les aider quand ils vieilliront. [...] Bon je sais que mes parents n'ont pas la corde au cou. Ils m'ont dit : "Occupe-toi de de toi d'abord, après on verra." » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

« Donner, recevoir, rendre » (Mauss, 2008, p. 97), cette triple obligation fonde le contrat social entre les générations. Pour quelques enquêtés, comme Julien ou Thomas, une partie des gains réalisés ou escomptés par le biais du sport de haut niveau sont ou seront destinés aux parents. En d'autres termes, il s'agit de répondre positivement à l'exigence de la dette entre les générations par l'activité sportive et les revenus qu'il peut générer. Le sport de haut niveau peut donc recouvrir un enjeu familial, fondé sur la solidarité intergénérationnelle des enfants devenus sportifs de haut niveau, certes, mais aussi professionnels.

2.3 Devenir professionnel

L'intention de se professionnaliser est une intention qui s'intègre complètement au projet sportif des enquêtés d'atteindre le haut niveau, du moins lorsque le développement socioéconomique du (handi)sport pratiqué le permet¹⁰. On se rappelle par exemple Fortuné qui, très jeune (âgé de 12 ans), avait formulé le souhait de devenir un champion d'athlétisme : « *Pour moi, rien ne pouvait faire en sorte que ça n'arrive pas.* » Ce n'est que plus tard, alors que son cercle amical a basculé dans le monde du travail, qu'il a formulé clairement son but de devenir professionnel et le moyen d'y parvenir :

« Au début, quand tu vois les potes et qu'ils te payent les bières quand ils sortent et tout, toi tu te dis : "ils ont ça parce que ils sont pros et moi j'ai envie d'être comme eux en fait. Pour être comme eux, il faut que je gagne, et pour que je gagne, il faut que je devienne professionnel". C'était ça qu'il y avait dans ma tête. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Devenir professionnel, faire carrière au haut niveau, vivre du (handi)sport, réussir par le biais de ses propres performances, « gagner » (des courses, des tournois ou des championnats selon le sport pris en compte)..., tels sont les éléments – parfois tous combinés – qui constituent les aspirations sportives de la plupart de nos interlocuteurs-trices, ce que confirment les propos de Noémie, Thomas ou encore de Lucile :

« Être professionnelle, c'est devenu un but... Une passion, ma façon de vivre... [...] C'est-à-dire vivre en fonction du fait que je veux être professionnelle de golf, donc ça veut dire s'entraîner pour être capable de vraiment

¹⁰ La question est différente pour les sports - comme le goalball - dont le développement socioéconomique n'est pas suffisant pour rémunérer les pratiquants (y compris au plus haut niveau), ni même les professionnaliser. Pour les goalballeurs de cette enquête, vivre du goalball « *n'a jamais été option* » (Andréas). C'est une différence majeure entre le haut niveau professionnel et le haut niveau amateur.

se donner les moyens pour s'entraîner. [...] Le plan A, on va dire que c'est le golf, être joueuse professionnelle, le plan B, c'est les études. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

« Mon objectif personnel, c'est d'aller le plus loin possible au tennis fauteuil. Pour ça, il faut des sous, il faut un entraîneur. [...] Parce que moi, sportif professionnel, je ne me vois pas faire autre chose. Je ne me vois pas être derrière un bureau. J'aimerais bien être comme Julien et Christophe, les grands chelems et tout, c'est mon rêve hein ! Ce qui est mon rêve aussi, c'est Paris 2024. C'est un peu juste pour l'instant parce que je ne fais que les tournois en France. Pour moi, faire sa place en France déjà être dans les 30 premiers Français et après on part à l'étranger. Mais pour moi c'est un niveau encore au-dessus. » (Thomas, 21, tennis fauteuil.)

« J'avais dit à mon entraîneur que si je faisais de l'athlétisme, c'était pour m'entraîner à l'INSEP et être au haut niveau. [...] Parce que moi, faire du sport, notamment l'athlétisme, ça ne m'intéresse pas du tout. Il faut vraiment qu'il y ait un objectif derrière. Moi je ne peux pas faire de l'athlétisme en loisirs par exemple. [En février 2015], il y avait les championnats de France et tout de suite j'ai été médaillée. [...] J'étais 3^e. Plein d'émotions parce que j'étais sur le podium avec les gens de l'équipe de France. Le podium, c'est l'objectif. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Ces extraits montrent les différentes manières dont ces enquêtés ont formulé pendant leur adolescence ou leur jeunesse leur désir d'atteindre le haut niveau sportif. On y retrouve le souhait de participer aux compétitions les plus prestigieuses, d'être sur le podium et de remporter des trophées. On décèle également qu'il y a tout un chemin à parcourir pour se professionnaliser, lequel demeure incertain à plus d'un égard : risque de blessure, forte concurrence, précarité économique... Cette zone d'incertitude explique la mise en place d'un second « itinéraire » par la plupart de nos interlocuteurs-trices, en parallèle de leur itinéraire sportif, en poursuivant des études supérieures ou en travaillant « à côté » (notamment pour celles et ceux qui ont fondé une famille et qui doivent aussi en couvrir - seul-es ou avec leur conjoint-e - les besoins).

D'abord, il faut pouvoir supporter les coûts financiers du (handi)sport pour le ou la sportif-ve il ou elle-même : licence, staff, matériel et matériel spécifique¹¹, déplacements, hébergements, frais d'inscription pour certaines compétitions, etc. Ces coûts, variables d'un (handi)sport à l'autre, entrent bien évidemment en ligne de compte pour tous-tes les enquêtés. Pouvoir les absorber, faire en sorte que le (handi)sport « *ne coûte plus d'argent* » (Noémie), c'est déjà là un objectif tout à fait essentiel. Autrement dit, il y a un très souvent un enjeu économique derrière la quête de résultats sportifs. Ensuite, les enquêtés doivent – pour poursuivre leur but de performance, de professionnalisation et de rémunération – gravir les échelons du monde pyramidal du (handi)sport de compétition dont le sommet est le haut niveau.

In fine, la voie empruntée par nos interlocuteurs-trices pour réaliser leurs aspirations sociosportives est une voie hautement concurrentielle, dans un espace social et économique segmenté (hommes/femmes, sportifs-ves valides/ sportifs-ves en situation de handicap), très hiérarchisé (en niveaux), et reposant sur un système de promotion spécifique au (handi)sport considéré. Au sein de ce système, l'enjeu est de prendre une place et de la conserver. C'est l'objet de la sous-partie suivante.

3. Prendre une place, la conserver

[29.08.2022, CREPS d'Aix, training camp de l'équipe de France de goalball] Le *training camp* de l'équipe de France de Goalball prend fin. Après quatre jours d'entraînements, de préparation physique et de matchs avec l'équipe du Portugal (reçue amicalement pour l'occasion), l'heure est au bilan. Les joueurs et le staff

¹¹ Nous pensons particulièrement au prix d'un fauteuil roulant pour le tennis fauteuil, « *plusieurs milliers d'euros au minimum* » (Aurélié).

(entraîneurs, kinésithérapeutes, arbitres notamment) se réunissent autour d'un dernier repas pour échanger. [...] Tous sont unanimes : l'équipe du Portugal est beaucoup plus forte, « *ça nous montre le travail qu'il nous reste à accomplir* » dit à ce propos Vincent, l'entraîneur national. Au niveau européen, l'équipe du Portugal joue en division B, soit « *un niveau supérieur à celui de la France aujourd'hui* » conclut Adil, joueur de l'équipe. Les Jeux paralympiques sont dans les têtes de tous et il s'agit d'« *être à la hauteur de l'évènement* » (Issa), c'est la raison pour laquelle les rassemblements de l'équipe de France se multiplient à mesure que les Jeux de Paris se rapprochent. D'ailleurs, avant de terminer notre repas, l'entraîneur rappelle la prochaine échéance : une compétition en Allemagne dans quelques semaines. C'est sur ce dernier point que nous quittons l'espace restaurant du CREPS. Les joueurs récupèrent leurs valises laissées à l'entrée et se dirigent vers un minibus blanc. C'est un des kinés de l'équipe qui doit les conduire à la gare. J'attends que les joueurs s'installent dans le véhicule pour m'adresser à eux, les remercier pour le temps qu'ils ont pu m'accorder durant ces quelques jours [...]. L'ambiance est détendue, comme s'ils relâchaient la pression, et ils me saluent chaleureusement en retour... Par un chant ! Cela me surprend. [...] Tout ceci se termine par la formule courante « *à la prochaine* », ce que j'espère pour la continuité de l'enquête. Vincent, l'entraîneur, s'adresse dans la foulée aux joueurs, mais simplement pour leur souhaiter un « *bon retour les gars* », une autre formule de politesse. [...] Alors que le bus s'éloigne, Vincent et moi restons là, sur le parking, et échangeons quelques mots : « *Tu as remarqué - me dit-il - que je ne leur ai pas dit "à la prochaine comme tu l'as fait ?" Ça fait partie du jeu, pour leur rappeler que leur place n'est jamais acquise.* »

Cet extrait du journal de terrain a retenu notre attention pour deux raisons. La première est qu'il révèle ce qui est parfaitement commun aux (handi)sports de haut niveau, qu'ils soient amateurs (comme le goalball) ou professionnels (comme le tennis fauteuil) : il existe toute une série de compétitions nationales et/ou internationales dont les résultats hiérarchisent les équipes (sports collectifs) ou les individus (sports individuels)¹². Ainsi, l'équipe de France de goalball est moins bien classée internationalement que l'équipe du Portugal, ce qui expliquerait que cette dernière ait remporté tous ces matchs lors des rencontres amicales évoquées ci-dessus. Certains enquêtés ont par ailleurs évoqué une professionnalisation éventuelle des joueurs portugais et des handicaps visuels moins lourds, là où les joueurs de l'équipe de France seraient entièrement bénévoles avec des handicaps plus prononcés¹³. Pour l'heure, ce qu'il faut retenir simplement, c'est qu'à chaque (handi)sport (étudié dans cette enquête) correspond un espace sportif explicitement hiérarchisé et concurrentiel.

La seconde raison est que l'accessibilité au haut niveau est une affaire d'intégration. Lorsque Vincent, entraîneur de l'équipe de France de goalball, ne dit pas « *à la prochaine* » aux joueurs pour leur signifier que « *leur place n'est jamais acquise* », on comprend sans difficulté qu'il est question d'une place au sein de l'équipe de France. Les conditions à réunir pour revenir dans l'équipe, pour être de nouveau sélectionné peuvent être multiples : continuer de performer dans son club, ne pas se blesser, faire mieux que ses éventuels concurrents au même poste, etc. Toujours est-il que cette place au sein de l'équipe est une place dans un groupe social. Il ne faut pas l'oublier. En ce sens, être (re)sélectionné en équipe de France n'est qu'une étape pour (re)rentrer dans le groupe en question (composé de tous les acteurs, joueurs et staff notamment) et y rester. S'enclenche alors tout le processus d'intégration, c'est-à-dire la

¹² À bien y regarder, la distinction entre « sport collectif » et « sport individuel » n'est pas aussi nette que ces deux expressions le laissent entendre. D'abord les résultats obtenus par nos interlocuteurs-trices dans les sports individuels sont toujours le résultat d'un travail de groupe en dehors du terrain de tennis, de la piste de course ou du parcours de golf. Ensuite, la dimension d'équipe - ou de binôme pour le moins - est bien présente dans certaines épreuves : Christophe et Julien qui ont longtemps participé à tous les tournois internationaux « en simple » (un contre un), mais aussi ensemble « en double » (deux contre deux), Noémie qui a réalisé plusieurs compétitions de golf en équipe, Fortuné qui court depuis toujours en compétition avec un guide... Bref, l'expression « sport individuel » comporte toujours une dimension collective qui ne doit pas être oubliée.

¹³ La comparaison entre sportifs-ves selon le « degré » de handicap des un-es et des autres est quelque chose qui est revenu très fréquemment lors des observations directes des compétitions et/ou des entraînements. Par exemple, toujours à propos du goalball : « *Lui, on l'a vu tirer sans masque, ça change la donne quand même* », « *Ce sportif-là, on sait qu'il est beaucoup moins handicapé qu'il ne l'était jeune. Est-ce qu'il doit rester dans cette catégorie ?* » ; « *Lui, je l'ai vu jouer au ping-pong, ça veut dire qu'il voit quand même mieux que moi hein* », etc.

manière dont l'individu (le/la sportif·ve) s'approprie le groupe et, dans le même temps, la manière dont le groupe s'approprie l'individu (Schnapper, 2007).

En définitive, prendre une place dans le haut niveau handisportif suppose de remplir au moins trois conditions :

- *une condition de performances* lors de compétitions, lesquelles situent exactement le/la sportifs·ves et/ou l'équipe dans la hiérarchie des positions du (handi)sport pris en compte (et donc ce qu'il faut faire pour grimper l'échelle sportive ou ne pas la descendre) ;
- *une condition d'intégration*. Que le sport soit réputé individuel (tennis fauteuil, golf et golf des sourds, athlétisme handisport) ou collectif (goalball), il y a dans tous les cas une histoire de relations entre l'enquêté·e et son environnement sociosportif (coéquipiers, entraîneur, préparateur physique et/ou mental, lieu(x) de formation, etc.)
- *être porteur d'un handicap moteur ou sensoriel* (selon le handisport considéré) pour être « classifié ». Le handisport lui-même peut être divisé en sous-catégories, par exemple le tennis fauteuil qui distingue la sous-catégorie « open » (handicap d'au moins un des deux membres inférieurs) et la sous-catégorie « quad » (handicap plus important qui concerne le haut et le bas du corps).

3.1 Le système pyramidal des handisports de compétition : gravir les échelons

De façon récurrente, plusieurs interlocuteurs·trices racontent que leur quête vers le haut niveau a débuté par une victoire ou, pour le moins, par des résultats significatifs dans une compétition qui fait référence à leurs yeux. Fortuné, pour sa première participation aux championnats de France d'athlétisme handisport, remporte à l'âge de 17 ans les épreuves du 200 m, 100 m guidés et du saut en longueur.

« C'était en 2000. Normalement, il faut faire les minima pour participer¹⁴. Mais moi j'étais invité. Je me suis dit : j'y vais, je vais battre tout le monde. Je n'y connaissais rien en fait, donc c'est drôle. On m'a dit : "Vas-y, cours avec un guide." [...] Je ne savais même pas comment on courait avec un guide (rires)... Le guide non plus ! Donc on était dans l'inconnu. J'ai couru avec lui, on n'était pas coordonnés, mais on a été champions de France. [...] J'étais tellement heureux, ma première médaille, mon premier titre. Mais je savais qu'il y avait encore un niveau au-dessus que je n'avais pas encore atteint. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport).

Noémie, à l'âge de 11 ans, est sollicitée pour participer au championnat d'Europe de golf pour personnes sourdes et malentendantes. Elle finit 3^e :

« Personne n'y croyait vraiment. Je vais aux championnats d'Europe, je finis 3^e. Et ils se disent : "Ah, oui, oui ! Non, mais en fait elle a du potentiel, et elle est capable de faire quelque chose." [...] De l'autre côté, je rivalise avec les valides, je commence à faire des regroupements en équipe de France¹⁵, je fais des compétitions en valide et ça marche. Je me dis : ah, mais c'est possible en fait, je peux rivaliser. On peut devenir pro ?" [Rire.] Là, je vais entrer en seconde, mais mon objectif c'est qu'à la fin du lycée je sois dans les 20 meilleures Françaises, les 20 meilleures dans les valides hein ! » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

¹⁴ Les minima sont comme leur nom l'indique une performance minimale à atteindre dans un (handi)sport donné pour se qualifier dans certaines compétitions nationales et internationales.

¹⁵ Regroupement des meilleures joueuses dans sa catégorie d'âge en équipe nationale pour se perfectionner et s'entraîner.

Christophe, quant à lui, remporte un tournoi de tennis fauteuil dès sa première tentative¹⁶. Par la suite, il enchaîne les victoires jusqu'à gagner, deux ans plus tard, une « *compétition importante* » :

« Déjà, 1^{er} tournoi, 1^{er} match, 1^{re} fois où je tape la balle, je gagne. Mais je suis dans un petit club. Et en plus je vais découvrir les joueurs nationaux, je gagne. Donc c'est mon premier tournoi et je gagne. Le mec que je bats en finale a été n°12 mondial. Il a participé aux Jeux [paralympiques] de Sydney. [...] Ça m'a conforté, mais je cherchais ça parce que ça m'a permis de me mesurer et de voir la différence, ce que je devais travailler et j'ai travaillé assez vite en fait. J'ai commencé à jouer en 2005 et en 2007 je gagne une compétition importante. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Thomas, enfin, est « détecté » à l'âge de 14-15 ans par le Centre national d'entraînement (CNE)¹⁷ à la suite d'un tournoi junior remporté par lui :

« C'était un tournoi très connu pour les jeunes juniors valides, et il y avait une section handi fauteuil. [...] C'est à la suite de ça que c'est devenu sérieux avec le CNE. C'était trois fois par an, des stages d'une semaine en général. C'était intensif, six heures par jour, donc progression de taré et, en junior, je faisais tous les tournois. [...] Ça a duré deux ans et demi. J'ai fini par être deux fois champion de France quand même. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Ces quelques exemples ne sauraient couvrir l'ensemble des résultats en compétition qui ont compté pour chacun-e de nos interlocuteurs-trices. Mais pour beaucoup d'entre elles et eux, ces bons résultats ont en quelque sorte marqué positivement leur rapport à la compétition, et les ont encouragés à poursuivre leur parcours vers le haut niveau. Plusieurs enquêtés évoquent la pression ressentie au moment de se lancer dans la compétition, mais aussi les émotions « incroyables » (Manon) vécues au cours de celle-ci, et particulièrement en cas de victoire. Parallèlement, et presque systématiquement, chacun-e évoque le chemin qui reste à parcourir pour atteindre le « *sommet* » de leur sport. C'est aussi durant ces premières compétitions réputées que plusieurs de nos interlocutrices et interlocuteurs ont déclaré avoir été « repérés » ou « détectés » pour la première fois, à l'image de Thomas ou Noémie qui tous deux ont effectué - à la suite de premiers résultats remarquables en compétition - des regroupements entre sportifs-ves de haut niveau en devenant (au CNE pour le premier, en équipe de France U16 pour la seconde¹⁸). Ces regroupements dans des lieux de préparation dédiés forment « des espaces de socialisation secondaire à part entière » (Demeslay, Le Noé, 2015, p. 206). À l'écart de leur environnement habituel, les sportifs-ves reçoivent une formation en vue de favoriser la production de hautes performances. « *L'objectif, c'est de faire partie des meilleurs* » (Hugo). C'est aussi la raison pour laquelle les athlètes handisport de cette enquête - à une exception près - ont cherché à intégrer l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (NSEP) :

« C'est la terre des champions. C'est le temple du haut niveau, où tout athlète de haut niveau voudrait être. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Cette institution est connue pour former les élites sportives. Au moment de l'enquête de terrain, on a également remarqué qu'elle sacralise et honore ses champions et leurs exploits, notamment par l'affichage de portraits géants à leur effigie, légendés de leur nom et prénom¹⁹ :

¹⁶ Pour rappel, Christophe a beaucoup joué au tennis pour atteindre un « bon niveau » avant son accident de moto, à l'âge de 27 ans. Il a commencé le tennis fauteuil six années plus tard, à l'âge de 33 ans.

¹⁷ Le CNE, rattaché à la fédération française de tennis, a « pour mission de former les futurs professionnels du tennis français : joueurs et entraîneur de haut niveau » www.fft.fr/la-federation/direction-technique-nationale/structures/le-centre-national-dentrainement-cne (consulté le 19.06.2023).

¹⁸ CNE : Centre national d'entraînement (tennis et tennis fauteuil) ; U16 : contraction « *Under the age of 16* » en anglais. Il s'agit donc d'une catégorie sportive réservée aux joueurs-ses de moins de 16 ans.

¹⁹ David Lepoutre parlerait d'« affirmation ostentatoire du nom » (2001, p. 368).

[14.02.2022, Paris, INSEP] 10 h. J'arrive à l'INSEP en avance, à l'endroit indiqué par le GPS. Le lieu est sécurisé par des agents qui filtrent les entrées. J'observe rapidement une série d'affiches qui longent les grilles du complexe sportif. Sur l'une d'entre elles, Fortuné, avec une tenue aux couleurs de l'équipe de France. Ça m'impressionne.

Cette mise en scène des champions-nes qui sont - ou sont passé-es - par l'INSEP répond probablement à une logique marketing (s'entraîner à l'INSEP est « payant » pour les sportifs-ves). Elle participe aussi, et sans aucun doute, à la construction de sportifs-ves « charismatiques » (Weber, 2013). En tout cas, elle vise à légitimer des qualités exceptionnelles qui sont le résultat du passage à l'institut :

« En fait, l'INSEP, c'est des grands noms quand même. Et quand on arrive devant la grille, il y a la photo de tous les médaillés olympiques. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Dans les représentations de la plupart des enquêté-es, le symbole du champion ou de la championne occupe une place centrale, signifiant celui ou celle qui remporte la première place en compétition et qui, par extension, est un-e sportif-ve de grande valeur, excellent dans « son » domaine (Rey, 2006, p. 695). Pour tous et toutes, quel que soit le (handi)sport considéré, ce statut n'est accessible qu'à condition d'adhérer et de participer au système national et international qui établit une échelle de performances, généralement sous la forme de « *ranking lists* ». Le « *ranking* » est un mot très ordinaire pour les personnages de cette enquête, en particulier pour les pratiquants du tennis fauteuil. Mais on retrouve aussi ce principe de « classement » au goalball, au golf ou en athlétisme handisport, lorsque par exemple les enquêté-es annoncent leurs objectifs de « *remporter le SEGL²⁰ cette année* » (Élodie, goalball), d'être parmi les « *20 meilleures mondiales* » (Noémie, golf) ou « *dans le top 12 mondial avant la fin de l'année* » (Lucile, athlétisme handisport). La place du sportif ou de l'équipe dans le classement ouvre ou ferme les possibilités d'accéder à certaines compétitions. À titre d'exemple, Christophe est parvenu à se qualifier pour l'édition 2022 du tournoi Roland-Garros en se classant dans le « top 2 » français. De même, la participation aux compétitions peut aussi reposer sur des performances qualificatives, les minimas par exemple en athlétisme handisport. Ainsi, Hugo, notamment spécialiste du 400 m dans la catégorie T13 (cécité légère), vise-t-il un temps de course (un « *chrono* ») inférieur à 50 secondes, « *parce que [c'est] ce temps-là qu'il [lui] faudra sûrement faire pour être qualifié aux championnats du monde à Paris en juillet* »²¹.

On l'aura compris, chaque (handi)sport définit une échelle de performance. Dans la plupart des cas, et si le développement du handisport considéré le permet, plus les performances dans les compétitions prestigieuses sont élevées, plus les possibilités de rémunération le sont aussi. Par exemple :

« Il y avait quand même 53 000 € au vainqueur de Roland-Garros [en 2022]. Moi, quart de finale cette année-là, j'ai été payé 6 000 €. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Sans détailler davantage pour le moment les rémunérations possibles *via* la pratique de certains handisports de haut niveau, il faut comprendre que lorsque les sportifs-ves se rapprochent des « premières places », ils et elles se distinguent de plus en plus des autres « compétiteurs-trices ». Ils et elles se distinguent des autres par leur niveau de performance, leur niveau de revenus, certes, mais aussi parce qu'ils et elles bénéficient de certains privilèges liés à leur « rang sportif ».

[11.06.2022, Biot, tournoi international de tennis fauteuil] Dernier jour du tournoi de tennis fauteuil ici à Biot. Le binôme Christophe-Julien est en finale « double messieurs », laquelle se déroulera vers 15 h aujourd'hui. [...] 10 h. J'arrive sur un court de tennis nommé « le central », un café allongé à la main. C'est d'ailleurs sur ce

²⁰ Super European Goalball League (SEGL) : « C'est comme la champions league au football, mais au goalball. Le gagnant est le meilleur club européen. » (Élodie.)

²¹ <http://athletisme-handisport.org/wp-content/uploads/2018/10/Minima-et-r%C3%A8gles-s%C3%A9lection-mondiaux-2023.pdf> (consulté le 20.06.2023).

court, en terre battue, que Christophe a commencé son tournoi, un court « réservé » pourrait-on dire : « *Seuls les mieux classés jouent ici au début, les autres jouent sur les petits terrains à côté* » me fera remarquer Julien un peu plus tard dans la matinée. Le privilège des mieux classés qui révèle immédiatement leur rang, et donc une hiérarchie entre les joueurs-ses.

Contrairement aux jours précédents, beaucoup de monde s'affaire autour du court principal. D'abord il s'agit des finales, ensuite celles-ci sont retransmises à la télévision sur une chaîne privée : « *On en fait un peu plus* » m'a ainsi déclaré un organisateur du tournoi, et « *oui, il y aura les juges de ligne aujourd'hui* ». Tout est checké, les ramasseurs de balle sont briffés, des caméras sont ajoutées, j'en compte 3 ou 4 placées de façon stratégique autour du terrain, de manière à ce que les matchs, les joueurs et les balles soient parfaitement visibles par les téléspectateurs et les téléspectatrices. Le premier match commence avec le tennis fauteuil féminin.

10 h 30 environ, je quitte le central pour rejoindre Julien et réaliser un entretien avec lui [...]. [Durant l'entretien, enregistré], un organisateur nous interrompt et s'adresse à Julien : « *Je vous embête juste 5 minutes. C'est juste pour le protocole tout à l'heure. On est en live pour la finale du double. On est en live à la télé. [...] C'est juste si tu pouvais veiller à être 15-20 minutes avant, juste avant d'entrer sur le court. Comme ça on se cale, on vous cale un peu le protocole. Il y a l'interview en direct, comme l'année dernière, c'est 1 minute. Juste pour que ce soit le plus fluide possible, le moins chiant possible pour vous.* »

[...] 14 h 30, court central. Je suis dans les gradins qui, pour la première fois du tournoi, sont remplis. Il y a du public. Il fait chaud. Comme cela avait été annoncé, Christophe et Julien sont interviewés à l'extérieur du court. Ils sont filmés. Le tout est transmis sur un écran géant à l'intérieur du court central, pour les spectateurs et spectatrices, mais aussi à la télévision pour les téléspectateurs et les téléspectatrices. L'intervieweur commence par présenter brièvement le palmarès de chacun des deux joueurs puis pose quelques questions sur le déroulement du tournoi, le tout pendant une minute [...]. Je relève que Christophe est très à l'aise dans l'exercice, manifestement habitué à s'exprimer de la sorte. Durant ce court moment d'interview, une haie d'honneur a été formée par les ramasseurs de balles pour accueillir les joueurs. Ces derniers entrent en fauteuil sur le court, applaudis par le public. Le match peut commencer.

On remarque sans difficulté l'aspect protocolaire du tournoi qui, comme beaucoup d'autres tournois, réserve aux « meilleur-es » un traitement spécifique : du court central destiné aux mieux classés en début de compétition jusqu'au cérémonial exclusivement consacré aux finalistes, mais aussi l'interview, l'annonce du palmarès des joueurs, la haie d'honneur, le public, les caméras... Tout cela participe au spectacle sportif de haut niveau et à la reconnaissance des handisportifs-ves elles et eux-mêmes. Ainsi, plus on se situe haut dans la hiérarchie des positions de certains handisports, « plus on est marqué comme individu par des rituels, des discours, des représentations » (Foucault, 1975, p. 194). Et dans le cas du tennis fauteuil, comme dans celui de l'athlétisme handisport, s'élever au plus haut de l'échelle des performances sportives, c'est aussi élever son niveau économique et social de vie :

« *Quand tu gagnes souvent, tout augmente à côté, tes gains sont plus importants, on t'invite à des meetings, à des remises de coupe, tu es invité au restaurant, en soirée, à des conférences... Les sponsors viennent à toi... En fait, quand tu gagnes, tu gagnes sur tous les tableaux ! Mais ça, c'est clair.* » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Encore faut-il pouvoir atteindre les positions valorisées et rémunératrices du haut niveau handisportif. Et ce n'est pas toujours qu'une histoire de performances ou de résultats remarquables. Parmi les contraintes objectives de cheminement, on peut citer par exemple Fortuné qui, âgé de 17 ans, n'a pas pu participer aux championnats du monde d'athlétisme handisport parce qu'il n'avait pas la nationalité française. Ce n'est que l'année suivante, une fois la procédure de naturalisation aboutie, que cet enquêté a pu développer plus librement sa carrière en France :

« *Il y avait les championnats du monde à Lille, j'étais qualifié, mais je n'étais pas encore français et donc je n'ai pas participé. À la fédération, c'est eux qui ont fait les démarches. Ils voulaient que je sois absolument*

aux Jeux paralympiques [d'Athènes] l'année d'après. Ils ont fait les démarches. Je crois que j'ai été naturalisé en trois mois²². » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Thomas, quant à lui, a bien été encadré par le CNE jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Mais une fois ses 17 ans révolus, il a dû se débrouiller seul :

« Au CNE, on nous répétait tout le temps : "Vous êtes dans les meilleurs juniors. Vous allez tous gagner. Vous serez tous professionnels." C'est ce qu'ils nous ont fait croire. Puis quand j'ai eu 18 ans, on m'a dit : "Merci au revoir. On se reverra lorsque tu seras dans le top 80 mondial." Ça a été très violent ! Et je me suis dit : "il va falloir s'accrocher !" Parce qu'ils ont oublié de nous parler des sponsors, ils ont oublié de nous parler de mental, alors que bon, c'est quand même la Fédé quoi. Je galère un peu quand même depuis. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil).

Défaut d'encadrement et de formation pour Thomas, problème de « naturalisation » pour Fortuné, si les cas de ces deux enquêtés sont cités, c'est pour montrer que les parcours vers le haut niveau ne se déroulent pas sans difficulté. On entrevoit aussi que les trajectoires sociosportives ne peuvent pas se comprendre uniquement par le biais des performances et des résultats des sportifs-ves. Une série de variables sportives et extrasportives orientent l'histoire de chacun-e. Christophe (tennis fauteuil) revient récemment de 15 mois de suspension pour ne pas s'être présenté à trois contrôles antidopages. Manon (athlétisme handisport) relate un empoisonnement récent à la pilule contraceptive, l'éloignant des compétitions durant plusieurs mois. Et c'est leur « *ranking* » qui en est immédiatement affecté, ce qui souligne le caractère provisoire du classement du/de la sportif-ve. De plus, le haut niveau handisport et la haute performance ne peuvent pas se penser en dehors de leur contexte social de production.

3.2 Intégrer le milieu

Intégrer le haut niveau (handi)sportif, c'est donc performer pour gravir les échelons de la pyramide (handi)sportive. C'est également intégrer le milieu social du sport pratiqué, avec ses groupes interdépendants, rivaux parfois. C'est soi-même, en tant que sportif-ve, faire partie d'un groupe ou de plusieurs groupes sportifs, celui avec lequel on s'entraîne en club et celui qui forme le « collectif France » par exemple. Ces « groupes restreints » (Anzieu, Martin, 2009) ne sont pas figés, mais dynamiques, marqués par des arrivées et des départs fréquents de membres, traversés par des tensions, voire des conflits. Mais ce sont aussi des groupes qui trouvent leurs sources de cohésion.

Ces mécanismes, qui caractérisent la vie des groupes sociaux, sont essentiels pour comprendre les façons dont les enquêté-es prennent, conservent ou perdent leur place au haut niveau handisportif. À ce propos, et pour commencer, le cas d'Élodie, déficiente visuelle, est exemplaire. Cette interlocutrice, goalballeuse aujourd'hui, commence le handisport par le torball²³. Durant dix ans, elle obtient plusieurs

²² Une procédure de naturalisation extrêmement rapide si l'on en croit les propos de Fortuné. Sur le site officiel de l'administration française, on peut lire qu'à « l'initiative du ministère des affaires étrangères », un « étranger émérite » (sportif ou entrepreneur pour reprendre les deux exemples cités) peut bénéficier d'une « procédure exceptionnelle » de naturalisation. Ainsi, « La nationalité française peut être accordée à un étranger francophone qui contribue par son action émérite au rayonnement de la France et à la prospérité de ses relations économiques internationales. » www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etranger-emerite-sportif-entrepreneur-comment-naturalise (consulté le 21.06.2023). Lorsqu'il s'agit d'un étranger lambda, l'autorité publique a 18 mois pour répondre à une demande de naturalisation, 12 mois si le demandeur réside en France depuis plus de 10 ans. Le défenseur des droits alerte sur le fait que de nombreuses préfectures « démarrent l'instruction 3 ans après le dépôt du dossier après avoir déposé un dossier. L'engorgement des services préfectoraux ne permet pas de respecter ce délai et caractérise une véritable défaillance du service public. » www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/cp_-_defenseur_des_droits_-_rapport_service_public_de_la_naturalisation.pdf (consulté le 21.06.2023).

²³ Sport collectif destiné aux personnes déficientes visuelle et présentant des similitudes avec le goalball. Voir : www.handisport.org/wp-content/uploads/2020/10/LivretCommission_Torbball-Interactif.pdf (consulté le 6.10.23)

titres avec l'équipe de France, dont ceux de championne du monde et de championne d'Europe : « *mais pour moi on jouait à la baballe* ». Après avoir visionné les Jeux paralympiques de Londres en 2012, elle se désengage progressivement du torball, « *qui n'est pas paralympique* », pour entrer dans le monde de l'aviron handisport :

« Là, j'avais un challenge d'aller jusqu'aux prochains Jeux de Rio [en 2016], de me dire : "est-ce que tu es capable d'aller jusque-là ?" Et puis le goalball n'existait pas encore [rire]. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Rapidement, ce qu'elle produit dans ce handisport est « *intéressant* » et « *suffisant pour rejoindre l'équipe nationale* ». Seulement voilà, Élodie, pour avoir une place « *dans le bateau* », doit prendre celle d'un autre sportif. Ce dernier est un ancien de l'équipage et il est un concurrent « *sérieux* », non seulement parce qu'il est toujours performant, mais aussi parce qu'il est classé dans la catégorie handisport « *B3* », comme l'enquêtée, c'est-à-dire avec une déficience visuelle plus légère que les catégories précédentes (B1 et B2) :

« Aux Jeux paralympiques, on ne peut être que dans un bateau à quatre. La condition [pour participer], c'est qu'il y ait qu'un seul B3 dans le bateau. Bah quand je suis arrivée, y avait déjà ce garçon qui était B3 et qui était là depuis longtemps, qui avait fait ça toute sa vie. Après, j'ai essayé de tout mettre en place, j'ai essayé. Après, t'es pas teubée, j'ai réalisé que j'ai fait tous les efforts que je pouvais faire, et que malgré tout ce mec ne sortirait jamais du bateau. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Cette déclaration rappelle une distinction devenue classique en sociologie, celle qui sépare les anciens de nouveaux arrivants (Elias, Scotson, 1997), les établis des *outsiders*. Ici, Élodie, l'*outsider*, évoque les efforts qu'elle a déployés pour prendre la place d'un des membres de l'équipage, l'établi. Ce qu'elle n'évoque pas, ce sont les moyens probablement mis en œuvre par ce dernier pour résister et conserver sa place, ce dont témoigne par exemple Andréas :

« Je ne vais pas prendre la grosse tête parce que je suis en équipe de France. Je sais bien que le jour où il y aura des petits jeunes qui décideront, comme Issa²⁴, de se préparer et de s'y mettre vraiment, je vais vite passer à la trappe et tant mieux. Ça fera évoluer le goalball. Je l'aurai mauvaise parce l'ego en prend un coup. [...] Je ne vais pas me laisser faire comme ça, il faudra venir la chercher les gars. Je ne vais pas me laisser faire. Le vieux, il est encore là. On l'a vu ce matin sur les étirements et les souplesses. Je suis encore dedans hein ! » (Andréas, 41 ans, goalball.)

Nombreux sont les témoignages qui évoquent une logique de concurrence interne au groupe handisportif d'appartenance, entre sportifs-ves. L'intégration dans le haut niveau sportif ne peut pas se penser en dehors de cette logique, qu'il s'agisse d'un sport collectif ou d'un sport dit individuel :

« Les filles avec qui je m'entraîne à l'INSEP, y en a qui ont été sélectionnées en équipe France. Je vois bien à la manière dont elles me parlent à moi et à d'autres, certaines sont vraiment hautaines quoi... Y en a une ou deux, je sais qu'elles nous considèrent pas comme athlètes de haut niveau parce que j'ai pas eu une sélection en équipe de France. Mais je suis quand même 12^e mondiale dans ma discipline. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Selon Lucile, certaines filles du groupe INSEP, parce qu'elles sont - ou ont été - en équipe de France, se pensent « *meilleures que les autres* » (*ibid.*, p. 34). Autrement dit, Lucile et certaines de ses coéquipières, sur la balance de la concurrence, ne feraient pas le poids. Au côté de cette concurrence interne au groupe, et dans le même temps, se développe une seconde logique, une logique de cohésion où les membres peuvent par exemple poursuivre des objectifs communs (participer aux Jeux Paris 2024 pour Lucile et son groupe) et/ou partager une même condition (s'entraîner au même endroit avec le même

²⁴ Issa, personnage de cette enquête, âgé de 28 ans est sélectionné depuis peu en équipe de France de goalball : « *ça se voit, je n'ai même pas encore reçu le maillot officiel (rire)* »

coach, le même staff). En termes de cohésion, et de façon plus concrète encore, on peut évoquer rapidement la relation très étroite qui doit s'établir entre Lucile et son guide ou encore entre Fortuné et ses deux guides, tant sur plan sportif (travailler pour se coordonner durant les courses) et que sur le plan des objectifs (que les raisons de courir ensemble soient claires, concordantes et solides) :

[14.02.2023, INSEP, Vincennes] Depuis peu, Fortuné s'entraîne avec deux guides, à la fois pour choisir le meilleur des deux le jour des courses, mais aussi pour s'assurer que l'un soit disponible si l'autre ne l'est pas (maladie ou blessure par exemple). Il semble que ces guides soient tous deux étudiants à l'INSEP et que le guidage de Fortuné fasse partie de leur formation, cela, de façon non rémunérée. Ces derniers points restent à vérifier empiriquement.

D'ailleurs, l'un des guides court depuis plus longtemps avec Fortuné et ils ont remporté une médaille de bronze aux Jeux de Tokyo en 2020. À ce sujet, dans la journée, ils déclareront avec une certaine connivence avoir conservé en souvenir les « pointes » utilisées durant cette course, c'est-à-dire leurs chaussures, érigées en trophées.

[...] Fortuné prépare deux grandes compétitions en ce moment, les championnats du monde d'athlétisme handisport en juillet 2023 et les Jeux paralympiques de Paris 2024. Il me parlera bien plus de la seconde compétition, « *le sommet des sommets pour lui* », un sommet qu'il envisage avec ses guides.

[...] Aujourd'hui, mon interlocuteur s'est échauffé avec les deux guides avant de travailler avec l'un puis l'autre guide à reproduire l'effort d'une course de 400 m. [...] Durant 1 h environ, ils sont chapeautés par un entraîneur âgé (plus de 70 ans je dirais). Celui-ci est écouté attentivement, très respecté par Fortuné notamment : « *il a tout vu lui en athlétisme, me dira-t-il, c'est une bible* ». À la fin de l'entraînement, les sportifs, de même que l'entraîneur, semblent satisfaits. Les trois coureurs marchent côte à côte, souriants. Ils sont passés à autre chose et parlent du match de ligue des champions de football qui aura lieu le soir même. Ils prévoient de se retrouver pour regarder le match en direct à la télévision : « *Mais tu ne parles pas trop Fortuné hein ! Tu parles beaucoup trop !* » dit sur le ton de l'humour l'un des guides.

On peut confirmer que, dans un groupe sportif, se mêlent une logique concurrentielle (entre les deux guides dans l'extrait du journal de terrain ci-dessus), une logique de cohésion (objectif partagé de participer et de gagner des grands titres), mais aussi, ce que l'on n'a pas encore dit, une logique relationnelle qui dépasse le cadre du handisport pratiqué, qui dépasse le cadre « du travail » pourrait-on dire (les coureurs projettent de partager un moment de détente après l'entraînement). On peut ajouter à cela que les rôles et les statuts des protagonistes de cette observation sont bien définis - athlète, guides (athlète également), entraîneur - avec une hiérarchie perceptible entre les coureurs et l'entraîneur.

À travers les exemples d'Élodie et d'Andréas (goalball), de Lucile et Fortuné (athlétisme handisport), on voit bien que le haut niveau (handi)sportif n'est pas qu'une histoire de performances. C'est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour reprendre une formule célèbre. Le haut niveau, quel que soit le handisport considéré dans cette investigation, quel que soit l'enquêté-e considéré-e, est aussi une histoire d'intégration à un groupe, c'est-à-dire, au fond, une histoire de relations nouées entre le sportif et son/ses groupes sportif(s) d'appartenance.

Il s'agit là du niveau le plus microsociologique de l'intégration des handisportifs-ves de cette enquête, celle qui se joue entre l'individu et le groupe. Toujours dans cette optique, on peut également regarder les manières dont certains de nos interlocuteurs-trices perçoivent, s'approprient et interagissent avec le milieu social du handisport qu'ils et elles pratiquent. À ce propos, on a pu observer certaines situations

et recueillir des discours qui indiquent que les (handi)sports sont situés socialement, qu'ils ne touchent pas tous les mêmes « classes sociales »²⁵.

Ce point apparaît particulièrement saillant du côté des enquêtés qui, par la pratique de leur (handi)sport, se trouvent placés dans un univers qu'ils et elles considèrent sensiblement différent par rapport à leur milieu social originel.

15.08.2022, Golf de Fontainebleau.] Le travail d'observation se déroulera au Golf de la ville de Fontainebleau aujourd'hui, une ville située dans la région Île-de-France. Aujourd'hui, Je dois rejoindre Noémie qui s'entraîne quotidiennement là-bas. « Golf » et « Fontainebleau », voilà deux mots qui, accolés, sont presque synonymes de bourgeoisie à mes yeux. Et cette image me pousse à m'interroger sur la tenue que je dois porter pour cette matinée de terrain. [...] Je choisis [...] une tenue relativement neutre d'après moi. Par précaution, je décide de prendre dans un sac des baskets blanches neuves. Elles me permettront peut-être d'être dans les clous si jamais...

[...] 8 h 45. J'arrive sur place, un quart d'heure en avance sur l'heure de RDV fixé avec Noémie. J'en profite pour découvrir les lieux et je me dirige vers le practice²⁶, entouré par la forêt : une très grande surface gazonnée, sans arbres, avec plusieurs drapeaux jaunes, des poteaux de rugby, des panneaux indiquant la distance parcourue par la balle frappée au driver ou au fer²⁷, un bruit que je trouve agréable par ailleurs. Je suis un peu en retrait, à une vingtaine de mètres du practice. Sur ma droite se trouve une grande bâtisse, le « club house », comme on dit. Cette bâtisse comporte un restaurant. Le tout est très « clean », comme le parcours de golf que j'aperçois légèrement de là où je suis. Celui-ci est taillé, tondu, arrosé...

Cinq minutes à peine se sont écoulées depuis mon arrivée. Une personne, âgée d'une cinquantaine d'années, vient me trouver : « *Bonjour monsieur, je peux vous aider ?* » Manifestement, je semblais perdu pour cet homme-là. [...] D'emblée, je lui dis que je viens voir Noémie et je lui révèle les raisons sociologiques de cette rencontre. L'homme connaît l'enquêtée. Et immédiatement, ses questionnements sur ma présence se dissipent. Noémie, c'est évident, a fonctionné comme un laissez-passer. Je lui demande alors ce qui a attiré son attention sur moi. Comme je l'avais pensé, il concède que ma tenue n'est pas celle attendue ici : pas de chaussure sans chaussettes, un short, mais sans grandes poches sur les côtés, pas de T-shirt, mais un polo. « *Pour visiter c'est d'accord, pour jouer ça passe pas. Ce sont les règles, c'est un peu rigide ici* », me dit l'homme, ancien steward reconverti « *homme à tout faire* » en ce lieu.

Mon identité professionnelle révélée, j'en profite pour lui poser quelques questions sur le golf. Il m'apprend alors qu'ici les golfeurs adultes sont semainiers (en payant 3300 € pour une année) ou membres (en payant entre en 3 000 et 9 000 € l'accès à ce statut "à vie", tout en étant parrainés par deux personnes²⁸). L'homme ajoute que ce golf n'est pas du tout taillé pour le sport de haut niveau, que « *rien n'est fait pour ça. D'ailleurs, il n'y a pas de compétitions ici.* » [...] Ça respire l'entre-soi, me dis-je, ça respire l'aisance aussi.

8 h 55, Noémie arrive au golf [...]. Nous nous installons d'abord au club house, pour un échange informel qui durera une heure environ. [...] Je lui raconte l'épisode de la tenue vestimentaire. Et sa réflexion à ce propos est sans équivoque : « *C'est pour ça que je ne me sens pas à l'aise ici. L'autre golf [...], celui que je connais depuis toute petite, j'y allais avec mes tongs, c'est la famille. Ici, c'est chaussures et chaussettes par-dessus les malléoles et polo.* » J'observe alors que Noémie s'est habillée comme il faut, avec un accessoire distinctif en plus : son sac de golf aux couleurs de l'équipe de France.

²⁵ Sur la notion de classe sociale, voir entre autres Chauvel (2006), Gurvitch (1966) et Schwartz (2011).

²⁶ Le practice est une zone d'entraînement spécifique où golfeurs et golfeuses exercent leur swing (geste effectué avec un club pour frapper la balle sur des distances plus ou moins longues).

²⁷ Pour frapper la balle, un-e golfeur-se dispose d'une série de clubs, une dizaine généralement. Ces clubs, tous différents se répartissent en trois grandes catégories nommées : bois (ou driver, clubs plutôt choisis pour réaliser le coup long du départ), les fers (numérotés de 1 à 9, ces clubs sont destinés à s'approcher du green, la zone finale où se trouve le trou), le putter (utilisé pour être joué sur le green).

²⁸ Une fois le statut de membre acquis, la personne paie 3 300 € par an, tout comme les semainiers. Précisons également que le coût d'accès au statut de membre varie selon l'âge de la personne : « Plus de 40 ans, c'est 9 000 €, moins de 40 ans c'est 3 000 €, et c'est encore moins cher pour un enfant. Pour mon petit-fils qui a 5 ans, j'ai payé 200 €. [...] Voilà, plus on est vieux, plus c'est cher (rire). » (Membre du golf de Fontainebleau, 69 ans, propos recueillis par téléphone le 26/09/2024).

Cette histoire de vêtements qu'il convient ou non de porter me rappelle également les propos de la mère de l'enquêtée sur les coûts économiques de la pratique du golf par sa fille. Si cette dernière, âgée de 14 ans, arrive à financer la moitié d'une saison *via* les sponsors, l'autre moitié est financée par ses parents. Et cela encourage Noémie, d'autres jeunes golfeurs-euses et leur famille à s'organiser collectivement pour supporter le poids économique de cette pratique sportive (partage du coût des trajets et des hébergements lors de compétitions par exemple).

Quelques précisions s'imposent. D'abord, Noémie se rend au golf de Fontainebleau pour s'entraîner uniquement. Elle n'a ni le statut de « membre » ni celui de « semainier », deux statuts qui, comme précisé dans l'extrait ci-dessus, coûtent quelques milliers d'euros par an : « *ce n'est pas pour toutes les bourses hein* » (Noémie). Ensuite, lors d'un entretien réalisé quelques semaines plus tôt, notre interlocutrice a précisé, sans pour autant entrer dans les détails, que c'est « *le golf de Fontainebleau qui est venu [la] chercher* » :

« Il me fallait un club et surtout on me proposait d'être encadrée par un coach qui a eu une expérience avec les tournois professionnels, qui a une expérience avec les universités américaines, exactement ce que je cherchais. » (Noémie, 14 ans, golf et golf de sourds.)

Stratégiquement, entrer dans le golf de Fontainebleau lui est apparu comme une opportunité à ne pas manquer. C'est à cet endroit qu'elle a pu rencontrer son entraîneur actuel, à l'expérience sportive significative à ses yeux. Dans le même temps, elle fait état d'un changement de monde social, ne serait-ce qu'à travers un code vestimentaire « *strict* » exigé par le golf de Fontainebleau et qui contraste avec son ancien club : des « *tongs* » aux « *chaussures-chaussettes par-dessus les malléoles* », pour reprendre ses termes. Cette norme vestimentaire est une des plus visibles d'entre toutes puisqu'elle sert à identifier « ceux et celles qui en sont » et « ceux et celles qui n'en sont pas ». C'est aussi à cela que doit s'adapter Noémie lorsqu'elle s'entraîne dans ce golf. Elle côtoie quasi quotidiennement un monde de codes et de règles définis par le sport lui-même, certes, mais aussi par celles et ceux qui sont suffisamment dotés économiquement et socialement pour pouvoir y accéder. À cela s'ajoute la nécessité d'être parrainé-e afin d'obtenir le statut de « membre », afin d'être considéré-e comme étant l'un-e des leurs, renforçant l'idée d'entre-soi évoqué ci-dessus. Peut-on alors parler de sport bourgeois ? En ce lieu précis, au golf de Fontainebleau, la réponse tend à être affirmative, du moins sur le plan économique.

Comme l'avait déjà souligné Georges Gurvitch en 1954 : « ce qui fonde les classes sociales, c'est (entre autres) leur résistance à la pénétration par la société globale [...] favoris[ant] bien davantage les Nous que les rapports avec autrui [...]. Et lorsqu'il s'agit de l'accès aux classes supérieures, on doit posséder également les moyens économiques permettant d'accéder à leur situation sociale. » (Gurvitch, 1966, p. 142-144).

Ce décalage perçu par Noémie entre elle et le monde qui compose le golf de Fontainebleau donne à voir une autre facette du processus d'intégration. Elle concerne les enquêtés-es qui, en pratiquant leur (handi)sport, vivent un changement d'univers social. Ce fut le cas de Noémie, mais aussi de Romain avec le tennis fauteuil :

« Franchement quand t'arrives dans le tennis, c'est un monde... C'est huppé quoi, y a du pognon dans le tennis. Ça n'a rien à voir avec le basket [fauteuil]. Le tennis, voilà, c'est un sport qui coûte cher, surtout si tu veux en faire quelque chose. Moi quand j'ai commencé, quand il a fallu que je fasse 20 tournois à l'année, bah il a fallu que je mette quelques milliers d'euros déjà. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Romain signale tout d'abord que tous les handisports ne disposent pas des mêmes ressources économiques, comparant en ce sens le tennis fauteuil au basket fauteuil. On peut ici préciser que cet enquêté a joué au haut niveau dans ce dernier handisport, mais de façon bénévole. C'est là une

différence majeure entre le haut niveau handisport amateur et le haut niveau handisport professionnel (sur laquelle nous reviendrons). Romain signale ensuite un coût d'entrée non négligeable pour pouvoir pratiquer dans le haut niveau professionnel du tennis fauteuil, un coût qui se traduit par un investissement en termes de temps et d'argent : celui qu'il lui a fallu pour participer à vingt tournois par an, celui qu'il lui a fallu pour entrer dans ce monde « huppé ». On peut d'ailleurs mesurer toute la différence entre les « parvenus », celles et ceux qui se sont hissés au sommet du classement du tennis fauteuil, et les « nouveaux entrants » qui tentent de se faire une place :

10.06.2022, Biot, tournoi international de tennis fauteuil 2^e jour du tournoi de tennis fauteuil à Biot [...]. À peine ai-je terminé l'entretien avec Thomas que Christophe me contacte par SMS : « *Selon ton programme et tes besoins, je suis dans la chambre 54, si tu veux faire un entretien.* » Me voilà parti à la recherche de sa chambre, je longe d'abord une dizaine de courts de tennis (il y en a 34 en tout). Ce centre sportif dédié au tennis accueille un hôtel 4 étoiles, un hôtel qui se veut luxueux. Je passe un espace de remise en forme (avec des appareils de musculation entre autres), une grande piscine en forme de raquette, le hall d'entrée où j'aperçois là encore des raquettes, des vraies cette fois-ci, celles de grandes joueuses de tennis, qui sont encadrées et accrochées à un mur. Ce parcours vers la chambre de Christophe me fait prendre conscience à quel point cet enquêté occupe les premières places de ce monde sportif là, du tennis fauteuil. Et cela me frappe d'autant plus que Thomas, quelques minutes auparavant, me confiait en entretien qu'il faisait ses débuts dans le circuit professionnel, qu'il ne pouvait pas se permettre de prendre une chambre ici : « *Par chance, j'ai un oncle qui habite à 20 kilomètres d'ici, je dors chez lui le temps du tournoi. Voilà, faut pas déconner, je compte les sous.* »

Dans le discours de certains enquêtés, le passage au tennis fauteuil professionnel, et surtout l'accession aux premières places, marque un grand écart avec les conditions sociales et économiques qui ont été les leurs par le passé, celles qui ont caractérisé leur enfance et leur jeunesse :

« Mon père est maton, ma mère est cheffe de rayon. [...] Moi j'ai grandi dans la cité la plus pauvre de la Lorraine. En plus, on vivait dans une cité assez dangereuse quoi. [...] Le tennis, ça m'a sorti un peu de ce milieu. Regarde Christophe [son partenaire de double et personnage de cette enquête], lui il ne vient pas du tout de là, lui c'est un milieu plus favorisé. Mais regarde le cadre dans lequel on est, mais c'est le luxe ici, l'hôtel, la piscine, il y a des rampes pour les fauteuils pour accéder à tous les courts, c'est très bien. C'est très bien hein... Non, franchement... La semaine prochaine y a un tournoi sur l'île de Ré... Voilà, moi, je viens pas de là, mais j'ai combattu pour être là » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Dans le cas de Julien, on peut parler d'une mobilité sociale vers le haut. Le tennis fauteuil l'a conduit à occuper - de façon plus ou moins durable - une position socioéconomique « supérieure » à celle connue par ses parents. L'expression consacrée est celle « d'ascenseur social », signalant par là une ascension et un éloignement de la personne vis-à-vis de ses origines sociales²⁹. Cela dit, Julien est une exception dans l'enquête. Si l'on regarde les professions des parents des enquêtés qui pratiquent le tennis fauteuil, on remarque que ceux-ci appartiennent davantage à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ou qu'ils se rapprochent des catégories socioprofessionnelles intermédiaires. Inversement, les parents des enquêtés gaolballeurs exercent davantage des métiers du bas de l'échelle (ouvrier et/ou employés). Peut-on alors considérer que le tennis fauteuil, contrairement au goalball, s'adresse davantage aux classes dites supérieures ? En tous les cas, ce lien entre origines sociales des enquêtés et (handi)sports pratiqués indique que ces derniers sont situés socialement.

Mais ces différents exemples - ceux de Noémie, Romain et Julien - montrent aussi que l'accession au haut niveau de certains (handi)sports ne repose pas seulement sur une hiérarchie méritocratique, fondée sur la réalisation de performances attendues et reconnues. Cette accession suppose aussi des

²⁹ L'expression « descenseur social », employée notamment par Philippe Guibert et Alain Mergier (2006), désigne le mouvement inverse, c'est-à-dire une mobilité sociale vers le bas.

ressources financières - payer sa participation aux tournois, son matériel, ses déplacements, les hébergements, mais encore un entraîneur, un préparateur mental ou encore un psychologue ; des ressources financières qui sont inégales d'une enquêtée à l'autre et qui ne sont probablement pas sans rapport avec leurs origines sociales.

En outre, intégrer le haut niveau handisportif suppose de composer avec les normes et les valeurs qui gouvernent les lieux dans lesquels le (handi)sport est pratiqué. Nous l'avons dit, certaines enquêtées ont témoigné d'un écart culturel entre leur milieu social de départ et le milieu social (handi)sport qui est le leur aujourd'hui ; à l'image du club de golf actuel de Noémie ou encore de grandes compétitions internationales de tennis fauteuil, des lieux qui établissent une frontière sociale et économique relativement nette, une frontière qui définit les modalités d'entrée dans ces mondes (ne pas porter de tongs au golf de Fontainebleau pour reprendre cet exemple). Pour les handisportifs-ves rencontrés, cela suppose de remplir une double condition : une condition de performance (améliorer son *ranking* jusqu'aux plus hautes places) et une condition d'intégration socioéconomique dans son/ses groupe(s) sportif(s) d'appartenance et dans le milieu social plus large du handisport considéré, là où l'enquêtée le pratique concrètement (lieux de compétition principalement).

3.3 Concourir aussi « chez les valides »

Du point de vue de la pratique du sport en compétition, trois de nos interlocuteurs-trices sont sportifs-ves à la fois parmi les handisportifs-ves et parmi les sportifs-ves « valides ». Cela signifie que leur handicap, contrairement à la grande majorité des enquêtées, sont suffisamment « légers » et « invisibles » pour leur permettre de mener leur carrière dans les deux mondes. Cela veut dire aussi que le handisport pratiqué a son équivalent dans le monde des sports dits classiques (ce qui n'est pas le cas du goalball ou du torball par exemple, spécialement et exclusivement conçus pour les malvoyants et les non-voyants³⁰). Ainsi, Noémie pratique à la fois le golf et le golf des sourds. Hugo et Ludovic, déficients visuels, concourent dans leur spécialité en athlétisme et en athlétisme handisport (épreuve du 400 m pour le premier, épreuves du 400 m et du 60 m pour le second). Cette double perspective, cette double carrière « chez les handi » et « chez les valides » fait l'objet de registres de justification différents selon les enquêtées.

Partager une même condition handisportive

Noémie, rappelons-le, a débuté sa carrière sportive dans le golf, uniquement parmi les sportifs-ves valides. Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'elle a été invitée à participer à un grand tournoi de golf réservé aux personnes sourdes et malentendantes : les Deaflympics³¹. Cette enquêtée obtient un résultat durant cette compétition, certes, mais ce qui l'a surtout marquée, c'est l'expérience même du tournoi, une expérience partagée avec d'autres golfeurs et golfeuses qui, comme elle, ont une déficience auditive :

« Ce n'est plus du tout le même sport : tout le monde est sans appareil auditif. L'équilibre n'est pas toujours le même, ma vision du jeu change aussi parce que je n'entends rien. En fait, j'ai rencontré des personnes qui peuvent nous comprendre, et qui peuvent se mettre à notre place. Parce que n'importe qui en France, à part

³⁰ On peut remarquer que, dans les championnats nationaux, des sportifs-ves valides sont autorisés à participer aux matches, à condition de se placer dans les mêmes conditions que tous les joueurs : un avec un bandeau d'obscurcissement sur les yeux.

³¹ Appelés aussi les Jeux olympiques des sourds, les Deaflympics désignent une grande compétition multisport qui a lieu tous les quatre ans et qui est réservée aux personnes ayant une déficience auditive <https://www.deaflympics.com/> (consulté le 9.10.2023)

un sourd et malentendant, ne peut pas se mettre à notre place. Même si on se bouche les oreilles pendant 15 jours, c'est impossible. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

Le handicap de Noémie ne l'a jamais empêchée de concourir dans le circuit des golfeurs-euses « valides ». De ce fait, on aurait pu penser qu'elle choisisse de se concentrer sur ce circuit-là. Mais elle découvre dans ce premier tournoi de golf des personnes sourdes et des malentendantes, c'est-à-dire la possibilité de rencontrer et de jouer au golf avec un public qui partage une même condition, du moins une condition similaire. Cela, dans sa pratique habituelle du golf, elle ne l'avait jamais expérimenté auparavant.

« Maintenant, j'ai aussi de gros événements sourds et malentendants, du style les championnats du monde, les Deaflympics et les championnats d'Europe. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

Il y a quelque chose qui relève ici de l'entre-soi, un entre-soi où l'on s'affronte – Noémie évoque plusieurs compétitions –, mais un entre-soi où chacun-e peut échanger avec tous-tes, un échange d'idées et de sentiments qui fait que Noémie, au lieu d'avancer « seule » avec son handicap du côté des golfeurs valides, trouve du côté des golfeurs-euses sourdes une certaine énergie collective, un certain réconfort qu'elle ne retrouve pas ailleurs. C'est ainsi, en tout cas, qu'elle explique son engagement relativement récent dans le golf des personnes sourdes et malentendantes, sans pour autant renoncer à son aspiration première de devenir professionnelle parmi les golfeuses valides.

Pouvoir multiplier les compétitions

Hugo et Ludovic évoquent aussi leurs deux univers de pratique sportive de compétition, « *valide et handi* » (Hugo). Il s'agit bien, pour ces enquêtés-là, comme pour Noémie, de deux univers distincts, ne serait-ce que par comparaison entre le développement du haut niveau de l'athlétisme « valide » et celui du haut niveau de l'athlétisme handisport :

« Vu qu'en handisport il n'y a pas beaucoup de compètes dans l'année, si je m'arrêtais qu'au handisport, en fait, je ferais une voire deux compétitions dans l'année. Et je me dis que si j'ai envie de progresser, deux compétitions dans l'année ça ne suffit pas. [...] Maintenant de pouvoir faire des compètes avec les valides, du coup, ça me permet de progresser dans le haut niveau compète et de pouvoir aussi redescendre un peu les chronos. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

« Je pouvais aller à plus de compètes. C'est clair. Tu vois, aux derniers championnats de France [handisport], quand je fais les 400 m, je suis tout seul en T13³², du coup c'est vraiment juste moi, face à moi-même. Je ne me compare pas aux autres parce que ça ne sert à rien, on n'a pas les mêmes handicaps. [...] Quand je cours avec les valides, déjà, je n'ai rien qui montre que je suis différent des valides quand je cours. Bah, là il y a quand même un combat, tu vois ? » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Concourir aussi chez les valides, selon Ludovic et Hugo, augmente significativement le nombre de compétitions auxquelles ils peuvent participer annuellement. Cela leur permet de « travailler » davantage sur la dimension compétition de leur activité (handi)sportive de haut niveau, de travailler davantage « en situation », que ce soit la gestion de la pression, l'appréhension de la concurrence directe, ou encore l'amélioration des techniques en course. Mais tous deux poursuivent un seul et même objectif : « *baisser les chronos* ». Concernant plus spécifiquement Hugo, le temps de course visé, que ce soit en « valide » ou « handi » reste le même : 50 secondes ou moins. Ce temps-là lui garantirait une place aux championnats du monde d'athlétisme handisport en juillet 2023 à Paris :

« Il faut être dans les douze premiers pour y aller de ce qu'on est sur le classement mondial. En général, 12^e, avec 50 secondes, je suis sûr d'être dans les douze premiers normalement. Mon record perso, il est de 52,7 s.

³² Catégorie des sportifs-ves atteintes de cécité légère.

Ce record-là, il date de 2019-2020. [...] Ce que je vise, c'est 50 secondes en valide ou en handi. Si je le fais, c'est pour les deux. Si c'est pour en handi, c'est très bien. En valide, c'est correct. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

On peut s'apercevoir que cet enquêté, comme Noémie et Ludovic, compose avec deux systèmes sportifs de compétition. Ces deux systèmes – l'un destiné aux sportifs-ves « valides », l'autre aux handisportifs-ves – se ressemblent en certains points fondamentaux (courir sur une distance définie et faire le meilleur chrono possible entre autres) ; mais ils se différencient clairement par ailleurs : nombre de concurrents plus élevé du côté des sportifs-ves « valides », performances attendues, visibilité médiatique, etc. Au cours des entretiens, ces deux systèmes sont comparés « systématiquement » par les enquêtées elles et eux-mêmes, notamment pour qu'ils et elles puissent se situer dans les deux hiérarchies des positions (handi)sportives, et peut-être aussi pour qu'ils et elles puissent mesurer leurs chances de gravir les échelons dans l'un ou l'autre univers de compétition :

« Niveau valides, je vais être plutôt être mis en régional, le classement régional, aller faire les championnats régionaux. Après par contre, en handisport, j'irai aux France et dans des meetings internationaux. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

On touche ici à la notion de « double appartenance ». On peut dire à ce propos que l'investissement dans l'un et l'autre monde n'est pas équivalent et qu'il peut changer dans le temps. Noémie, par exemple, mise davantage sur son parcours parmi les sportives « valides » pour réaliser son rêve de percer professionnellement au plus haut niveau...

« De toute façon, il n'y a pas de rémunération dans le golf des sourds, on se bat pour ça en ce moment d'ailleurs. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

... Inversement, Hugo, depuis son entrée à l'INSEP il y a deux ans, s'est entièrement consacré à l'athlétisme handisport, un choix qu'il remet en question aujourd'hui :

« Au début, j'ai fait ma carrière avec les compétitions valides. Mais j'étais un athlète valide qui faisait du handisport. [...] J'ai été champion de France handisport en 2016 sur 800 m. Là, j'ai eu les espoirs de faire des championnats d'Europe, championnats du monde, les paralympiques et, de fil en aiguille, j'ai eu ces objectifs. Je les ai toujours. [...] Quand je suis arrivé à l'INSEP, je me suis mis une pression du fait d'être là-bas parce que c'est pas tout le monde qui peut être là-bas. Je voulais tout de suite performer, être bon, ne pas décevoir. Ça a dû me blesser [aux ischiojambiers] au début, puis je me suis re-blessé plusieurs fois. [...] Justement, depuis que je suis à l'INSEP, je n'ai pas fait de compétitions valides. Je crois que c'est ça qui me manque. En fait, je vais partir de l'INSEP pour me décentraliser un petit peu et arrêter d'être un athlète que handisport. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Quel que soit le regard que Noémie, Ludovic et Hugo portent sur les compétitions des sportifs-ves « valides » et handisportives, quel que soit le lien qu'ils et elles établissent entre ces deux systèmes, qu'il soit hiérarchique, complémentaire, ambivalent ou stratégique, c'est à l'intérieur de chaque système sportif que nos interlocuteurs-trices tentent de se construire progressivement une place. La question que l'on peut se poser est celle des effets de se considérer – et d'être considéré – comme sportif-ve valide dans certaines compétitions et handisportif-ve dans d'autres. Ce double statut sociosportif ne favorise-t-il pas le développement d'une conscience et d'un positionnement partagés, ni vraiment du côté des handisportifs-ves, ni totalement du côté des sportifs-ves dits « valides » ?³³ Une chose est sûre, à travers ces trois (handi)sportifs-là, la frontière entre les mondes « handi' et valide » n'est pas aussi établie qu'on pourrait le croire. Dans certains cas donc, elle n'est pas forcément une frontière infranchissable.

³³ Voir Bourdieu à propos des travaux du sociologue Abdelmalek Sayad sur l'immigration (1999, p. 12).

4. Vivre du handisport : un enjeu majeur

Faire sa place dans le haut niveau handi(sportif), la conquérir puis la conserver (« *rester en haut, c'est ce qu'il y a de plus dur* », dira Fortuné), nous l'avons vu, suppose de performer et d'intégrer le milieu du (handi)sport pratiqué. Il s'agit là d'un véritable parcours du combattant pour se rapprocher le plus possible des places les plus hautes de la pyramide (handi)sportive. « *Là-haut* » (Thomas), c'est en cet endroit que les espoirs de chacun-e sont censés se réaliser, ceux de devenir champion-ne, de battre des records, de participer aux championnats du monde ou aux Jeux paralympiques, de devenir professionnel.les, d'être reconnu-es socialement et économiquement. Là-haut, « *les places sont rares et chères* » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil). Cette expression en dit long.

4.1 Sortir du « marché secondaire du sport »

Nombreux et nombreuses sont les enquêté-es qui ont rapidement remporté des tournois à l'échelle nationale (le titre de champion de France est celui qui a été le plus cité par nos interlocuteurs-trices). Ces tournois remportés, ou ceux dans lesquels les résultats ont été jugés bons, ont été des déclencheurs dans les débuts de parcours des enquêté-es, les encourageant à continuer leur route vers le haut niveau. Dans leurs discours, on comprend rapidement que ces premières expériences de compétition « *à un bon niveau* » (Christophe) ne sont qu'une étape. Pour avancer, pour progresser, pour améliorer son « *ranking* », il faut sans cesse produire et reproduire des résultats sportifs, des résultats suffisamment remarquables pour pouvoir défier la concurrence et être compté parmi les « *meilleurs* ». Car ce qui compte dans les (handi)sports de haut niveau, ceux qui font l'objet de cette étude, ce sont toujours des performances (individuelles ou en équipe) comparées à celles des autres.

Or, pouvoir (re)produire une haute performance (handi)sportive demande un investissement en termes de temps (multiplier les entraînements et les compétitions) et d'argent (coûts du matériel, d'un déplacement ou d'un hébergement...). En début de carrière, il ne faut pas oublier que les revenus économiques et les dotations matérielles (gains lors de tournois, sponsoring) sont relativement faibles, voire inexistants (aucun-e joueur-se de goalball n'est rémunéré-e pour son sport dans cette enquête). Parallèlement à la quête d'un meilleur classement, jusqu'aux places rémunérées et valorisées, quand elles existent, les enquêté-es commencent un combat pour tenir économiquement le coup, pour financer leur année sportive et décrocher des partenariats.

En d'autres termes, il s'agit de sortir de ce que nous avons appelé « le marché secondaire du sport de compétition ». Pour les (handi)sportifs et (handi)sportives qui y sont confronté-es, leur position sociosportive se caractérise par une forme de précarité financière et l'incertitude quant à la réussite du projet sportif d'atteindre le haut niveau³⁴.

« L'athlétisme [handisport], c'est pas juste les trois premiers que tu vois sur le podium pendant les Jeux hein ! Il y a tous les autres qui sont derrière. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« *Ceux qui sont derrière* », celles et ceux qui ne sont pas sur le devant de la scène (handi)sportive de représentent sans nul doute la grande majorité invisible. Et parmi elles et eux, il y a aussi les laissés-pour-

³⁴ La notion de « marché secondaire du sport » est directement inspirée des travaux de Michael J. Piore (1979) qui distinguait le marché du travail primaire (caractérisé par la sécurité de l'emploi) du marché du travail secondaire (désignant les emplois précaires, faiblement rémunérés et où les risques de chômage sont importants).

compte. Se débrouiller pour sortir de la précarité du handisport, pour sortir du marché secondaire du sport de compétition, performer suffisamment pour espérer convaincre d'éventuels financeurs, tels sont les enjeux du début de carrière pour la majorité des enquêté-es, car tous et toutes ont déclaré avoir autofinancé tout ou partie de leur carrière sportive, « *surtout au début* » (Fortuné).

4.2 Les coûts financiers du handisport

Du côté du tennis-fauteuil, tout d'abord, certain-es enquêté-es estiment avoir déboursé plusieurs milliers d'euros pour pouvoir « *lancer* » leur carrière :

« Surtout au début, quand je m'entraînais en Argentine en 2016, le coach, les tournois... Tout ça, c'était avec les économies que j'avais faites avant, en travaillant pendant deux ans et demi [dans un cabinet d'avocats]. [...] À la fin, avant que je rentre en France, j'avais demandé un petit peu d'argent à mes parents, s'ils voulaient bien m'aider un tout petit peu. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

« Ça coûte cher pour se lancer dans une carrière tennis fauteuil, ça se fait pas comme ça [...]. Moi, c'est 21-22 tournois par an, il faut s'y retrouver financièrement, ça n'a pas toujours été évident. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Christophe évoque les coûts relatifs de sa participation à une vingtaine de tournois par an. Ce chiffre de vingt tournois annuels est revenu à quelques reprises dans les entretiens, comme s'il définissait, en tant que professionnel de tennis fauteuil, un seuil en dessous duquel il ne fallait pas descendre pour pouvoir progresser dans ce handisport et gagner de l'argent. Christophe fait plutôt allusion aux « grands » tournois internationaux de ce handisport, comme Roland Garros par exemple, c'est-à-dire, précisément, ceux qui sont susceptibles de rapporter le plus de points de classement et qui sont les plus rémunérateurs³⁵.

« Il faudrait que je fasse entre 15 et 20 tournois par an pour espérer quelque chose. Moi je suis à 9, ce qui est déjà pas mal avec le petit budget que j'ai. J'ai un petit budget hein, c'est-à-dire que quand j'ai dépassé mon budget c'est les parents qui payent. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Les dépenses engendrées par la participation aux tournois (hébergement et déplacements du sportif notamment, éventuellement ceux d'une partie de son staff) sont considérées comme des dépenses nécessaires, parfois incompressibles. Mais tous et toutes n'ont pas les mêmes ressources pour tenir la cadence financière imposée par le haut niveau professionnel du tennis fauteuil. Par exemple, Aurélie, Christophe et Florian, que j'ai rencontrés au tournoi international à Biot, n'ont pas dépensé la même somme pour participer à celui-ci, ce qui suggère des moyens économiques différents d'un-e sportif-ve à l'autre :

« Pour ce tournoi, j'ai pris une chambre d'hôtel ici même. J'ai payé 450 € pour une chambre simple et pour m'inscrire au tournoi³⁶. Mais si tu ne dors pas à l'hôtel, si tu ne manges pas à l'hôtel, je ne sais pas combien c'est. C'est peut-être 120 € juste pour le tournoi. Je ne sais pas. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

« Moi, ça m'a coûté déjà 700 balles pour participer, et en plus c'est 150 € de voyage. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« Pour ce tournoi par exemple, j'ai payé 80 €, juste pour participer. J'ai payé le trajet. Et encore moi je ne dors pas à l'hôtel, mais à une vingtaine de km d'ici, je fais mes propres repas et tout. Je sais qu'il y'a des joueurs

³⁵ Le circuit international de tennis fauteuil compte plus 150 tournois répartis dans 40 pays. Ceux-ci sont dotés entre 3 000\$ et 45 000\$ selon la Fédération française de tennis. (en ligne sur www.fft.fr/. [consulté le 28.06.2023]).

³⁶ Les terrains de tennis et l'hôtel font partie d'un seul et même lieu.

qui dépensent plus de 500 € en venant ici, avec l'hébergement et tout. Moi je ne peux pas. Point. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Parmi les grands pôles de dépense associés à ce handisport, il y a celui aussi qui concerne le matériel, et tout particulièrement le fauteuil de compétition. Les enquêtés n'ont pas toujours précisé la façon dont leur fauteuil a été financé. Ce dernier l'a-t-il été par leurs propres moyens ? Par d'éventuels sponsors ou autres partenaires financiers, au moins en partie ? Quels sont les coûts d'entretien d'un fauteuil ? Les informations collectées à ce sujet ne permettent pas d'apporter de réponses précises à ces questions, mais elles donnent néanmoins quelques indications : « *Je l'ai acheté en début d'année. [...] Ce n'était pas très cher, 6000-7000 €. En plus il y avait un sac de roues qui était inclus.* » (Aurélie), « *un fauteuil, c'est au moins 5000 €* » (Romain), « *mon fauteuil, il a coûté 8000 € dont 550 € qui ont été remboursés par la sécu* » (Patrick), « *ça peut aller jusqu'à 10 000 €, entre les châssis et les coques pour ceux qui ont des coques et les roues* » (Florian)...

Entre 5000 et 10 000 € selon nos interlocuteurs/trices, cette fourchette de prix donne une idée du coût qui doit être déboursé pour ce matériel spécifique, adapté pour la compétition. Quant au fauteuil de Christophe, il est « *connu sur le circuit* » (Romain), il est « *inestimable* » et « *ça fait jaser* » (Florian). Il est le résultat d'une collaboration avec une équipe « *de chercheurs des Arts et métiers* » pour le châssis et d'une entreprise privée pour les roues, le tout conçu spécifiquement pour la performance en tennis fauteuil et, surtout, en fonction du handicap qui est celui de Christophe (jambe gauche amputée) :

« Le problème du handisport, c'est qu'on a développé la pratique à partir des fauteuils de ville. Donc, on les a améliorés en disant : pour tomber, c'est mieux d'avoir un peu de carrossage. Quand on veut tomber en arrière, il faut mettre une roulette anti-bascule, etc. [...] En fait, j'ai rencontré une équipe de chercheurs et je leur ai dit : on part d'une feuille blanche et on oublie le fauteuil de ville. Je voudrais faire un geste vers l'avant en coup droit, en revers, en smash. On s'en fout de l'existant, faites-moi rouler. Les mecs ont réfléchi autrement. [...] Normalement il faut jouer assis, moi je joue à genoux. [...] Mon fauteuil, c'est un prototype, il n'a pas de prix. On a fait un moule, rien que le moule valait 6 000 balles. Pour les roues, c'est une autre boîte. Eux, je leur ai demandé d'enlever le jeu dans les roues, pour gagner en vitesse. Ils ont fait des roues particulières, à la forme de ma main, avec des gros trucs pour pousser parce que, sur un terrain de sport, on n'a pas besoin de passer les portes. Elles sont plus légères aussi, en carbone. [...] C'est simple, on a développé un fauteuil et des roues pour une performance sportive qui pourront ensuite servir à Monsieur tout le monde. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Cette déclaration de Christophe est importante pour comprendre les enjeux qu'il peut y avoir dans la conception d'un fauteuil de compétition, à la fois pour accompagner la recherche de performance, mais aussi pour ne pas oublier qu'il s'agit d'un handisport « *mécanique, [qu'un] fauteuil, ça se règle* » (Florian), « *ça s'améliore* » (Thomas), et que ce travail effectué sur le matériel peut être utile en dehors du monde du sport, notamment pour la fabrication et l'amélioration de nouveaux fauteuils de ville³⁷.

Ces fauteuils de compétition et leur entretien ont un coût, tout comme celui de la participation aux tournois ou encore celui d'un staff (un préparateur mental ou un entraîneur par exemple). Ainsi, ces dépenses mises bout à bout, les enquêtés qui se sont exprimés à ce sujet estiment que le coût annuel d'une année de tennis fauteuil au haut niveau varie entre 40 000 € et 120 000 €, voire plus :

« Le budget, c'est 120 000 € [par an]. Là, je te parle de budget optimal hein. Moi j'ai fait avec 40 000 € en 2022. Mais si tu veux que ton coach t'accompagne, si tu veux voyager dans un certain confort pour ne pas

³⁷ Un de nos interlocuteurs estime que l'amélioration du fauteuil est quelque chose de secondaire, que s'il souhaite être « *plus rapide sur le terrain, il faudrait déjà perdre du poids, pour moi c'est 3 kg* » (Julien, 31 ans). Un autre place la priorité non pas sur la « *mécanique* » de son fauteuil, mais sur l'amélioration de sa technique au tennis : « *Christophe, ça fait 20 ans qu'il fait ce métier, c'est normal qu'il puisse se concentrer sur le fauteuil. Moi j'ai encore plein de choses à apprendre juste techniquement en fait.* » (Romain, 39 ans.)

arriver explosé, si tu veux arriver plus tôt dans les tournois pour pouvoir bien t'entraîner... On va dire qu'il me faudrait le double, un minimum de 80 000 € et un optimal à 120 000 €. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« Moi, mon coach, je m'entraîne tous les jours avec lui entre 1 h 30 et 2 h. À l'année, je crois qu'il me revient à presque 10 000 €. Juste les entraînements hein. Bah je peux pas me permettre de venir ici [au tournoi] avec lui hein. Parce que voilà, c'est hors de prix. Donc, entre l'entraîneur, les billets d'avion, l'inscription... Je dirais entre 40 000 € et 50 000 € l'année. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

« 120 000 €, l'année ? Je dirais que ce n'est pas encore tout à fait ça. Ça dépend avec qui tu voyages. Si tu as un salarié... Mais effectivement, il faut regarder combien coûte la saison, combien potentiellement tu peux gagner... Et combien coûte le dopage³⁸. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Ces trois enquêtés s'accordent à dire que plusieurs dizaines de milliers d'euros par an sont nécessaires pour couvrir les dépenses d'une saison sportive de tennis fauteuil (matériel, participation à une vingtaine de tournois par un, présence d'un entraîneur, d'un préparateur mental ou d'un psychologue, etc.). Ici, le coût annuel annoncé d'une saison de tennis fauteuil est relativement proche de celui d'une saison d'athlétisme handisport déclarée par Fortuné :

« Avec mon guide, mes entraîneurs et plus le staff autour de moi, c'est 70 000 € [par an]. Parce qu'il y a les stages à droite, à gauche. Quand je me déplace [pour une compétition], j'amène mes deux guides, j'amène mon coach, mon kiné, juste ça, tu vois pour faire un voyage... Même L'INSEP nous on paye, c'est 5000 € l'année on va dire. Maintenant, pour moi, l'idéal serait entre 60 et 70 000 €. Juste pour le sport. Quand j'ai fait ma saison par exemple pour [les Jeux de] Tokyo, je me suis préparé sur une base de 25-30 000 seulement. Cette année c'est mieux depuis que je suis chez [nom du sponsor]. Je suis déjà à 45 000 €. Il en manque un peu encore, mais c'est déjà bien pour les Jeux de Paris. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

On retrouve dans cet extrait d'entretien quelques-uns des grands pôles de dépense déjà évoqués pour le tennis fauteuil (les frais pour participer aux compétitions tout particulièrement). On remarque également qu'être à l'INSEP a un coût non négligeable pour les athlètes, 5 000 €/an environ pour Fortuné, mais aussi pour les autres enquêtés qui s'y entraînent et/ou s'y forment.

Il est évident que plusieurs de nos interlocuteurs/trices ne parviennent pas (encore) à réunir - uniquement à travers les gains du sport de compétition et leurs sponsors - les sommes d'argent qui pourtant sont indispensables pour couvrir sereinement les coûts annuels d'une saison sportive. Ces sommes d'argent sont d'autant plus indispensables qu'elles sont nécessaires pour entrer dans le circuit des compétitions internationales, celles qui *a priori* rémunèrent « correctement » ou « dignement » leurs participant·es :

« Comment je tiens à l'année ? Avec un petit peu de sponsoring et un petit peu de ma poche aussi. Pour finir la saison, comme je peux pas faire tous les tournois, que j'ai pas assez d'argent en fait, on va dire que je travaille à côté ouais, je travaille à mi-temps. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

« Moi aujourd'hui, j'ai 5 000 € par an de sponsors, je suis loin du compte hein. Avec 5 000 €, j'ai fait 9 tournois cette année. J'essaie de me débrouiller comme je peux. Comme je t'ai dit, il faut que j'arrive à en faire plus. Il faut que je sois dans le top 20 mondiaux pour gagner des sous. Et pour être dans le top 20, il faut faire des tournois à l'international, pour faire à l'international, il faut gagner des sous, tu vois un peu ? Moi je ne suis pas millionnaire, mes parents non plus (rires). » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Florian et Thomas sont sur le marché secondaire du sport, dans une situation paradoxale : pour gagner plus d'argent avec le sport de haut niveau, il leur faudrait participer à davantage de tournois

³⁸ Le dopage a rarement été abordé spontanément par les enquêtés, si ce n'est pour suspecter les performances remarquables d'une sportive ou d'un autre. Christophe, au contraire, est revenu à plusieurs reprises sur cette question-là (en face à face, par SMS, partage de liens sur internet vers des articles de presse, etc.), comme s'il souhaitait que nous conduisions une partie l'enquête sur ce point-là. Les données collectées à ce propos sont pour le moment insuffisantes pour être exploitées. Mais « le dopage dans le handisport » ne doit pas être un sujet ignoré. Ressorti à quelques reprises durant les entretiens, il mériterait d'être approfondi.

internationaux (et obtenir des résultats pour mieux se classer) ; mais pour participer à ces tournois, il leur faudrait plus d'argent. Et c'est en ce point précis que réside l'incertitude générée par le marché secondaire du sport : la situation n'est-elle que provisoire ? La précarité qui caractérise cette étape de leur trajectoire sportive n'est-elle que passagère ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour « franchir cette marche-là » (Thomas) ? Combien de handisportifs-ves restent sur les bords de la route, sur ce que Christophe nomme « l'envers du décor » ?

Le premier objectif de Florian et Thomas, clairement formulé, est de faire en sorte que leur pratique du (handi)sport de haut niveau ne leur coûte plus d'argent, ni même parfois à leurs proches familiaux. C'est aussi le cas de Noémie dont le coût annuel de sa saison de golf et de golf des sourds est financé pour moitié par des sponsors, pour l'autre par le soutien financier de ses parents. Cette dernière a elle aussi remarqué une hausse significative des dépenses liées au golf depuis qu'elle participe non plus seulement aux compétitions nationales, mais également aux compétitions internationales :

« Alors, y a 3-4 ans, c'était 6 000 € [par an]. Surtout les compétitions, mais ça dépend les golfs où on va... Si c'est des golfs privés, une compétition, ça peut être même plus cher. C'est 80 €, des fois 100 €. Mais maintenant, étant donné que je commence à faire des compétitions à l'international... J'ai aussi de gros événements sourds et malentendants, du style les championnats du monde, les championnats d'Europe... Juste pour les Deaflympics, fallait récolter 7 000 € pour me faire partir, moi et le coach. Voilà, avant c'était 6000 €. Maintenant ça a triplé, c'est plus 15-20 000 € [par an]. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds).

Quant aux coûts d'une saison de goalball, les enquêtés concernés se sont moins exprimés sur le sujet. Néanmoins, c'est une fois encore le coût de participation aux compétitions qui a été le plus mentionné, avec cette distinction faite - une fois de plus - entre les compétitions nationales (souvent financées « de leur poche ») et les compétitions internationales avec l'équipe de France (financées par la Fédération française handisport) :

« On ne peut pas vivre du goalball, ça reste encore du bénévolat hein ! Mais pareil la fédé nous paye les compétitions officielles [avec l'équipe de France]. Puis on a des compétitions en club, on va dire officielles, ben qui nous demandent... Mais le club n'est pas riche... Donc c'est très souvent de notre poche. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Le développement du goalball étant relativement récent en France (2016), le nombre d'équipes au plus haut niveau national reste relativement faible. On peut en effet retenir qu'aujourd'hui le goalball national se divise en trois championnats de France, deux pour les hommes (avec deux divisions de six équipes chacune) et un pour les femmes (réunissant six ou sept équipes)³⁹. Pour quelques-un-es de nos interlocuteurs-trices, le peu d'équipes existant sur le territoire français est une contrainte avec laquelle il faut composer, ce dont témoigne par exemple Théo qui ne réside pas dans la ville où ses équipiers du club s'entraînent deux à trois fois par semaine :

« Si tu veux jouer dans les meilleurs clubs, soit tu déménages, soit tu fais des kilomètres par semaine. Moi je prends le train deux fois par semaine. C'est sûr que ça me coûte un peu de sous... Ça va quand même parce que c'est l'entraîneur qui vient me chercher à la gare. Puis quand je peux vraiment pas, avec le boulot tout ça, bah je peux pas. » (Théo, 26 ans, goalball.)

Aux coûts des déplacements pour les entraînements et/ou les compétitions nationales, supportés par les goalballeurs-ses, s'ajoutent selon Élodie « le matos, entre 100 € et 200 € je dirais » (entre autres : lunettes opaques, coquille, genouillères, coudières...) puis, au cas par cas, le coût « d'une salle de sport,

³⁹ <https://www.handisport.org/lyon-nouveau-champion-de-france/> (consulté le 29.06.2022)

400 € par mois, pour gagner plus rapidement en masse musculaire » (Issa), le coût du matériel de musculation « pour perdre du poids, 1 250 € de ma poche » (Driss) ou encore le coût d'une blessure :

« J'avais de l'argent de côté. Heureusement parce que mon croisé⁴⁰, ça m'a coûté cher. [...] Bah, il y a une partie pris en charge par la sécu, et il y a beaucoup de dépassements d'honoraires, tous les transports à faire à l'hôpital. [...] Quand c'est la santé, tu es obligé. Quand le corps on s'en sert pour le sport... [...] La mutuelle ? Pour avoir une bonne mutuelle, il faut la payer. Quand tu es étudiant, tu ne peux pas avoir facilement. On n'est pas tous égaux devant la mutuelle hein. » (Théo, 26 ans, goalball.)

Les dépenses personnelles liées au goalball, c'est-à-dire non prises en charge (par le club du sportif ou la fédération) renvoie en partie, et une fois de plus, au fait que le goalball en France est un sport en train de se développer « en progression » (Léo, directeur sportif fédéral) : « c'est pour ça qu'il n'y a pas d'aide pour l'instant, d'aide pour nous » (Driss). Mais ces différents coûts sont d'autant plus importants à considérer que les joueurs et joueuses de goalball, en France, ne retirent aucun revenu du handisport qu'ils et elles pratiquent, ou alors très rarement.

4.3 Les sources de revenus

Le handisport de haut niveau et ses voies d'accès coûtent de l'argent aux handisportifs-ves. Parmi les grands pôles de dépenses identifiés, bien que variables d'un handisport à l'autre, on trouve notamment le coût du matériel, des compétitions (déplacement, hébergement, inscription) et du staff (entraîneur, guide, préparateur physique ou mental, etc.). Toutes ces dépenses, nous l'avons dit, sont nécessaires pour tenter d'accéder au haut niveau et y rester. Autrement dit, la quête de performance ou d'amélioration du *ranking* ne peut pas se penser en dehors de sa dimension économique. C'est pourquoi il convient de porter le regard, non plus sur ce que coûte le handisport de haut niveau pour les sportifs-ves elles et eux-mêmes, mais sur les revenus qu'ils et elles peuvent ou espèrent retirer de celui-ci. Disons-le d'emblée, les deux sources de revenus principales mentionnées par les enquêté-es sont les *prizes moneys* (entendu au sens de gains réalisés lors d'une compétition) et les sponsors (assurances, banques, entreprises privées et/ou publiques, etc.).

Pour la très grande majorité des enquêté-es, l'idée dominante est, rappelons-le, de gravir les échelons de la pyramide handisportive, « plus on grimpe, plus on est à l'aise » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil) :

« Plus on a de sponsors aussi. [...] Exactement, plus on progresse dans le classement plus notre vie s'améliore dans le tennis, que ce soit sponsoring, que ça soit tournoi, que ça soit argent, que ça soit match... » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Compétitions-classement-argent-sponsors, ces quatre mots clés résonnent comme un but à atteindre et une façon de ne pas rester « coincé-e » dans la précarité du marché secondaire du sport de haut niveau :

« Financièrement on est en manque, j'ai eu ce souci. Mais moi, j'ai aussi tout fait pour essayer de combler ce manque financier, j'ai tout fait pour trouver les sponsors. Je pense que ça aide que je sois une fille (rire) [parce qu'] on a un petit peu plus de chance que les garçons parce que voilà ! Ça aide que je joue pour la France et le fait d'avoir les Jeux qui approchent en 2024 ça permet aux entreprises de s'intéresser à tous les athlètes, aux Jeux olympiques et surtout paralympiques, de leur permettre d'arriver jusqu'aux Jeux. [...] Je parle plusieurs langues aussi, je connais le droit... Tout ça, ça aide. » (Aurélien, 30 ans, tennis fauteuil.)

⁴⁰ Rupture du ligament croisé du genou.

Aurélië déclare que son statut de femme, celui de sportif·ve en équipe de France, mais aussi son capital linguistique (elle parle quatre langues⁴¹) et scolaire (bac +5 en droit) ont déclenché le soutien de plusieurs sponsors. Le premier d'entre eux, une banque, s'est engagé à sponsoriser la carrière d'Aurélië à hauteur de 20 000 €/an depuis 2020 et jusqu'aux Jeux paralympiques de Paris en 2024. Ce sponsor principal est, selon l'enquêtée, ce qui lui a permis de franchir une étape dans sa trajectoire sportive, de « *faire plus de tournois* » et « *d'attirer plus de sponsors* »⁴². Trois points retiennent l'attention.

En premier lieu, le « gros » sponsor d'Aurélië contraste avec les « petits » sponsors évoqués par d'autres interlocuteurs qui occupent des places inférieures dans la hiérarchie des positions handisportives du tennis fauteuil. Thomas par exemple estime que son sponsor le plus important débourse 1 500 € par an « *pour [le] soutenir, bientôt 2 000 €* ». À l'année, il pense réunir 5 000 € par le biais de ses sponsors, ce qui couvre à peine les frais d'une dizaine de tournois :

« C'est pas assez. Financièrement, c'est très compliqué. À un moment donné il faut que ça rentre quoi. »
(Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Toujours est-il que le « contrat » qui lie le/la handisportif·ve à un sponsor (« gros » ou « petit ») est toujours à durée déterminée : de un à quatre ans dans cette enquête, et jusqu'aux Jeux paralympiques 2024 pour les engagements mutuels les plus longs.

En second lieu, l'arrivée des premiers sponsors a poussé plusieurs enquêtées à monter leur propre structure : association (loi 1901) ou société (SAS ou SASU pour reprendre le choix de deux enquêtés⁴³). Comme le résume bien Aurélië : « *Pour les sponsors, ils préfèrent verser l'argent dans une structure, un collectif, plutôt qu'à un individu.* »

En troisième lieu, on peut remarquer que les sponsors d'Aurélië ont été, selon elle, sensibles au fait qu'elle fasse partie de l'équipe de France de tennis fauteuil, comme s'il fallait un certain « statut sportif » pour pouvoir prétendre à des partenariats financiers importants, un statut qui précisément représente le haut niveau. Pour le dire différemment, mieux vaut d'abord être au (plus) haut niveau, mieux vaut avoir déjà fait ses preuves pour susciter l'intérêt de partenaires (sponsors et, plus rarement dans l'investigation, mécènes). Le cas de Fortuné est tout à fait saisissant puisqu'il a fallu qu'il devienne champion du monde en 2006 au 100 m dans la catégorie T11 pour voir un premier sponsor venir à lui⁴⁴ :

« Avant, tu te débouilles un peu seul hein. Mais champion du monde, tu commences déjà à voir des partenaires qui commencent à venir te voir. En tant que champion du monde, c'est la première fois que j'avais un équipementier. J'ai signé un contrat avec [un grand sponsor industriel du sport] et j'étais content. Tu vois. Donc c'est le début pour moi, avec mon premier sponsor, pour moi ça a commencé avec ces choses. »
(Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

⁴¹ Parler 4 langues ouvre de plus grandes possibilités de communication internationale, y compris pour ses sponsors.

⁴² Il importe de signaler que les parents d'Aurélië sont respectivement chef d'entreprise (exportation de vin) et cadre dans le journalisme. Avec leur fille (l'enquêtée), ils ont été copropriétaires d'un appartement à Paris : « *Plus maintenant, mais avant. J'ai vendu ma part pour acheter une maison à Londres avec mon frère et ma sœur.* » Ces éléments (professions des parents, copropriétaire dans la capitale française puis anglaise), de même qu'un diplôme relativement élevé ou le fait d'être polyglotte) indiquent une appartenance aux classes supérieures, ce qui peut constituer une sécurité supplémentaire dans la trajectoire sociosportive de cette interlocutrice.

⁴³ SAS : société par actions simplifiée (il faut être au moins deux associés pour en créer une) ; SASU : société par actions simplifiée unipersonnelle (comme son nom l'indique, elle permet d'entreprendre seul). Par le biais de leur société ou association, quelques enquêtées ont déclaré tirer des revenus au-delà de la pratique effective du sport, par le biais d'interventions orales dans différents espaces par exemple : universités, entreprises, associations, etc. « *Oui, je suis conférencier, j'adore ça* », déclare en ce sens Christophe (51 ans, tennis fauteuil).

⁴⁴ En athlétisme handisport, la catégorie T11 renvoie aux athlètes qui ont une déficience visuelle quasi totale. Ils et elles concourent avec des lunettes noires et en binôme, avec un guide.

« *Se débrouiller un peu seul* » jusqu'à l'âge de 23 ans, jusqu'à ce qu'une performance exceptionnelle le sorte de l'ombre... On parle ici du titre de « champion du monde » qui représente - avec le titre de champion paralympique - la plus haute des performances de l'athlétisme handisport. Et c'est à ce moment-là seulement que cet enquêté estime que les « choses » ont véritablement « commencé » pour lui. Dans quelle mesure il faut attendre d'être au plus haut de la pyramide handisportive pour pouvoir tenir sereinement d'un point de vue financier, pour mieux sécuriser son parcours ? Dans quelle mesure les sportifs-ives de haut niveau en situation de handicap doivent en faire plus que les sportifs-ives valides pour obtenir des soutiens matériels et financiers suffisants ?

« J'ai toujours schématisé ça de cette manière-là. Du point de vue même des partenaires, un mec qui est 4^e aux Jeux olympiques, donc valide, il est quasiment à la même hauteur que moi qui suis champion paralympique. Tu es 2^e aux Jeux paralympiques, on estime que tu es quasiment comme un finaliste aux Jeux olympiques. Et 3^e, tu es quasiment comme quelqu'un qui participe aux Jeux. [...] Pour vulgariser hein, mais honnêtement, quand tu parles aux partenaires, leur vision, elle est plus ou moins ça. Quand je vois mes contrats et quand je vois le contrat de mes potes qui sont valides... Tu vois, moi j'ai des potes qui ont fait finalistes aux Jeux, pas sur le podium hein, ben tu regardes leur contrat, c'est même un peu plus que moi qui ai fini 3^e aux Jeux [de Tokyo] » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Selon Fortuné, les soutiens financiers des sponsors varient significativement entre les mieux classés du haut niveau de l'athlétisme handisport et les mieux classés du haut niveau de l'athlétisme « valides ». Il faut ici garder à l'esprit que sa comparaison faite s'appuie sur la plus petite minorité des athlètes qui se sont hissés sur les plus hautes marches de leur (handi)sport lors de certaines compétitions, celles qui sont les plus visibles socialement (via les médias notamment⁴⁵). Ces places rares sont, quel que soit le handisport considéré, potentiellement rémunératrices en cas de bon résultat ou de victoire, si tant est que la rémunération existe :

« Y a pas de carrière sourds et malentendants. Y a pas... enfin, si ! Y a des événements, c'est possible de jouer... Mais il y a pas un tour américain ou européen sourds et malentendants consacré qu'à ça. On peut pas gagner sa vie en faisant ça. Déjà, on ne gagne pas d'argent. Pour moi, le seul moyen de devenir pro, de gagner de l'argent, c'est le circuit des valides. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des sourds.)

Les gains issus des compétitions de haut niveau dépendent du handisport pris en compte et de son développement. Ils dépendent aussi du prestige de la compétition dans laquelle le ou la sportive a pu s'engager. Entre deux tournois, la différence de *prize money* peut être considérable :

« [En 2022], il y avait quand même 53 000 € au vainqueur de Roland-Garros. [...] Moi je suis directement entré en quart de finale. J'ai été payé 6 000 €, 6 000 € à rien foutre parce que j'ai perdu. J'ai perdu en quart de finale, le 1^{er} jour du tournoi, sur un seul match. [...] Donc, je fais de la merde, je prends 6 000 €. [...] Je caricature le truc parce qu'il a fallu que je me qualifie avant, mais bon c'est pour te dire... » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« À mon avis, le gagnant en simple ici [au tournoi international à Biot], il gagne 3 000 €. Ici c'est pas terrible. 1 500 € pour l'autre finaliste. Moi ça m'a coûté déjà 700 balles pour participer et en plus 150 € de voyage. Voilà, à part le finaliste et le vainqueur tout le monde perd le fric hein. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Là encore, il faut avoir conscience que les places rémunérées des tournois sont réservées à celles et ceux qui les atteignent. Et surtout, il s'agit de pouvoir reproduire « l'exploit » sportif, qui par définition est hors du commun :

⁴⁵ La médiatisation est d'ailleurs un argument de négociation dans les contrats entre l'athlète et le sponsor : « *Quand j'ai négocié mon contrat, avec [un industriel du sport], je leur ai dit : "ben les championnats du monde [d'athlétisme handisport], c'est en direct sur [nom de chaîne télévisée] et c'est en libre accès". Donc tu négocies comme ça. Et eux, ils regardent si par exemple la finale homme est diffusée en direct ou pas, et eux vont négocier comme ça aussi.* » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« La médaille d'or aux Jeux paralympiques c'est 60 000 €. Ça va, même si pour moi ce n'est pas assez. Je vais te dire un truc hein. D'abord, tu touches cette somme, tu vas la déclarer derrière. Ça descend un peu à 54 000 € je crois. Puis y en a qui vont rembourser les crédits pour leur sport ou pour ceci cela. Il y en a qui courent pour rembourser leur crédit hein ! Il reste quoi à la fin ? Non, mais, après je ne veux pas faire le Calimero⁴⁶. Mais je trouve que ce n'est pas assez. C'est tous les quatre ans ! Et tu n'es pas vingt fois champion paralympique ou champion olympique, tu vois. C'est tout un travail de vie. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

La plupart des enquêtés s'accordent à dire que les gains réalisés lors des compétitions sont insuffisants pour financer leur carrière handisportive, ce qui rend la quête de « *partenaires privés* » indispensable⁴⁷. Par ailleurs, plusieurs de nos interlocuteurs.trices ont déclaré avoir perçu ce que l'on pourrait appeler des « primes fédérales », celles qui récompensent les handisportifs-ves pour leurs performances et/ou leur classement. Elles peuvent s'appliquer de manière systématique et annuelle, ce que pratique, selon certains enquêtés, la Fédération française de tennis (FFT) :

« La FFT, c'est un ranking. T'es conventionné par rapport à ce ranking ou pas. [...] Ils t'aident à partir d'un classement. [...] Pour l'année, ils te donnent un billet quoi. T'es dans le top 25, ils te donnent 5 000 balles, t'es dans le top 16 ils te donnent 10 000 je crois, ou 8 000 je sais plus. Top 4 t'as... Ouais... De toute façon, c'est les critères, faut pouvoir y arriver maintenant. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« En fait, j'ai le budget de la fédération, en fonction de mon classement, donc aux alentours de 15 000 € par an. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Mais ces primes peuvent aussi être ponctuelles, à l'image de la Fédération française handisport qui a récompensé chaque membre de l'équipe de France féminine de goalball pour ses résultats au championnat du monde 2022 : « 2 500 €, ça fait du bien » (Élodie). Pour Lucile, « *les courses primées* » en athlétisme handisport demeurent « *extrêmement rares* » :

« La dernière fois que j'ai une course primée, c'était en 2019 quand j'ai fait le meeting T. par exemple. C'est pratiquement jamais en fait. Mais quand il y a des courses primées, moi je partage avec le guide avec qui j'ai couru. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

De façon plus isolée, Romain a déclaré être engagé « *avec quelques petits mécènes* », des entreprises locales. Christophe, lui aussi, est entré dans une relation mécénale au cours de sa trajectoire sportive :

« Ça a duré quatre années, c'était le plus gros partenaire, j'avais comme un salaire si tu veux, il payait l'entraîneur et il avait mis des bonus, des primes pour les Jeux et pour le classement. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Selon ces deux enquêtés, le soutien financier perçu dans le cadre d'un mécénat n'est pas soumis à une contrepartie publicitaire, contrairement aux enquêtés sponsorisés qui, comme Fortuné par exemple, sont dans l'obligation contractuelle de communiquer sur les « marques » qui les soutiennent. Toujours de façon isolée dans l'investigation, une enquêtée bénéficie d'une bourse annuelle de la FAAF (Fédération des aveugles et des amblyopes de France) : « *Depuis 2021, c'est 5 000 € par an. Là, ils vont passer à 9 000 €, ils ont eu plus de budget, jusqu'aux Jeux de Paris* ». Enfin, une interlocutrice a déclaré bénéficier d'une « aide de la région » :

« Moi, l'avantage que j'ai, c'est qu'on est soutenus par la Région. Du coup ils nous aident financièrement, à financer certaines choses, et moi, notamment, ils m'aident à financer ma salle de muscu'. Donc ma coach de muscu', elle est financée comme ça. L'aide de la région, elle est là parce qu'on est sportifs de haut niveau,

⁴⁶ Caliméro est un personnage de dessin animé des années 1960-70 connu pour ses plaintes incessantes et son expression « c'est vraiment trop injuste ».

⁴⁷ Hugo, sans sponsor au moment de l'enquête, déclare chercher plutôt un partenaire local, pour avoir « *une petite marque du coin qui [lui] plaît* », pour « *réussir ensemble* », une marque « *écoresponsable* » répondant ainsi à certaines de ses valeurs.

elle est pas que pour moi, hein. C'est pour tous les sportifs de la Région.» (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

L'aide régionale est soumise à conditions, conditions qui varient d'une région à l'autre, de même que le montant du financement alloué pour une saison aux sportifs-ves concerné-es. Néanmoins, l'octroi des aides régionales repose toujours, selon les enquêté-es, sur un critère d'éligibilité : la personne doit être inscrite sur la liste ministérielle des sportifs-ves de haut niveau.

Sponsor, mécénat, *prize money*, prime fédérale, bourse, aide régionale... De nombreuses sources de revenus existent pour accompagner les carrières handisportives de nos interlocuteurs-trices. La perspective de ces dernières, est toujours de les combiner dans l'optique de « *tenir le coup* », de « *vivre du sport* ». Au moment de l'investigation, près de la moitié des enquêté-es, estiment que les revenus tirés du handisport leur permettent de couvrir les frais de leur saison sportive :

« Le sport ne me coûte plus d'argent, c'est déjà ça. C'est-à-dire que l'argent que je gagne avec le sport, que ce soit avec les mécènes ou les tournois, je les remets dans le sport. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

L'autre moitié, les goalballeurs notamment et deux joueurs de tennis fauteuil, continuent d'autofinancer (en partie) leur activité handisportive, y compris par le biais d'un soutien familial. Enfin, seulement quatre enquêté-es déclarent vivre complètement du handisport. Parmi elles et eux, trois pratiquent le tennis fauteuil, dont un est salarié de l'armée en tant que sportif de haut niveau depuis deux ans. Ce dernier déclare une augmentation récente de son salaire net, passant de 1 200 € (un peu moins du SMIC net en 2023⁴⁸) à 1 900 € environ (revenu salarial auquel sont ajoutés les *prizes money*s et les revenus liés au sponsoring). Cette minorité de ceux qui vivent du handisport ne fait que rendre encore plus saillantes les situations des handisportifs-ves de haut niveau dont les revenus sont « de bas niveau⁴⁹ », en tout cas insuffisants pour supporter les coûts de la vie courante. Ces enquêté-es n'ont pas d'autres choix que de mener une seconde carrière, en parallèle de leur vie de sportifs-ves de haut niveau.

5. Mener une double carrière : sécuriser son parcours

Rappelons que, par « carrière », nous entendons la trajectoire sociale et économique de l'individu, son itinéraire de vie avec les différentes étapes qui la constituent. Aussi, la notion de « carrière », dans cette enquête, et dans son acception la plus large, ne se limite pas à une seule et unique dimension de l'existence de la personne (la carrière « sportive » notamment), mais à l'ensemble des dimensions (familiale, scolaire, professionnelle, etc.) qui définissent tout à la fois son parcours de vie et sa position sociale actuelle.

Précédemment, nous avons montré que les revenus issus du handisport ne permettent pas à eux seuls de subvenir totalement aux besoins de pratiquement tous nos interlocuteurs-trices. Certains d'entre elles et eux n'ont même jamais songé à vivre de leur activité sportive : « *gagner sa vie avec le goalball ? Ça n'a jamais été une option* » (Adil), « *heureusement que je ne fais pas de l'athlétisme pour l'argent, sinon je serais dans la rue hein !* » (Lucile), « *c'est obligé d'avoir un boulot à côté, obligé* » (Patrick), « *moi, c'est d'abord un diplôme, après on verra* » (Ludovic). Dans de nombreux cas, alors même que les enquêté-es construisent une carrière dans le handisport, elles et ils se déploient dans une seconde voie, une seconde carrière,

⁴⁸ www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300 (consulté le 3.07.2023)

⁴⁹ En référence au titre de l'article « Sportif de haut niveau, salaire de bas niveau », rédigé par Anne-Charlotte Dusseaux publié dans le *Journal du dimanche* en juin 2015 ([en ligne](#) - consulté le 9.10.2023).

qu'elle soit scolaire, universitaire ou professionnelle⁵⁰. Pour tous et toutes, il s'agit de sécuriser leur parcours, de ne pas « *tout miser* » sur l'activité sportive qu'ils et elles jugent (trop) incertaine et insuffisamment rémunératrice : « *on peut se blesser à un moment donné et tout s'arrête* » rappelle par exemple Noémie.

5.1 Avoir un diplôme

La première sécurité mise en place par les enquêté·es est celle d'obtenir ou d'avoir obtenu un diplôme. En ce qui concerne la population de cette enquête, il s'agit davantage d'un diplôme du supérieur (trois enquêté·es seulement ont un niveau d'études inférieur ou égal au baccalauréat). Par le biais du diplôme, les enquêté·es visent une insertion professionnelle facilitée, que ce soit pendant ou après que leur carrière sportive.

Durant l'investigation, on a d'abord pu discerner les formations qui s'intègrent au parcours (handi)sportif de la personne. L'INSEP, par exemple, tout en accompagnant de près les (handi)sportifs·ves vers le haut niveau, a développé une offre de formation dont a pu bénéficier Fortuné :

« Tu as tous là-bas, en plus moi j'étais interne. Tu es interne tu viens, tu t'entraînes, tu manges, tu vas en cours, tu vas chez le kiné, tu as ta récupération, en fait, tu es dans un cadre où tout est fait pour te pousser à être performant. [...] Trois ans en interne, j'ai mon BTS. J'ai fait un BTS MUC là-bas, management des unités commerciales. Et après, je me suis vraiment concentré sur l'athlé. [...] Ça faisait partie de leur philosophie de dire : "Oui il y a le sport, on le sait, mais au cas où." » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

C'est au fond une double formation en athlétisme et en management, que cet enquêté a reçue et qui a été financée par la FFH selon lui. Noémie souhaite emprunter une voie similaire à celle de Fortuné, celle du sport-étude institutionnalisé, non pas en France, mais aux États-Unis « *parce que c'est là-bas que ça se passe pour devenir pro* [en golf] *en tant que femme* ». S'apprêtant à rentrer en seconde au lycée, elle projette donc une migration, vers un ailleurs sportif supposé meilleur. Cette migration ne peut s'enclencher que si elle est « *100 % boursière parce qu'une année là-bas c'est 70 000 € et qu'on n'a pas forcément les moyens* ». Selon elle, l'obtention de cette bourse se fait sur dossier et « *il doit être en béton* ». C'est la raison pour laquelle elle vise à la fois l'excellence sportive (« *à la fin du lycée, faut que je sois dans les 20 meilleures françaises amatrices* ») et l'excellence scolaire (« *il me faut minimum entre 15 et 17 de moyenne jusqu'au baccalauréat* »). Elle concède que cette double exigence ne lui laissera pas « *beaucoup de temps pour les ami·es, et les sorties. C'est déjà comme ça de toute façon.* »

Fortuné et Noémie présentent le point commun de ne percevoir le « diplôme » que comme un « *plan B* » (Noémie), « *une roue de secours au cas où le sport ne marche pas* » (Fortuné), une ressource à mobiliser si et seulement si le haut niveau (handi)sportif ne tient pas ses promesses.

Cette vision-là n'a été formulée que par une minorité d'enquêté·es. Certes, devenir (handi)sportif·ve professionnel·le et gagner de l'argent uniquement de cette façon demeure une aspiration profonde pour plusieurs de nos interlocuteurs·trices. Mais pour beaucoup, l'objectif d'une insertion professionnelle par le diplôme est tout autant voire plus important que celui d'une carrière handisportive de haut niveau :

« En handisport, pour vivre de son sport, ce n'est pas très évident. C'est pour ça du coup, j'ai plutôt fait le choix de me dire : "plutôt avoir un diplôme, et après on voit ce qui est faisable". Parce que de me dire l'inverse

⁵⁰ La double carrière n'est pas quelque chose de spécifique aux handisportifs·ves, mais concerne le monde sportif en général, que l'on soit en situation de handicap ou non ; voir Papin, Viaud, 2018 ; voir également un article des « *décodeurs* » dans *Le Monde* ([en ligne](#) - consulté le 26.10.2023).

[c'est-à-dire] " je me mets à fond dans le sport, c'est vraiment chaud. Bon, j'aurais pu faire du coup mon rêve, mais comment j'aurais fait pour vivre ? » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

« Après mon BTS, j'aimerais bien continuer mes études, une licence en communication, quelque chose comme ça. Sauf qu'à l'approche des Jeux [de Paris 2024], j'aimerais bien aussi me consacrer aux Jeux. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

On comprend que l'obtention d'un diplôme occupe une place centrale dans le système de représentation de nos interlocuteurs-trices. On peut aussi se rendre compte que la formation poursuivie peut n'avoir aucun lien avec le sport pratiqué. Ainsi, Ludovic, athlète handisport, a-t-il obtenu un « bac pro technicien conseil vente jardinerie », Manon, athlète handisport également, est aujourd'hui en 2^e année de BTS communication en alternance⁵¹. Les exemples qui témoignent d'un engagement dans des formations diplômantes *a priori* éloignées du (handi)sport sont nombreux. On peut encore évoquer Driss, goalballeur, poursuivant aujourd'hui une formation en kinésithérapie, Patrick, joueur de tennis fauteuil, qui a fait sa carrière universitaire en droit et qui est aujourd'hui avocat... Il ne faut pas oublier que le diplôme, en cours d'acquisition ou obtenu, est la forme certifiée d'un capital scolaire. Il témoigne d'une formation reçue, plus ou moins longue, dans laquelle la personne s'est engagée, accumulant des savoirs, des savoir-faire et se constituant éventuellement ce que Pierre Bourdieu a nommé un capital social⁵². Cet engagement-là n'est pas anodin et il n'est pas considéré comme secondaire par la plupart des enquêtés. Ces formations disent déjà quelque chose de la notion de « double carrière », elles disent quelque chose de l'identité de nos interlocuteurs-trices qui empruntent simultanément deux voies, qui mènent pour ainsi dire une « double vie »⁵³.

De tout cela, il importe de garder à l'esprit que plusieurs enquêtés ont mené leur parcours de formation avec un handicap, lequel a pu avoir une incidence déterminante à la fois dans les choix d'orientation socioprofessionnelle, mais aussi dans la façon de vivre les enseignements et les apprentissages reçus :

« À la base je voulais travailler dans l'armée ou sinon de rentrer par exemple au GIGN. [...] Très tôt, avec mon ophtalmo, on avait parlé du métier que je voulais faire plus tard, etc. De là, il m'avait dit : "mais ce ne sera pas possible". [...] J'obtiens un bac pro comptabilité, mais la vue baissait... C'était compliqué. J'étais fatiguée, je commençais à confondre les chiffres et je me suis dit que ça n'irait pas pour la suite. Du coup, BTS assistant de manager. [...] Mais c'était extrêmement compliqué comme formation, la vue qui baisse... Parce que c'était une vue que je n'avais pas avant. C'était aussi compliqué avec les profs, beaucoup d'aménagements parce que je ne pouvais pas faire des choses dans les temps pendant que les autres c'était bouclé en 1h. Les profs qui me disaient : "bon ben on te laisse la soirée pour le faire". On dit que "les nuits sont courtes". Mais pour moi, les nuits étaient hyper longues en fait, je me couchais à plus de minuit souvent... Fallait enchaîner avec les cours le lendemain avec la fatigue, etc. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Lucile témoigne du handicap visuel comme étant l'élément qui lui a fermé des portes, qui a réduit les possibilités de se former dans les domaines d'intérêt qu'elle aurait initialement choisis. Elle témoigne

⁵¹ Cette enquêtée, jouant de son statut de sportive de haut niveau en équipe de France d'athlétisme handisport, déclare avoir négocié les conditions de passation de son BTS en alternance : obtenir son diplôme en trois ans au lieu de deux, et 2 5h par semaine pour les périodes passées en entreprise au lieu des 35 h initialement prévues : « *J'ai fait mon petit beau sourire, j'ai présenté mon projet sportif en étant très transparente. C'est la clé la transparence. J'ai dit : "bah voilà mon projet, c'est ça mon budget, j'ai besoin de temps, je vais beaucoup partir en stage, à l'étranger aussi. Vous ne me verrez pas toute l'année. En général, il faut se tourner vers les grosses entreprises parce qu'elles acceptent plus facilement. Après faut savoir se vendre, ce n'est pas simple, mais (rires) il n'y a pas de choix.* » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

⁵² Le capital social désigne les ressources liées « à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » (Bourdieu, 1980, p. 2-3).

⁵³ Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas des ponts entre le sport et les études choisies. Manon, pour revenir sur cette enquêtée, semble notamment utiliser ses études en communication pour réaliser des interventions sur le handicap et le sport de haut niveau (en milieu scolaire entre autres). On peut aussi supposer que ses études lui sont utiles pour construire son image et ses messages sur les « réseaux sociaux » (Instagram par exemple).

aussi d'une évolution de son handicap visuel qui, par deux fois, l'oblige à changer ses plans d'orientation. Elle évoque enfin son parcours en études supérieures, et notamment les nombreux « *aménagements* » informels accordés par les enseignant-es (temps de travail supplémentaire et à domicile), mais qui l'ont contrainte à travailler la nuit. On pourrait ainsi multiplier les exemples qui montrent comment le handicap a joué un rôle dans la trajectoire que nos interlocuteurs-trices mènent à côté du handisport. Et si Lucile mentionne une formation qui n'est pas spécialement adaptée à sa déficience visuelle, d'autres enquêté-es se sont précisément dirigé-es vers celles qui le sont :

« Je fais mes études de kiné à Paris en fait parce qu'il y a des formations spécifiques pour les déficients visuels. [...] Ce qui n'est pas le cas de beaucoup de formations et de métiers, presque toutes, en fait. Et surtout kiné, c'est des formations pour un bon métier. Du coup, on se dirige vers ça parce que bah ça paye. C'est un boulot où voilà on peut le faire. Mais il y a beaucoup de boulots où ça devient compliqué de nos jours pour les déficients visuels. » (Théo, 26 ans, goalball.)

« Si je n'avais pas été bigleuse ? [...] j'aurais été plus vers pompiers, militaire, un truc très carré. Après, j'ai toujours aimé toucher les gens, leur apporter du bien-être, les massages... Ça m'a toujours intéressée... Plus écouter ! C'est pour ça que suis allée dans une école spécialisée. On écoute beaucoup quand on est kiné. On n'est plus une épaupe hein ! C'est là, en école de kiné que j'ai connu le handisport. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Plusieurs formations diplômantes et métiers correspondants, « *presque tous* » selon Théo, seraient aujourd'hui non adaptés, voire inaccessibles, aux personnes déficientes visuelles. Idée reçue ou réalité ? C'est en tout cas cet argument-là qui est mobilisé par Théo et Élodie pour expliquer en partie leur choix d'une formation adaptée de kinésithérapeute, un métier dont la rémunération est jugée satisfaisante. À ce propos, on peut relever que, parmi les sept goalballeurs rencontrés durant l'enquête (six hommes en équipe de France masculine, une femme en équipe de France féminine), trois ont obtenu un diplôme de masseur kinésithérapeute et exercent aujourd'hui le métier pour lequel ils et elles ont été formé-es, et deux sont en cours de formation en vue de l'exercer :

« Je pense qu'en me débrouillant, c'est 3 000 € minimum par mois. Sans femme ni enfant, je compte charbonner comme un malade, comme un dingue, mettre l'argent de côté. [...] [Le goalball], faudra voir si ça rentre dans ma vie, mais j'aimerais bien hein. [...] Mais il faut voir aussi quels sont mes objectifs. Le goalball, je n'en vis pas, ce n'est pas payé, je ne suis pas professionnel. » (Théo, 26 ans, goalball.)

Seul Issa, lui aussi joueur de goalball, a eu une trajectoire plus « institutionnalisée », en « milieu spécialisé » pourrait-on dire, en entrant à l'INJE (Institut national des jeunes aveugles) à l'âge de 9 ou 10 ans pour être orienté six ans plus tard dans un institut médico-professionnel (IMPro) :

« Je suis parti dans un Institut médico-professionnel. Là, on rencontre d'autres handicaps. Au début c'était sympa, je me suis fait un groupe de potes, on était qu'entre aveugles. L'accompagnement était simple, efficace. C'est là qu'on faisait du sport : torball, cécifoot, judo. Tu n'as pas d'études de ouf, tu vas aller faire quelques cours vite fait. Je me rappelle, j'avais des journées de 8 h à 17 h c'était que du sport. Et je me suis dit : "Putain ! Mais c'est trop bien." » (Issa, 28 ans, goalball.)

À l'exception d'Issa, tous les enquêté-es ont suivi une formation en vue d'exercer un métier en milieu ordinaire. Ce point est important dans la mesure où il concerne l'emploi et les conditions de travail des personnes en situation de handicap.

5.2 Travailler « à côté »

L'investigation a révélé que les enquêté-es, pour la majorité, combinent leur activité sportive à une seconde activité, une formation diplômante (voir ci-dessus) ou une activité professionnelle. Ces deux activités combinées forment ce que l'on a appelé une « double carrière ». D'un côté, il y a l'activité

sportive, dont la place dans l'existence des enquêtés est tout à fait essentielle. Mais il y a aussi cette seconde activité qui pourrait faire l'objet d'une étude à part entière.

À propos de celles et ceux qui ont complètement basculé dans le monde du travail (en dehors du sport), qui ne sont ni en études ni en formation, nous pouvons amorcer quelques réflexions autour de leur situation professionnelle actuelle.

L'expérience de la discrimination au travail

En premier lieu, on peut mettre en avant les cas de Florian (déjà évoqué précédemment), et d'Élodie qui, du fait du handicap, n'ont pas toujours pu exercer leur métier exactement là où ils l'auraient souhaité au départ :

« J'ai eu l'accident. Fauteuil roulant donc. Après j'ai continué jusqu'au diplôme de préparateur physique. [...] On m'a fait comprendre sur deux, trois entretiens [d'embauche] que ce serait un peu compliqué d'être préparateur physique pour moi qui suis en fauteuil par rapport à un valide qui est sur ses deux jambes. Mais y a un clairement un préjugé sur le fait qu'un handi fasse faire du sport à un valide. Moi, je voyais pas d'impossibilité, parce que quand je vois que nous on est entraînés par des valides, où est le problème ? Peut-être qu'il a jamais mis le cul dans un fauteuil. Donc pourquoi pas dans l'autre sens ? » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

« Je travaillais en salariée à l'hôpital [en tant que kinésithérapeute]. En réa' [réanimation], ils n'ont pas été chauds d'avoir des déficients visuels parce qu'il y a tout le système de machines, de ne pas débrancher des tubes, des patati patata. Mais j'ai déjà remplacé des personnes en réa et je m'en suis très bien sortie. Tu fais plus attention aux fils, aux sons, ça bipe... Après, j'ai voulu travailler en neuro [neurologie]. Le professeur n'a pas voulu parce que j'étais handicapée visuelle. Mais c'était une excuse merdique. [...] Après, j'ai travaillé dans un centre de rééducation fonctionnelle qui n'avait que des paraplégiques, des hémiplegiques, des tétraplégiques. Je pensais que j'allais galérer. Mais c'est passé tout seul. Je me suis éclatée, je me suis régaler. Là maintenant, je suis passée en libéral, ça fait six ans. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Le grand préjugé sur le handicap, comme nous l'avons relevé plus haut, pourrait être synthétisé en une phrase : « les personnes en situation de handicap seraient moins capables que les personnes dites "valides" ». Il apparaît que ce préjugé s'étend bien au-delà du monde du sport de haut niveau. Il touche non seulement différents métiers du sport (tel que celui de préparateur physique auquel aspirait Florian avant qu'il ne soit discriminé à l'embauche), mais aussi d'autres secteurs du marché du travail (tel que celui de la santé pour reprendre les différentes expériences vécues par Élodie). Encore une fois, les préjugés doivent être pris au sérieux parce qu'ils ont une réelle efficacité sociale et qu'ils sont au fondement des pratiques discriminatoires⁵⁴. « Le fait d'être en situation de handicap, souligne Fabienne Jegu, multiplie par trois les risques de discrimination au travail »⁵⁵. Dans le même sens, le Défenseur des droits déclare en 2023 « que le handicap représente le premier motif de discrimination (20 % en 2022) et que l'emploi est le premier domaine dans lequel s'exercent ces discriminations (42 % des discriminations fondées sur le handicap) »⁵⁶. À l'évidence, la discrimination au travail a orienté, voire conditionné, au moins en partie, les trajectoires professionnelles de ces deux enquêtés.

⁵⁴ La notion de discrimination est entendue au sens d'une de disparité de traitement fondée sur un critère illégitime (Ndiaye, 2008, p. 254).

⁵⁵ [En ligne](#) sur www.lemonde.fr - consulté le 6.07.2023.

⁵⁶ Voir [en ligne](#) (consulté le 10.10.2023)

Travailler à temps plein

Cela étant dit, les emplois occupés par nos interlocuteurs et interlocutrices sont variés, d'avocat à vendeur dans un magasin de sport, si ce n'est une surreprésentation déjà signalée des enquêtés qui sont à la fois goalballeurs et kinésithérapeutes. On peut préciser ici que l'exercice du métier de kinésithérapeute, pour ce qui est de nos interlocuteurs-trices, se fait parfois en CDD (en milieu hospitalier), parfois « en libéral » (en cabinet et/ou à domicile), mais toujours à temps plein. Ce fait n'est pas sans rapport avec la pratique non rémunérée du goalball, qui oblige nos interlocuteurs-trices déficients visuels à trouver ailleurs des sources de revenus. Ainsi, pour plusieurs enquêtés, notamment ceux qui exercent une profession libérale, la priorité n'est pas toujours accordée au sport, quand bien même il s'agit d'effectuer une grande compétition internationale avec l'équipe de France de goalball :

« J'ai été débauchée en été 2016 pour faire un championnat d'Europe. J'avais dit oui, mais je n'ai pas pu y aller je venais de passer en libéral, je commençais, et les sous n'étaient pas là. Je ne voulais pas mettre ma famille en difficulté parce que je partais deux semaines pour un stage. Et deux semaines sans travail, c'est énorme pour une vie de famille ! Parce que dans le libéral, si tu ne travailles pas, tu n'as pas de sous. (Rires.) » (Élodie, 42 ans, goalball.)

Issa, goalballeur également, travaille à temps plein dans un ESAT (établissement ou service d'aide par le travail)⁵⁷. Il poursuit ainsi son parcours « de dispositif en dispositif, d'institution en institution » (Couronné, Sarfati, 2022) entamé durant sa scolarité (INJA, IMPro puis ESAT). Il y explore différents « ateliers », « blanchisserie » ou « cuisine » :

« C'est 35h par semaine, enfin pas tout à fait, mais bon... Je suis à temps plein pour 600 € par mois et des carottes. Et en fait je dois avoir 58 % du SMIC. Mais tu as l'AAH qui complète ta paie selon ta situation pour arriver au SMIC. [...] Donc en gros moi, l'AAH plus ma paye, je suis à 1 400. Et la PCH. [...] Donc en gros en moyenne je suis à 2000 par mois. » (Issa, 28 ans, goalball.)

S'il y a un thème qui pourra être approfondi ultérieurement, c'est celui des aides financières liées au handicap - aux premiers rangs desquelles on trouve l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et la PCH (prestation de compensation du handicap)⁵⁸. De même le rôle de la sécurité sociale et des mutuelles dans les financements de matériels spécifiques (cane blanche, fauteuil roulant, appareils auditifs, etc.) pourrait également être exploré⁵⁹.

Mais ici, c'est la nécessité de travailler à temps plein pour plusieurs handisportifs-ves de haut niveau qui a surtout retenu notre attention. Cette nécessité ne se limite pas aux goalballeurs de cette enquête. Elle concerne aussi Ludovic, vendeur et para-athlète, ou encore Patrick, avocat et tennisman en fauteuil.

⁵⁷ Voir [en ligne](#) (consulté le 07.07.2023)

⁵⁸ Nous avons relevé par exemple, et d'après nos interlocuteurs-trices concernées, que le montant de l'AAH variait significativement selon que l'on est en emploi ou non, ce qui a pu questionner certains d'entre elles et eux : « *Je ne savais si devais travailler ou non, finalement j'ai dit oui et en fait l'AAH a baissé. Du coup, je gagne moins d'argent en travaillant, qu'avant en ne travaillant pas. Je regrette un peu.* » L'AAH est effectivement « réduite » lorsqu'on est employé en milieu ordinaire, et les règles de cumul sont encore différentes si, comme Issa, l'activité est exercée en ESAT (établissement et service d'aide par le travail). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21615> (consulté le 6.07.2023). Par ailleurs, plusieurs enquêtés cumulent l'AAH et la PCH, des aides qui parfois sont partiellement ou totalement réinvesties dans la carrière sportive : « *Les aides, je considère ça comme mon salaire de sportif de haut niveau.* »

⁵⁹ Parmi les déclarations sur le sujet qui interrogent, on peut mentionner par exemple celle de Théo qui estime avoir « *des remboursements de soins pas terribles* » du fait d'une mutuelle étudiante « *inefficace* ». Il y a également Noémie, atteinte de surdité, qui laisse entendre que le remboursement des appareils auditifs est bien pris en charge à 100 %, mais seulement jusqu'à sa majorité : « *Ça coûte très, très cher les appareils auditifs. C'est 4 000 € la paire. On les paye pas encore parce que je suis mineure. Après, je connais des jeunes adultes qui ont des difficultés pour s'appareiller parce qu'ils doivent mettre 1 000-1 500 € de leur poche. [...] Une paire, pff... On les change tous les 3-4 ans.* » (Noémie).

Le premier est salarié en CDI depuis 2018, « 35 h par semaine », dans un magasin de sport. L'une de ses grandes problématiques est d'articuler au mieux cette double activité de vendeur et d'athlète : « *poser des jours* » au moment des compétitions importantes (« *on travaille le samedi dans la vente, du coup j'ai dû poser un congé payé pour pouvoir venir aux championnats de France* »), faire avec des horaires de travail qui changent chaque semaine (« *je m'entraîne pas toujours autant qu'il faudrait avec des jours précis, réguliers [...] et je m'entraîne pas toujours autant que les autres* »), parvenir à des « petits arrangements informels » avec sa hiérarchie afin de dégager davantage de temps pour l'athlétisme (« *du coup moi je vais travailler la veille sur mon jour de repos, des fois ça marche, des fois ça marche pas* »).

Le second, Patrick, est lui aussi salarié à temps complet, mais il exerce le métier d'avocat. Il déclare « *ne pas compter ses heures* » et « *ramener souvent du boulot à la maison* » ou « *bosser le soir* », voire « *tôt le matin* ». Le temps consacré à cette activité professionnelle peut déborder sur les autres domaines de sa vie sociale, de sa vie conjugale et de sa vie de sportif notamment, sans pour autant qu'il « *en fasse un problème. C'est comme ça.* »

[10.06.2022, Biot, tournoi international de tennis fauteuil] : 9 h 30. Cela faut quelques minutes maintenant que j'ai rencontré Patrick et que nous échangeons sur le tournoi de tennis fauteuil, auquel il participe. [...] Nous parlons aussi de son fauteuil de compétition. J'ai surtout retenu son prix : 8 000 € à l'achat. Il me dit par ailleurs être avocat salarié. Je suis surpris. Mais Patrick met poliment un terme à notre discussion : « *Je suis désolé, mais j'ai un match dans 1 h 30. C'est surtout que je dois bosser avant, je dois absolument répondre à un client. Des fois, la réponse prend cinq minutes, des fois ça prend des heures.* » Nous convenons d'un rendez-vous le lendemain à 15 h pour réaliser un entretien, ce sera le premier enquêté jouant dans la catégorie quad⁶⁰. Alors que je m'éloigne de Patrick, je l'aperçois en train de sortir son ordinateur portable et se mettre à travailler.

Dans cette scène, on se rend compte que la frontière entre l'activité de tennisman de Patrick et celle d'avocat est très poreuse, cette dernière s'immisçant jusque dans le tournoi de tennis fauteuil à Biot, peu de temps avant un match officiel. L'enquêté confiera en entretien que « *ça arrive souvent* », que « *ses clients sont rois* ». On voit ainsi Christophe pris par les obligations et contraintes de chacune de ses activités, répondant aux attentes de ses clients tout en enchaînant les matchs du tournoi « *jusqu'à ce que [il] soit/é éliminé (rire)* », comme s'il n'y avait pas de prédominance accordée au sport sur le droit (et inversement).

Durant les entretiens, Ludovic et Patrick ont soulevé deux autres points plus spécifiquement liés au handicap, deux points qui mériteront d'être approfondis dans une étude ultérieure. Ludovic, déficient visuel, a mentionné l'obtention de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et certains « *aménagements* » de poste qui s'en sont suivis (sans pour autant préciser lesquels). Christophe, lui, souffrant de neuropathie et utilisant systématiquement un fauteuil roulant, parle entre autres de ses difficultés quotidiennes de déplacement pour se rendre au travail, notamment dans le métro parisien :

« Disons que tout me prend plus de temps, le moindre escalier... Je sais pas, je dirais que c'est l'accessibilité qui est un problème pour moi, qui est prise à 10 % en charge seulement. Tout le reste, c'est de la démerde. Un peu comme la carte de Paris. Avec le réseau RATP, j'ai accès à 10 %... Ouais, je le schématise comme ça : j'ai accès normalement à 10 % du monde. Sinon j'ai accès 80 % du monde. » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil.)

Le problème d'accessibilité est un point récurrent dans les discours recueillis en entretien, que ce soit du côté des enquêté-es se déplaçant en fauteuil roulant ou du côté des enquêté-es qui sont déficients visuels. Les un-es et les autres déclarent rencontrer quotidiennement ce que Fabienne Jegu nomme des « *barrières environnementales* ». Pour cette dernière, la définition du handicap introduite par la loi de

⁶⁰ Pour rappel, la catégorie quad en tennis fauteuil désigne les sportifs-ves présentant un handicap à la fois aux membres supérieurs et inférieurs.

2005 joue un rôle significatif dans le maintien de ces barrières. En effet, elle « impute aux seules déficiences et incapacités de la personne la cause de ses limitations d'activité et de ses restrictions de participation. Cette approche a pour conséquence de n'agir sur les barrières environnementales que de façon secondaire, ce qui est inadapté⁶¹. »

Entrée sur le marché du travail, insertion professionnelle, recours ou non aux dispositifs existants (RQTH ou invalidité notamment⁶²), aménagements de poste, accessibilité et barrières environnementales, toutes ces questions restent centrales et quotidiennes pour nos interlocuteurs-trices.

Travailler à temps partiel

Aux côtés des enquêtés qui travaillent à temps plein - « *en plus* » du temps consacré au sport, il y a celles et ceux qui travaillent à mi-temps. Il y a d'abord la situation de Florian qui fait partie des handisportifs-ves qui tirent un revenu de leurs deux activités :

« Je travaille à mi-temps en tant qu'agent de développement et éducateur sportif. Ça me permet d'avoir un revenu fixe à côté, en plus du revenu tennis qui vient combler on va dire l'autre partie, donc voilà. [...] Si on lisse sur un an, on va dire je suis quasiment moitié-moitié, je gagne un peu moins d'argent au tennis quand même parce que tous les tournois ne rapportent pas toujours beaucoup d'argent. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Il y a également les situations de Romain (tennis fauteuil) et de Fortuné (athlétisme handisport) qui, eux aussi, travaillent à mi-temps en dehors du domaine du sport tout en étant rémunérés par ce dernier. Mais ils sont dans le cadre de dispositifs singuliers pensés pour pouvoir aussi mener leur carrière de sportif. Romain, dessinateur mécanique dans une entreprise, bénéficie d'une convention d'insertion professionnelle (CIP). Destinée aux travailleurs du secteur privé⁶³, cette convention permet un aménagement d'emploi sur la base d'un mi-temps annualisé tout en percevant un salaire équivalent à un temps plein :

« Je suis la moitié de mon temps au tennis, l'autre moitié dans ma boîte. Et je suis payé comme un plein temps. Pour moi, c'est un vrai équilibre. Moi, j'aime autant mon travail que mon projet au tennis. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Cette convention est tripartite, généralement signée par l'employeur, la fédération sportive concernée, et l'Agence nationale du sport. Sa mise en place est soumise à conditions. Le/la sportif-ve doit notamment être salarié-e et, conjointement, être inscrit-e sur la liste des sportifs-ves de haut niveau éditée par le ministère des sports⁶⁴. En outre, le renouvellement de la CIP, selon Romain, n'est pas automatique. Elle est réexaminée chaque année en fonction des résultats sportifs de la personne.

⁶¹ https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/11/15/le-fait-d-etre-en-situation-de-handicap-multiplie-par-trois-le-risque-de-discrimination-au-travail_6102098_3234.html (consulté le 6.07.2023)

⁶² Une fois, encore, l'enquête s'est davantage centrée sur la dimension sportive de la vie des enquêtés. Mais plusieurs d'entre elles et eux ont pu mentionner avoir la RQTH ou être reconnus invalides. Par exemple : « *sans la RQTH, je n'aurais pas pu être kiné* » (Adil), « *j'ai l'invalidité de première catégorie, ça me permet de ne pas perdre de salaire* » (Romain). Ces éléments-là pourront être approfondis dans une recherche ultérieure. Pour information, précisons simplement qu'il existe trois catégories d'invalidité : catégorie 1 : la personne peut exercer une activité professionnelle ; catégorie 2 : la personne ne peut plus exercer une activité professionnelle ; et la catégorie 3 : la personne ne plus travailler et doit avoir recours à une tierce personne pour effectuer les actes de la vie ordinaire.

⁶³ Il s'agit d'une CAE (convention d'aménagement d'emploi) pour les travailleurs du secteur public. Voir : <https://www.sports.gouv.fr/dispositifs-d-aides-591> (consulté le 7.07.2023)

⁶⁴ Les travailleurs indépendants ne sont donc pas concernés. Pour les critères de mise en liste des sportifs-ves, sur lesquels nous reviendrons, voir : <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838> (consulté le 7.07.2023)

« Donc c'est sécurisant d'avoir un salaire plein, mais c'est remis en question chaque année, en fonction de tes performances. Donc y'a une forme d'anxiété quand même. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Fortuné a lui aussi bénéficié d'une CIP durant quelques années : « 50 % athlé, 50 % entreprise ». Il précise à ce propos qu'il a d'abord « *cherché la boîte* [dans les assurances], *que ça a marché et qu'ensuite c'est la fédération qui a proposé une CIP* ». Il a depuis changé d'entreprise et de poste. Il est aussi passé « *d'une entreprise privé à une entreprise publique* », la SNCF :

« J'ai rencontré une personne de la SNCF qui est bien placée, avec qui je me suis bien entendu, qui a pris mon CV et qui m'a poussé à postuler et j'ai été pris. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Notre interlocuteur intègre le dispositif « Athlètes SNCF »⁶⁵. Selon lui, le principe de travailler à mi-temps pour un salaire à plein temps reste inchangé, « *la plupart du temps c'est comme ça* », sauf au moment de la préparation et de l'arrivée de grandes échéances sportives :

« Ça dépend des périodes. Il y a des périodes où je suis à 50 %. Mais si c'est les Jeux [paralympiques], je suis dégagé à 100 %. Les championnats d'Europe, c'est 70 % de temps de dégagement quoi. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Ce sont-là des conditions « *au top* » selon Fortuné, qui lui permettent « *d'intégrer un grand groupe* », de « *travailler normalement* », sur des missions qui concernent « *l'accessibilité des personnes handicapées* » ou encore « *de préparer son avenir* », de lui assurer une place dans le groupe après sa retraite sportive (qu'il projette d'ailleurs après les Jeux de Paris 2024). Ce sont-là toutes les promesses du dispositif dont l'accès requiert d'être inscrit sur liste ministérielle en tant que sportif de haut niveau (comme pour la CIP), mais aussi de pratiquer une discipline sportive olympique/paralympique ou d'« être motivé pour travailler chez SNCF. »⁶⁶

La grande majorité des enquêté-es mène une double carrière. D'un côté, ils et elles sont engagé-es dans une carrière sportive vers le/au haut niveau, plus ou moins rémunératrice selon le handisport considéré, leur *ranking* et les sources de revenus potentielles (gains lors de compétitions, sponsors, mécènes, etc.). Une partie des enquêté-es, pour percevoir leurs revenus du handisport, sont amené-es à monter d'ailleurs une société (SAS par exemple) ou une association. Il y a là tout un chemin parcouru, de leur première rencontre avec le sport jusqu'aux premières compétitions internationales, en passant par différents clubs, différentes rencontres et parfois des formations plus spécifiques (INSEP ou le CNE pour reprendre deux exemples déjà cités). On peut parler une fois encore, et sans hésitation, d'une socialisation au sport de compétitions et au sport de haut niveau.

De l'autre côté, ces mêmes enquêté-es sont engagé-es dans une seconde voie, dans laquelle ils et elles mènent une autre carrière. Ils et elles sont au lycée ou en études supérieures, travailleurs salariés ou travailleurs indépendants, en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé, intégrés ou non dans des dispositifs d'appui pour les personnes en situation de handicap (RQTH entre autres) et/ou pour les sportifs-ves de haut niveau (la CIP par exemple). Là aussi, ils et elles construisent un itinéraire, évoluant dans la même entreprise depuis des années (Romain) ou enchaînant les CDD pour finalement opter pour une profession libérale (Élodie). Là aussi il y a « carrière » au sens sociologique du terme.

⁶⁵ <https://www.sncf.com/fr/engagements/athletes-sncf/dispositif#notre-dispositif> (consulté le 7.07.2023)

⁶⁶ *Ibid.*

Cette question de la « double carrière » ou « double trajectoire » dit quelque chose d'essentiel de la réalité des handisportifs-ves de haut niveau de cette enquête. Il s'agit pour ils et elles, porteurs-euses d'un handicap, d'être dans deux mécanismes d'inscription sociale, dans une double logique qui demande à s'articuler de façon spécifique selon la position socioéconomique occupée dans chacun des domaines investis⁶⁷.

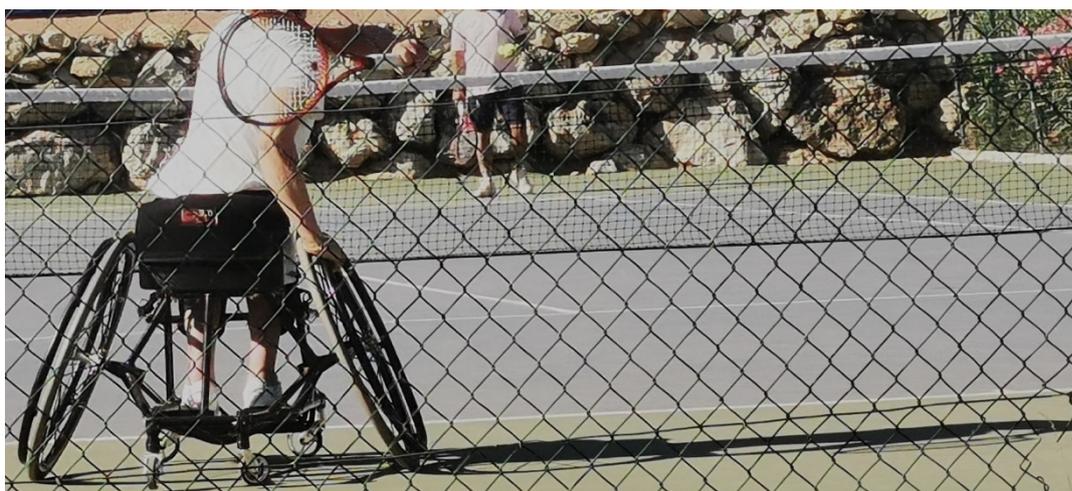


Biot 2022, match international de tennis fauteuil.

Biot 2022, sièges de compétition et matériel, tennis fauteuil.



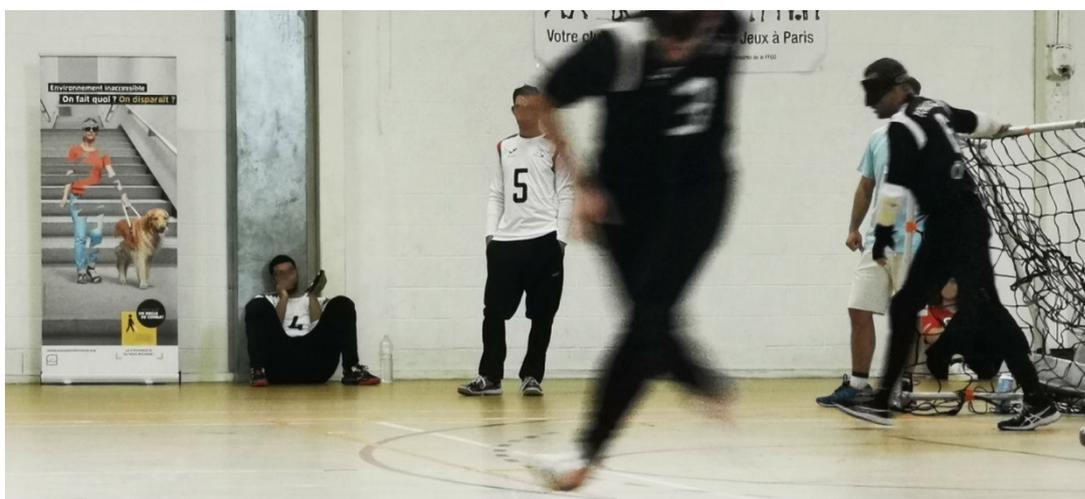
⁶⁷ Du point de vue de l'enquête, ce qui se joue du côté du travail, et en dehors du sport, est un aspect de leur trajectoire socioéconomique à creuser. Au-delà de ce qui a été souligné dans cette sous-partie, d'autres thèmes de recherche appellent à être examinés, par exemple les relations aux collègues, à la hiérarchie, au salariat ou à l'entrepreneuriat, leurs aspirations socioprofessionnelles associées à cette région-là de leur existence, ainsi que les liens qu'ils et elles établissent entre tout cela et le handisport, le handicap...



Biot 2022, séance d'entraînement, tennis fauteuil.



Antony 2022, match de goalball, championnat de France masculin.



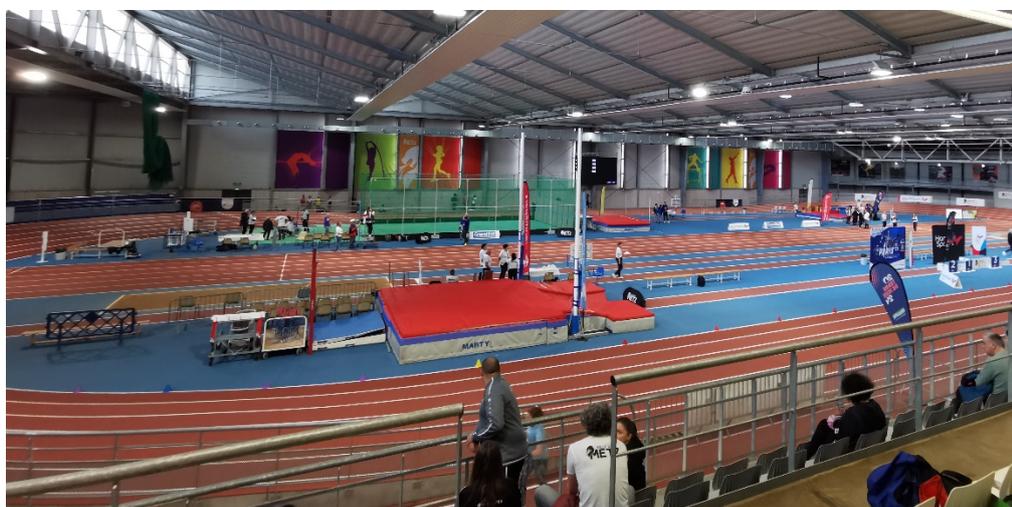
Antony 2022, match de goalball, championnat de France masculin. On peut lire sur l'affiche à gauche de la photographie : « environnement inaccessible. On fait quoi ? On disparaît ? »

Aix 2022, match amical France-Portugal, training camp de l'équipe de France masculine de goalball.



Aix 2022, sac, maillot et canne blanche, training camp de l'équipe de France masculine de goalball.

Metz 2023,
championnat
de France
d'athlétisme
handisport.





Metz 2023, sprinteuse déficiente visuelle et son guide voyant, championnat de France d'athlétisme handisport.

6. L'entourage du sportif et les acteurs institutionnels

La grande majorité des enquêté-es doivent au moins composer entre deux carrières sociales : l'une sportive, en tant qu'amateur·trice ou professionnel·le ; l'autre scolaire (en vue d'obtenir un diplôme) ou professionnelle (notamment pour sécuriser financièrement leur vie). Dans cette construction de leur itinéraire de vie, qui demande une conjugaison singulière des temps sociaux, nous voudrions maintenant porter notre regard sur la place et le rôle d'une partie de l'entourage des enquêté-es, à la fois du côté de la sphère privée (le/la conjoint·e, les enfants, ou encore les parents du handisportif), mais aussi du côté de la sphère sportive (les coéquipiers, le staff ou encore la fédération sportive à laquelle l'enquêté-e est rattaché-e).

6.1 Place et rôle des proches familiaux et amicaux

Les configurations familiales et maritales des handisportifs-ves rencontrés-es sont variées : certain-es vivent toujours chez leurs parents, d'autres sont célibataires et vivent seuls en appartement, d'autres encore sont mariés et parents avec des enfants en bas âge, d'autres enfin vivent une seconde union avec des enfants qui ne sont plus à charge, etc. Cette variété de configurations familiales s'explique d'abord et avant tout par l'hétérogénéité des âges des enquêté-es (le plus jeune de nos interlocutrices a 14 ans, le plus âgé de nos interlocuteurs, 51 ans).

De façon générale, et pour le dire rapidement, plus les enquêté-es sont jeunes, plus ils et elles ont évoqué la présence et le rôle de leurs parents dans leur carrière sociosportive, voire de la fratrie (en termes de soutien logistique, financier et moral). À mesure qu'ils et elles avancent en âge, qu'ils et elles prennent leur autonomie (résidentielle, financière, pour se déplacer également), la présence des parents se fait moins importante. Par la suite, on voit de plus en plus apparaître la place tenue par le/la conjoint·e (s'ils et elles ne sont pas célibataires), ainsi que celle de leurs enfants (s'ils et elles en ont). Il y a donc une différence notable entre les enquêté-es qui sont relativement indépendant-es vis-à-vis de leurs parents et celles qui ne le sont pas. De même, il y a une différence entre nos interlocuteurs-trices qui sont parents et celles et ceux qui ne le sont pas.

Le sujet de la famille et des effets qu'ils et elles ont sur les itinéraires sportifs des enquêté-es pourraient faire l'objet d'une enquête à part entière. La plupart des enquêté-es bénéficient du soutien moral du cercle des plus proches (un parent, un frère ou une sœur, un oncle ou une tante, un parrain ou une marraine plus rarement, un ou plusieurs ami-es qu'ils et elles soient eux-mêmes sportifs-ves de haut niveau ou non). Manon évoque par exemple ses retours dans la maison familiale « *quelques* » week-ends, l'occasion de revigorer les liens avec ses parents et ses cinq frères et sœurs. Elle parle aussi de son père retraité, « *ultra-disponible* », prêt à se déplacer « *au moindre problème* ». Lucile, quant à elle, peut compter sur son « *guide* », celui avec lequel elle court depuis des années lors de ses séances d'entraînement ou de compétition, celui qui est aussi son colocataire et confident. Fortuné évoque plutôt le soutien constant de sa femme et de sa mère, qui ont toujours été « *derrière lui* ». Hugo, lui, n'hésite pas à appeler au téléphone sa mère, « *la copine [ou] la meilleure amie* » en cas « *de blessure* » ou lorsque « *l'anxiété, le stress ou le mal-être* » avant une course sont trop présents : « *Elles doivent en avoir marre (rire), à chaque course... mais elles sont là.* » Certains membres de la famille ou ami-es, quand ils et elles le peuvent, assistent aux événements sportifs auxquels participent nos interlocuteurs-trices, étant alors des spectateurs et spectatrices attendu-es, soutenant-es... ou pas :

« Mes parents sont déjà venus me voir jouer plusieurs fois. Je voulais, c'est sûr, mais c'était compliqué en fait parce que ma mère n'accepte pas que je perde. Et au tennis, tu ne vas pas toujours gagner (rires). [...] Il y a déjà eu des petits clashes gentils à cause de ça. Je lui dis : "Mais maman tu ne peux pas tout le temps être bon." Maintenant, elle vient beaucoup moins parce que je n'ai plus trop envie qu'elle vienne aussi. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

On se rappelle que, durant l'enfance et la jeunesse des enquêté-es, bon nombre de parents - eux-mêmes souvent sportifs - ont été un soutien de première importance dans le début de leur trajectoire sportive (voir à ce sujet Caille, 2020). La famille, tout comme les ami-es, semble continuer de jouer un rôle important tout au long de la carrière des enquêté-es (Hurtel, Lacassagne, 2009), tout en se modifiant au cours du temps, à l'image de la mère de Thomas qui vient « *beaucoup moins* » voir les matchs de tennis fauteuil de son fils. Le fait que cet enquêté perçoive une certaine « *pression* » exercée sur lui par sa mère permet de ne pas oublier que la famille et/ou les ami-es, bien que décrits comme étant solidaires de façon générale, peuvent aussi se caractériser par des rapports tensionnels, voire conflictuels :

« À un moment donné, j'ai arrêté de payer les loyers [du logement] de ma mère. J'avais ma maison ma propre famille à entretenir. Après, c'est parti en couille, elle m'a fait la misère sur tous les réseaux [sociaux], en parlant mal de moi. [...] Je suis le seul à l'avoir aidée, mais aussi mes frères et sœurs hein... C'est ça le pire. Je suis le mec qui a le moins de trucs, je suis le mec le plus - je sais pas comment dire...-, le moins maniable dans la vie quoi⁶⁸. Je suis le seul à m'être sorti les doigts du cul pour faire quelque chose dans la vie avec le sport. [...] Mais l'argent c'est pff... Même les amis hein, tout le monde me colle au cul pour avoir 1 €. Pour eux, je suis la Banque de France. » (Julien, 31 ans.)

6.2 Les coéquipiers et « *le staff* »

Aux côtés de la famille et des amis, et parmi les personnes-ressources régulièrement citées par nos interlocuteurs-trices durant les entretiens, on entend très rapidement parler des « *coéquipier-ères* » ou des « *partenaires* », « *des collègues [rire]* » (Adil) ou encore du « *staff* », c'est-à-dire d'expert-es en soin, en santé (kinésithérapeute par exemple) et/ou en sport (« *le coach* » qui entourent et accompagnent pour une durée souvent déterminée les handisportifs-ves vers leurs objectifs de performance et/ou de victoire).

⁶⁸ Il fait référence à son handicap. Julien est amputé des deux jambes.

Ces derniers constituent le cadre relationnel dans lequel la plupart des enquêtés pratiquent quotidiennement leur handisport au haut niveau. Comme nous l'avons déjà signalé, ce cadre est à la fois changeant et dynamique. Il est changeant parce que presque tous les enquêtés ont connu au moins deux environnements sociosportifs dans leur carrière au haut niveau : changement de club ou d'institution, affiliation à deux groupes en même temps (celui de son club et de l'équipe de France par exemple). Il est aussi dynamique parce que, là où ils et elles s'entraînent, tous et toutes ont observé des arrivées et des départs, qu'il s'agisse d'un-e sportif-ve, d'un-e coach, d'un-e préparateur-trice physique, etc. En d'autres termes, l'entourage d'un-e sportif-ve de haut niveau est plus ou moins changeant.

Le(s) « coach(s) »

Néanmoins, l'organisation de ce cadre relationnel et quotidien reste pratiquement toujours le même : les encadrant-es d'un côté, les encadré-es de l'autre. C'est d'abord l'entraîneur-se, appelé-e « coach » par la majorité de nos interlocuteurs-trices, qui occupe une place importante dans leur discours. Pour beaucoup, l'entraîneur-euse est une figure connue depuis l'enfance, depuis leurs premiers temps de socialisation au sport. Pour beaucoup, cette figure va de soi. Aujourd'hui encore, et le plus souvent, leur entraîneur-se tient, si ce n'est le rôle de cheffe, celui de « leader charismatique⁶⁹ » (voir notamment Caillé, 2016), ayant une grande légitimité auprès des sportifs-ves qu'ils et elles encadrent. On lui attribue des qualités de gestionnaire et de directeur de groupe, ou encore d'expert aux qualités exceptionnelles : « *c'est un magicien* », déclare en ce sens Fortuné à propos de son coach actuel. Cette expertise est parfois liée au passé de l'entraîneur-euse qui il a été sportif-ve de haut niveau elle ou lui-même ou, du moins, à un niveau jugé légitime par « l'entraîné-e » :

« Ma coach est une dame qui a fait les Jeux olympiques à Athènes en 2004. Et elle faisait du 400 et du 800 m. [...] Elle était à ce niveau-là. Et du coup, c'est vrai que quand elle me coache, elle me coache pour que j'atteigne ce qu'elle a vécu. Et du coup les entraînements sont très forts, très intenses, mais ils fonctionnent. C'est quelque chose qui va me faire progresser sans aucun doute. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« Mon coach, il a 45 ans, il a failli devenir pro aux États-Unis. Voilà, il est allé où moi je veux aller. Il m'apprend beaucoup. Après, il s'est blessé et il est rentré en France. Et depuis 2004 il enseigne le golf. » (Noémie, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

La présence de l'entraîneur à chaque entraînement, à chaque compétition, peut être jugée indispensable par certain-es, celles et ceux qui par exemple expriment le besoin d'être dirigé-es de façon « *carrée* » :

« Je suis un peu un militaire (rire). Moi tu me dis de faire ça, je le fais. [...] Si mon coach me dit de taper 10 sprints, bah je vais le faire, je vais taper 10 sprints. Même si pendant ce temps-là, lui, il va juste boire son café. Moi, je vais pas tricher, je fais mes 10 sprints. C'est pas dur. Il me dit 10, j'en fais pas 5, j'en fais 10. [...] Moi j'aime bien quand c'est carré. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

L'aspect « *militaire* » de l'encadrement du coach est recherché par Julien, qui trouve davantage son compte dans un rapport d'autorité, dans lequel il préfère suivre les directives imposées par son entraîneur. Mentionné par plusieurs enquêtés, ce rapport d'autorité a aussi été comparé à celui qui peut exister entre un parent et son enfant, suggérant ainsi la dimension affective qui peut caractériser cette relation :

« Le coach, c'est comme un parent. [...] Un parent, quand il prend une décision, c'est la décision d'un parent. Elle ne peut pas être remise en cause par les joueurs. » (Théo, 26 ans, goalball.)

⁶⁹ Plusieurs enquêtés ont déclaré avoir deux coaches, sans pour autant préciser si l'un et l'autre avaient des rôles différenciés.

Julien et Théo présentent leur relation au coach comme une relation hiérarchique, une relation sur laquelle « *on peut compter* » (Julien), qui « *rassure* » (Théo) et qui s'établit sur une confiance mutuelle :

« Je me suis blessé ici à Paris [...]. Le fait de me blesser plusieurs fois, de me re-blesser, bah j'ai perdu confiance en mes coachs. [...] Bon, c'est un peu leur perception de ma blessure puisqu'au début ils me disaient que c'était dans ma tête. Bah je n'avais pas trop envie qu'on me dise ça, j'avais plus envie qu'on me soutienne. Même si peut-être il y avait une part de psychologie là-dedans, mais la blessure était aussi physique. Il y avait une faiblesse, dans mes Ischios. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Cette déclaration montre que la relation sportif·ve/coach, comme toute relation sociale, ne se développe pas sans heurt. Et concernant Hugo, on peut préciser que sa blessure à répétition aux ischiojambiers, le regard porté sur celle-ci par ses coachs (« *c'est dans la tête* »), la confiance perdue en ces derniers... tout cela l'a poussé à prendre « *une décision* » :

« Je passe mes partiels en droit en fin d'année et je retourne à Lyon. J'en ai parlé avec les coachs de Lyon et ils sont d'accord pour que je revienne. Ça va me rapprocher de ma famille et mes amis aussi. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Cet épisode de vie traversé par Hugo, brièvement synthétisé, donne un aperçu de l'importance que peut revêtir la relation coach/sportif·ve(s). C'est à l'intérieur de celle-ci que s'élaborent les entraînements en vue de produire des résultats sportifs, de produire des performances. Cette relation asymétrique est également comprise comme étant nécessaire pour réguler le groupe de sportifs :

« J'ai fait un an sans entraîneur quand je suis arrivée à Lyon. C'était brouillon, parce que tout le monde a son avis sur tout, tout le monde veut gérer tout, tout le monde veut... Bref. Tout le monde papote quoi. Il manque un peu de cadre. Et du moment où ils ont mis un cadre, bah ça a été beaucoup mieux. Maintenant, y'a des entraîneurs attirés, c'est les entraîneurs qui parlent. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

L'entraîneur comme régulateur du groupe, comme étant celui qui cherche à garantir sa cohésion (staff et sportifs·ves), cela a pu être observé à plusieurs reprises au cours de l'enquête, entre autres lors du training camp de l'équipe de France de goalball :

128.08.2022, CREPS d'Aix, training camp de l'équipe de France de goalball. Comme les soirs précédents, juste après dîner, le coach de l'équipe de France, Vincent, réunit tout le monde dehors. [...] Nous sommes assis en cercle sur des bancs, les joueurs, le staff et moi. Vincent prend la parole en premier et parle de la journée qui vient de s'écouler : la pesée des joueurs, le réveil musculaire et, surtout, les deux matchs amicaux qui se sont déroulés aujourd'hui contre le Portugal. [...] Il invite chaque joueur à s'exprimer, mais aussi l'entraîneur adjoint et le kiné. Quelques échanges s'engagent [...]. Puis Vincent clôture la réunion en rappelant les grands objectifs de l'équipe, en évoquant notamment les Jeux paralympiques de Paris 2024. [...] C'est lui qui aura présidé l'ensemble de cette réunion (comme les autres d'ailleurs), tout en ayant défini ses modalités de leur déroulement : choix des horaires, de la durée, des thèmes abordés, organisation et distribution de la parole...

Que le sport considéré soit individuel ou collectif, les attentes placées dans le coach ne sont pas diamétralement opposées. On attend de lui qu'il soit un accompagnateur, un régulateur, un directeur, un gestionnaire du sportif et/ou du groupe de sportifs, etc. Mais à l'opposé de cette perception du rôle de coach, de sa fonction sociosportive, il y a aussi les enquêtés qui estiment ne pas avoir « *le même besoin que les jeunes qui veulent une nounou*. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil). Ce dernier introduit la variable « *âge* » pour expliquer un « *besoin* » différencié et une autre forme de recours au coach, « *seulement sur les gros tournois*. » On peut sans difficulté concevoir que la relation au coach ne soit pas identique selon que l'on a 15, 30 ou 50 ans. De même, cette relation coach/sportif·ve ne se construit probablement pas de la même façon selon que l'un et l'autre sont proches en âge ou non. Cette variable « *âge* » donc, tout

comme le genre probablement⁷⁰, sert de support fondamental à la formation de cette relation singulière dont le but premier demeure l'accompagnement vers les hautes performances sportives.

Les coéquipiers·ères et/ou Les partenaires d'entraînement

Si certains sports apparaissent comme individuels lors des compétitions (l'athlétisme handisport par exemple), ils s'organisent souvent en entraînements collectifs dans les coulisses. Ce sont les situations d'entraînement de tous et de toutes nos interlocuteurs·trices para-athlètes par exemple.

[14.02.2023, Paris, INSEP] Fortuné, Hugo, et Lucile se sont entraîné·es avec le même coach, sur le même créneau horaire, échangeant les un·es avec les autres quelques mots entre les différents exercices programmés. Les exercices en eux-mêmes sont particularisés en fonction de la catégorie de handicap dans laquelle ils et elles concourent (T11 et T13 ici⁷¹) et de la discipline pratiquée par chacun·e (400 m, 60 m et saut en longueur). À cela, il faut ajouter la présence de trois guides, trois hommes âgés de moins de 30 ans : un guide pour Lucile, deux pour Fortuné : « *Faut que je puisse avoir le choix s'il y a un problème le jour d'une compétition [...].* »

La catégorie T11 impose de courir avec un guide lors des compétitions, lequel « ne doit pas aider l'athlète durant l'épreuve et doit franchir la ligne après le coureur⁷² ». Le guide est un athlète voyant, et sa présence indique que les disciplines concernées (le 400m pour Fortuné, le 60 m pour Lucile) se pratiquent en binôme (non pas individuellement). Les deux athlètes sont alignés l'un à côté de l'autre sur la ligne de départ, attachés tous deux aux poignets par ce qui est appelé le « lien ». Il s'agit d'une petite lanière (de 25 centimètres environ pour « les liens » observés durant l'enquête), le symbole de leur duo, le temps de la course ou d'un entraînement (bien que « *l'athlète et son guide ne s'entraînent pas toujours attachés* », comme cela a pu être constaté⁷³).

« Courir avec un guide, c'est la confiance absolue, dis-toi qu'il est tes yeux. Donc le guide, tu as confiance en lui. Puis il y a toute la coordination dès le départ de la course. Lui aussi, il doit être performant les jours J. [...] C'est un énorme travail que j'ai fait avec lui, énorme. Je vais te dire un truc. Le guide avec lequel j'ai été champion du monde, on a fait les Jeux paralympiques l'année d'après. [...] Bah c'est comme je te disais sur comment on peut être vite mangé par un événement. Il était là "oh, c'est magnifique nanana". Le jour de la course, il avait la pression. Pression qu'il n'a jamais eue. [...] On arrive le jour de la course, aux 200 m, il me lâche au bout de... À 120 m, il ne pouvait plus courir. [...] Mais ce n'est pas parce que physiquement il était pas bien. Il était très fort mon guide. C'est juste dans sa tête. Il n'était pas préparé. Tu comprends maintenant pourquoi j'ai deux guides (rire). » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Entraînements, préparation, compétitions... Tout cela se pense et se fait avec son guide, ou ses guides en ce qui concerne aujourd'hui Fortuné. Il y aurait encore des choses à dire sur le travail qu'il faut mettre en œuvre pour créer un duo, le faire progresser et qu'il y ait entre l'un et l'autre une certaine connivence. On peut évoquer rapidement un travail technique régulier et quotidien sur la synchronisation des mouvements, la mise en place de rituels avant les courses, une connaissance fine de son partenaire, de ce qu'il peut ou ne peut pas faire sur le plan physique et mental, etc.

⁷⁰ Le genre entre sans nul doute en ligne de compte pour comprendre la relation coach/sportif·ve, mais les données collectées à ce sujet sont trop peu nombreuses pour être analysées.

⁷¹ T11 renvoie aux athlètes dont la cécité est « totale » (Lucile et Fortuné) ce qui exige de courir avec un guide. T12, la cécité est partielle, l'athlète peut courir avec un guide ou non. T13, la cécité est légère (Hugo) et l'athlète court sans guide.

⁷² <https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2019/09/Guide-classification-web.pdf> (consulté le 14.06.2023).

⁷³ Extrait du journal de terrain, le 14.02.2023

Mais ce que nous voudrions souligner, c'est que la présence de partenaire(s) et/ou de coéquipier(s) « valide(s) » a aussi été observée dans d'autres sports, notamment le tennis fauteuil ou le goalball. Dans les deux cas, et de façon plus ou moins récurrente, ils s'entraînent avec des personnes valides, ce qui n'est pas sans poser problème comme en témoigne cette observation.

15.05.2022, préparation au tournoi RG de tennis fauteuil à Paris Frédéric est le « *sparring partner* » (partenaire d'entraînement) de Christophe depuis un an et demi. Âgé de 31 ans, il est enseignant de tennis, à la fois salarié dans son club et autoentrepreneur (deux tiers de ses revenus viennent de son autoentreprise me dira-t-il au cours de la journée). Il est classé 15-2 chez les « valides », ce qui signifie qu'il joue dans des tournois officiels et qu'il a le classement minimum pour devenir moniteur de tennis aujourd'hui⁷⁴.

Après s'être échauffés sur le court n°13, les deux joueurs s'apprêtent à commencer un match, une mise en condition par rapport au tournoi à venir : « *Ce sera comme ça tous les jours jusqu'au premier match*, me dira Christophe. » Ce dernier, jouant en fauteuil, s'entraîne donc *avec et contre* un joueur dit « valide », debout. [...] Le match tourne au désavantage de Christophe, qui exprimera une certaine frustration au cours de la partie : « *Mais il joue parfait !* » « *Qu'est-ce que je peux faire ?* s'exclame-t-il par exemple et à plusieurs reprises. »

Christophe me précise à un moment ou à un autre qu'il ne peut pas se rendre compte de la qualité de son jeu face à Frédéric qui est valide « *parce qu'il peut taper les balles à toutes les hauteurs* », là où un joueur en fauteuil serait probablement plus en difficulté. [...] À la fin de l'entraînement, les deux joueurs se posent la question d'un sportif en fauteuil qui pourrait remplacer Frédéric, afin que Christophe puisse évaluer avec plus de justesse son jeu. Ils sèchent, ne trouvant pas qui pourrait faire le job. Ils songent alors à une joueuse féminine, « *peut-être disponible* », mais c'est « *quelqu'un qui tape moins fort. On essaie*, conclut Christophe. »

La plupart des *sparring partners* des joueurs-ses de tennis fauteuil rencontrés sont des personnes dites « valides ». On peut supposer que le nombre de pratiquants-tes en club, en fauteuil, et au haut niveau est insuffisant pour assurer les entraînements de nos interlocuteurs-trices. C'est aussi ce que laisse supposer Élodie, goalballeuse qui, pour constituer une équipe complète (trois joueuses sur le terrain), a fait appel - durant un temps - à deux membres de sa famille proche qui ne sont pas en situation de handicap :

« C'est un petit monde les bigleux, le goalball. Donc en fin de compte, il y a des filles qui étaient avec toi au torball qui sont parties au goalball⁷⁵. Donc voilà, y a pas beaucoup de monde. Après, bah tu demandes à ta sœur de venir jouer avec toi pour aider. [...] L'année où j'ai joué avec ma fille et ma sœur, et ben je savais qu'elles étaient voyantes et je savais qu'elles avaient pas d'entraînement ! Donc j'étais plus à les protéger, à être avec elles, à les encourager, à les soulager, parce que c'est beaucoup moi qui tirais tous les ballons par exemple. Elles, elles défendaient [...] Parce que je voulais qu'elles, elles gardent de l'énergie pour la défense. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

L'une des particularités du goalball est d'être un handisport ouvert aux personnes « valides », seulement dans les compétitions nationales. Pour jouer, il suffit que les personnes - voyantes ou non - portent un masque d'obscurcissement, se plaçant ainsi dans les mêmes conditions de jeu que tout le monde. En revanche, lors des compétitions internationales (les Jeux paralympiques par exemple), chaque joueur.se doit être porteur ou porteuse d'un handicap visuel, raison pour laquelle les joueurs de l'équipe de France masculine de goalball rencontrés sont tous déficients visuels.

Cette ouverture aux joueurs-ses « valides » au niveau national peut répondre à deux logiques distinctes : une logique d'inclusion (avec cette idée que « *sportifs handi et valides* » peuvent pratiquer ensemble et/ou les unes contre les autres) et une logique de développement du goalball. On peut rappeler ici que le goalball est un sport paralympique, ce qui a provoqué son développement en France il y a quelques années (2016-2017) en vue d'avoir deux équipes nationales (féminine et masculine) capables de « *tenir la*

⁷⁴ <https://www.fft.fr/enseigner/formations-denseignants> (consulté le 12.07.2023)

⁷⁵ Handisport non paralympique présentant des similitudes avec le goalball. Voir : https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2020/10/LivretCommission_Tarball-Interactif.pdf (consulté le 11.10.2023).

route ». Or, en dehors des stages et de quelques compétitions annuelles, les joueurs·ses sélectionné·es jouent *dans et pour leur club*. Encore faut-il parvenir à réunir - aux entraînements comme pendant les matchs - le nombre de joueurs·ses requis, ce qui, comme en témoigne Élodie, n'est pas toujours évident. Ouvrir le goalball aux personnes dites valides trouve probablement ici un élément d'explication.

On observe donc que les entraînements des enquêté·es, que ce soit dans leur pratique du goalball (en club), du tennis fauteuil et du para-athlétisme (concernant la catégorie T13 dont les sportifs·ves courent avec un guide)⁷⁶, se réalisent avec des partenaires en situation de handicap, certes, mais aussi avec des partenaires dits « valides ». Ce constat fait écho au point développé précédemment à propos des coachs de nos interlocuteurs·trices. Et il amène à préciser que ces derniers sont tous, sans exception, des coachs « valides ». Un enquêté seulement, déficient visuel et joueur de goalball, est récemment devenu coach d'une équipe féminine de ce handisport. Cela pose à la fois la question des formations diplômantes des entraîneurs : sont-elles ouvertes et adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ? Plus largement, cela appelle à s'interroger sur l'accessibilité aux formations et aux métiers du (handi)sport pour les personnes en situation de handicap⁷⁷.

Le propos ici est en tout cas de montrer que les handisportifs·ves rencontré·es réalisent leurs séances d'entraînement - et certaines compétitions officielles - non pas seulement avec d'autres sportifs·ves porteurs·euses d'un handicap « similaire » aux leurs, mais aussi et assez souvent avec des personnes dites « valides ». Ce croisement des un·es et des autres met à mal encore une fois l'idée reçue d'une frontière nette entre handisportifs·ves d'un côté et sportifs·ves de l'autre.

Les soignant·es et les préparateur·trices (physiques et mentaux)

On l'aura compris la construction des performances sportives, qu'elles concernent un sport individuel ou collectif, relève d'une histoire de groupe, c'est-à-dire ici de l'entourage sociosportif. Pour en rendre compte, ne serait-ce que très partiellement, nous avons parlé des proches familiaux et amicaux, du coach et des partenaires (ou coéquipiers·ères), qu'ils et elles soient « valides » ou en situation de handicap. D'autres acteurs·trices encore gravitent autour de nos interlocuteurs·trices, lesquel·les sont considéré·es comme indispensables pour « tenir le coup » (Issa), s'améliorer, se comprendre, repousser ses limites, aller chercher les performances...

Certains de ces acteurs - comme le médecin traitant, le kinésithérapeute ou le préparateur physique - interviennent plutôt sur et autour corps de nos enquêté·es pour le soigner (d'une blessure par exemple) ou pour le renforcer (musculairement en particulier). D'autres interviennent davantage autour de leur esprit, pour le « guérir »⁷⁸, le « *solidifier* » (Théo), ou « *l'armer* » (Romain). Ainsi plusieurs enquêté·es ont déclaré être encadré·es par un « *psy* » (pour reprendre le terme le plus employé par celles et ceux concerné·es⁷⁹) et/ou, plus fréquemment, par un préparateur mental (le terme « mental » étant

⁷⁶ La déficience auditive de Noémie ne l'a jamais empêchée de pratiquer le golf parmi les personnes « valides ».

⁷⁷ Et l'on souvient ici du cas de Florian qui, ayant son diplôme de préparateur physique, n'est pas parvenu exercer le métier pour lequel il a été formé, précisément parce qu'il s'est heurté au préjugé sur le handicap au moment de l'entretien d'embauche : « *Un valide qui entraîne un handicapé, ça ne pose pas de problème. En revanche, l'inverse c'est pas possible.* » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

⁷⁸ Nous faisons référence au livre de Stefan Zweig, *La guérison par l'esprit*, publié en 1931 pour la première fois, en 1982 pour l'édition française (Zweig, 2013).

⁷⁹ Dans le discours des enquêté·es, la spécificité professionnelle des « *psy*s » n'a pas été - ou rarement - précisée. On ne sait donc pas, par exemple, si le ou la professionnel·le consulté·e est psychologue, psychanalyste ou encore psychiatre, chacune ayant un parcours de formation, des diplômes spécifiques, ainsi que des manières d'accompagner particulières (déroulement, durée et coût d'une séance, mode d'écoute et d'intervention, remboursement ou non par la sécurité sociale, etc.).

parfaitement ordinaire dans le milieu du sport). Parfois associés, parfois dissociés, le corps et l'esprit sont souvent considérés comme un outil de travail, un outil avec lequel il faut travailler (« *il faut pas qu'il casse* », Hugo), un outil dont il faut aussi prendre soin.

On peut commencer par mentionner le rôle du kinésithérapeute et du médecin traitant qui consiste à suivre de près les avancées sportives des enquêtées. Par exemple, il s'est installé, entre Manon et ces deux professionnels de santé, une certaine relation de proximité qui permet à notre interlocutrice de pouvoir compter sur eux en cas d'urgence. « *En plus, ajoute-t-elle, tout ça est à peu près remboursé par la sécu* » :

« Il y a mon médecin traitant, qui est médecin du sport, après j'ai aussi mon kiné avec moi. J'ai leur numéro, et en cas de bobo, je les appelle tout de suite. Et général, ils me prennent en urgence. Donc ça, c'est génial. Comme ça, j'ai toujours des réponses assez vite. Par exemple, pour une entorse, je sais que si j'appelle ma kiné et le médecin, je peux faire une échographie le lendemain, donc ça, c'est incroyable. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Parmi les acteurs qui agissent sur le corps des enquêtées, le rôle du préparateur physique a été régulièrement évoqué. De façon générale, il vise l'amélioration de la performance du corps en vue d'atteindre son meilleur potentiel (Le Scanff, 2005). Il répond ensuite aux besoins spécifiques du sportif. Pour Driss, par exemple, il s'agit, à partir d'un programme d'entraînement personnalisé, de perdre du poids, de le stabiliser puis de le contrôler sur le long terme :

« J'ai essayé plusieurs fois d'aller à la salle pour maigrir, de gérer mon alimentation. Mais il suffit qu'une mauvaise nouvelle arrive et hop ! On se remet dans les habitudes, des échappatoires... Mais grosso modo, si j'allais pas bien, je m'envoyais un tacos trois viandes. [...] La dernière fois que c'est arrivé, c'était parce que je redoublais mon année de kiné que mes objectifs sportifs n'avaient pas été atteints, une blessure qui est arrivée en avril aussi, et mon hernie qui est revenue avec la sciatique paralysante, bref tout un tas de trucs. C'est sur tout ça que j'ai pris un préparateur physique. Ça marche pour l'instant... » (Driss, 34 ans, goalball.)

Au moment où nous rencontrons Manon, le rôle du préparateur physique a été de l'amener à instaurer une discipline quotidienne vis-à-vis de son corps, en vue de maintenir une certaine forme physique, de renforcer sa souplesse et son endurance :

11.07.2022, ville de Seine-et-Marne, domicile de l'enquêtée.] Je me rends chez Noémie, golfeuse de 14 ans, malentendante, aspirant à devenir joueuse professionnelle. Cette jeune femme, plutôt grande (plus d'1 m 70), blonde, au regard ultra-déterminé, se ronge les ongles, un acte qu'on interprète ordinairement comme un signe de stress. [...] Mon interlocutrice cherche à réunir autour d'elle les moyens d'atteindre ses buts : faire un bon résultat aux championnats du monde du golf des sourds et malentendants à la fin de l'été, poursuivre sa formation de golfeuse aux États-Unis après son bac, devenir professionnelle dans ce sport. Elle m'a convié chez elle aujourd'hui pour que je puisse assister à une séance de préparation physique [...].

9 h 30. Arrivé au domicile de Noémie, je suis accueilli par cette dernière et sa mère. [...] Je découvre un grand appartement (loué), un duplex [...]. La grande mezzanine de l'appartement est devenue la chambre de l'enquêtée, une chambre dédiée au golf : sac avec clubs, tapis de putting au sol, trophées, balles gagnées lors de tournois, etc. « *Y a des trucs, c'est plus pour la déco* », commente-t-elle [...]. Noémie a d'ailleurs accroché, le long de la rambarde de la mezzanine, le drapeau français, signe de son appartenance à l'équipe de France U16 de golf⁸⁰. Le drapeau est donc visible de sa chambre, certes, mais aussi du salon : « *On a dit oui* » me dira plus tard la maman amusée, peut-être fière aussi.

10 h. Le préparateur physique de Noémie arrive. C'est un homme, âgé de plus de 50 ans et professeur d'EPS par ailleurs. Le but d'aujourd'hui est de montrer plusieurs exercices physiques à l'enquêtée, des exercices qu'elle doit faire tous les jours, tous les matins pour être précis, et « *tout au long de [sa] carrière* » lui précise-

⁸⁰ U16 est la contraction de « *Under the age of 16* » en anglais. Il s'agit donc d'une catégorie sportive réservée aux joueurs-ses de moins de 16 ans.

t-il avant d'effectuer le premier des cinq mouvements de ce qui est appelé « *les cinq Tibétains* »⁸¹. Celui-ci ressemble à un mouvement de gymnastique douce, à un étirement, comme les autres mouvements d'ailleurs. Noémie, placée sur un tapis de sol vert, suit à la lettre les directives du préparateur et tente donc de reproduire les gestes indiqués. Assise, debout, à genoux, étirant ses bras, ses jambes ou son dos... Noémie rigole parfois, faisant rire sa maman : « *C'est pas son fort la souplesse* » me dit-elle alors souriante [...]. « *C'est une routine journalière - précise le préparateur, 7 jours sur 7, entre 10 et 20 min par jour, dont 10 minutes obligatoires.* »

[...] La séance se termine, il est à peine 11 h. Noémie et le préparateur viennent s'asseoir autour de la grande table à manger du salon, là où la mère et moi-même étions déjà installés. Le préparateur revient sur la séance du jour et insiste une de fois de plus sur la nécessité de mettre en place cette routine au quotidien : « *Que tu sois fatiguée, en vacances, la veille d'une compétition, tu fais ta routine.* » Puis il aborde le sujet des championnats du monde des sourds et malentendants qui se dérouleront à Hawaï à la fin de l'été, sujet central puisqu'il sera l'accompagnateur de Noémie tout au long de cette compétition.

Dans cet extrait du journal de terrain, on peut s'apercevoir que le préparateur physique a été choisi pour être l'accompagnateur de Noémie dans un événement sportif international, ce qui le sort en partie de son rôle habituel auprès d'elle : « *qu'il y ait un adulte avec [elle]* ».

On a pu observer à plusieurs reprises cet « élargissement de rôle » de certains acteurs qui forment l'environnement sociosportif des enquêté-es, à l'image du préparateur mental. Celui-ci est sans nul doute l'acteur le plus cité par nos interlocuteurs-trices. Son intervention peut d'ailleurs largement dépasser le cadre du sport : « *C'est simple, moi, il a organisé mon mariage !* », dira Christophe (51 ans, tennis fauteuil). Plus généralement, à travers les propos des enquêté-es, on se rend très vite compte que son rôle se confond avec celui de « psy ». D'ailleurs, pour Hugo, il ne fait aucun doute que les préparateurs mentaux portent une « *double casquette* » :

« En soi, c'est des pys, mais qui sont spécialisés dans le domaine du sport. La préparation mentale, c'est de la psychologie quand même. Ma préparatrice, elle a fait une école de psychologues à Lyon. Après, je ne sais plus trop pourquoi et comment elle s'est orientée vers la préparation mentale. [...] Mais on en a besoin quand même dans le sport en fait. Ceux qui pensent qu'on n'en a pas besoin, qu'on est juste des machines, ne connaissent pas vraiment le sport. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Gérer l'angoisse, l'anxiété ou le stress, savoir se relâcher, améliorer la confiance en soi, éviter la peur de se blesser... Tout l'enjeu du préparateur mental et/ou du « psy » (certains s'entourent des deux professionnels) se situe dans cette zone-là, dans ce qui se joue psychiquement, intérieurement pour les enquêté-es, notamment avant, pendant ou après les compétitions. Noémie, dont on a déjà précisé qu'elle fait partie de l'équipe de France féminine U16 (moins de 16 ans), bénéficie du soutien d'une préparatrice mentale, comme chaque joueuse de cette équipe. Celle-ci est notamment disponible par téléphone « en cas de besoin », voire pour des entrevues « en face à face »⁸² :

« La dernière fois que je l'ai vue, c'était après les Deaflympics au Brésil. J'avais le jet lag dans la tête et j'allais faire une compétition France dames une semaine après. On avait une équipe de bras cassés. Toutes les filles avaient abandonné l'équipe deux semaines avant : une qui s'était fait une fracture du poignet, une qui préférait se concentrer sur les compétitions seniors, une - la meilleure de l'équipe - qui avait son épreuve de bac de sport le 1^{er} jour de la compétition... J'étais d'un coup la meilleure de l'équipe, mais j'avais pas un niveau de fou... Voilà, j'ai pas supporté la pression, la pression que je me mettais à moi-même : "je suis la meilleure de l'équipe donc je dois porter tout le monde". [La préparatrice mentale] m'a écoutée, elle m'a aidée à redescendre. Elle a trouvé les bons mots pour me rassurer et pour me faire complètement changer d'avis. Je la prends un peu comme une psy, pour me livrer sur ce que je ressens. Elle m'aide aussi sur tout ce qui est

⁸¹ Voir entre autres Histel-Barontini (2021).

⁸² Cela fonctionne d'une façon similaire (par téléphone et en face à face) avec le préparateur mental de Christophe (tennis fauteuil), lequel est qualifié « *d'homme libre* » ou « *d'indépendant* » par cet enquêté, n'étant affilié « *à aucune institution sportive ou autre* ».

respiration, les exercices pour se calmer, pour lâcher ses émotions, etc. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendante.)

Certain-es enquêté-es évoquent, comme Noémie, avoir un besoin d'un accompagnement pour « *gérer la pression* », mais aussi « *les objectifs* » (Driss) ou encore pour mieux supporter les défaites (Fortuné, 39 ans) : « *On ne nous apprend pas à perdre, je vois un psy pour ça.* » D'autres disent apprendre, avec leur préparateur mental à avoir confiance en eux :

« J'ai dû lister 50 de mes qualités, après la 10^e, c'était hyper dur. [Le préparateur] m'a dit que c'est là que le travail commençait vraiment. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

D'autres enfin évoquent la nécessité de clarifier leur passé, pour mieux comprendre le présent :

« Psy ou préparateur mental, moi je vois les deux hein. J'ai besoin d'avoir une connaissance un peu de mon histoire quoi. [...] Des fois je me sabote pendant un match et je perds. Je cherche un truc avec la psy autour de mon père, de ma relation avec lui quand j'étais jeune. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

Au fond, on touche à la question du « mental », un terme central dans le monde du sport et (donc) dans le système de pensée des enquêté-es. Il renvoie probablement à plusieurs notions et interrogations, au croisement de plusieurs disciplines, entre ce que les psychanalystes nomment « la psyché » (Caillé, 2011), les sociologues « les représentations sociales » (Jodelet, 1991), les philosophes « l'esprit » (Dortier, 2014). Ces notions, sans pour autant d'accord commun à propos de leur définition exacte, tournent autour de l'intériorité humaine, une intériorité sur laquelle les enquêté-es cherchent à avoir prise, si minimale soit-elle, pour avancer dans leur quête d'optimisation de leurs performances.

Ce que l'on peut retenir dans tous les cas, c'est que le/la sportif-ve n'est pas seul-e dans sa trajectoire sportive. Il ou elle est entouré-e d'un « staff », composé de personnes - bénévoles et/ou professionnelles - qui ne sont pas là de façon nécessairement permanente : certains restent longtemps (Julien à le même entraîneur depuis l'âge de 9 ans) alors que d'autres ne sont que de passage (« *ce kiné, m'a déglingué, je ne l'ai vu qu'une fois* », Andréas). Entre les « permanents » et les « temporaires », beaucoup cherchent à trouver « *la bonne formule de fonctionnement* » (Thomas), comme le synthétise Manon :

« J'ai ma coach d'athlétisme, logique, ma coach de préparation physique à la salle, la muscu' quoi. J'ai ma kiné que je vois toutes les semaines, j'ai mon préparateur mental, un homme quand même (rire). Donc ça, c'est les quatre permanents. [...] Chacun reste quand même à sa place et ils communiquent tous les uns avec les autres. Moi, je n'interviens pas là-dedans. Ça arrive que ma coach d'athlé appelle mon préparateur mental pour savoir comment je vais, que ma kiné appelle ma coach si j'ai un bobo, que mes coachs parlent entre elles pour faire les programmes d'entraînement, etc. [...] Mais j'ai mis du temps à créer cette équipe. Honnêtement, j'ai galéré, 2-3 ans je dirais. Parce qu'il y avait toujours un élément qui fonctionnait pas avant. Et là, depuis janvier 2022, j'ai vraiment trouvé. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Le cadre sociosportif relativement stable de Manon, « *l'équipe* » pour reprendre ses termes, rappelle une fois encore que la haute performance est une affaire de groupe, de travail de groupe pour être plus précis. Entraîneur(s), préparateur-trice physique, préparateur-trice mental et/ou psy, kinésithérapeute, médecin, mais aussi - comme nous l'avons vu précédemment - coéquipier(s), guide(s) ou encore proches familiaux et amicaux... Tous ces acteurs et actrices, ou du moins une partie, agissent quotidiennement auprès des handisportifs-ves de cette enquête. Ils interagissent entre eux, travaillent ensemble parfois et sont très souvent considérés comme une ressource pour nos interlocuteurs-trices. En d'autres termes, les trajectoires sociosportives de nos athlètes, de même que leurs performances, ne peuvent pas se penser en dehors des groupes - encadrants sportifs, partenaire(s) (handi)sportifs et proches familiaux/amicaux - grâce auxquels elles se développent.

6.3 La place des fédérations : fédération multisport et fédération unisport

On peut considérer que les fédérations sportives auxquelles sont rattachées nos enquêtées ont une incidence plus ou moins directe sur l'itinéraire sportif de certaines d'entre elles et eux. Ce point a été mis en exergue par les joueurs-ses de tennis fauteuil qui, depuis six ans (2017), ne sont plus affiliés à la FFH (Fédération française handisport), mais à la FFT (Fédération française de tennis)⁸³. Cela participe d'un mouvement plus général dans lequel plusieurs disciplines handisportives (quinze en tout au 1^{er} décembre 2018⁸⁴), jusqu'alors encadrées par la FFH (fédération multisport dite « affinitaire⁸⁵ »), sont aujourd'hui organisées par des fédérations sportives « traditionnelles » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral). Ainsi, depuis quelques années, la Fédération française d'aviron est chargée du para-aviron, la fédération française de judo, du parajudo, la fédération française de volley-ball, du para volley-ball, etc. Pour les fédérations délégataires, il s'agit entre autres d'organiser les compétitions, d'assurer l'encadrement, le suivi et les sélections des équipes de France, d'établir les règles techniques propres à la discipline concernée ou encore de proposer l'inscription de sportifs-ves sur la liste ministérielle dite aussi liste des « SHN » (sportifs-ves de haut niveau)⁸⁶.

Concernant les joueurs de tennis fauteuil de cette enquête, le changement de fédération représente d'abord le passage d'une fédération multisport (la FFH) à une fédération dédiée à un seul sport, le tennis :

« On n'est plus dans la fédération handisport, on est dans la fédération française de tennis. Donc, on a affaire à une structure fédérale qui est habituée à cette pyramide. Leur modèle de compétition, c'est des entraînements par jour, ce sont les paramètres de la performance. Ça OK, on se cale là-dessus. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Depuis le passage de la FFH à la FFT, les joueurs-ses de tennis fauteuil « *se calent* » sur l'organisation fédérale et pyramidale du tennis « valide » (son système de compétition et de classement au haut niveau jusqu'aux premières places). Christophe, comme d'autres enquêtés, remarque ainsi plusieurs changements significatifs : davantage de tournois durant l'année, programmation différente de ceux-ci, nouveaux tournois et nouveaux formats de certains matchs, une plus grande visibilité sociale et médiatique (par le biais de la télévision et des réseaux sociaux pour reprendre les deux médias cités par les enquêtés concernés).

« On a le droit aux TMC par exemple, aux tournois multichances⁸⁷. C'est les tournois qui se déroulent sur une journée. En gros, tu joues 4-5 matchs dans la journée sous des formats un peu raccourcis, des matchs 1h, alors qu'on est sur des matchs de 2h en moyenne d'habitude. Voilà, ça permet par exemple aux joueurs de venir sur un samedi et de ne pas forcément poser des jours au boulot pour faire un tournoi. C'est plus pratique. Ça apporte de nouvelles possibilités on va dire. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

⁸³ Dans l'enquête, les joueurs de goalball et les para-athlètes sont affiliés à la fédération française handisport (FFH) ; les joueurs de tennis fauteuil à la fédération française de tennis (FFT) ; et Noémie, golfeuse déficiente auditive, mais concourant parmi les golfeuses « valides », à la fédération française de golf (FFGolf).

⁸⁴ https://guide.handisport.org/catalogues/catalogue_accessible/la-pratique-sportive/la-delegation-en-questions.html (consulté le 19.07.2023)

⁸⁵ Les fédérations multisports, « qui permettent la pratique de plusieurs sports, [...] sont scolaires ou affinitaires, c'est-à-dire qu'elles regroupent des personnes partageant un point commun (profession, religion, géographie, handicap, etc.). » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1258#:~:text=Une%20f%C3%A9d%C3%A9ration%20sportive%20organise%20et,par%20la%20loi%20de%201901> (consulté le 20.07.2023)

⁸⁶ Voir <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838> (consulté le 11.10.2023)

⁸⁷ <https://www.fft.fr/competition/tennis/messieurs/tournois-multi-chances-tmc-messieurs> (consulté le 19.07.2023)

Au fond, le changement de fédération, relativement récent, a induit un changement des conditions professionnelles d'exercice du tennis fauteuil. Plusieurs enquêté-es relèvent en outre un traitement différencié entre les joueurs-ses de tennis dits « valides » et les joueurs-ses en fauteuil, notamment en ce qui concerne la mise en spectacle des grandes compétitions, celles susceptibles de mieux faire connaître ce handisport, de générer davantage de licencié-es chaque année ou encore de faire du tennis fauteuil un handisport « *bankable* » :

« Une fois que tu adhères aux critères de cette fédération, elle te traite avec son approche. L'impression que j'ai, c'est que la FFT fait un chèque en se donnant bonne conscience pour les handicapés et puis c'est tout. Elle ne cherche pas à développer le tennis fauteuil, à en faire un business, à monter un vrai spectacle... Ils pensent que ce n'est pas "bankable" et puis c'est tout. Puis en tant que Fédé, tu as une mission d'accessibilité, tu as une mission d'avoir de plus en plus d'adhérents. C'est pas encore ça. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Dans cette déclaration, Christophe signale un point fondamental. Les joueurs et joueuses professionnel·les de tennis fauteuil sont des sportifs-ves en situation de handicap moteur. Leur handicap nécessite souvent (mais pas toujours) de se déplacer en fauteuil roulant en dehors des courts de tennis, ce qui suppose des aménagements spécifiques : accessibilité aux terrains, aux vestiaires, aux sanitaires, etc. Auparavant, cette « *mission d'accessibilité* » revenait en grande partie à la FFH d'après les enquêté-es. Aujourd'hui, elle revient davantage à la FFT. C'est aussi cela que soulignent plusieurs interlocuteurs-trices : la FFH a une certaine expertise à propos des sportifs-ves en situation de handicap moteur et sensoriel « *jusqu'au très haut niveau* », sur les façons de lier sport(s) et handicap(s) en termes de mise en place du handisport, d'accessibilité ou de mise en sécurité des pratiquant·es, etc.⁸⁸.

« Je ne suis pas contre l'inclusion des handisports dans les fédérations traditionnelles. Mais je suis contre le fait que ça se fasse de manière brutale, qu'il n'y ait pas d'accompagnement. Parce que pour gérer un sport, faut quand même avoir l'expertise de la base du sport jusqu'au très haut niveau. [...] Ce qu'on sait faire : on sait faire des sports en situation de handicap, les personnes qui travaillent pour des associations fédérées par la fédération, elles ont des compétences sur le public. Je crois à l'inclusion si c'est fait dans le cadre des alliances, c'est-à-dire de faire travailler les fédérations ensemble. Je vois ça comme ça » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

Plusieurs enquêté-es relèvent ainsi ce qu'ils et elles perçoivent comme étant une différence « culturelle » entre la FFT et la FFH. La FFT, tout d'abord, « *a la culture du point, du ranking* » (Romain). Elle valorise économiquement et socialement la haute performance selon un classement des meilleur·es joueurs-ses de tennis fauteuil. La FFH, ensuite, répond également à une logique similaire de classement des handisportifs-ves de haut niveau. Mais elle semble aussi - et tout autant - prêter une attention particulière à la situation de handicap (moteur et sensoriel) et à ce qui se joue socioprofessionnellement à côté du sport pour les handisportifs. En d'autres termes, il existerait d'après les enquêté-es un soutien de la FFH dont le but est qu'aucun·e handisportif·ve de haut niveau ne soit « *laissé-e sur la touche* »⁸⁹ :

« Il y a un service sociopro' d'accompagnement à la FFH. Ça débloque des subventions, mais c'est à eux de les faire les démarches, mais ceux chez nous qui sont sportifs élite, nous on a un service socioprofessionnel qui les accompagne. » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

Cela signifie-t-il que la FFT ne propose pas d'accompagnement socioprofessionnel aux handisportifs-ves de haut niveau ? Il existe bien, du côté des joueurs-ses de tennis « valides », un parcours institutionnalisé

⁸⁸ On peut rappeler que la FFSA (Fédération française du sport adapté), non concernée dans ce travail d'enquête, a la charge d'organiser et de développer les sports pour des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

⁸⁹ Propos de Gérard Masson, président de la FFH en 2017, remplacé depuis janvier 2018 par Guislaine Westelynck (voir présentation [en ligne](http://www.handisport.org/) sur www.handisport.org/ - consulté le 19.07.2023).

vers le haut niveau (on pense aux CNUT par exemple⁹⁰) ou vers la reconversion (pour les joueurs-euses en fin de carrière sportive)⁹¹. Ce chemin-là est-il ouvert et adapté aux handisportifs-ves ?

Quoi qu'il en soit, le soutien socioprofessionnel de la FFT comme celui de la FFH, pour Romain comme pour Élodie et Driss, est « *réservé aux plus forts et c'est tout* » :

« La FFT c'est pire. Eux, c'est un *ranking*. Donc c'est un classement, ils t'aident à partir d'un classement. La FFH, là-dessus, ils regardaient plus le projet sportif que le classement. Le classement comptait aussi, mais, si y avait un beau projet, on se disait : bon allez, on soutient quand même. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« L'accompagnement des sportifs... Déjà il faut être sur liste ministérielle. Mais sinon, ils s'en fichent la FFH de l'accompagnement ! Tu te rends compte, s'ils doivent gérer tous les handi', ils ont pas fini, hein ! » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« Ce n'est pas : on t'aide à devenir le meilleur, non, non. Je vais caricaturer, mais grosso modo c'est : tu te débrouilles tout seul, tu te dépatouilles pour être le meilleur, et une fois que tu es le meilleur, on t'aidera. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Ce point de vue - selon lequel le soutien se déclenche à partir du moment où l'on est hautement performant, et non pas pour accompagner les sportifs-ves vers leurs (premières) hautes performances - est ressorti plusieurs fois dans les entretiens, y compris dans le discours du directeur sportif fédéral que nous avons rencontré. Ce point-là, de même que ceux développés précédemment, soulève plusieurs questionnements sur les rôles de la FFH et des fédérations traditionnelles en ce qui concerne l'accompagnement des handisportifs-ves de haut niveau : dans le développement de leur carrière sportive ou celui d'une « double carrière », dans l'après-carrière sportive et, de façon plus générale, dans la sécurisation de leur parcours de vie.

Par ailleurs, les aides fédérales destinées aux sportifs-ves varient d'un handisport à l'autre, en fonction notamment de son développement structurel, social et économique sur le territoire français

Les ressources organisationnelles, matérielles et financières allouées au goalball par la FFH (laquelle assure et promeut plus de 50 disciplines sportives) ne sont pas similaires à celles allouées au tennis fauteuil par la FFT (laquelle gère 5 disciplines)⁹². Pour s'en rendre compte, on peut reprendre l'exemple d'Élodie qui signale ci-dessus une prime fédérale exceptionnelle de 2 500 € pour un bon résultat avec l'équipe de France lors d'une compétition internationale, contre 15 000 € versés par la FFT à Julien : « *C'est pour mon classement, c'est comme ça chaque année, si je maintiens ma place.* » Dès lors, on comprend que les ressources des fédérations - ici économiques - peuvent impacter la vie sportive des enquêté-es. Il se peut d'ailleurs que l'encadrement fédéral soit jugé insuffisant pour répondre aux aspirations sportives de haut niveau de certain-es interlocuteurs-trices, ce qu'explique notamment Manon (affiliée à la FFH) ou Julien (affilié à la FFT) :

« Au niveau de la fédé, euh... (rire) ils font ce qu'ils peuvent ! Je pense qu'on a encore des problèmes au niveau de la gestion et de l'organisation dans cette fédé, au niveau du suivi, de plein de choses. C'est pas encore assez pro', je trouve. Après, c'est pas si mal non plus. Mais il y aurait des évolutions à faire par rapport à nos organisations, à nos déplacements, à la gestion de l'équipe [de France]. Des fois, c'est un peu brouillon. C'est pour ça que je me suis éloignée et que je fais plus mon truc dans mon coin avec mon équipe. Mais ça évolue quand même, que ce soit le nombre de licenciés, le nombre de clubs handisport, le nombre de coaches qui

⁹⁰ Centres nationaux universitaires de tennis, conciliant études et pratique intensive de tennis.

⁹¹ L'accompagnement vers la reconversion proposé par la FFT « s'adresse aux listés ministériels et top 500 WTA/ATP » (en ligne sur <https://www.fft.fr/actualites/accompagnement-socioprofessionnel-engagement-carriere>) (consulté le 26.09.2024).

⁹² <https://www.handisport.org/la-licence-ffh/> ; <https://www.fft.fr/la-federation/decouvrir/presentation-generale-de-la-fft> (consultés le 20.07.2023)

savent entraîner aussi du handicap. Ça évolue et ça, faut le dire. C'est bien. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« Par rapport à ce joueur japonais, je me prépare comme un mec qui fait du loisir, alors que, lui, il est tout de suite dans le sport de haut niveau. Et nous, on a la fédération qui se prépare seulement aujourd'hui⁹³ pour Paris 2024. Donc c'est un peu tard. Lui, ça fait 15 ans qu'il se prépare. Nous, ils sont venus cette semaine pour nous dire : on va préparer 2024. C'est des rigolos. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Les données collectées et exposées ne sauraient rendre compte avec exactitude du rôle des fédérations sportives dans les trajectoires des enquêté-es. Mais elles sont suffisamment consistantes pour signaler que ces fédérations ont un effet sur leurs carrières sportives, ne serait-ce que par leur mission générale d'assurer et de promouvoir la pratique de sa ou ses disciplines au haut niveau. À ce sujet, quelques interlocuteurs.trices, ont signalé - trop brièvement durant les entretiens - le rôle de la DTN (Direction technique nationale), propre à chaque fédération. Pour Lucile notamment, para-athlète, la DTN de la Fédération française handisport a joué un rôle de « détection » et d'orientation vers l'INSEP⁹⁴.

L'article L131-15 du code du sport stipule que chaque fédération sportive doit proposer « un projet de performance fédéral constitué d'un programme d'excellence sportive, d'un programme d'accession au haut niveau comprenant notamment des mesures visant à favoriser la détection [...] des sportifs [...] et d'un programme d'accompagnement à la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau⁹⁵ ».

Le CFH (Centre fédéral handisport), une association loi 1901, « sous l'égide » de la FFH, relève précisément du projet de performance fédéral. Elle est « donc une filière d'accès au sport de haut niveau »⁹⁶. Depuis sa création en 2011, le CFH forme ou a déjà formé 68 sportifs-ves en tout (basket fauteuil, athlétisme handisport, natation handisport et tennis de table handisport). Ce centre est missionné pour « former les jeunes talents et accélérer leur formation en vue des échéances sportives internationales ». Aucun des protagonistes de cette enquête n'a mentionné ou participé à ce programme.

Ces trois courts exemples - concernant la direction technique nationale, le projet performance fédéral ou encore le centre de formation handisport - montrent qu'il y a tout un domaine de recherche qui reste à explorer pour saisir plus en profondeur la place tenue par les fédérations dans les carrières des handisportifs-ves de haut niveau (dispositifs existants, modalités de recours, effets attendus, etc.). Plus généralement encore, il y a tout un pan à étudier aux deux bouts de la chaîne du sport de haut niveau, c'est-à-dire tout ce qui concerne la nature des relations entre le ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, les fédérations unisport ou multisport, les clubs sportifs, et les sportifs-ves elles et eux-mêmes.

⁹³ Entretien réalisé le 11.06.2022, à un an et deux mois des Jeux paralympiques de Paris

⁹⁴ Pour être plus précis, la Direction technique nationale de la FFH se divise en cinq pôles, chacun ayant des objectifs et des champs d'action spécifiques : développement (augmenter le nombre de licenciés, développer et structurer l'offre sportive), performance (détecter et accompagner les jeunes vers la performance, développer les structures d'accueil, performer avec les équipes de France), expertise (transmettre leur expertise sur les handisports, accompagner des « acteurs externes ») formation (former des animateurs, des éducateurs sportifs, des agents de développement, des entraîneurs, etc.) et territoire (entre autres accompagner les clubs et les territoires dans la mise en place d'un ou plusieurs handisports au sein de leur structure). (Voir [en ligne](#) sur www.handisport.org -consulté le 20.07.2023).

⁹⁵ Voir [en ligne](#) sur www.legifrance.gouv.fr/ - consulté le 20.07.2023)

⁹⁶ <https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2020/07/Projet-de-structure-CFH-vDEF.pdf> (consulté le 20.07.2023).

TROISIÈME PARTIE

Le handisport de haut niveau, c'est quoi ?

Jusqu'à maintenant, nous avons cherché à retracer les parcours de vie des enquêtées, et plus précisément leur chemin pour atteindre le haut niveau sportif. Dans cette troisième et dernière partie, il s'agit maintenant de s'interroger sur ce « haut niveau », sur la manière dont ils et elles racontent leur passage au sommet de la pyramide handisportive, dont ce haut niveau est vécu et ce qu'il signifie pour nos interlocuteurs-trices porteurs-euses d'un handicap physique ou sensoriel.

Professionnels ou amateurs, dérivés des sports classiques (tennis fauteuil, athlétisme handisport) ou créés à partir d'un handicap (le goalball dans cette enquête), les handisports de compétitions présentent aussi la grande spécificité de classer les sportifs-ves à partir du handicap. C'est ce que l'on nomme dans le monde du sport la « classification ». Ce système, qui interroge, aboutit à une double opération : distinguer les sportifs en situation handicap des sportifs « valides » ; établir des « classes » de sportifs-ves en fonction du handicap des personnes (handicap mental ou psychique, physique ou sensoriel) et de son impact sur les performances. Comment se passe concrètement la classification ? Quels regards portent nos interlocuteurs-trices sur ce système de « tri » spécifique aux sportifs-ves en situation de handicap (« *on nous trie !* » Manon) ? Quels sont les effets de cette « classification » sur les performances et les résultats sportifs ?

Le haut niveau (handi)sportif, c'est aussi et surtout un système fondé sur la compétition, une mise en concurrence directe des un-es contre les autres, dont l'objectif est de performer. Elle se répète plusieurs fois durant une saison sportive (plus de 20 fois pour certain-es professionnel-les de tennis fauteuil rencontrés, « *c'est énorme* ») et elle peut être plus ou moins médiatisée, d'une « petite » chaîne YouTube pour le *Super European goalball league* (goalball) à la retransmission télévisée internationale pour les Jeux paralympiques¹. Il s'agit également, et à chaque fois, de se préparer aux (grands) événements, « *d'entrer dans l'arène* » (Fortuné), mais aussi de gagner ou de perdre, deux termes qui ont une résonance variable selon les enquêtées, leur histoire, leur rapport au sport, au « jeu » et aux performances, selon aussi les enjeux socioéconomiques que recouvre telle ou telle compétition dans le contexte de vie et de carrière qui est le leur à ce moment-là.

1. Regards croisés sur le haut niveau (handi)sportif

« Qu'est-ce qu'être sportif-ve de haut niveau ? » a été la seule question systématiquement posée en ces termes durant les entretiens. Elle a reçu différentes réponses, témoignant d'une représentation différenciée de ce que le haut niveau veut dire pour chacun-e. Néanmoins, ces réponses se recoupent en plusieurs points que nous allons évoquer maintenant de manière successive et succincte, avant d'en expliciter quelques-uns par la suite.

Il y a d'abord cette image de savoirs et de savoir-faire techniques, propres à chaque handisport, et dont la maîtrise ne peut s'acquérir que par une longue pratique.

¹ YouTube est un site de diffusion vidéo.

15.05.2022, préparation au tournoi de Roland-Garros.] Christophe joue en fauteuil un match contre son *sparring partner*. [...] À chaque fois qu'il frappe une balle, Christophe effectue comme un tour complet avec son fauteuil (presque 360°), probablement pour se replacer plus rapidement, conserver un mouvement avec son fauteuil, ne pas perdre son élan... Difficile à dire. Ce que je perçois, en revanche, c'est que, durant son tour complet, Christophe ne regarde plus la balle l'espace d'un instant. Cela n'arrive jamais du côté de son *sparring partner* qui est un joueur « valide » et qui, *a priori*, ne quitte jamais la balle des yeux.

À plusieurs reprises au cours de l'enquête, nous avons observé les joueurs-ses de tennis effectuer quasi automatiquement ce tour complet en fauteuil, un geste spécifique qui nécessite une certaine pratique avant de pouvoir l'accomplir sans difficulté. Ce n'est là qu'un bref exemple qui ne saurait rendre compte de tout ce qu'il faut apprendre pour jouer au tennis d'une part, y jouer en fauteuil d'autre part. À l'évidence, les entraînements quotidiens, la préparation aux compétitions et les compétitions régulières en elles-mêmes constituent la base de l'apprentissage jusqu'au plus haut niveau. Pour beaucoup, « discipline », « rigueur » et « régularité », « persévérance » sont des maîtres-mot, un idéal à poursuivre, un idéal qui s'incarne dans un niveau de performance à atteindre, une préparation adéquate, des records à battre, et parfois dans des sportifs-ves qu'ils et elles admirent, leurs "modèles" :

« Aujourd'hui, en 400 m, je vise 50 secondes. Mon record, 52 secondes et 7 centièmes. C'est ça, et ce record-là, il date de 2019-2020. Il date depuis longtemps, Mais j'ai fait des séances d'entraînement où j'étais mieux, où je m'entraînais sur des bases de 50-51. Donc c'est ça aussi, pendant longtemps, j'étais en mode je ne peux pas être sportif de haut niveau si je suis aussi lent. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

« Le haut niveau, c'est la préparation. Moi je suis au haut niveau parce que je m'entraîne tous les jours et que je fais des tournois tout le temps. Après, y a des mecs, c'est des tueurs. Cristiano Ronaldo², il s'entraîne du matin au soir. Les mecs, ils s'arrêtent jamais. Pas UN écart ! Rien du tout. Pas de coca, rien ! [...] Moi je dois toujours faire attention à mon poids parce que je peux devenir encore plus gros que maintenant. Toujours faire attention. Bon, tu je suis un gros fan de la viande du kebab. [...] D'habitude, quand je rentre de tournois, le 1^{er} truc que je fais, je prends plat avec la viande du kebab (rire). » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

« Tiger Woods³, la façon dont il s'entraîne, c'est un modèle pour ça. Il s'entraîne tout le temps, il se lève tous les jours à 4 h 30, il finit sa journée à 18 h 30... Y a ces choses-là, où en fait il a une routine qui est tellement synchronisée. Il est tellement discipliné, rigoureux. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

« Maintenant je pense que je ne suis pas encore haut niveau parce que je n'en ai pas encore la discipline, je n'en ai pas encore la rigueur là-dessus, j'ai encore beaucoup de progrès à faire. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Ces quatre extraits d'entretien montrent que le haut niveau est avant tout une quête, une quête pour s'approcher de l'image du/de la sportif-ve de haut niveau qu'ils et elles aimeraient devenir. George Devereux emploie à ce propos l'expression évocatrice de « modèle de soi » (Devereux, 1980, p. 230). Pour certain-es, comme Noémie (citée précédemment), mais aussi comme bon nombre de nos interlocuteurs-trices, ce qui compte avant tout c'est le *ranking*, le classement du/de la sportif-ve (s'il s'agit d'un sport individuel) ou de l'équipe (s'il s'agit d'un sport collectif). Plusieurs enquêtés-es ont ainsi clairement exprimé leur désir d'être parmi les meilleur-es, si ce n'est le/la meilleur-e dans leur discipline, c'est-à-dire être au sommet du plus haut niveau :

« Premier tournoi national en 2007, je gagne [...] et le mec que je bats a été n°12 mondial. Et il a participé aux Jeux de Sydney. Je me projette numéro un direct et je fais tout mon programme pour devenir numéro un. Mon rêve c'est d'être numéro un. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« Quoi qu'il arrive, il faut s'entraîner. Si on veut être meilleur, si on veut être le meilleur ou la meilleure, il faut s'entraîner. Il faut s'entraîner pour améliorer ses qualités et avoir moins de faiblesses. Toutes ces choses-là

² Joueur de football professionnel toujours en activité.

³ Joueur de golf professionnel toujours en activité.

font que, qu'on soit valide ou non valide, on peut complètement être meilleur. » (Noémie, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

« Je vise le haut du panier, je suis un compétiteur. Mais pour moi, le meilleur joueur doit faire gagner son équipe. [...] Marquer le plus grand but de la compétition, c'est bien pour l'ego, mais derrière l'équipe elle n'en a pas les lauriers. Le meilleur, c'est celui qui fait gagner son équipe. » (Driss, 34 ans, goalball.)

La volonté profonde d'être le/la meilleur·e sportif·ve ou la meilleure équipe anime profondément la plupart de nos interlocuteurs·trices, ce qui donne probablement un premier sens au terme de « compétiteur·trice » entendu régulièrement durant l'enquête. Il désigne celles et ceux qui pratiquent la compétition, certes, mais aussi celles et ceux qui l'apprécient, apprécient la confrontation aux autres pour tenter d'en sortir victorieux·se. Et le (handi)sport de haut niveau, par son système pyramidal de compétitions, est le moyen officiel d'accéder aux premières places, d'être reconnu - par la performance réalisée, le podium, le trophée, etc. - comme faisant partie de l'élite (handi)sportive⁴. Ce désir de réussir et cette (con)quête des premières places constituent, dans les discours de la majorité des enquêté·es, un moteur puissant de comportement, et probablement « un moteur de la performance » (Fauquet, 2011, p. 11).

Et tout cela se construit avec la spécificité du handicap dont le/la sportif·ve est porteur·euse, que ce handicap soit moteur ou sensoriel, relativement stable ou évolutif. Lucile, déficiente visuelle, catégorisée aujourd'hui T12 en athlétisme handisport (course de 60 m), se prépare à passer dans la catégorie T11⁵. Elle témoigne :

« Dans la catégorie 12, dans laquelle je suis encore, tu n'as pas de masque [d'obscurcissement sur les yeux] pour courir le 60 m. Tu peux en avoir un, sauf que, chez les 12, personne ne porte de masque parce qu'entre guillemets on pense que c'est plus simple de courir avec un guide [voyant] sans masque qu'avec un masque. Moi, avec mon guide, je porte un masque depuis pas si longtemps parce qu'il y a vraiment de fortes chances que je passe chez les 11. Du coup, on commence à se mettre en condition [...] En fait, je me suis rendu compte que, si je cours avec masque, bah c'est largement mieux. Sans masque, je peux avoir une vision parasite parce que j'ai encore ces réflexes de voyant où je veux regarder machin un truc nunuche. Et ça, ça me gêne plutôt qu'autre chose. Et là, avec masque, bah ça perturbe moins ma course, ma trajectoire. Je dévie moins. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Pour être plus précis, il s'agit de faire avec la spécificité de son handicap, son évolution éventuelle, mais aussi avec les contraintes et les règles de sa ou ses disciplines handisportives. Lucile, dans la catégorie T11 cette fois-ci, pratique également le saut en longueur. Tout comme le 60 m avec guide, elle doit toujours courir (et prendre son élan pour sauter). Son guide est toujours présent, mais dans une configuration et pour une finalité différentes :

[18.02.2023, Metz, championnat de France Athlétisme handisport.] À la demande du speaker, le silence se fait dans les gradins. Lucile s'élance sur la piste du saut en longueur, un bandeau sur les yeux. Son guide, placé à l'autre bout du couloir, près de la zone d'arrivée, frappe régulièrement dans ses mains pour l'orienter, pour qu'elle conserve sa trajectoire jusqu'au saut. Lucile court et se rapproche de ce qu'on appelle ordinairement « la planche d'appel », c'est-à-dire une planche en bois blanc sur laquelle on prend appui pour sauter [...], sauf qu'ici, dans cette discipline handisportive, il s'agit d'une poudre blanche, de la « chaux » ai-je appris plus tard⁶. Avec cette chaux, le point de départ du saut peut-être facilement identifié et le saut - qui se termine dans une fosse à sable - peut-être mesuré

⁴ Nous verrons que ce point-là est remis en cause par quelques enquêté·es qui estiment que la fermeture de certains handisports aux valides les empêche de se déclarer comme les « meilleures du monde » (Christophe), mais comme les meilleur·es de quelques-un·es, c'est-à-dire de la très grande minorité des handisportifs·ves qui pratiquent le tennis fauteuil.

⁵ Dans la catégorie T12, le champ de vision des coureurs·euses « est restreint à moins de 5 degrés et/ou [ils et elles] ont la capacité de reconnaître un objet en mouvement à une distance d'un mètre. Dans la catégorie T11, la déficience visuelle est quasi-totale, « certains peuvent distinguer un objet à 25 cm, mais tous concourent avec des lunettes noires et un guide voyant ».

<https://lexi.global/fr/sports/athletisme/piste/t12> ; <https://lexi.global/fr/sports/athletisme/piste/t11> (consultés le 23.07.2023)

⁶ <http://athletisme-handisport.org/wp-content/uploads/2017/03/Guide-classification-web.pdf> (consulté le 23.07.2023)

avec exactitude. Lucile exécute son saut sans problème. Le public applaudit, comme à la fin de tous les sauts que j'ai pu observer aujourd'hui.

Certes, les savoirs et savoir-faire propres à chaque handisport sont élaborés en fonction du handicap de la personne, acquis et consolidés à l'entraînement, reproduits le mieux possible en compétition. Mais il s'agit plus globalement d'un travail sur le corps tout entier, son corps, afin que celui-ci soit prêt à se confronter à l'effort exigé par le handisport pratiqué au plus haut niveau, qu'il soit prêt à performer le jour même des grandes compétitions, là où ils et elles ont le plus besoin de lui. Le handicap est alors pris en compte dans toute cette « préparation », parfois comme un élément central (« *mon handicap, pour le sport, me demande énormément de séances de kiné, je n'ai pas le choix* », précise Audrey), parfois comme un élément parmi d'autres (Adil), et parfois même comme un élément qui passe au second plan (Driss, déficient visuel, songe en priorité à perdre du poids par exemple). Toujours est-il que cette préparation du corps est indissociable de la préparation mentale, les deux dimensions étant souvent considérées comme les deux faces d'une même pièce de monnaie par les enquêtés.

La notion de « mental », récurrente dans les discours de nos interlocuteurs-trices, est une notion floue et polysémique. Pour certains, il s'agit de quelque chose qui se travaille, se renforce, se consolide avec la multiplication des expériences. C'est un apprentissage, en somme, qui vise à développer de plus grandes capacités « *de concentration, de gestion de l'enjeu, de quiétude par rapport à ce qui est train de se passer sur le terrain* » (Christophe). D'autres estiment que « le mental » dans le sport de haut niveau est plus dépendant d'une certaine connaissance de soi, de son histoire (familiale, scolaire, professionnelle), de son rapport au monde et aux autres, en particulier au moment où il faut obtenir des résultats, gérer la pression et/ou la frustration : « *Parce que c'est violent mentalement le sport de haut niveau, mieux vaut se connaître un peu* » (Julien). D'autres encore déclarent que « le mental » est d'autant plus important considérer « *qu'à un certain niveau, c'est le seul truc qui fait la différence* » (Romain).

Bref, dans la vision du haut niveau sportif de nos enquêtés, le « mental » et le « physique », nécessitent d'être « préparés », « conditionnés » pourrait-on dire, et cela dans un souci d'efficacité, de performance, mais aussi comme nous l'avons soulevé plus tôt dans ce travail, dans une recherche de dépassement de soi et du handicap. Encore faut-il que les conditions pour atteindre et rester au haut niveau soient favorables :

« Pour moi, le haut niveau, ça signifie un complexe équilibre à maintenir entre une vie professionnelle, une vie familiale, une vie sportive et quelque chose dont je parle un peu plus qu'avant, je sais pas trop pourquoi, peut-être avec l'âge, mais le handicap en fait. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Cette déclaration rappelle que le haut niveau sportif s'inscrit dans un contexte plus large, nécessitant une articulation « *complexe* » des temps de la vie qui elle aussi demande une gestion et, à chaque fois, une gestion du handicap : « *le handicap, c'est pas que sur le court de tennis, c'est partout, quand tu vas à la pharmacie, au cinéma* » (Julien). Mais si l'on reste sur le plan strictement sportif, la problématique des conditions du haut niveau se pense différemment selon que le (handi)sport est amateur ou professionnel.

2. Le haut niveau amateur et le haut niveau professionnel

Dans la définition que les enquêtés donnent du sport de haut niveau, il y a deux éléments supplémentaires qui sont apparus de façon répétée dans leurs témoignages : être en mesure de consacrer « tout » son temps au (handi)sport et pouvoir en vivre. Or, on a vu que la très grande majorité des personnes rencontrées dans cette enquête ont une activité professionnelle à côté du sport. Et pour la très grande majorité d'entre elles, cette seconde activité est indispensable pour que leur situation socioéconomique soit tenable.

2.1 Se professionnaliser : salarié ou entrepreneur

Pour autant, plusieurs enquêtés visent ou atteignent - quand leur handisport le permet - une professionnalisation progressive avec une rémunération et/ou une dotation toujours plus importante à mesure qu'ils et elles grimpent dans le classement. Ce point-là est rendu particulièrement visible du côté de celles et ceux qui tentent ou parviennent à « organiser l'acquisition et la légitimité de leurs compétences » (Larson, 1977, cité par Dubar, 2000, p. 153).

Transformer l'activité handisportive en profession et que cette dernière soit rémunératrice, tels sont les deux grands enjeux du haut niveau pour plusieurs enquêtés, en particulier du côté de ceux qui pratiquent le tennis fauteuil. Le haut niveau de ce handisport est indissociable du *ranking* international : « *le niveau national, c'est bien en dessous quand même, ça n'a rien à voir même* » (Florian). Pour tous ces enquêtés, il s'agit d'atteindre les plus hautes places de ce système de classement, voire la plus haute :

« Que faut-il faire pour en vivre [du tennis fauteuil] ? Que faut-il faire pour être le numéro 1 ? Il faut participer aux grands tournois. Comment participer aux grands tournois ? Il faut se qualifier. Il faut être dans le top 7 mondial. Comment être dans le top 7 mondial ? En jouant les tournois en dessous qui donnent des points, et en battant les mecs du top 10, du top 7, etc. Donc, je regarde et je programme, et je gravis les échelons. Après je vois les mecs, je gagne et je perds, et je me fais torcher, mais je grimpe. [...] Je m'achète un fauteuil spécial, je m'entoure de bonnes personnes, de belles collaborations. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Christophe commence par combiner son activité sportive avec son métier de vétérinaire. En 2009, il devient entièrement salarié d'une structure sportive privée professionnelle : « *C'est là que je deviens pro, joueur de tennis à 100 %.* » En 2012, ladite structure ferme ses portes et Christophe intègre l'armée en tant que salarié, « *comme jeune soldat, comme jeune sportif qui est aidé par l'armée* ». 2017 : il remporte un des tournois internationaux de tennis fauteuil parmi les plus cotés de ce sport :

« J'ai commencé à bosser différemment et avec un autre entraîneur, j'ai monté ma société [...] et là je suis à fond : nouveau fauteuil, nouvelle façon de jouer... Je continue à apprendre, et c'est fantastique. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Il ne s'agit pas ici de dresser un parcours sportif sans difficulté, incertitudes ou imprévus, mais plutôt de montrer un chemin socioprofessionnel qui commence par une double activité (tennis fauteuil/vétérinaire), continue par un poste salarié, passe par le montage d'une association (loi 1901) pour finalement finir avec le statut d'entrepreneur (il gère aujourd'hui une SAS avec son père). Pour cet enquêté-là, il s'agit d'un parcours « typique » dans sa discipline :

« On a tous un peu commencé de la même manière, il y en a certains qui ont utilisé les statuts⁷, il n'y a rien de secret. Au début tu n'as pas de tune. Donc, tu payes tout. Et puis, assez vite, tu crées une petite asso qui va correspondre à tes entrées et des sorties, et au soutien de ton projet. Et puis, ensuite, quand ça marche bien et que t'as des contrats, des sponsors, tu es obligé d'avoir une entité juridique autre que l'association. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« *Monter sa boîte* » ou « *monter une association* », on tient là les deux grands modèles de structure au travers desquels la majorité de nos interlocuteurs-trices du tennis fauteuil construisent leur professionnalisation⁸ : « *c'est obligatoire, on n'a pas trop le choix, on nous le conseille vite même* », « *c'est le premier sponsor qui avait besoin d'un numéro de Siret et d'une TVA. Donc j'ai créé une société* ». Ainsi, Aurélie a monté une SASU (Société par actions simplifiée unipersonnelle), Christophe, une SAS (Société par actions simplifiée), Thomas et Florian, une association loi 1901. Chacune de ces structures répond à une législation spécifique de création et de fonctionnement. Elle suppose aussi une organisation et une gestion socioéconomique de la structure souvent prise en charge par le/la sportif-ve en personne, au moins en partie :

« C'est une petite boîte à gérer quand même hein. Je suis pas chef d'entreprise, mais quand même un petit peu. [...] J'ai un staff autour de moi, j'ai un budget » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« C'est une association qu'on a montée en famille. Ma tante est présidente, mon père et ma mère sont dans l'association aussi, au bureau de l'association. Moi je m'occupe d'aller chercher les sponsors. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Au fond, il s'agit de créer « soi-même » une place « dans la division de travail » (Durkheim, 2013), en ne passant pas par une structure déjà existante. Et plus précisément, il s'agit de créer un statut *dans* et *reconnu par* le marché du (handi)sport, à la fois pour pouvoir y exercer son activité, y être légalement rétribué et conquérir le haut du classement. Cette « création de place » a un coût économique, social et matériel qui est supporté par le/la sportif-ve, et son entourage proche quand c'est possible (les parents, la fratrie, le/la conjoint-e). Ce coût, que nous avons déjà pu souligner précédemment, ne doit pas être sous-estimé. L'investissement qu'il requiert - qui est aussi un fort investissement de temps - comporte toujours une part d'incertitude, voire une prise de risque. Romain se souvient en ce sens avoir négocié avec son employeur une rupture conventionnelle de contrat pour pouvoir ouvrir ses droits au chômage et se consacrer un an à temps plein au tennis fauteuil, une durée nécessaire selon lui pour accéder au haut niveau :

« Dans le tennis, si tu veux te challenger pour savoir si tu peux prétendre à quelque chose de très haut, t'es obligé de passer un an sur le circuit à fond. Tu peux pas travailler à côté et c'est logique. Dans le tennis, les calculs de points se font sur tes neuf meilleurs tournois internationaux. Donc déjà, et d'une, il faut faire au moins neuf tournois dans l'année. [...] Je parle à minimum. Mais c'est plutôt entre 14 et 18 à l'année pour avoir une vraie référence de ton niveau. Ça veut dire qu'il faut partir entre 15 et 25 semaines à l'année. Donc t'as cinq semaines de congés avec ton boulot que tu as là côté du tennis. Donc le calcul il est assez simple : si tu veux te lancer dans une carrière de tennis fauteuil, t'as pas le choix de t'investir au moins une année à 100 % pour te dire à la fin : "OK ça vaut le coup ou "OK c'est mort". » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

⁷ Christophe fait ici référence aux « statuts » dans une association loi 1901, un document écrit dans lequel les fondateurs de l'association érigent les règles de fonctionnement associatif de la structure : mode d'élection des membres du bureau, règlement des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuts des différents membres de l'association, etc. Voir par exemple : <https://www.associations.gouv.fr/> (consulté le 16.10.2023).

⁸ À propos de la notion de professionnalisation, voir Richard Wittorski, 2007, *Professionnalisation et développement professionnel*, Paris, L'Harmattan.

2011 : Romain est au chômage et il devient, un an plus tard, « *champion de France* », un résultat qui l'encourage à continuer sa carrière. Il se réengagera ensuite dans une entreprise avec un CIP (convention d'insertion professionnelle) lui permettant d'être rémunéré à temps plein pour un mi-temps effectif :

« C'est pour avoir un filet de sécurité, mettre à l'abri ma famille. [...] Parce que juste être entrepreneur, c'est trop de risques pour moi. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Quelle que soit l'enquêté-e considéré-e, chacun-e aspire à se professionnaliser davantage, dans le (handi)sport qui est le sien. Plusieurs d'entre elles et eux parlent ainsi de leur volonté de faire évoluer leur activité, en s'inscrivant dans une logique de performance, en cherchant à réunir les meilleures conditions possibles autour de soi pour répondre aux exigences du haut niveau : avoir un lieu d'entraînement proche de chez soi et facilement accessible, aménager le temps nécessaire pour s'entraîner quotidiennement et progresser, réunir les ressources économiques suffisantes pour financer son matériel, ses déplacements et l'hébergement lors des tournois, pour s'entourer d'un staff compétent et soutenant (le rémunérer si possible)... Ce sont toutes ces conditions-là - souvent méconnues ou ignorées - qui doivent se combiner pour que le/la sportif-ve puisse espérer, comme Thomas, « *être dans le top 20, faire les tournois à l'international et gagner de sous.* » Parce que c'est là-haut qu'ils et elles « *gagnent bien leur vie. Je vais pas dire très bien, mais ils gagnent bien* » (Patrick), c'est là-haut que les sponsors aussi « *viennent te voir* » :

« J'ai été champion du monde, mais plus avec le talent qu'avec le travail. Mais pour rester champion, je me suis rendu qu'il fallait que je travaille. Donc, après mon titre de champion du monde, il fallait que je commence à devenir professionnel et mettre tout autour de moi. Être champion du monde, donc tu as gagné et il y a quand même plus de visibilité. [...] Tu commences déjà à voir des partenaires qui viennent te voir. Moi c'est la première fois que j'avais un équipementier, en tant que champion du monde. J'ai signé un contrat avec [Nom de l'équipementier] et j'étais content. Mon premier sponsor, c'est le début pour moi, ça commence avec ces choses. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Avoir des dotations (par le biais d'un sponsor dans l'extrait ci-dessus) et/ou être rétribué participe à la définition que plusieurs enquêté-es donnent d'un sportif de haut niveau professionnel. C'est aussi ce qui peut permettre de poursuivre son activité handisportive à plein temps⁹. Mais pour que cela puisse advenir, il faut que le handisport considéré soit suffisamment développé (un nombre de clubs accessible et un nombre de pratiquant-es suffisant sur le territoire national par exemple) et structuré (avec entre autres un système de promotion/rémunération - compétitions/classement - menant jusqu'au haut niveau).

2.2 Travailler gratuitement : l'exemple du goalball

C'est là tout le travail entrepris par l'équipe de France masculine de goalball et son staff depuis 2017. Ils sont joueurs, entraîneurs ou kinésithérapeutes de l'équipe de France, mais ils sont aussi les représentants et les acteurs du développement de leur handisport :

« On est joueurs, mais on est aussi un peu les porte-paroles de notre sport parce qu'il est pas connu. Donc on doit communiquer sur notre discipline. Le haut niveau pour nous, ce n'est pas juste sur le terrain. Notre discipline, notre but, c'est de la présenter, de la montrer aux gens. Ce n'est pas juste : "je suis en haut, je suis en équipe de France de Goalball". OK. Mais les gens ils vont dire : "c'est quoi le goalball ?" Voilà ! Le haut niveau c'est ça aussi c'est aussi présenter ta discipline, faire de la sensibilisation. Bah voilà, je suis Issa, je fais

⁹ Le travail à côté y contribue pour beaucoup dans la plupart des cas. C'est incontournable pour pouvoir continuer sa carrière handisportive.

partie des footballeurs de l'équipe de France. Je n'ai pas besoin de présenter le foot parce que c'est connu. » (Issa, 28 ans, goalball.)

Du côté des joueurs de l'équipe de France, comme du côté du staff, il ne fait aucun doute qu'il y a une *intention* de développement et de valorisation du goalball, via les clubs existants, les compétitions, la communication. Plusieurs exemples empiriques permettent d'illustrer ce point. Driss, joueur de l'équipe de France masculine de goalball, en études de kinésithérapie, a récemment pris le rôle d'entraîneur d'une équipe de club féminine, précisément pour soutenir le goalball, sa structuration au sein du club de la ville. Lors du training camp au CREPS d'Aix en juillet 2022 (terrain d'enquête), le collectif France s'est entouré d'un arbitre officiel et d'un arbitre en formation, lequel a déclaré lors d'une discussion informelle : « *Je dois être un arbitre en bonne et due forme pour les échéances à venir [les compétitions]. Le goalball a besoin d'arbitres hein, et un arbitre, ça se forme*¹⁰. »

Toujours dans une logique de développement, on peut voir sur les réseaux sociaux (Facebook entre autres) ou certains sites internet (YouTube ou le site officiel de la Fédération française handisport par exemple) des opérations de communication, de mise en lumière de l'équipe de France masculine, de sa participation à certains événements sportifs pour faire connaître ce handisport, attirer de nouveaux pratiquants, convaincre d'éventuels partenaires, sensibiliser de nouveaux publics. On peut supposer d'ailleurs que l'ouverture du goalball aux sportifs-ves valides dans les compétitions nationales a précisément pour but d'encourager la pratique du goalball¹¹. L'*intention* de développement, la mise en mouvement des acteurs du goalball va de pair avec l'objectif partagé par tous-tes, pour les joueurs-ses comme pour les encadrant-es, d'être « prêt-es » pour les Jeux paralympiques en 2024 à Paris.

Pour l'heure, au moment où nous avons conduit cette enquête, le collectif France de goalball est un collectif « bénévole », ou « amateur » si l'on choisit la terminologie employée par plusieurs enquêté-es :

« Amateur, c'est pas au niveau technique, ça veut pas dire qu'on débute, c'est pas qu'on est moins bon. Non, non ! C'est juste qu'on n'en vit pas. » (Élodie, 41, ans goalball.)

Pour dire les choses autrement, les équipes de France de goalball, masculine et féminine, rassemblent des joueurs-ses parmi les meilleur-es du territoire, qui pratiquent leur sport gratuitement, y compris du côté de leur équipe de club :

« Tu ne trouveras pas un joueur qui gagne sa vie avec le goalball... Pas en France en tout cas. Regarde, moi je m'entraîne 3 à 4 fois par semaine au [nom du club], le soir. Et les journées, je confectionne de plateaux-repas en Esat¹². La réalité aujourd'hui, c'est comme ça. » (Issa, 29 ans, goalball.)

Les goalballeurs rencontrés, de même que notre interlocutrice goalballeuse (également en équipe de France), trouvent leurs sources de revenus ailleurs (dans leur métier de kinésithérapeute pour une bonne partie d'entre elles et eux). Par voie de conséquence, le goalball de haut niveau en France ne peut pas aujourd'hui être qualifié de professionnel.

« Voilà, si on parle de haut niveau, il faudrait que ce soit la profession de la personne déjà. Y aura du haut niveau en cécifoot et au goalball quand y aura une professionnalisation, quand y aura des contrats de travail. » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

¹⁰ Extrait du journal de terrain, le 29.08.2023.

¹¹ Il suffit aux sportifs-ves valides de porter un bandeau d'obscurcissement pour être placées dans les mêmes conditions de jeu que les sportifs-ves déficient-es visuel-es. Les compétitions internationales sont en revanche réservées aux sportifs-ves déficient-es visuel-es.

¹² Établissement et service d'aide par le travail.

Les propos de Léo font évidemment référence au salariat dont on connaît toutes les protections légales qui lui sont attachées (Lallement, 2007), et d'autant plus lorsqu'on s'inscrit dans le monde des salariés permanents (Castel, 2007 ; Heyer *et al.*, 2018). Ce statut-là n'existe pas dans le goalball, ce qui témoigne du parcours de professionnalisation qu'il reste à parcourir pour celles et ceux qui le représentent et qui cherchent à le développer, un développement très récent (2017), « *qui en est à ses débuts : on doit tout fabriquer* »¹³. Pour les joueurs rencontrés, les débuts de construction du goalball ont des effets sur leur identité de sportif. Certain-es, par exemple, ne parviennent pas à se considérer comme appartenant à la catégorie des sportifs de haut niveau :

« Sportif de haut niveau, ça va avec un niveau de performance, avec un comportement, avec tout un tas de choses en fait que je ne peux pas mettre en place aujourd'hui. On n'est pas assez structurés en France pour dire qu'on est au haut niveau. C'est au niveau des structures, investissements, tout ça. Aujourd'hui, un sportif de haut niveau, il s'entraîne une à deux fois par jour, cinq à six fois par semaine. Au goalball, ce n'est pas le cas. » (Adil, 32 ans, goalball.)

« En 2019, j'ai changé de club [...]. C'était pas le haut niveau, mais déjà il y avait des horaires d'entraînement, y avait un entraîneur, et des coéquipières avec qui je m'entraînais ! Là, quand tu allais à l'entraînement, tu travaillais sur un terrain de goalball ! Je prenais un ballon et je tirais quoi ! Ce que je pouvais pas faire jusque-là. Jusque-là, mes entraînements, c'était moi toute seule, dans la salle de muscu', dans la salle à faire du cardio', faire tout ça. C'étaient mes entraînements en goalball. [...] Du coup, je le criais pas sur tous les toits que j'étais en équipe de nationale. Je pouvais pas me dire sportive de haut niveau sans avoir d'entraîneur, sans avoir d'entraînements. Ça, ça me perturbait. On touche à la limite de, comment dire... C'est justement le fait que ce ne soit pas professionnalisé en fait. » (Élodie, 41, ans goalball.)

Ces deux extraits d'entretien mettent en exergue un point capital : l'accession au haut niveau ne relève pas seulement de la volonté des sportifs-ves. Ne pas être rémunéré (ou exceptionnellement¹⁴), ne pas toujours avoir un lieu et/ou les encadrants pour « *travailler vraiment* », prendre de son temps (libre, familial ou professionnel) pour pratiquer le goalball, y consacrer une durée jugée insuffisante « *pour être au niveau tout simplement* » (Issa)... À plus d'un égard, les conditions pour réaliser les performances du haut niveau ne sont pas (encore) réunies pour les enquêté-es concerné-es, ni pour le directeur sportif de la FFH :

« On prépare les Jeux [paralympiques] dans deux ans. Si je vous donne le budget pour le goalball et le cécifoot¹⁵, vous allez halluciner, il est ridicule ! On avait une réunion ce matin avec des gens de l'ANS et de l'INSEP¹⁶. Ils parlaient performance. Je leur ai dit : "On ne peut pas être performant. Arrêtons d'utiliser ce terme pompeux. [...] Aujourd'hui, pour être performant à Paris qu'est-ce qu'il nous faut ? Il nous faudrait que les joueurs identifiés, qui sont sur le projet Paris 2024, soient mis à disposition pendant deux ans, donc payés. Il faut travailler avec l'agence, le ministère et l'employeur pour que les sportifs aient toujours leur salaire, mais que leur boulot, à partir de maintenant, c'est s'entraîner deux fois par jour, que les staffs soient mis à disposition pour encadrer ces mecs-là. Là on parlera de performance. Mais ne parlez pas de performance avec des joueurs qui bossent à côté, qui mangent pas bien, des joueurs qui s'entraînent à peine deux fois par semaine parce que c'est pas nous qui les prenons en charge, c'est les clubs. Les clubs n'ont pas les moyens de mettre deux entraînements par semaine. Et nous [la fédération], on va faire un stage tous les mois et demi ou tous les deux mois. Les stages, c'est trois jours... Vous croyez qu'avec ça on va parler de performance ?" » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

¹³ Tiré d'une discussion informelle avec l'entraîneur de l'équipe de France masculine de goalball. Extrait du journal de terrain, le 29.08.2022.

¹⁴ Pour le goalball, seule Élodie a signalé avoir perçu une prime fédérale après un bon résultat obtenu avec l'équipe de France féminine.

¹⁵ Adaptation du football pour personnes déficientes visuelles. Voir : https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2021/04/Cecifoot_LivretCommission_Digital.pdf (consulté le 16.10.2023)

¹⁶ Agence nationale du sport (ANS), Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP).

En parlant des « gens » du ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques de France, de l'ANS, de l'INSEP, Léo évoque assez brièvement quelques-uns des acteurs institutionnels clés du sport en France. Il évoque aussi leurs attentes de performances vis-à-vis des (handi)sportifs-ves français-es, des attentes qui, selon lui, sont renforcées par l'échéance de Jeux olympiques et paralympiques de 2024. C'est l'occasion, pour notre interlocuteur, de (leur) rappeler la réalité handisportive de celles et ceux qui pratiquent au haut niveau le goalball et le cécifoot en France aujourd'hui. Ses propos, comme le stipule sa déclaration ci-dessus, corroborent les discours des enquêté-es à ce sujet : les conditions actuelles d'exercice du goalball et du cécifoot en France ne sont pas réunies pour pouvoir parler « *parler de performance* ».

Mais on comprend mieux l'idéal poursuivi par tous les acteurs du goalball, joueurs et encadrants, celui de construire « une offre de professionnalisation » (Wittorski, 2007 p. 32), une offre solide qui couvre et sécurise les trajectoires sociosportives de bout en bout les handisportifs-ves, de leur entrée dans le handisport (cadre de formation) à leur retraite sportive (cadre de reconversion), en passant par le haut niveau (cadre professionnel). En d'autres termes, il doit y avoir une adéquation entre la volonté des sportifs-ves d'atteindre/rester au haut niveau et les dispositifs institutionnels existants pour y parvenir.

C'est en ce point précis que l'on voit toute la différence entre un handisport qui « permet » le haut niveau professionnel, comme le tennis fauteuil, et un handisport amateur comme le goalball, dont les acteurs fournissent de grands efforts pour le faire émerger. Le tennis fauteuil est un handisport qui se développe à partir d'un sport déjà existant (le tennis), c'est-à-dire un sport déjà implanté, fortement structuré et organisé de telle façon qu'il peut reconnaître socialement et économiquement les compétences, les capacités, les savoirs, les performances et les résultats des (handi)sportifs-ves qui le pratiquent au haut niveau¹⁷ : clubs, centre national d'entraînement (CNE), compétitions nationales et internationales ficelées et définissant les modalités d'accès et de gains selon un système bien établi de classement, etc¹⁸. Le goalball, lui, n'a pas d'équivalent dans le « monde des sportifs-ves valides »¹⁹. Il n'a pas le support d'un sport déjà existant :

« Il n'est pas connu, et il est même moins connu que le cécifoot parce que dans "cécifoot" il y a "foot". Et ça tout le monde connaît. » (Boris, 37 ans, goalball.)

Le goalball est un handisport qui doit « *tout fabriquer* »²⁰, jusqu'à se faire une place dans le gymnase local pour l'équipe du club d'Élodie : « *il a fallu batailler pour trouver des horaires des entraînements entre le volley-ball et le basketball* » (Élodie). Cette arrivée du goalball dans le paysage (handi)sportif se perçoit jusqu'au niveau de l'équipe nationale masculine :

129.08.2022, CREPS d'Aix, training camp équipe de France de Goalball. Fabrice est un coach bénévole, et même un peu plus que ça. Au début du stage, il a lui-même apporté le matériel de sport (fourni par la fédération française handisport) pour permettre à ses joueurs et à l'équipe invitée (le Portugal) de se rencontrer lors de plusieurs rencontres amicales : deux buts (armatures métalliques et filets), ballons sonores,

¹⁷ Les gains des tournois sont inégaux selon que l'on est un-e sportif-ve en fauteuil ou un-e sportif-ve « valide ». Par exemple, le/la gagnant-e de Roland Garros 2023 en tennis fauteuil remporte une somme d'argent (60 000 €) inférieure à celle remportée par le joueur valide éliminé au 1^{er} tour du tournoi (69 000 €). <https://www.rolandgarros.com/fr-fr/article/roland-garros-2023-prize-money-dotation-augmentation-tableaux> (consulté le 27.07.2023).

¹⁸ Ajoutons à cela une fédération vieille d'un peu plus de 100 ans (1920), annonçant aujourd'hui 1 169 820 licencié-es (et un peu moins de 400 000 compétiteurs-trices), 7 000 clubs affiliés et structures habilitées, 32 455 courts de tennis (clubs de tennis). <https://www.fft.fr/la-federation/qui-sommes-nous> ; (consulté le 26.09.2024)

¹⁹ Pour rappel, en 2021, et selon la FFH, le goalball comptabilisait 200 licencié-es, dont 69 compétiteurs-trices et « 58 structures (+clubs) affiliés » proposant ce handisport. (voir [en ligne](https://www.handisport.org/) sur www.handisport.org/ - consulté le 17.10.2023)

²⁰ Entraîneur de l'équipe nationale masculine de goalball, extrait du journal de terrain, le 29.08.2022.

collations, ficelles, rouleaux de scotch, ciseaux... Le tout transporté dans un grand monospace, son véhicule personnel *a priori*. Cela veut dire qu'il n'y avait aucun matériel de goalball sur place, dans le gymnase réservé pour ce « training camp ». Par contre, il y avait déjà tout pour des sports plus populaires : basket, handball, volley... J'aperçois aussi de grands murs d'escalade au fond du gymnase, prêts à l'emploi, cachés par un grand rideau blanc. [...] Il nous aura fallu 1 h 30 environ pour monter le terrain de goalball à deux.

Professionnel·les ou amateurs·trices : dans le cadre de cette enquête, ces deux statuts reflètent surtout le stade de développement du (handi)sport considéré sur le territoire et sur le marché du travail sportif. Une chose est sûre, et nous l'avons souligné : faire sa place au haut niveau du handisport ne relève pas seulement des efforts des sportifs·ves pour y parvenir. Cela dépend également, et peut-être davantage, de l'espace sociosportif dans lequel cette place est prise, accordée, négociée ou refusée. Cet espace-là doit être espace propice à la professionnalisation, c'est-à-dire capable de reconnaître, d'accompagner et de protéger socioéconomiquement les handisportifs·ves qui s'y investissent le plus possible, mais toujours selon les moyens mis à leur disposition. La professionnalisation, ça se construit, ça s'organise également du côté de l'environnement même des sportifs·ves, notamment par le biais d'encadrements et de compétitions qui accompagnent, valident, légitiment et rémunèrent les investissements et les résultats sportifs. Car l'aboutissement (ou l'enjeu) le plus essentiel pour la très grande majorité de nos interlocuteurs·trices est (ou a été) de ne plus exercer leur handisport de façon gratuite, mais rémunérée et à titre principal.

2.3 Effets de statut

On relève, pour plusieurs de nos interlocuteurs·trices (pas tous·tes) un questionnement autour de la légitimité à se définir comme sportif de haut niveau, un questionnement qui n'est pas sans rapport avec l'aspect professionnel ou amateur du handisport pris en compte, avec le fait de pouvoir se consacrer « entièrement » ou non à la pratique de « son » handisport, avec le fait enfin d'être rémunéré ou non par le biais de cette activité-là (que l'activité handisportive soit une activité économique pour le dire différemment) : « *le haut niveau, c'est avoir un contrat* », « *le haut niveau, seulement si c'est un métier* », « *le haut niveau, c'est en vivre* », etc.

Mais pour plusieurs de nos interlocuteurs·trices, le statut de sportif·ve de haut niveau peut aussi être conquis lorsqu'on est sponsorisé par un équipementier sportif connu par tous·tes, au moins dans le milieu du sport²¹, lorsqu'on est sélectionné en équipe de France ou encore lorsqu'on est inscrit sur la liste ministérielle des « SHN » (sportif·ve de haut niveau).

Avoir un équipementier

Par exemple, les équipements de l'équipe de France et/ou de ses sponsors (survêtements, maillots, chaussures, etc.) ont une efficacité symbolique non seulement « *sur les gens qui se disent "lui là, c'est un sportif de haut niveau"* » (Boris), mais aussi pour ceux et celles qui les portent. Ci-après un extrait d'entretien et un extrait du journal de terrain permettent d'illustrer le propos.

²¹ On développera dans une étude prévue pour décembre 2024, les façons dont les enquêtés·es construisent leur projet sportif en vue de « se vendre » et de trouver des partenaires. C'est donc l'aspect « commercial » du sportif de haut niveau qui nous intéressera prochainement. Comme le déclare Manon (22 ans, athlétisme handisport) : « *En fait, sportif de haut niveau, il y a plein de gens qui voient juste le côté sport, mais en fait, c'est un métier hyper complet. Certes, on fait du sport, donc on a tout le côté le travail sur le corps, le physique, on apprend beaucoup sur le corps humain. Après, par contre, il y a tout le côté plus commercial du sportif de haut niveau, où on doit se vendre. Il y a quand même aussi tout un travail de communication sur notre image, mais aussi sur l'image des marques avec lesquelles on travaille. C'est quand même un job (rire) qui prend du temps mine de rien.* »

« Encore là, en arrivant dans le train, on a vu mes habits, il y a écrit "France" dans le dos, on est venu me voir : "Vous êtes de l'équipe de France ?" Tu es fier tu vois, ça fait quelque chose. Après, c'est : "Quelle équipe ?" Là tu dis "goalball" et tu dois expliquer ce que c'est (rire). » (Adil, 32 ans, goalball.)

15.08.2022, golf de Fontainebleau. Notre échange informel autour d'un café se termine. Noémie m'emmène vers son premier lieu d'entraînement, le practice. [...] Elle part d'abord récupérer son sac de golf. On remarque d'emblée qu'il s'agit du sac équipe de France (EDF), bleu, blanc, rouge, tout en cuir, à l'intérieur duquel se trouve sa série complète de clubs, du putting au driver. Deux de ses drivers sont recouverts d'un « couvre-club », eux aussi en cuir, eux aussi aux couleurs de la France. Un 3^e couvre-club est jaune, c'est une peluche. Chaque couvre-club a une histoire. L'un d'entre eux, par exemple, lui a été offert par une golfeuse de l'EDF alors qu'elle-même n'était pas encore membre de l'équipe. [...] Il y a des choses à dire sur les équipements sportifs, marqueurs sociaux hautement symboliques. L'équipement sportif de Noémie envoie un message non verbal qui signifie *a minima* qu'elle appartient au monde du sport, du golf et à l'équipe nationale. En tout cas, son équipement fait son effet sur moi. À mes yeux, ça dit quelque chose du niveau sportif de la personne, de son appartenance au plus haut niveau, un niveau où l'on représente « son » pays, « le » pays, soit quelque chose de plus grand que soi, quelque chose qui nous échappe probablement. Cela doit imposer quelque chose intérieurement aux sportifs-ves qui les portent, une exigence supplémentaire de performance ? Une pression en plus ? En tout cas, c'est en me fiant aux tenues sportives « Équipe de France », des survêtements la plupart du temps, que j'ai pu identifier Fabrice, entraîneur de l'équipe nationale de goalball, ou encore Aurélie et Romain, membres de l'équipe de France de tennis fauteuil. C'est par leurs vêtements que j'ai pu entrer pour la première fois en contact et négocier quelques journées d'observation et des entretiens.

L'équipement, surtout quand il s'agit d'une dotation, confère une certaine légitimité. Il montre au monde qu'on fait partie « des meilleurs », de ceux qui « méritent » un équipementier en raison de leurs résultats sportifs. Pour Fortuné, c'est le signe d'une réussite et le signe de son appartenance au haut niveau. Il l'explique pratiquement en ces termes lorsqu'il raconte l'effet des équipements portés par lui sur les autres sportifs-ves qu'il côtoie à l'INSEP :

« Dans la considération, c'est comme les médecins qui ont une blouse blanche. La considération, c'est quelque chose de très important. Quand tu arrives à l'INSEP et que tu es équipé de la tête aux pieds, en fait c'est bizarre hein ! On dit que l'habit ne fait pas le moine, mais tu sais quand tu es équipé, on a comme l'impression que les gens te considèrent comme professionnel. Même si tu es dans un cadre comme l'INSEP, qui est un cadre où les athlètes sont là pour s'entraîner, mais tu es encore plus considéré parce que tu es sous la bannière d'un équipementier. [...] Là tu te dis : "là il faut que je sois pro quoi. Avec cette vie-là, il faut que je sois pro, que je sois le meilleur". » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Au sein même des handisportifs-ves, il existe une hiérarchie des critères de légitimité du haut niveau. Ainsi, s'entraîner à l'INSEP est interprété comme une preuve de sa qualité sportive (on peut parler d'institution légitimante²²), avoir un équipementier réputé – pour Fortuné – ou être sélectionné-e en équipe de France, « *c'est encore mieux* » :

« À l'INSEP, on est tous là parce que on est athlète de haut niveau. On a les statuts, on est sur la liste, donc on est tous pareils. Mais j'ai l'impression de ne pas être considérée comme ça. Vu que j'ai pas encore eu de sélection en équipe de France, les autres filles ne me considèrent pas comme une athlète de haut niveau. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Être sélectionné en équipe de France

Faire partie de l'équipe de France, « *c'est spécial* » (Julien), d'autant plus lorsqu'on participe aux plus grandes compétitions existantes « *en représentant son pays* » (Christophe) - être le porte-drapeau lors

²² Notion inspirée librement de celle de « culture légitime » inventée par P. Bourdieu (1979) et que l'on pourrait définir comme les formes de savoirs et de savoir-faire légitimes et dominants et dont la non-possession provoque un sentiment de honte.

de Jeux paralympiques est ressorti à deux reprises comme « *un rêve ultime* ». Ça peut aussi être « *beaucoup trop de pression à supporter* » (Florian). Quelle que soit la manière d'appréhender sa/ses sélections en équipe de France, cela signifie surtout qu'on l'on a été sélectionné pour ses performances en compétition :

« J'ai été sélectionnée en équipe de France en 2018 pour la première fois. En fait, c'est les minimas sur des *rankings*, sur les championnats du monde. À l'époque, pour aller aux Europe, il fallait être dans le top 12 mondial au niveau des chronos. En fait je suis dedans en 2018 sur [les courses de] 100 m et 200 m. Donc ils me sélectionnent. C'est la règle (rires). Quand j'ai appris la sélection, j'ai dit : "Mais QUOI !? Mais comment ?" Ce n'était pas forcément mon objectif de saison. Pour moi, c'était inatteignable, incroyable, et en fait j'ai réussi sans trop faire exprès finalement. [...] Par contre, je m'entraînais, mais je m'entraînais tous les jours. Bon, j'ai mon dimanche, et encore... » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Pour Manon, sa première sélection et celles qui ont suivi attestent « *officiellement* » son statut de sportive de haut niveau. C'est aussi une forme de reconnaissance de son parcours sportif et des efforts qu'elle a déployés depuis qu'elle s'est engagée dans la voie de l'athlétisme handisport. Mais si le sport « *a pris un peu plus de place dans [sa] vie* », c'est surtout parce que cette activité est une source de bien-être pour elle :

« Quand j'ai été sélectionnée [en équipe de France], forcément déjà je deviens officiellement sportive de haut niveau. [...] Donc ben ça change tout. Mais après le sport, dès que j'ai su que ça me faisait du bien, c'est devenu quelque chose de très important, plus que les cours [au lycée] quoi. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Cette déclaration est importante, car elle rappelle que le sport de haut niveau, s'il se caractérise par la compétition et le classement des sportifs·ves, ces derniers·ères ne limitent jamais leur pratique à cette dimension-là. Pour Manon, on se rappelle que la découverte de l'athlétisme handisport a été une révélation, une façon d'accepter et dépasser son handicap, de sortir d'une période scolaire durant laquelle elle a été stigmatisée du fait de sa déficience visuelle. Le cas de Manon n'est pas un cas isolé, au contraire. Et pour beaucoup de nos interlocuteurs·trices, le (handi)sport a été une voie empruntée pour se réaliser en tant que personne.

Mais être sélectionné en équipe de France ne signifie pas pour autant la fin du parcours vers le haut niveau. C'est une étape, certes, mais il s'agit « *de ne pas se brûler les ailes* », déclare Christophe, faisant référence au mythe d'Icare. « *Meilleur, c'est bien, mais rester meilleur c'est plus dur* », déclare dans le même sens Fortuné, « *parce que derrière, ça pousse* » dit enfin Andréas, signalant la concurrence des sportifs·ves qui souhaitent aussi faire partie du collectif France. En outre, il ne faut pas oublier que les membres de l'équipe de France demeurent un groupe social, qu'il trouve ses sources de cohésion, mais qu'il est aussi traversé par des tensions, voire des conflits qui peuvent opposer les un·es et les autres. C'est ce dont témoigne entre autres Fortuné qui éprouve aujourd'hui des difficultés à avoir changé de statut au sein du collectif France :

« Avant je n'étais pas capitaine. Mais j'avais quand même un rôle central dans l'équipe : je soutenais, j'avais l'expérience, les gens venaient me voir. Et maintenant que j'ai été élu à l'unanimité, que je suis capitaine officiellement, c'est beaucoup plus compliqué. [...] Tu dois gérer les ego de chacun... Les athlètes ont pensé que le capitaine, c'était le patron de l'équipe, que je suis de l'autre côté. Mais non, le patron, c'est le coach. Moi je suis là juste pour apporter, on va dire, le positif : pouvoir rassurer, pouvoir conseiller, pouvoir accompagner... [...] Les athlètes, ils pensent que je suis plus côté staff que côté athlètes. Il y a des athlètes qui n'osaient plus, qui venaient me parler, qui se confiaient à moi, et du jour au lendemain, ils ne venaient plus et ben c'est que comme si j'avais la casquette, comme si j'étais cadre quoi [...] Alors qu'on n'a rien à voir. [...] En gros, là je pense que je vais demander à quitter ce rôle.

L'élection de Fortuné au rang de capitaine a engendré une confusion des rôles au sein de l'équipe de France. Dans le discours de notre interlocuteur, ce statut apparaît comme une position intermédiaire au

sein du collectif, comme le serait dans une entreprise celle d'une manager-euse. Plus complètement perçu comme étant du côté des athlètes (les employés, si l'on file la métaphore avec l'entreprise privée), pas non plus du côté du coach et des encadrants (le « patron », les employeurs), Fortuné se trouve dans un entre-deux « *qui n'apporte rien à personne. C'est pour ça qu'il val demander à quitter ce rôle.* »

On observe ici un effet de statut interne au monde du (handi)sport de haut niveau, avec une distribution précise et hiérarchique des rôles de chacun-e. Pour Fortuné, cela va du/de la sportif-ve qui s'entraîne et doit performer au coach qui « *gouverne* ». On peut y ajouter que le rôle de capitaine, compris ici, dans la situation précise de cet enquêté, au sens d'un intermédiaire entre les sportifs-ves et les encadrant-es.

Toujours est-il que la sélection en équipe de France est un marqueur sociosportif. Elle identifie, reconnaît et fait reconnaître le/la personne comme faisant partie des « meilleurs » du pays - au moins le temps de la ou des sélections. Ainsi, aux yeux du monde (handi)sportif, mais aussi au-delà de ce monde, être en équipe de France, c'est être au haut niveau.

Être liste ministérielle²³

L'inscription sur liste ministérielle remplit une fonction similaire. Comme le stipule l'article R221-1 du code du sport, « La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports sur proposition de la fédération délégataire compétente, après avis du directeur technique national »²⁴.

« Je pense que la fédération a proposé mon nom pour être sur liste ministérielle et donc le ministère accepte ou non, selon le palmarès. Ce qui est dit, c'est qu'il faut être champion de France pour être sur liste ministérielle. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Pour être plus précis, il existe trois principales « catégories de liste » : la liste SHN (sportif-ve de haut niveau), la liste SE (sportifs-ves espoirs) et la liste SCN (sportifs des collectifs nationaux)²⁵. Comme le précise à juste titre Léo ci-après, la liste SHN se divise elle-même en quatre sous-catégories²⁶ :

« À partir du moment où vous rentrez déjà sur la liste ministérielle, il y a la catégorie élite, la catégorie relève et la catégorie espoir. Il y a aussi la catégorie reconversion, mais ça, c'est pour l'accompagnement à la reconversion des sportifs. » (Léo, directeur sportif fédéral.)

Les conditions d'inscription sur liste SHN varient d'une catégorie à l'autre. Néanmoins, cette inscription est toujours à durée limitée (deux ans renouvelables pour la catégorie élite, un an renouvelable pour les catégories sénior et relève) et elle repose toujours (à l'exception de la catégorie reconversion²⁷) sur une exigence de performance et/ou de classement significatif lors de compétitions internationales (Jeux paralympiques, championnats du monde ou d'Europe entre autres). En d'autres termes, l'inscription sur liste ne peut être que temporaire, à l'image d'un contrat à durée déterminée (CDD). Il faut reproduire les

²³ Liste des sportifs-ves de haut niveau. <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838> (consulté le 17.10.2023)

²⁴ Voir [en ligne](https://www.legifrance.gouv.fr/) sur www.legifrance.gouv.fr/ (consulté le 29.07.2023). Comme cela a été signalé plus haut, le rôle du directeur technique national (DTN) est un point qui fera l'objet d'une étude ultérieure.

²⁵ Une 4^e catégorie de liste existe. Elle ne concerne pas les sportifs, mais les arbitres et les juges sportifs dits de haut niveau. <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838> (consulté le 29.07.2023)

²⁶ La liste SHN concerne dans cette enquête la majorité des sportifs-ves qui pratiquent le tennis fauteuil et l'athlétisme handisport.

²⁷ « Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste pendant quatre ans dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune, et qui présente un projet d'insertion professionnelle ». (*Ibid.*)

hautes performances dans le temps, là où elles peuvent être validées formellement (les compétitions internationales donc), pour faire partie « *des listés* » (Lucile) le plus longtemps possible.

« Pour être sur liste, là, c'est sur ces *rankings* internationaux où la France, notamment là, pour les championnats du monde en juillet [2024 à Charley], dans chaque catégorie ils demandent le top 12 mondial. Si tu fais partie du top 12 mondial, tu vas être sur la liste relève par exemple. Si tu fais partie du top 8 mondial, tu vas faire partie des séniors, si tu fais partie du top 4, tu vas faire partie de l'élite, tu vois un peu » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

La liste SE (sportifs-ves espoirs), qui concerne Noémie dans notre enquête, regroupe les sportifs-ves présentant dans leur sport (reconnu sport de haut niveau²⁸), « des compétences sportives attestées », mais n'ayant pas encore répondu aux exigences sportives de performance de la liste SHN²⁹.

Enfin, la liste SCN (sportifs des collectifs nationaux), qui se rapporte aux goalballeurs dans l'enquête, désigne celles et ceux qui « œuvrent au sein des élections nationales » (entraînement, préparation, compétitions de références).

Être sur liste ministérielle est une reconnaissance officielle qui confère une légitimité « quasi automatique » aux sportifs-ves. Mais ce n'est pas seulement une affaire de prestige sociosportif. C'est aussi une condition pour déverrouiller l'accès à certains dispositifs comme le CIP/CAE dont nous avons déjà parlé précédemment. De façon synthétique, rappelons qu'il s'agit d'une convention d'insertion professionnelle (secteur privé) ou d'une convention d'aménagement d'emploi (secteur public) qui permet au sportif de dégager du temps de travail salarié pour s'entraîner, tout en étant rémunéré à plein temps³⁰. Mais « *pour ça, il faut être sur liste* » témoigne Romain, bénéficiant actuellement d'une CIP.

Être inscrit sur la liste ministérielle permet également de couvrir les risques spécifiques attachés à la pratique sportive de haut niveau (accidents ou traumatismes par exemple), de percevoir des aides à la formation et aux concours (aménagement de scolarité du collège aux études supérieures entre autres) ou encore des aides financières (aides personnalisées ou primes aux médaillés)³¹:

« La liste ministérielle, bah y a ceux qui sont médaillés aux Jeux, qu'on estime que c'est le top quoi. Donc, pour ceux-là, ils ont mis en place une aide de 5 000 € pour leur permettre de pouvoir faire leur sport, payer leur stage, payer l'INSEP. Moi ça me paye l'INSEP tu vois. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Certain-es enquêté-es, comme Manon entre autres, estime que l'inscription sur la liste ministérielle peut être utile aux sportif-ves eux et elles-mêmes pour convaincre d'éventuels partenaires :

« C'est sûr que je le dis que je suis sur la liste ministérielle, ça prouve bien que je suis reconnue par l'État comme sportive de haut niveau. Ça peut aider à trouver des aides, des sponsors, mais bon, faut surtout savoir se vendre hein (rire). » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Manon soulève un point qui est apparu plusieurs fois dans les discours de plusieurs enquêté-es. C'est que l'inscription sur la liste ministérielle ne gomme pas, pour certain-es, la nécessité de « *se débrouiller*

²⁸ L'arrêté ministériel du 17 mars 2017 « identifiait 161 disciplines de haut niveau [...] émanant de 59 fédérations sportives. La reconnaissance du caractère de haut niveau (RHN) d'une ou plusieurs disciplines sportives repose sur plusieurs critères, comme par exemple être inscrit au programme olympique ou paralympique (RHN automatique). C'est le cas du goalball notamment. Pour davantage de détails, voir [en ligne](#) sur <https://www.sports.gouv.fr> - consulté le 17.10.2023).

²⁹ <https://www.sports.gouv.fr/mises-en-listes-ministerielles-1838> (consulté le 29.07.2023)

³⁰ Voir « les dispositifs qui permettent aux sportifs de travailler et de s'entraîner », publié par Victoria Dreze en 2021 ([en ligne](#)) ; voir également [en ligne](#) sur www.sports.gouv.fr/ (consultés le 30.07.2023).

³¹ L'inscription sur la liste ministérielle permet en outre - et sous réserve de remplir plusieurs conditions à justifier sur dossier - d'entrer dans le dispositif retraite de sportifs de haut niveau. <https://www.sports.gouv.fr/dispositifs-d-aides-591> (consulté le 30.07.2023).

seul », que le profit retiré à être sur liste ministérielle n'a de réalité « *que sur le papier* » (Driss), que le soutien demeure temporaire (un ou deux ans renouvelables si et seulement si les exigences de performance sont à la hauteur), que les aides financières réservées aux « listé-es » sont insuffisantes pour soutenir significativement les coûts d'une saison sportive :

« Dès lors qu'on est sportif "élite" sur liste ministérielle, le 3^e échelon donc, c'est 5 000 € l'année maximum. Ce sont ces aides personnalisées là qu'on leur file. On va leur filer deux fois, 2 500-2 500. Je te parle de la réalité du handisport hein. 5 000 € l'année. [...] C'est pas beaucoup, c'est vraiment pas beaucoup. Les mecs doivent bosser à côté hein, et le sport, bah c'est presque du volontariat. C'est pour ça qu'on doit occulter le terme performance, enfin haute performance, parce qu'il n'y a pas les moyens. Je vais te dire, la performance, c'est de ne laisser personne sur les bords de la route. C'est ça, la performance. » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

« Les listes ministérielles nous disent qu'on est sportifs de haut niveau. C'est juste sur le papier parce que, pour m'en être servi de cet argument auprès des sponsors, bah ils s'en foutaient un peu j'allais dire hein ! Voilà, on va dire qu'il n'y a pas pour l'instant véritablement d'aide pour nous. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Au risque de l'évidence, on se rend compte que la liste ministérielle est une valorisation du système (handi)sportif de haut niveau. Si la qualité de son soutien est reconnue par certain-es, mise en doute par d'autres, il reste que celle liste valorise la performance (et donc le plus petit nombre des plus performant-es), la hiérarchie par la compétition et le classement (et donc celles et ceux qui sont en haut et qui le restent). « *C'est sûr il n'y a pas de place pour tout le monde, c'est la loi du sport de haut niveau* » déclare ainsi Christophe. Il s'agit-là d'une réelle difficulté relative à l'accession au haut niveau sportif, une difficulté qui comporte nécessairement une part d'incertitude quant à la possibilité de la surmonter, cette même difficulté qui « *met beaucoup de pression* » (Julien), qui pousse « *à ne pas tout miser sur une carrière sportive [parce que] tu ne sais pas ce qui peut arriver et ça peut s'arrêter du jour au lendemain* » (Manon). Certain-es de nos interlocuteurs-trices, pour ces raisons-là, ont même déclaré commencer à se détourner progressivement du haut niveau.

« Parce qu'en fait, pour être épaulé, bah, faut d'abord arriver au haut niveau. Mais comment tu fais pour y arriver si tu n'es pas épaulé avant ? Comment tu fais si tu n'as pas les moyens ? Bah, tu fais par toi-même. Mais c'est ça qui est dur parce qu'on n'a pas tous les mêmes moyens en fait. La question, c'est : combien de temps je vais tenir ? C'est pas sûr que je tienne, peut-être même que ça vaut mieux que je ne m'use pas à tenir le coup, que ça vaut mieux que je change de voie. J'y pense parfois. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

On retrouve une fois de plus cette idée (répandue auprès de nos interlocuteurs-trices) qu'il faut d'abord performer pour espérer être « *épaulé* », à l'image de Fortuné qui n'entre sur liste ministérielle et qui ne décroche son premier sponsor que lorsqu'il est sacré champion du monde dans sa discipline. Pour Patrick, il y a « *quelque chose qui en va pas* », quelque chose qui fait qu'il n'adhère plus aujourd'hui au système pyramidal du (handi)sport de haut niveau, quelque chose qui fait qu'il se voit « *plus coach de vie, plus à accompagner les autres qu'à les battre en compète*. » Ludovic, lui, estime que les chemins pour accéder au haut niveau sont « *trop durs* », trop « *aléatoires* » pas « *assez sécurisés, même quand t'es sur liste* » :

« Tu te rends compte que les choses ne dépendent pas que de toi, mais de ta forme physique le jour J., de tes adversaires, des autres quoi ! Pas que de toi en fin de compte... Imagine... Je ne sais pas moi, que je ne peux plus courir à cause d'un accident de voiture, il me restera quoi au final ? Voilà, le haut niveau, ça dépend de plein de choses et ça ne dépend pas que de moi. Donc, pour assurer le coup, pour être sécurisé, je m'investis de plus en plus dans mon boulot. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Quelles que soient les orientations sportives prises par les enquêté-es, on commence à voir dans leurs récits se dessiner quelques éléments de définition du haut niveau (handi)sportif: régularité des entraînements, importance accordée aux préparations, participation aux compétitions de références (les

grandes compétitions internationales généralement), distinction nette entre le haut niveau professionnel et le haut niveau amateur (rémunération ou non, temps possiblement investi), identification à travers les partenaires (financiers ou matériels, mécènes ou sponsors notamment), la/les sélection(s) en équipe de France ou l'inscription sur liste ministérielle³². À travers ces différents points on peut se rendre compte que le handisport de haut niveau présente de grandes similitudes avec le haut niveau des sports dits classiques, notamment dans son système hiérarchique de promotion des (handi)sportifs·ves (préparation, compétition, performance). C'est un résultat. Et ces quelques considérations mettent à mal l'idée reçue selon laquelle « *le handisport, c'est pas du sport et encore un moins un sport de haut niveau* », phrase qui, on s'en souvient, a été entendue par Lucile au cours de sa carrière.

Mais cela ne doit pas faire oublier les difficultés pour accéder et rester au haut niveau : sortir du marché secondaire du sport, mener une double carrière, financer soi-même – totalement ou en partie – sa carrière (handi)sportive, ne pas toujours avoir les structures, le temps ou les encadrants pour s'entraîner et se préparer correctement aux grandes échéances sportives. C'est aussi cela la condition handisportive de haut niveau. Et certain·es interlocuteur·trices n'hésitent pas à affirmer qu'il s'agit d'une condition partagée avec la majorité des sportifs·ves de haut niveau, que l'on soit en situation de handicap ou « valides » :

« Personne n'est payé, personne ne reçoit un iota. Vous savez, c'est pas qu'au cécifoot hein, c'est le sport français. On va occulter le football. Si on prend l'athlétisme, tous les athlètes que vous voyez, les mecs ils vont être performants aux Jeux olympiques là, mais y'en a combien qui travaillent à côté ? Combien ? Parce qu'ils n'ont pas les moyens pour vivre du sport. Mais ça, c'est le sport français. Pourtant ce sont des mecs qui font des médailles aux Jeux ! » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

Quoi qu'il en soit, il existe un élément du système sportif qui marque une différence objective entre les sportifs·ves dits « valides » et les handisportifs : « la classification ».

3. Le système de classification

Procédure incontournable dans le milieu handisportif de compétition, la classification a deux effets majeurs. Le premier effet, nous l'avons dit, est de séparer les sportifs·ves en situation de handicap (moteur ou sensoriel dans cette enquête) et les autres sportifs·ves « valides », ce qui participe sans aucun doute à la construction d'une opposition entre ces deux catégories de sportifs·ves, entre « nous » et « les autres » pour reprendre la distinction établie Richard Hoggart³³. Le second effet de la classification est de diviser le monde du handisport lui-même en distribuant les sportifs·ves dans les catégories propres au handisport qu'ils et elles pratiquent.

3.1 Trier les handisportifs·ves

Comme son nom l'indique, la classification « classe » les handisportifs·ves en différentes catégories selon leur handicap (moteur et sensoriel dans cette enquête) et l'impact de celui-ci sur la pratique du

³² Aucune enquête n'a mentionné durant les entretiens le projet de performance fédéral (PPF), propre à chaque fédération, qui vise à accompagner, dans un suivi personnalisé, les sportifs·ves vers et dans le haut niveau. Ce dispositif est considéré comme « *la colonne vertébrale de la préparation aux JO de Paris 2024* ». Voir [en ligne](https://sport.onisep.fr/) sur <https://sport.onisep.fr/> (consulté le 30.07.2023).

³³ Cet auteur écrit ainsi : « la plupart des groupes sociaux doivent l'essentiel de leur cohésion à leur pouvoir d'exclusion, c'est-à-dire au sentiment attaché à ceux qui ne sont pas 'nous' » (Hoggart, 1998, p. 117).

handisport considéré³⁴. « *On nous trie !* » s'exclame ainsi, et à deux reprises, Manon, athlète handisport et déficiente visuelle, durant l'entretien.

Chaque handisport a son mode de classement spécifique³⁵. Celui-ci est effectué par du personnel médical (médecin ou kinésithérapeute par exemple) et du personnel technique (spécialiste dans l'activité pratiquée par le/la sportif-ve). Ils ont pour but de certifier le handicap de la personne et de mesurer les « aptitudes fonctionnelles » de cette dernière dans le handisport pratiqué. Autrement dit, ils évaluent ce que le/la sportif-ve peut faire et ne peut pas faire étant donné son handicap : mouvement, coordination, équilibre, acuité visuelle ou auditive, etc.³⁶

Le « diagnostic établi », si l'on peut dire, le/la handisportif-ve est « classifié-e » dans telle ou telle « catégorie » sportive (ou « classe sportive », comme on voudra), c'est-à-dire avec d'autres handisportifs-ves dont les « capacités fonctionnelles » ont été jugées « identiques ou similaires » aux siennes. Ainsi, dans ce système, des sportifs-ves aux handicaps relativement différents peuvent être amenés « à concourir ensemble »³⁷. L'objectif est clair : garantir « des compétitions équitables entre chacun des concurrents »³⁸.

Les différentes catégories d'un même handisport sont la plupart du temps désignées par une lettre (souvent l'initiale du sport en anglais) puis par un chiffre. Généralement, plus le chiffre est faible, plus le handicap est important. Pour prendre un exemple tiré de l'enquête, plusieurs enquêtés, pratiquant le sprint en athlétisme handisport et étant déficient-es visuel-les, entrent dans la catégorie T12 : « T » pour *Track* (« piste ») ; « 12 », le chiffre de la dizaine correspond à la famille de handicap (déficiences visuelles), le chiffre des unités à la « gravité » du handicap (ici, cécité partielle)³⁹.

³⁴ Relevons qu'il existe une classification spécifique aux sports adaptés, c'est-à-dire aux sports « réservés » aux personnes porteuses d'un handicap mental et/ou psychique. Voir par exemple :

https://sportadapte.fr/wp-content/uploads/2020/08/MO_CLASSIFICATION-FFSA_07-2020.pdf (consulté le 31.07.2023).

³⁵ <https://www.paris2024.org/fr/classification-paralympique/> (Consulté le 31.07.2023)

³⁶ Lors du stage de l'équipe de France de goalball masculine au CREPS d'Aix, je rencontre par hasard une médecin- classifcatrice. Ci-après, la note d'observation qui synthétise notre échange. **[Aix, le 26.08.2022]** Cette femme m'apprend que la classification n'est pas seulement un moment pour déterminer le degré de handicap d'une personne, mais aussi un moment pour chercher les adaptations possibles entre le sport pratiqué et le handicap de la personne. Sa dernière réflexion concernait une sportive amputée de la jambe gauche pratiquant le tir à l'arc. Il a notamment été préconisé qu'elle puisse, en compétition, s'asseoir entre chaque flèche tirée. Ce rôle du médecin-classificateur doit être confirmé empiriquement.

³⁷ Voir <https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2019/09/Guide-classification-web.pdf> (consulté le 31.07.2023).

³⁸ <https://olympics.com/fr/paris-2024/jeux-paralympiques/classification-paralympique> (consulté le 26.09.2024).

³⁹ Pour continuer sur cet exemple et apporter quelques précisions, il existe trois catégories de coureurs-ses déficient-es visuel-les en athlétisme handisport : T11 (cécité totale) T12 (cécité partielle), T13 (cécité légère). De façon plus générale, toujours en athlétisme handisport, il existe cinq familles de handicap (chiffre des dizaines dans la classification). Ainsi, on trouve : 10 : déficiences visuelles ; 20 : déficiences mentales ; 30 : déficiences d'origine cérébrales ; 40 : amputations ou assimilées ; et 50 : déficiences motrices suite à atteinte de moelle épinière ou assimilées. <https://www.handisport.org/wp-content/uploads/2019/09/Guide-classification-web.pdf> (consulté le 31.07.2023)

3.2 Appréhensions et marges de manœuvre des sportifs·ves face aux classificateurs

Une simple formalité ?

Au niveau national et international, la classification passe par un face-à-face entre le ou la sportif·ve et des classificateurs. Par exemple, toujours pour l'athlétisme handisport :

« Pour faire de la compète, tu es obligé de te faire classifier. Moi c'est la classif nationale, pour pouvoir participer aux championnats de France. [...] Du coup, comment ça se passe, on a un document du coup à remplir, ensuite on part voir notre médecin, pas l'ophtalmo. Après c'est le classificateur national de l'équipe de France devant qui on passe une fois. Après on lui envoie les papiers. Du coup c'est lui qui prend les décisions, qui nous dit dans quelle catégorie on est. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

« Je n'ai pas eu de problème avec la classification. Ils m'ont fait des tests visuels pour voir si j'étais vraiment malvoyant et pour savoir dans quelle catégorie de malvoyant ils me mettaient. On nous donne à lire la lettre "E", il faut dire dans quel sens il est. Si on a un doute, on ne dit pas oui et du coup après, ils nous classifient. Bah T11, T12 ou T13. [...] Je suis en T13. On est briefés avant par la fédé, par les coaches, de pas forcer sur nos yeux. Si on ne voit pas, on ne voit pas. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Certains enquêté·es, comme Hugo ou Ludovic, considèrent « *l'examen* » (Lucile) face aux classificateurs comme une simple formalité. C'est parce que leur handicap et ses effets sur la pratique du sport ne laissent la place à aucune ambiguïté :

« Moi, je suis amputé. Donc, il manque une guibole, bah il manque une guibole, je peux pas faire semblant. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

« C'est pas chiant. C'est très simple parce qu'il y a aucun doute sur la vision que j'ai. Je passe largement dans les clous. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Mais pour d'autres enquêté·es, les examens médico-techniques, dits « tests fonctionnels », ont été plusieurs fois qualifiés de « *désagréables* », voire de douloureux :

« C'est chiant, c'est fatigant, ça peut faire mal. On m'a trifouillé les yeux pendant 1 h pour qu'on me dise à la fin : "tu es déficient visuel". Ah bon, je ne vois rien ? Sérieux, je ne savais pas ! » (Issa, 28 ans, goalball.)

Pour d'autres encore, le passage devant les classificateurs est aussi considéré comme un moment difficile à appréhender, stressant ou encore anxiogène. Cela est d'abord lié à la part d'incertitude sur l'issue de la rencontre avec les classificateurs, ce qui peut faire « *que ça marche ou que ça ne marche pas* », « *que tu sois exclu pour X ou Y raison, que tu ne puisses pas jouer* ». C'est ce dont témoignent Andréas, Élodie ou Noémie qui, avant de débiter une compétition internationale, sont (re)passé·es devant les classificateurs :

« La classification, je l'ai faite deux fois. Je l'ai faite une fois en Italie, le premier tournoi où je suis parti avec mes coéquipiers, et une deuxième fois aux championnats d'Europe en Roumanie. Ils me l'ont donnée pour quatre ans, je crois, la prochaine fois c'est 2026. C'est toujours une source d'appréhension pour les joueurs parce que tu ne sais pas s'ils vont te la donner. Tu sais qu'ils vont te casser les couilles jusqu'au bout ! » (Andreas, 41 ans, goalball.)

« [Aux championnats d'Europe], la semaine où tu arrives, tu t'entraînes et t'as tout ce qui est, on va dire, bilan médical. Parce que même si on est catégorisés déficients visuels, on doit repasser un examen visuel là-bas avec des ophtalmos'. C'est pour être sûrs que tout le monde soit bien déficient visuel. [...] Donc t'as déjà ce

stress-là, entre guillemets, à passer les classifications pour être sûre qu'ils te laissent jouer ou pas. Parce que s'ils te disent que t'y vois trop, tu joues pas hein. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« Quand j'ai fait les premiers Deaflympics au Brésil, c'était en 2022, on a dû passer un examen pour vérifier qu'on était bien sourd et malentendant avec des machines qu'ils mettent dans les oreilles. Ça a duré au moins 1 h 30. Il regarde comme ça que ta déclaration comme quoi t'étais bien sourd, que c'était bien vrai. Si c'est vrai, ben OK, tu fais tes Deaflympics, mais par contre si c'est faux, au revoir. Tu peux même être privé de compétition pendant cinq ans. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

Ces trois extraits montrent que le but premier de la classification est de vérifier « l'éligibilité » du/de la sportif·ve. On évoque alors la notion de « handicap minimum »⁴⁰ pour pouvoir participer aux compétitions handisportives. On saisit également que la classification n'est pas établie une fois pour toutes pour le/la sportif·ve, mais un temps seulement (quatre années pour le goalball au niveau international selon Andréas). Ce fait rappelle que certaines déficiences peuvent être évolutives dans un sens (la gravité diminue) comme dans l'autre (la gravité augmente), ce qui peut amener le/la personne à changer de catégorie handisportive en cours de route⁴¹.

Face au jugement médico-fonctionnel

Mais ici, on comprend aussi que le résultat des « tests fonctionnels » s'entoure d'une aura d'incertitude pour plusieurs de nos interlocuteurs·trices. Les uns ou les autres relèvent que les tests menés ne sont pas toujours clairs, ni simples à comprendre, qu'ils comportent nécessairement une dimension « aléatoire » (Élodie) ou encore qu'il ne peut pas se défaire complètement de la subjectivité des personnes qui le réalisent :

« Ils ont des médecins spécialisés là-dedans et qui font des testings musculaires et d'amplitude du mouvement. Donc ils ont tout un tas de barèmes qui vont de 1 à 5 pour différents muscles, pour différentes amplitudes osseuses et articulaires. Et à la fin, ça doit être sur 10 ou sur 20 je crois... Bon bref, il y a un barème, quelque chose comme : si on a moins de 10, on est quad, si on a plus de 10, on n'est pas quad⁴². Il y a un calcul que je ne connais pas. » (Patrick, 37 ans, tennis quad.)

« Ça fait aucun doute que je suis bigleuse. Je sais que j'ai 1/10 à chaque œil. Donc 1/10, c'est la limite. C'est vraiment la limite haute du truc. Mais c'est tellement aléatoire ! Tu vois, il suffit que l'éclairage me convienne, que le contraste entre le mur et le sol me convienne, pour que... Je sais pas moi... Bref, pour qu'ils me disent que je vois un peu plus que 1/10. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« On a l'impression que c'est un peu à l'appréciation du médecin parce que sur le plan médical et scientifique, c'est hyper compliqué de certifier, de dire : "dans tel ou tel cas, bah ça fait plutôt ça ou ça fait plutôt ça, son problème c'est ça" Tu vois comme c'est compliqué pour mettre des personnes dans les mêmes catégories ensemble. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

D'autres témoignages encore vont dans le sens d'une remise en question de la classification, que ce soit à propos du rôle des classificateurs, des conditions de réalisation des tests ou encore de la méthodologie employée pour mesurer les capacités fonctionnelles du/de la sportif·ve :

« L'année dernière, mon classificateur a fait strictement n'importe quoi. Je te raconte. D'abord, ils ont fait l'exercice du "E" majuscule et après ils ont regardé au microscope mon œil. Du moins moi, ils le font dû à ma pathologie. [...] Donc tu as un "E" majuscule noir sur fond blanc. [Les classificateurs] sont à dix mètres de toi et tu dois leur dire dans quel sens il est : à l'endroit, à l'envers, couché, vers le bas, machin et tout. En fait, au fur

⁴⁰ Voir [en ligne](http://www.handisport.org/) sur www.handisport.org/ (consulté le 2.08.2023)

⁴¹ Lucile, para-athlète (sprint et saut en longueur), se prépare, du fait de la baisse continue de sa vue, à passer de la catégorie T12 à T11.

⁴² La catégorie quad au tennis fauteuil renvoie aux joueurs et joueuses qui présentent une déficience aux membres inférieurs et supérieurs.

et à mesure, si tu ne vois pas, ils se rapprochent de toi. Sauf que toi, tu le vois en étant statique. Bah, en fait, ta vision, c'est juste pas la même quand tu cours. Donc moi, à cause de ça, ils m'ont laissée en T12 alors que ma vue a baissé et que je devrais être en T11 pour courir. C'est de là où tout devient du n'importe quoi parce que les tests ne correspondent pas à la réalité de la course. » (Lucile, 28 ans, athlète handisport.)

Certain-es enquêté-es déclarent que les classificateurs ont aussi pour mission de « *démasquer les tricheurs* » (Julien, tennis fauteuil), ceux qui « *se font passer plus handicapés qu'ils ne le sont* » (Christophe, tennis fauteuil), « *parce que c'est plus intéressant de passer dans la catégorie en dessous* » (Lucile, athlétisme handisport).

Jouer (avec) la règle

Pour Manon ou Boris, cette suspicion de tromperie a conditionné toute la durée de leur entrevue avec les classificateurs :

« On te fouille les yeux. Ils vont essayer de nous tendre des pièges. Par exemple, ils vont nous montrer une lettre à 30 cm de nos yeux. Si on dit qu'on la voit, ils vont reculer à 50 cm. Et si on dit qu'à 50 cm on ne voit pas, ils vont feinter pour essayer de voir si on leur a pas menti à 30 cm quand on leur disait qu'on voyait. En fait, ils sont tout le temps en train d'essayer de nous feinter pour voir si on n'est pas en train de mentir sur ce qu'on voit ou sur ce qu'on voit pas. Parce que c'est déjà arrivé que des gens trichent, effectivement, et se fassent passer pour aveugles alors qu'ils voyaient un petit peu. Donc non, c'est pas un moment hyper fun. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« Moi j'ai des faux yeux, donc pas grand-chose à dire hein ! Même lui, le médecin, il a cherché la petite bête, jusqu'au moment où j'ai demandé : "Tu veux que j'enlève mes yeux ?" (Rires.) » (Boris, 37 ans, goalball.)

Certifier le handicap, déterminer les capacités fonctionnelles de la sportif·ve, constater une éventuelle évolution de la déficience, tout cela se fait dans le but de « catégoriser » le mieux possible le ou la sportif·ve. Dans le même temps, plusieurs interlocuteurs·trices témoignent avoir toujours su s'aménager une marge de manœuvre vis-à-vis des classificateurs, précisément pour réduire les risques de ne pas être classifié·es au « bon » endroit, voire de ne pas être classifié·es du tout :

« La classification, la première fois que j'ai fait ça, ça a duré des heures. Il y en avait beaucoup d'autres qui attendaient. Tu passes devant un médecin et il casse les pieds. Tu es obligé d'en rajouter parce que sinon ça se peut qu'ils ne te donnent pas ta classification, alors que moi en fait je suis bigleux quoi. Il m'a mis dans la catégorie limite quoi. Au-dessus j'étais considéré comme valide. Valide, tu ne peux pas jouer. »

« Moi je sais que j'ai toujours triché, j'ai toujours fait semblant de voir pas bien, d'exagérer mon truc pour pas être sûre qu'ils me mettent pas au-dessus de 1/10°. Avec l'expérience maintenant, je suis tranquille ! [...] Je savais comment faire. En gros, quand c'est flou, je dis que je vois pas. Et du moment où c'est plus ou moins net, je dis que je vois. Voilà, je sais que ça marche, que je rentre dans les clous. Donc je sais que ça marche. »⁴³

Il n'est pas impossible de jouer avec les « *limites autorisées* » (Boris), avec les règles du jeu au moment même où les classificateurs interagissent avec les handisportifs·ves, les testent, élaborent leurs conclusions. Christophe n'hésite pas à qualifier cet espace interactionnel entre classificateurs et handisportifs·ves « *de lieu de triche*. » Boris, lui, parle de « *vaste mascarade* » à propos de la classification des sportifs·ves déficient·es visuel·les, tenant compte non seulement des handisportifs·ves qui

⁴³ Les prénoms d'enquête ne sont pas mentionnés ici afin de garantir encore un peu plus l'anonymat des déclarant·es.

contournent les règles, mais aussi des classificateurs qui « *se trompent* » dans leur évaluation, dans ce que l'on pourrait appeler leur « jugement médico-fonctionnel »⁴⁴ :

« La classification qu'ils font par rapport à la vue, j'ai un avis assez tranché : je trouve ça complètement ridicule. Je conçois qu'ils ne veulent pas de valides. Mais il y a les malvoyants qui ont une carte d'invalidité, et à qui on ne permet pas de participer à cause de leur vue ! Il y en a des gars qui se trompent, personne ne peut le nier. Ça rend des joueurs anxieux ça. En fait, la classification, c'est une vaste mascarade. Il y a des joueurs qui voient bien plus que la limite autorisée et qui feignent de ne pas voir. Les classificateurs, ils viennent, ils font la police, ils observent, ils sortent leurs résultats. Et dès qu'ils se barrent, les mecs ils tapent le ping-pong sans souci quoi. En fait, c'est limite un secret de polichinelle. » (Boris, 37 ans, goalball.)

Boris synthétise ici les points de vue exprimés par la majorité des enquêtés à propos de ce qui se joue au moment même où ils et elles se font classifier. Mais il rajoute un élément qui justifie à lui seul, et pour beaucoup, l'utilité de ce système classificatoire : écarter les sportifs·ves « valides ».

3.3 Ambivalences vis-à-vis de la classification

La classification constitue sans aucun doute le point névralgique de cette enquête. Quel que soit le handisport considéré, parmi ceux pratiqués par les enquêtés, ce système - qui catégorise les sportifs·ves selon leur handicap et leurs capacités fonctionnelles - fait débat (Adam, 2014). La classification est discutée par l'ensemble de nos interlocuteurs·trices, défendue ou incriminée, acceptée ou récusée. Bref, elle ne fait pas l'unanimité et l'on peut dire d'emblée qu'elle est presque toujours remise en cause. Ainsi, certain·es enquêtés soulignent la nécessité de la conserver, mais de l'améliorer, de la modifier en profondeur, alors que d'autres souhaiteraient qu'elle soit supprimée, du moins en ce qui concerne leur handisport (le tennis fauteuil dans cette enquête). Nous voudrions ici explorer et rendre compte de ces différents points de vue, les partis pris par les un·es ou les autres, tout en continuant de nous efforcer de conserver une certaine neutralité axiologique (ne pas prendre parti, écarter les jugements de valeur pourrait-on dire de façon simplifiée)⁴⁵. Dans le même temps, il s'agit d'être capable « d'en prendre son parti », c'est-à-dire que si nous étions en lieu et place de celui ou celle qui s'exprime, nous penserions exactement comme elle ou lui (Bourdieu, 1993, p. 1400-1424). Ici, si nous prenons le temps de rappeler la posture compréhensive qui est la nôtre, c'est que le sujet de la classification est un sujet complexe et chargé idéologiquement. Il touche directement à la notion de handicap et aux représentations sociales du handicap. Pour illustrer ce point, on peut rappeler une fois encore que la classification est un dispositif qui classe (ou trie) les sportifs·ves selon le handicap et ses effets sur les performances sportives. Or, ce dispositif semble être - à première vue - à contre-courant du mouvement sociétal global qui tend vers « l'inclusion des personnes en situation de handicap » (voir entre autres Grimaud, 2012 ; Löchen, 2018 ; Constant, Roos-Weil, 2023). Essayons d'y voir plus clair.

« Que chacun ait le droit à la compétition »

Parmi les défenseurs de la classification, très majoritaires dans l'investigation, il y a tout d'abord cette idée que la classification permet aux personnes en situation de handicap d'accéder aux compétitions sportives, et plus particulièrement aux compétitions sportives de haut niveau : « *que chacun ait le droit à la compétition* » déclare ainsi Patrick (37 ans, tennis fauteuil). Ce point-là est essentiel dans la mesure où

⁴⁴ Notion inspirée de l'article « les trois niveaux du jugement médical » de Paul Ricoeur (1996, p. 21-33).

⁴⁵ Voir Freund, 1990.

la classification a rendu possibles, pour plusieurs enquêtés, leurs parcours vers le haut niveau sportif : « *sinon quoi, je n'aurais peut-être jamais fait de sport !* » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil), « *il n'y a pas de place pour nous chez les valides* » (Andréas, 41 ans, goalball). En outre, il ne faut pas oublier que le (handi)sport de haut niveau est synonyme d'enjeux financiers, ne serait-ce que pour les protagonistes de cette enquête :

« Pour le peu de pognon qu'il y a à gagner, on veut tous le gagner. C'est pas une partie de tennis entre potes quoi. C'est le haut niveau. Le haut niveau. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Dans les handisports les plus développés, l'activité sportive de haut niveau est aussi une activité économique dont les rétributions dépendent beaucoup des résultats à l'issue des compétitions. En ce sens, la classification est le point de départ à partir duquel les sportifs-ves en situation de handicap accèdent au marché concurrentiel du (handi)sport.

Mais la classification, en catégorisant les sportifs-ves porteurs-euses d'un handicap a pour effet parallèle d'exclure celles et ceux qui sont « valides ». Autrement dit, le marché handisportif est un marché réservé. Ce point-là, élémentaire, est important. Il renvoie à la notion weberienne de « fermeture sociale ». Elle désigne « le processus par lequel une catégorie sociale donnée tend à réguler en sa faveur les conditions du marché face à la compétition actuelle ou potentielle de prétendants (*outsiders*) en restreignant l'accès aux opportunités spécifiques à un groupe restreint d'éligibles. » (Sask, 1983, cité par Dubar, 2005, p. 153).

Des compétitions exclusivement réservées « aux éligibles », aux sportifs-ves en situation de handicap, cela peut sembler aller de soi. Mais il suffit de rappeler que la classification n'a pas toujours permis d'éviter les tricheries, que ce soit dans le handisport (handicap moteur ou sensoriel) ou le sport adapté (handicap mental et/ou psychique⁴⁶). À ce titre, on peut renvoyer à l'un des plus grands scandales des Jeux paralympiques lorsqu'à Sydney, en 2000, pour le tournoi de para basket-ball adapté, « la fédération espagnole de sports pour déficients mentaux a été condamnée pour avoir aligné de faux handicapés »⁴⁷. Victorieuse des Jeux paralympiques cette année-là, l'équipe espagnole aurait compté dans ses rangs plus de 10 sportifs « valides » sur 12, rendant caduc le principe d'égalité des chances entre les équipes. Cet exemple-là révèle le fond du débat qui anime nos interlocuteurs-trices *sur* et *autour* de la classification : celui d'une différence de niveau ou de capacités fonctionnelles - réelle ou supposée - entre les sportifs-ves « valides » et les sportifs-ves en situation de handicap. Pour le dire de façon directe, la classification - qui « certifie » le handicap, évaluent les capacités fonctionnelles, puis catégorisent les sportifs-ves - protège le marché handisportifs-ves d'une concurrence plus large, celle qui inclurait des sportifs-ves « valides ». Pour beaucoup d'enquêtés, la comparaison n'a d'ailleurs pas lieu d'être. « *C'est comme comparer un poids léger et un poids lourd dans la boxe valide : ça n'a pas des sens.* » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil). Pour autant, le discours dominant dans les entretiens est un discours qui accorde presque toujours l'avantage aux sportifs-ves « valides ».

« Si tu prends le goalball, quelqu'un qui voit très, très bien, juste un peu myope et qui a la capacité de jouer dans un club classique avec des valides et qui se dit : "Je vais aller dans du handisport parce que je suis un

⁴⁶ Le CCAH (Comité national de coordination action handicap) nous apprend que « la notion de handicap psychique a été retenue dans la loi du 11 février 2005 dite loi sur le handicap. Il se distingue du handicap mental de la façon suivante : le handicap psychique, secondaire à la maladie psychique, reste de cause inconnue à ce jour (alors que le handicap mental a des causes identifiables). Il apparaît souvent à l'âge adulte alors que le handicap mental apparaît lui à la naissance. » Voir [en ligne](http://www.ccah.fr/) sur www.ccah.fr/ (consulté le 18.10.2023).

⁴⁷ Voir [en ligne](http://www.lemonde.fr/) sur www.lemonde.fr/ (consulté le 23.08.2023).

petit peu myope. Cela va me permettre d'aller dans le haut niveau". C'est parfaitement injuste en fait [...]. Parce qu'il y a une vraie différence d'apprentissage entre quelqu'un qui est non-voyant et les autres, au niveau des repères, au niveau de la gestion de l'espace. Ce n'est pas forcément un désavantage. C'est que l'apprentissage doit être plus long pour les non-voyants. Donc moi je comprends la classification, c'est pour éviter ce genre de choses. » (Adil, 32 ans, goalball.)

« Imagine qu'on mette un valide dans un fauteuil, je ne suis pas contre, parce que ça ferait élever le niveau du tennis et ça nous motiverait, ce serait un challenge en plus, etc. Mais après si on se retrouve avec une majorité de personnes valides en fauteuil qui jouent, bah, les personnes comme moi, paraplégiques, seraient complètement balayées. » (Aurélié, 30 ans, tennis fauteuil.)

« [Sans classification], y aura plus d'handicapés dans le tennis ou le sport en général. Je vois les jeunes au tennis chez les valides. La plupart des mecs ne gagnent pas leur vie ! Mais s'ils viennent au tennis fauteuil, ils nous défoncent, ils nous piquent tout le pognon ! Ils vont mettre 5-6 mois à gérer le fauteuil, après c'est fini pour nous. [...] Les valides, en dehors des matchs, ils peuvent être debout, faire du vélo, nager, se muscler le bas du corps et le dos à mort. Moi je ne peux pas. [...] Regarde, il y a un truc tout bête. Je me suis blessé un jour comme ça. Quand je dois aller à l'entraînement, je sors de chez moi, je roule [en fauteuil] jusqu'à la voiture, je défais mes roues, je les mets derrière, je mets mon fauteuil à côté de moi. Et à force de faire ce mouvement, d'entrer et de sortir le fauteuil tout le temps, je me suis fait une tendinite. Bah le valide, il ne va pas connaître ça. Moi, à l'entraînement, je vais jouer 1 h 30 avec une tendinite. Le valide, non, il sort de la voiture, il marche tranquille et il se met dans le fauteuil juste au moment où il s'entraîne. Sur un petit truc comme ça, tu vois que les gens ne connaissent pas la vie d'un handicapé. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Ces trois enquêtés s'accordent à dire qu'une ouverture de certains handisports aux sportifs-ves « valides » (en l'occurrence le goalball et le tennis fauteuil) n'irait pas dans le sens d'un « équilibre des forces » en présence. Cela représenterait en outre un risque majeur pour les sportifs-ves de haut niveau en situation de handicap : celui de perdre leur place. Selon eux, le désavantage se joue sur le plan physique, moteur et/ou sensoriel, mais aussi, comme le relève Julien, sur le fait que les sportifs-ves « valides » n'ont pas à vivre avec un handicap 24 h/24. Ce dernier, au cours de l'entretien, explique bien qu'un-e sportif-ve « valide », qui a l'usage de ses jambes, peut entraîner le bas de son corps et le muscler, qu'en dehors des matchs et des entraînements il ou elle peut nager, courir ou faire du vélo. Plus simplement, le ou la sportif-ve « valide », en dehors du handisport, n'aurait pas à se soucier du handicap. Ce même interlocuteur, amputé des deux jambes, insiste aussi, et à plusieurs reprises, sur l'ensemble des contraintes quotidiennes liées à l'accessibilité aux lieux physiques : « *Dis-toi que chaque escalier pour moi c'est un problème.* » Réalité parfaitement banale pour cet enquêté, l'escalier symbolise à lui seul les contraintes d'accessibilité des personnes qui ne se déplacent qu'en fauteuil roulant. Pour celles et ceux qui sont « valides », qui marchent et qui ne côtoient pas de personnes dans cette situation de handicap, la question de l'accessibilité est très probablement (ou quasiment) inexistante.

« Mais ça, c'est que la partie visible de la vie d'un handicapé on va dire. Regarde, pendant le tournoi là à Biot⁴⁸, je partage ma chambre d'hôtel avec [nom d'un joueur de tennis fauteuil]. Il est tétraplégique il est tombé dans la baignoire pas plus tard qu'avant-hier. J'ai dû moi-même le sortir de là et il fait 80 kg. Il était 22 h 30, personne de l'hôtel ne pouvait venir parce que c'était une jeune femme à l'accueil et qu'elle n'avait pas la puissance physique pour pouvoir le faire. Ça a pris 2 h, alors qu'on jouait tous les deux le lendemain. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Dans cet extrait, on comprend vite que la situation de handicap ne se limite pas au moment de réaliser un match de tennis ou que, « *le handicap, ce n'est pas seulement au moment de la course [...] c'est dans la vie de tous les jours.* » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport). Cette perdurance du

⁴⁸ Tournoi international durant lequel nous avons pu mener quelques journées d'observation et plusieurs entretiens, du 9 au 11 juin 2022.

handicap, au-delà de la pratique sportive, contribue à désavantager les handisportifs-ves par rapport aux sportifs-ves « valides ». Elle suffit à justifier la classification pour plusieurs de nos interlocuteurs-trices. Et plus que cela, Julien ne conçoit pas qu'on puisse ne serait-ce que penser à la supprimer :

« Faire entrer les valides dans le tennis fauteuil. Je sais que y'en a qui pensent ça hein. Mais t'as presque l'impression que c'est une blague. Et même, un valide qui veut se mettre dans un fauteuil, c'est quoi ce truc !? Le mec, il a ses jambes, il a tout pour être heureux, il veut jouer en fauteuil le mec ?! [...] Je trouve que ça serait honteux qu'un valide demande à être en fauteuil ! Il veut être en fauteuil, vas-y, descends des escaliers et on va voir. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

Il importe de redire que plusieurs handisports, selon un règlement propre à chacun d'entre eux, permettent à des sportifs-ves « valides » de participer à des compétitions handisportives. C'est le cas du goalball dans cette enquête, non pas pour les compétitions internationales (Jeux paralympiques, championnat du monde ou d'Europe par exemple), mais seulement pour les compétitions nationales (championnat de France par exemple)⁴⁹. Comme tous les joueurs-ses sur le terrain, les sportifs-ves « valides » portent un bandeau d'obscurcissement, les plaçant dans les mêmes conditions de jeu que les sportifs-ves déficients visuels. Selon Romain, le basket fauteuil, pratiqué au haut niveau par cet enquêté (avant que celui-ci ne se consacre au tennis fauteuil), admet aussi des sportifs-ves valides « en championnats sous certaines conditions »⁵⁰ :

« Au basket fauteuil, tu as un nombre de points que tu ne dois pas dépasser pour faire une équipe de cinq joueurs. T'as un maximum de 15 points à avoir. Chaque joueur est classifié en fonction du handicap qui amène un certain nombre de points. Ça va de 1 à 5 points pour chaque joueur : 1. t'as pas d'abdos, tu peux pas bouger le tronc ; et 5. t'es valide. Moi je me suis fait un peu léser, j'étais à 4,5 points, donc presque valide. J'aurais dû être à 4. Mais ça compte hein un demi-point sur 15 points ! C'est toute la complexité de la classification, c'est que ça amène vite le bordel. [...] Donc t'as 15 points et ça, ça limite d'entrée le nombre de valides parce que tu ne peux pas avoir cinq valides à 5 points sur le terrain. [...] Moi j'ai connu des valides qui jouaient en basket parce que juste ils aimaient faire du basket fauteuil, c'est tout. Ils ont dû investir dans un fauteuil parce que ça coûte cher, mais c'est un choix. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

À l'inverse, rappelons aussi que le « monde sportif des personnes valides » est accessible aux personnes en situation de handicap, et que cet accès est conditionné par le type et le niveau de handicap du sportif. Ainsi, deux enquêtés pratiquant l'athlétisme handisport, et ayant une déficience visuelle « légère », participent parallèlement à des compétitions « valides ». Idem pour Noémie dont le handicap (surdité sévère) ne l'empêche pas de se mesurer aux golfeuses « valides » :

« Moi je suis la preuve hein : je joue avec les valides. Je rivalise avec les valides. [...] Et je joue aussi dans des compétitions pour malentendants, c'est donc complètement possible de faire les deux. C'est complètement possible. Les sourds et malentendants, pour ma part, peuvent être complètement meilleurs que les valides. Et ça peut être complètement l'inverse. Euh y a des... filles qui sont beaucoup plus fortes que moi. Dans mon cas, c'est une question de travail et d'entraînements pour moi, pas une question par rapport au handicap. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

Ces deux rappels (des sportifs-ves « valides » chez les handisportifs-ves et inversement) visent à ne pas oublier que la frontière entre « valides et handi » (Hugo), établie notamment par la classification, n'est pas toujours aussi nette qu'on pourrait le penser : les frontières ne sont pas des barrières, écrivent en ce sens Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart (1999, p. 169). Mais il reste que, dans le monde du sport de compétition, la classification « certifie » le handicap, le reconnaît formellement et établit de ce fait une

⁴⁹ Cette ouverture du goalball aux sportifs-ves valides vise probablement à pallier le manque de joueurs-ses non voyants ou malvoyants, encourageant par ce biais la pratique et le développement de ce handisport à la veille des Jeux paralympiques à Paris en 2024.

⁵⁰ www.handisport.org/wp-content/uploads/2021/04/Basket_LivretCommission_Digital.pdf (consulté le 24.08.2023).

ligne de démarcation entre les sportifs-ves qui en sont porteurs-euses et les autres. Ainsi, alors même que la classification répond à une logique d'ouverture (la compétition accessible à tous et toutes, et ici aux sportifs-ves en situation de handicap), elle met en œuvre un principe de clôture à partir du critère « handicap » (la notion courante de « handicap minimum » dans le handisport prend ici tout son sens). En d'autres termes, la classification fait du monde handisportif un monde à part. C'est sur ce point précis que sont formulées les plus vives critiques à l'égard de ce dispositif spécifique.

« Ne pas être seulement le meilleur de quelques-uns »

En effet, dans une société qui se veut « inclusive », qui considère aussi (et largement) le sport comme un vecteur d'intégration (Gasparini, 2008 ; Cluzel, 2020), la classification apparaît pour quelques enquêtés-es comme un dispositif à contre-courant, un dispositif qui marginalise les sportifs-ves de haut niveau porteurs-euses d'un handicap. Pour Christophe, c'est la raison pour laquelle un (handi)sport de haut niveau devrait être ouvert à tous-tes.

Il prend son propre handisport en exemple, le tennis fauteuil. Il estime que « *n'importe quelle personne* » est capable de le pratiquer dès lors que cette dernière « *peut rester assise dans un fauteuil* ». « Un siège pour tous-tes », c'est ainsi qu'il résume son souhait de supprimer la classification, du moins en ce qui concerne son handisport⁵¹. Ainsi, il n'y aurait pas de mise à l'écart, celle des sportifs-ves valides dans son discours. Il y aurait également une possibilité pour chacun-e de se mesurer à tout le monde, et non pas seulement au plus petit nombre des « classifiés ». C'est là la condition, toujours selon Christophe, pour que la performance (handi)sportive puisse être pleinement reconnue, pour que le résultat sportif soit considéré à sa juste valeur. Pour l'heure, la classification restreint le nombre de participant-es aux sportifs-ves en situation de handicap. De plus, elle produit dans chaque handisport plusieurs « classes sportives » (*op. cit.*, International Paralympic Committee, 2015, p. 5), ce qui réduit encore un peu plus le nombre potentiel de concurrent-es dans chacune d'entre elles :

« Aux Jeux olympiques, on te demande quel est l'homme le plus rapide du monde au 100 m, on te donne une seule réponse avec un seul temps. Quinze jours plus tard, même question aux Jeux paralympiques : Qui est le vainqueur du 100 m chez les hommes ? Il y a 15 ou 16 réponses ! C'est de la classification : on classe, on classe. [...] Mais quand tu donnes 16 médailles d'or au 100 mètres, c'est comme si tu avais donné une médaille d'or à tous les demi-finalistes. Tout le monde a sa médaille finalement. Mais ça, ça s'appelle la pêche aux médailles en chocolat du coup. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Dans certains handisports, le nombre de classes sportives est jugé trop important par plusieurs enquêtés-es. On peut rappeler ici que le para-athlétisme est le sport qui compte le plus de « classes », notamment parce qu'il concerne « la majeure partie des types de handicaps »⁵². Mais dans la déclaration de Christophe, on retrouve précisément cette idée que le petit nombre de concurrents au haut niveau dans une « classe handisportive » aurait pour effet de dévaloriser les résultats sportifs puisque « *tout le monde a sa médaille, [des] médailles en chocolat* ».

« Pour Roland Garros [2022], chez les garçons, il y avait 12 joueurs dans le tableau du tournoi [tennis fauteuil]. Ils étaient 128 chez les valides. Ça veut juste dire qu'on n'est beaucoup moins nombreux que chez les valides. [...] Mais moi je m'en fiche d'être le meilleur des handicapés. Moi, ce que je veux, c'est être le meilleur du monde, pas le moins mauvais d'un groupe. En fait, que ce ne soit pas rendu impossible à cause de la classification. C'est terrible quand tu y penses. La classification c'est : "toi, tu rentres pas parce que t'es pas assez handicapé" ; "t'as pas de bras, tu vas là" ; "t'as pas de jambes, tu vas là". C'est la plus grande

⁵¹ Rappelons que chaque handisport a son propre système de classification. Voir à ce propos [en ligne](#) (consulté le 29.08.2023)

⁵² <https://france-paralympique.fr/sport/para-athletisme/> (consulté le 18.10.2023)

discrimination admise. C'est dingue. Ce qui est d'autant plus dingue, c'est que ce sont les handisportifs eux-mêmes qui ne veulent pas aller avec les valides : "Parce que sinon, nous, on va disparaître." C'est ce qu'ils disent. [...] Mais trouvons les sports où on peut jouer ensemble. Mais si on veut faire partie du même monde, valides et handi, on doit pouvoir jouer ensemble, on ne doit pas nous interdire de jouer ensemble. Ça veut dire pas de classification. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Selon Christophe, la classification est un frein pour la reconnaissance des performances des handisportifs·ves. Ces derniers·ères étant placés dans un espace de compétition « à part », les performances qui s'y produisent ne peuvent être, elles aussi que considérées comme des « performances à part », cloisonnées à l'intérieur du monde handisportif. De ce fait, elles ne peuvent être traitées ni reconnues de la même façon que les performances des sportifs·ves « valides ». Notre interlocuteur en vient donc à penser que la classification, défendue par la plupart des handisportifs·ves de cette enquête (voir *supra*), est le système qui non seulement génère et maintient la frontière entre sportifs·ves et handisportives, mais qui est aussi un système contre-inclusif qui produit « *la plus grande discrimination admise* » sur la base du handicap.

D'autres interlocuteurs·trices questionnent la séparation sportifs·ves valides/sportifs·ves en situation de handicap et souhaitent faire davantage exister « des compétitions inclusives⁵³ ». Noémie, par exemple, fait référence à des compétitions de golf durant lesquelles les golfeurs « valides » et les golfeurs sourds et malentendants seraient indistinctement placés en situation de concurrence. Pour cette enquêtée, cette mise en concurrence est « *primordiale* » :

« Elle est primordiale pour moi parce que les sourds... Enfin, les personnes en situation de handicap... Bah elles doivent se confronter aux autres pour développer leurs qualités, des choses comme ça, leurs compétences... C'est aussi un moyen en réalité de faire développer toutes les compétences que sont capables d'avoir les personnes non valides. En compétition, c'est la même chose ! C'est-à-dire que, dans le monde du sport en tout cas, quand c'est possible, bah c'est juste faire partie du même monde, c'est intégrer la personne avec sa différence et lui permettre de se développer. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

Au fond, et comme elle le déclare elle-même, Noémie soutient l'intégration des sportifs·ves en situation de handicap dans le monde des sportifs·ves « valides », « *quand c'est possible* » précise-t-elle. Il ne s'agit plus pour elle de séparer les sportifs et les handisportifs·ves lors des compétitions, mais de les réunir quand le handicap et/ou le sport considéré le permet (ce qui est déjà le cas pour elle). Ainsi, selon Noémie, le golf de haut niveau est complètement accessible aux personnes sourdes et malentendantes, faisant de ce sport un sport ouvert aux personnes porteuses de ce type de handicap. De même, selon Christophe, le tennis fauteuil de haut niveau est complètement un handisport accessible aux sportifs·ves « valides » :

« Donc on enlève la classification. Valides et non valides, tous dans un fauteuil, et puis ben c'est le meilleur qui gagne. Là, on pourra parler de performance. Et celui qui ne peut pas jouer parce qu'il ne peut pas s'asseoir bah il va dans un autre sport, il trouve l'activité qui lui correspond. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Dans les deux cas, le golf (sport) et le tennis fauteuil (handisport) sont tous deux susceptibles d'élargir leur fonction d'intégration. Ces (handi)sports-là et probablement d'autres permettraient ainsi à davantage de (handi)sportifs·ves (celles et ceux qui veulent et peuvent le pratiquer) d'entrer en compétition, de faire partie d'un seul et même monde sportif, un monde de haut niveau qui sans ignorer la différence de chacun·e n'oublierait pas non plus tout ce que les un·es ou les autres ont de semblable.

⁵³ Il est étonnant de constater que le mot inclusion est automatiquement associé aux personnes en situation de handicap, de même que dans un autre contexte la notion d'intégration est très souvent associée aux migrants.

« Un siège pour tous-tes », cette formule concise, inventée par Christophe, sonne comme un appel pour que les sportifs-ves de haut niveau en situation de handicap soient (enfin) considérés comme des sportifs-ves de haut niveau comme les autres.

Regrouper des sportifs-ves de haut niveau aux handicaps différents : l'ombre d'un soupçon⁵⁴

À propos de la classification, le sociologue Charles-Éric Adam (2014), dans sa thèse de doctorat, se demande « comment est rendue possible et acceptable la mise en équivalence de sportifs aux corps uniques ? Comment les acteurs œuvrent à transformer ou à maintenir en l'état un dispositif qui sépare des individus en même temps qu'il les regroupe ? »⁵⁵ Pour Manon, une partie de la réponse apparaît comme une évidence :

« La classification, c'est obligatoire. En compétition, on est obligé de trier parce qu'à un moment donné, ben faut quand même être sur un pied d'égalité sur la ligne de départ. C'est sûr qu'après on n'est pas mélangés pendant les courses, donc si on veut parler d'inclusion... » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Cette interlocutrice perçoit la classification comme un moyen de préserver - autant que faire se peut - l'égalité des chances entre handisportifs-ves. Il s'agit de réunir des sportifs-ves aux handicaps relativement différents, mais aux capacités fonctionnelles similaires⁵⁶. Et c'est cette similarité - évaluée par les classificateurs - qui doit garantir en compétition une égalité des forces en présence.

On peut supposer que le versant fonctionnel de la classification a pour objectif d'avoir un nombre suffisant de sportifs-ves dans chaque discipline sportive à la fois pour valider la performance, « la mériter », et garantir le spectacle aux (télé)spectateurs-trices. Car si l'on considère chaque corps et chaque handicap comme étant « unique », il faudrait alors - en forçant volontairement le trait - créer une catégorie par sportif-ve en situation de handicap ; ce qui rendrait le principe hiérarchique du haut niveau sportif impossible puisqu'il repose sur la compétition de chacun-e contre tous-tes (que le sport soit individuel ou collectif). Autrement dit, la haute performance sportive n'est validée qu'à l'issue des compétitions qui hiérarchisent les résultats sportifs et les sportifs-ves elles et eux-mêmes.

À noter que le système de classification est évolutif, que de nouvelles « classes sportives » peuvent apparaître, d'autres disparaître⁵⁷. Quoi qu'il en soit, ce regroupement de sportifs-ves aux handicaps différents dans une même « classe », là encore, génère de nombreuses controverses. Jugée nécessaire par plusieurs enquêtés (Manon par exemple, citée précédemment), la classification est aussi - et très souvent - perçue comme un système qui peut être inégalitaire, regroupant des sportifs-ves aux capacités fonctionnelles incomparables. L'exemple le plus frappant et le plus médiatisé de ces dernières années

⁵⁴ Dans ce qui suit, les notions de « catégorie sportive » et de « classe sportive » ont un sens identique et sont employées de manière indistincte. Une catégorie et/ou classe sportive regroupent donc les sportifs-ves porteurs-ses d'un handicap qui ont été évalués par les classificateurs-trices comme ayant des capacités fonctionnelles « similaires ».

⁵⁵ <https://www.theses.fr/2014PA100192> (consulté le 30.08.2023)

⁵⁶ « L'IPC [...] autorité compétente pour faire vivre le système international de classification, a défini dix catégories de handicap permettant de pratiquer un para sport en compétition : perte de force musculaire, perte de mobilité articulaire passive, atteinte d'un membre, différence de longueur de jambes, petite taille, hypertonie, ataxie, athétose, déficience visuelle, handicap intellectuel. » <https://medias-generation.paris2024.org/2023-03/Paris2024-BIL-230328-classification-ParasVdef.pdf> (consulté le 31.08.2023). Aux côtés du système international de classification, il existe un code national de classification. C'est au CPSF (Comité paralympique national et sportif français) de « s'assurer que les règles de classification nationales soient en harmonie avec le code de l'IPC [...] ». Le CPSF organise et met en œuvre le développement d'une stratégie nationale de classification ». <https://www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/04/Code-National-de-Classification-.pdf> (consulté le 31.08.2023)

⁵⁷ À l'image du tennis fauteuil qui est aujourd'hui divisé en deux classes, deux catégories : la catégorie "quad" apparue récemment, et la catégorie « open » plus ancienne.

est celui du nageur Théo Curin, amputé des quatre membres, qui a fait face à de « gros problèmes de classification », lui faisant renoncer aux Jeux paralympiques de Tokyo (2021) : « Dans le paralympique, on est classés par catégorie de handicap et là, ça fait deux ans que je me retrouve avec trois gars qui ont leurs deux mains. Donc, forcément, il n'y a pas besoin d'être médecin ou tout ce qu'on veut pour comprendre qu'un gars qui a ses deux mains est forcément avantagé par rapport à moi⁵⁸. »

Dans cette investigation, on a pu remarquer que nos interlocuteurs-trices, tout en reconnaissant les difficultés à classer les sportifs-ves « là où il faut », ont très souvent manifesté des soupçons vis-à-vis du niveau de handicap et des capacités fonctionnelles de leurs concurrent-es. Ci-après, un extrait du journal de terrain (concernant le goalball) et deux extraits d'entretien (concernant d'abord le tennis fauteuil puis l'athlétisme handisport) montrent que la plupart des enquêtés font avec le système de classification tel qu'il est (« *est-ce qu'on a vraiment le choix ?* » Fortuné), mais qu'il est presque toujours, et plus ou moins directement, discuté, mis en doute :

129.08.2022, CREPS d'Aix, training camp équipe de France de goalball. Durant ces quelques jours de « training camp », 4 ou 5 matchs amicaux ont eu lieu entre l'équipe de France de Goalball et l'équipe du Portugal. Cette dernière n'en a perdu aucun. Lors du débriefing de fin de séjour, les le staff et les joueurs de l'équipe de France de goalball s'accordent pour dire que la différence entre les deux équipes s'est jouée sur les plans physique, technique ou encore disciplinaire. Puis « *ils sont mieux classés au niveau international, voilà tout* » (Driss, 34 ans, goalball).

Mais les discussions informelles avec certains joueurs laissent apparaître la question du handicap comme un des éléments explicatifs du « meilleur niveau » de l'équipe du Portugal : « *les Portugais voient mieux que nous en globalité. Il y a une différence entre Boris [joueur de l'équipe de France] qui ne peut pas se déplacer sans sa canne [blanche] et [Joueur portugais] qui n'est pas perdu dès qu'il sort du terrain. Il y a un problème de catégorisation là, c'est à se demander si certains joueurs portugais ne sont pas voyants.* » (Andréas, 41 ans, goalball.)

Lors d'un match de goalball, tous les joueurs portent un bandeau d'obscurcissement. Personne ne voit rien, ce qui place *a priori* tout le monde sur un pied d'égalité, quelle que soit l'acuité visuelle des joueurs. Mais comme le souligne l'entraîneur de l'équipe de France, l'avantage de ceux qui voient mieux que d'autres se joue surtout en dehors des matchs : lors des entraînements (possibilité de jouer sans bandeau et donc de mieux appréhender l'espace, d'améliorer ses tirs, ses placements et ses déplacements sur le terrain, etc.) ou lors de visionnages de vidéos (voir ses défauts, les corriger, améliorer ses gestes techniques, étudier les adversaires...).

« Y'a eu beaucoup d'échanges autour de [Joueur de tennis fauteuil] qui est bien classé au niveau mondial. Mais soi-disant qu'il est redevenu valide. Lui, c'est un problème de naissance, mais il aurait récupéré complètement au niveau de sa hanche. Donc, il pourrait soi-disant jouer au tennis debout. Mais comment provoquer scientifiquement ou médicalement que sa hanche... Même éthiquement, comment tu fais ? Pourquoi l'arrêter de jouer au bout de 10 ans ? Pour moi, il est bon au tennis fauteuil, et on dit : "bah ouais, mais maintenant il peut jouer debout". Bah ouais, mais c'est pas le même sport. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« Même en compétition y a une nana qui, en s'échauffant avant la course, fait ses gammes toute seule, sans personne quoi. Mais au moment de la course, elle court avec un guide, comme moi. Donc elle, ça veut dire qu'elle s'entraîne avec de la vision, qu'elle prend tous ses repères avec de la vision, elle a toute une partie de sa vie de sportive et en dehors du sport qu'elle fait avec sa vue quoi. Et tu vas avoir des gens comme moi, qui, pour faire le moindre truc, va tâtonner, va avoir besoin de quelqu'un, machin, etc. C'est le jour et la nuit, mais on court dans la même catégorie. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Les données mises en avant ci-dessus confirment que les soupçons portent sur les handicaps et leurs impacts sur l'activité sportive en question, que ceux-ci sont considérés comme des facteurs qui

⁵⁸ Voir interview [en ligne](https://www.francetvinfo.fr/) sur www.francetvinfo.fr/ (consulté le 31.08.2023).

avantagent ou désavantagent les sportifs-ves qui sont en compétition. Et lorsque l'écart entre les sportifs-ves d'une même catégorie est perçu comme trop important, alors la classification est jugée par les enquêté-es comme étant un système inégalitaire.

« Le vrai problème, c'est que les combats ne sont plus sur les aires de jeu, mais chez les médecins. »
(Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Que les classificateurs se soient « *trompés* » lors de leur évaluation des capacités fonctionnelles des sportifs-ves, ou que les sportifs-ves usent de « *subterfuges* » pour être classifié-es là où ils le souhaitent, ou encore que les critères de classification soient considérés comme « *injustes* », « *imprécis* » ou « *subjectifs* »..., on peut sans hésitation affirmer que le regroupement de sportifs-ves aux handicaps différents dans une même classe sportive ne va pas de soi pour la majorité de nos interlocuteurs-trices. C'est pourquoi certain-es d'entre elles et eux, sans pour autant condamner la classification, souhaitent plutôt « *améliorer le système* », notamment en la simplifiant et en tendant vers toujours plus d'équité entre sportifs-ves.

Le ou la gagnant-e n'est pas toujours celui ou celle qui arrive le premier

On l'aura compris, la classification est une opération complexe et très débattue dans le monde du handisport. Les choses se complexifient encore davantage lorsque l'on sait que certain-es handisportifs-ves concourent les un-es contre les autres alors qu'ils et elles n'ont pas été classifié-es dans la même catégorie sportive. C'est plutôt le cas dans certaines compétitions nationales, dont le championnat de France d'athlétisme handisport qui s'est déroulé à Metz en février 2023 :

18.02.2023, Metz, championnat de France d'Athlétisme handisport. Installé dans les gradins de la Halle d'athlétisme l'Anneau, j'assiste, pour la première fois en direct, à différentes épreuves d'athlétisme handisport, dont celle du sprint féminin (60 m) à laquelle participe Lucile, une athlète malvoyante rencontrée à l'INSEP une semaine plus tôt. [...] Lors d'une de ses courses de la matinée, entre malvoyantes, je suis surpris de constater que Lucile est la seule athlète à courir avec un guide. Les autres courent sans guide. Cela signifie qu'elles n'en ont pas besoin, qu'elles voient suffisamment pour mener seules leur course. Lucile me dira plus tard que ses concurrentes n'ont pas reçu « *la même classification* ».

Mettre sur la ligne de départ des athlètes n'appartenant pas à la même classe sportive signifie que les capacités fonctionnelles des un-es et des autres ne sont pas similaires, voire que certain-es seraient avantagé-es, d'autres désavantagé-es. Pour rééquilibrer les forces, le temps de course réalisé par chaque athlète (ici au 60 m) est pondéré en fonction de la classe sportive d'appartenance. Autrement dit, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le ou la gagnant-e d'une course n'est pas nécessairement celui ou celle qui franchit en premier la ligne d'arrivée.

« On va prendre l'exemple du championnat de France [d'athlétisme handisport à Metz], la semaine dernière, l'exemple du 60 m des garçons. Dans l'ordre d'arrivée, tu as : Maxime 1^{er}, Louis 2^e, Clément 3^e. [...] Maxime finit 1^{er} de sa course au 60 m. Il est T13, du coup, le déficient visuel qui voit le mieux, qui peut courir tout seul. Il finit premier devant Louis qui lui est en T12, [...] et devant Clément qui court avec son guide et qui ont fini 3^e. Du coup, Maxime finit 1^{er} de la course, mais il est 3^e sur le podium parce qu'il est T13 et qu'il remporte moins de points que les autres. [...] En plus, ça peut se jouer à rien du tout. Je sais que Maxime, au 60 m, il avait fait 7,11 s en finale, par rapport à Louis qui est à 7,14 s. Du coup si (rires)... En l'expliquant, bah ouais, je trouve que c'est une injustice. En fait, au niveau national, ce serait bien qu'ils fassent des courses par catégories. Mais je pense qu'on n'a pas assez d'athlètes pour qu'ils fassent ça. En plus, ça prendrait aussi beaucoup plus de temps au niveau du programme de dire : on va faire une course de cette catégorie puis une autre de cette catégorie, etc. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport⁵⁹.)

⁵⁹ Les prénoms cités dans cette déclaration ont été anonymisés.

« *Pas assez d'athlètes* », c'est l'argument le plus avancé par nos interlocuteurs-trices pour expliquer le mélange de différentes classes sportives dans certaines épreuves d'athlétisme handisport (surtout au niveau national). Ce que l'on peut dire ici, c'est que ce « mélange de classes sportives » a directement impacté le résultat de la compétition (ici le sprint 60 m des sportifs déficients visuels), modifiant l'ordre « réel » d'arrivée en fonction de la classe sportive des participants. Selon Ludovic, il s'agirait alors, et idéalement, d'organiser des épreuves en respectant la catégorie sportive des un-es et des autres, ce qui augmenterait selon lui le nombre d'épreuves, tout en diminuant le nombre de participant-es dans chacune d'entre elles :

18.02.2023, Metz, championnat de France indoor d'athlétisme handisport.] Milieu de matinée, une autre course est annoncée, une « *nouvelle discipline* » ai-je cru entendre dans l'annonce faite par le speaker, le « *50 m Frame Running* » précise-t-il dans la foulée. J'aperçois alors ce que l'on nomme un « *frame runner* », un grand tricycle sans pédale dirigé par un athlète. Ce dernier se positionne sur la piste. Il sera le seul à prendre le départ⁶⁰.

Cet extrait du journal de terrain interpelle dans la mesure où la norme d'une course en athlétisme veut qu'elle se réalise à plusieurs, non pas qu'elle soit une épreuve solitaire. Dans l'application concrète du haut niveau sportif, une performance se mesure presque toujours par rapport à celles des autres. Elle est hiérarchiquement située, à l'image des trois places du podium, ce qui probablement lui donne toute sa valeur aux yeux du monde sportif et au-delà. Mais que représente alors une médaille remportée sans une concurrence directe et suffisante sur l'aire sportive ? On retrouve ici les propos déjà tenus par plusieurs enquêté-es, celles et ceux qui estiment que la confrontation entre concurrent-es est ce qui fait « *l'intérêt d'une compétition* » (Manon). C'est aussi une condition nécessaire pour valider la haute performance (handi)sportive, tant auprès des (handi)sportifs-ves, qu'auprès des (télé)spectateurs-trices :

« Si tout le monde a sa médaille parce qu'il n'y pas deux corps pareils, deux handicaps pareils, ce n'est plus une performance sportive. Puis tu ne rempliras jamais un stade ! Parce que les gens viennent voir un combat, il ne faut pas l'oublier. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Cela étant dit, la mise en concurrence d'athlètes aux handicaps différents (dans certaines compétitions) a aussi des effets singuliers sur les handisportifs-ves concerné-es, comme par exemple celui de rendre incohérent la comparaison de ses propres résultats sportifs avec ceux des autres :

« Donc en handisport, comme je te l'expliquais au championnat de France, je ne me compare pas aux autres parce que ça ne sert à rien : on n'a pas les mêmes handicaps. » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Dans ce contexte de course, Hugo explique qu'il se « *recentre sur [lui]* », sur des objectifs non plus concurrentiels, mais davantage individuels, le concernant lui, comme « *un chrono à atteindre* » ou une amélioration « *de son départ en starting-block⁶¹* ». Mais dans le même temps, cet enquêté déclare éprouver (malgré tout) un certain plaisir à « *battre quelqu'un qui a fait un temps correct* », à être celui qui « *passé la ligne en premier, comme une course dans une cour de récré* ». On perçoit ici toute l'ambiguïté que peut générer une course qui entremêle des classes sportives différentes.

⁶⁰ En compétition, le frame running « vise essentiellement les sportifs paralysés cérébraux. Des courses de vitesse, de demi fond et de fond peuvent être proposées. La CPISRA (Fédération internationale du sport pour les paralysés cérébraux) propose trois classifications (RR1, RR2, RR3) basées sur les capacités fonctionnelles. » <http://athletisme-handisport.org/le-frame-running-la-course-a-pied-en-roue-libre/> (consulté le 01.09.2023)

⁶¹ Les starting-blocks sont des cales réglables sur lesquelles les athlètes prennent appui pour le départ d'une course.

« Si j'étais dans les bureaux, je réduirais le nombre de catégories »

Pour conserver un nombre de concurrents-es suffisant dans chaque course, pour que la compétition ait un sens du côté des sportifs-ves et du côté de celles et ceux qui la regardent, pour que le principe d'égalité entre sportifs-ves soit toujours à l'œuvre, plusieurs enquêtés-es vont donc dans le sens d'une amélioration du système de classification (au niveau national et international). Il s'agit alors de le retravailler, d'affiner constamment les « classes sportives », de redéfinir leurs critères d'inclusion/exclusion jusqu'à trouver un certain équilibre. Pour Fortuné, par exemple, concernant l'athlétisme handisport en général, et plus particulièrement les sprints lors des grandes compétitions internationales, une possibilité d'évolution serait de diminuer le nombre de « classes sportives » :

« Pour moi, la classification, je trouve qu'en athlétisme elle est un peu lourde. Parce qu'il y a les courses debout, il y a des courses assis, des courses avec un guide, sans guide. [...] Ce n'est pas mon métier, mais je trouve que c'est lourd au niveau de la visibilité. Moi, quand je suis dedans, ça ne me dérange pas parce que j'ai une connaissance de la classification. Par exemple, nous [les athlètes déficients visuels], tu as trois catégories. Moi si j'étais dans les bureaux, je réduirais le nombre à deux catégories. Parce que y en a une qui embrouille les gens, la T12. Pour cette catégorie, les gens se demandent : "Pourquoi lui, il court guidé, et l'autre à côté, son adversaire direct hein, il ne court pas guidé ? Pourquoi ?" On pourrait avoir une catégorie guidée et une non guidée. Et c'est tout ! » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Pour rappel, il existe aujourd'hui trois catégories qui divisent les sprinteurs-ses handisportifs-ves déficiente-s visuel·les : T11 : cécité totale, présence d'un guide lors d'une course ; T12 : cécité partielle, présence ou non d'un guide ; et T13⁶² : cécité légère, pas de guide. Selon Fortuné, la catégorie T12 est celle qui peut « embrouiller » les (télé)spectateurs et susciter l'interrogation chez eux, voire l'incompréhension : comment justifier la présence ou l'absence d'un guide dans une même catégorie sportive ? Les « guidés » et les « non-guidés », ne sprintant pas dans des conditions identiques, sont-ils placés dans une situation équitable pour concourir ? Quels regards les un-es ou les autres, sportifs-ves ou non, portent-ils et elles sur les résultats des courses de celles et ceux qui sont dans la catégorie T12 ? Pour Ludovic, une hypothétique suppression de la catégorie T12 serait un changement important dans la classification. Elle pose encore une autre question :

« Déjà qu'au niveau mondial et paralympique, ils commencent déjà à enlever les courses dans certaines catégories. Je me dis que si on arrive à faire ce que [Fortuné] dit, c'est-à-dire une course guidée, une course non guidée, ça paraît être bien. Mais la catégorie qui est aujourd'hui au milieu, où on la place ? » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

Ici, deux éléments de réponse communs sont apportés par Fortuné (classifié T11) et par Manon (classifiée T13) : d'une part, les athlètes déficient-es visuel·les catégorisé-es T12 devront - si l'on peut dire - « choisir leur camp » (Fortuné), c'est-à-dire concourir avec ou sans guide (donc seul·e ou en binôme) ; et d'autre part, les conditions de course devront être strictement identiques entre les athlètes appartenant à une seule et même catégorie :

« C'est pas totalement incohérent de n'avoir que deux catégories, surtout que des fois, entre les trois catégories, la vision, c'est tellement subtil. Des fois il y en a qui sont dans ma catégorie - donc ceux qui voient le mieux, on dirait qu'ils voient rien du tout, et des fois c'est l'inverse. Par exemple [Fortuné], quand il se déplace, on dirait qu'il voit super bien, alors qu'en fait... Du coup, peut-être que deux catégories, ça suffirait effectivement. [...] Si on part du principe qu'on fait deux catégories, qu'on se dit que tous les gens guidés [classifiés T11] ont un masque sur les yeux pour pas voir du tout : ben là, au final, ils sont tous au même niveau. Par contre, faudrait faire en sorte que la catégorie des non guidés, qu'ils voient tous à peu près de la même

⁶² Cette classification des sprinteurs-ses handisportifs-ves déficient-es visuel·les sera celle des Jeux paralympiques à Paris 2024 : <https://www.paris2024.org/fr/jeux-paralympiques-50choses-a-savoir/> (consulté le 4.09.2023).

façon. Parce que sinon, là, il y a encore une injustice. Ou alors ils vont en T11... Ouais, ça se tient je trouve. »
(Manon, 22 ans, Athlète handisport.)

Pour bon nombre d'enquêtées, l'égalité des chances dans le (handi)sport est un idéal à poursuivre. Et ce que soulève Manon dans cette déclaration, c'est que cette égalité ne doit pas seulement être recherchée du côté de la classification, c'est-à-dire à partir de l'évaluation des sportifs-ves, des capacités fonctionnelles de leur corps étant donné leur handicap. L'égalité entre concurrent-es doit aussi, et peut-être même davantage, être recherchée du côté du (handi)sport lui-même, dans sa conception, ses règles, son matériel. Lorsque notre interlocutrice songe au passage de trois à deux catégories dans le sprint handisport, elle pense aussi au déséquilibre entre sportifs-ves que cela pourrait générer. Elle pense par exemple à la catégorie T11 et aux avantages qu'il pourrait y avoir entre celles et ceux voient mieux que les autres. Manon envisage dans la foulée une solution pour éviter « *l'injustice* » et rééquilibrer les chances entre chacune : les athlètes « *masquent complètement leurs yeux* » pour que tous et toutes soient « *au même niveau* ». On retrouve ici la logique du goalball qui, dans sa conception même, place aussi toutes les joueurs-ses (déficient-es visuel-les ou non) dans les mêmes conditions de jeu au moment des matchs : une cécité totale par le biais d'un masque opaque⁶³.

On l'aura compris, les discours de Fortuné, Ludovic et Manon ne reposent pas sur la suppression de la classification (point de vue défendu par Christophe) pour y faire entrer les sportifs-ves valides, ce qui augmenterait les risques – pour beaucoup d'enquêtées (pas toutes) – de « perdre leur place » : « *bien que je suis pas sûr d'être moins rapide que les valides sur 400 m* » (Fortuné). Il ne s'agit pas non plus de créer autant de classes sportives qu'il y a de handicaps, la conséquence pouvant être – toujours selon certains-es de nos interlocuteurs-trices – de faire baisser « les pressions concurrentielles » (OCDE, 2002, p. 28) *a priori* nécessaires à la production du spectacle et des performances.

« Après, des fois c'est très compliqué, parce qu'il y a une question de nombre d'athlètes. Il faut qu'il y ait des concurrents, sinon ça n'a plus d'intérêt pour personne quoi, même les athlètes. Enfin, moi je sais que si j'attends de trouver une fille qui voit exactement comme moi sur Terre, ben je vais courir toute seule pendant longtemps, parce que c'est sûr qu'il y a pas deux handicaps qui se ressemblent, il y a pas deux personnes qui sont identiques. » (Manon, 22 ans, Athlète handisport.)

Conception (à partir d'un ou plusieurs handicaps ou à partir d'un sport « classique » déjà existant), règles du jeu, matériel et classification : tous ces éléments sont propres à chaque handisport. Ici, nous avons surtout insisté sur le fait que la classification tient un rôle tout à fait majeur dans le monde (handi)sport de haut niveau : contribution à l'établissement d'un monde à part, sur les marges du monde des sportifs-ves « valides », distribution (discutée et négociée) des handisportifs-ves dans différentes classes sportives (pointant les limites d'une classification fonctionnelle par les handisportifs-ves elles et eux-mêmes), impact fort sur les résultats des compétitions.

Dans le même temps, chaque handisport doit s'assurer d'avoir un nombre suffisant de pratiquant-es pour exister, se développer et susciter l'intérêt au-delà de ses propres frontières. Il s'agirait alors d'opérer un examen minutieux de chaque handisport, d'y observer d'abord sa manière de classer les sportifs-ves, toujours dans l'objectif primordial de « tendre vers » vers l'égalité des chances entre compétiteurs-trices : réinterroger le nombre de catégories sportives, c'est-à-dire explorer les (im)possibilités d'ajouter ou de

⁶³ On se souvient de la nuance apportée sur l'égalité des chances au goalball, soulevée par plusieurs enquêtées, y compris l'entraîneur national. La différence entre les joueurs-ses déficient-es visuel-les se situe en dehors des matchs, lors d'entraînements entre autres, lorsque certains-es s'aident de leur vision (quand ils et elles le peuvent) pour améliorer leurs (dé)placements, leurs tirs ou d'autres gestes techniques (défensifs par exemple).

supprimer des catégories, y compris potentiellement la « catégorie » des sportifs·ves « valides » (ce que souhaite vivement Christophe pour le tennis fauteuil, ce qui existe déjà au niveau national pour le goalball).

On doit ici ajouter que la classification n'est pas un système figé une fois pour toutes, qu'elle « s'est considérablement affinée » au fil du temps (IPC, 2015, p. 3)⁶⁴, et qu'il est prévu, notamment par le comité international paralympique « un processus de révision du système » (*ibid.*, p. 11). Les handisportifs·ves rencontrés au cours de cette enquête pointent aujourd'hui certaines limites de la classification fonctionnelle : une « injustice » possible et/ou observée due à la mise en concurrence d'athlètes aux handicaps sensiblement différents. Ces mêmes handisportifs·ves proposent plusieurs pistes d'amélioration du système, voire, plus directement et pour certains handisports, sa suppression⁶⁵. Quoi qu'il en soit, on a vu qu'un changement significatif dans la classification ne peut pas se faire sans un réajustement parallèle des conditions du jeu handisportif considéré (règlement et matériel notamment), afin que celui-ci, dans sa version compétitive, soit le plus équitable possible⁶⁶. Là encore, toujours dans une optique d'amélioration du système, l'IPC appelle les fédérations sportives internationales à promouvoir « la recherche en classification » (IPC, 2015, p. 11), en sollicitant les contributions des handisportifs·ves. Qu'en est-il concrètement ? Et quel est le regard porté par les classificateurs·trices qui sont des acteurs clés de ce système ? Ils et elles sont ceux qui interagissent avec les handisportifs·ves pour les classer, qui certifient « le minimum de handicap requis », évaluent leurs capacités fonctionnelles pour ensuite leur attribuer la classe sportive « la plus adaptée »⁶⁷.

Un dernier point mérite d'être souligné. On a vu que le système de classification est amené à évoluer continuellement, en particulier en ce qui concerne la délimitation des classes sportives (critères d'inclusion/d'exclusion) dans tel ou tel handisport. On a vu en ce sens que plusieurs handisports (basket-fauteuil, goalball, torball) se sont ouverts aux sportifs·ves « valides » au niveau national, surtout pour faire face au manque de licenciés :

« Ça permet d'avoir assez de joueurs pour faire une équipe [...], de faire exister certains clubs qui auraient disparu sinon. » (Léo, 29 ans, directeur sportif fédéral.)

Cette évolution de certains handisports, qui intègrent des sportifs·ves « valides », appelle à s'interroger sur un schéma inversé : les possibilités d'intégrer des handisportifs·ves dans certains sports destinés ordinairement aux personnes « valides ». L'exemple le plus célèbre est sans nul doute celui du coureur Oscar Pistorius, se qualifiant lui-même comme « la chose la plus rapide sans jambes » (Marcellini *et al.*, 2010, p. 90), et qui a notamment affronté des coureurs valides sur 400 m aux Jeux olympiques de Londres en 2012. Dans cette enquête, c'est Noémie, 14 ans, déficiente auditive, qui participe à des

⁶⁴ « Initialement, la classification se basait sur un avis médical, accordant ainsi peu d'importance à l'évaluation de l'impact sur le sport. Dans les années 1980 et 1990, de nombreux athlètes et classificateurs ont reconnu ces défauts et conduit au développement de systèmes de classification fonctionnels se focalisant davantage sur les performances sportives. » <https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2016/08/Code-Classification-2017.pdf> (consulté le 5.09.2023).

⁶⁵ Un handisport dont la classification serait supprimée deviendrait alors « un sport comme les autres, donc un sport à part entière » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil).

⁶⁶ La classification et la compétition handisportive sont dans une relation d'étroite dépendance, s'influençant réciproquement. Il s'agirait alors pousser encore davantage l'analyse sur cette relation qui participe pleinement au fonctionnement du monde handisportif de haut niveau.

⁶⁷ <https://medias-generation.paris2024.org/2023-03/Paris2024-BIL-230328-classification-ParasVdef.pdf> (consulté le 6.09.2023). Le rôle des classificateurs est un des points développés dans la thèse de Charles-Éric Adam, « Le processus de classification en handisport : sociologie d'un polyptyque évolutif », soutenue en 2014, il y a pratiquement dix ans.

compétitions ordinairement destinées aux sportifs·ves « valides ». Ici, son handicap ne l'empêche aucunement de le faire, ni de se projeter dans le monde professionnel des golfeurs·es « valides »⁶⁸.

En dehors des grandes compétitions internationales, la frontière entre sportifs·ves valides et handisportifs·ves n'est pas aussi nette qu'on pourrait le croire : les un·es et les autres peuvent être amené·es à se mélanger lors de séances d'entraînement (ce qui a été le cas pour tous les handisports concernés dans cette enquête), mais aussi lors de certaines compétitions nationales, telles que le championnat de France de goalball qui autorise la participation de goalballeurs·ses valides⁶⁹.

Des handisportifs·ves parmi les sportifs·ve valides, des sportifs·ves valides parmi des handisportifs·ves, voilà des faits qui viennent réinterroger concrètement la frontière entre deux mondes presque toujours considérés comme distincts.

4. Les compétitions

Quoi qu'on puisse penser de la classification, elle est aujourd'hui le système en place dans le monde handisportif de compétition de haut niveau. Il reste alors à aborder la question des compétitions elles-mêmes, la manière dont celles-ci, nationales ou internationales, sont préparées et vécues par nos interlocuteurs·trices, ce qu'elles représentent pour ils et elles en termes de « carrière », d'enjeux sociaux et économiques. Car une fois classifié, il s'agit de performer.

4.1 La préparation aux événements sportifs : « la performance, c'est le résultat du quotidien »

La préparation aux (grandes) compétitions recouvre une réalité multiple. On parle ainsi de préparation physique, technique, mentale, tactique, nutritionnelle ou même encore « mécanique » pour le tennis fauteuil⁷⁰. Chacun de ces éléments peut être travaillé séparément ou de façon combinée, avec ou sans accompagnateurs (préparateur, « psy », kinésithérapeute, nutritionniste, etc.). De plus, la préparation aux

⁶⁸ Comme d'autres enquêtées (en athlétisme handisport pour être précis), Noémie concourt à la fois parmi les sportifs·ves « valides » et parmi les sportifs·ves en situation de handicap.

⁶⁹ Deux remarques distinctes peuvent être faites. Premièrement, les remises en question les plus fortes de la classification ont été faites par nos interlocuteurs·trices parmi les plus âgées de cette enquête (au-delà de 35 ans) et les mieux « classées ». On peut supposer que leur carrière sportive, bien entamée, ainsi que la place qui est la leur dans leur monde handisportif leur confèrent une certaine légitimité à s'exprimer sur le sujet, et/ou qu'ils et elles estiment « ne plus rien avoir à prouver ». Les plus jeunes, plus discrets sur la question, sont probablement dans des enjeux sociosportifs différents, entre autres celui de « faire sa place » ou encore celui de réussir « à payer leurs factures à la fin du mois ». Ainsi, pour les plus jeunes, mettre en cause le système de classification n'est peut-être pas (encore) considéré comme une priorité. Il y a aussi celles et ceux pour qui la classification est pour ainsi dire intériorisée, perçue alors comme un allant de soi ou encore comme quelque chose de « plus fort que soi », ce que condense par exemple la déclaration suivante : « Mais y en a qui voient trop l'injustice derrière ça, alors que des fois, nous, en tant qu'athlètes, on s'en rend même plus trop compte en fait. On doit faire avec la classification, on n'a pas tellement le choix » (Manon). Ce sont-là des hypothèses. Deuxièmement, nous avons évoqué une raison majeure de l'existence de la classification : séparer les sportifs·ves « valides » des sportifs·ves en situation de handicap. Derrière ce fait, il y a cette idée qu'il existe une différence incompressible de niveau de performance entre les « valides » et les « handi » (y compris s'ils et elles sont placés dans des conditions de jeu strictement identiques). Dans les représentations, cette différence, rendant la compétition inégale, se conçoit dans un double sens : les sportifs·ves valides seraient plus performant·es parce qu'ils et elles sont précisément « valides » et, dans l'autre sens, certains sportifs·ves en situation de handicap seraient plus performant·es parce qu'ils et elles bénéficieraient, pour compenser leur handicap, de technologies et de matériels et elles qui augmenteraient leur performance au-delà de ce que pourraient produire les sportifs·ves valides (les lames de sprints ou de sauts en longueur pour les athlètes amputés est un exemple qui souvent été entendu au cours de l'investigation). « Les lames d'Oscar Pistorius, avantage ou handicap ? » se questionne en ce sens la journaliste Emmanuelle Dal'Secco. <https://informationshandicap.fr/a--5035.php> (consulté le 19.10.2023)

⁷⁰ Les réglages du fauteuil de compétition.

compétitions est marquée par une certaine intensité, jugée nécessaire pour maximiser les chances de performer « *le moment venu* » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes)

La préparation physique et technique : le handicap, un élément parmi d'autres

La préparation physique aux compétitions, tout d'abord, repose en grande partie sur une rationalisation des entraînements (Garel, 2005, p. 34), ainsi qu'une certaine « *rigueur* », une certaine « *discipline* » ajouterait la golfeuse Noémie. Elle est spécifique au handisport pratiqué, aux efforts corporels qu'il demande (la durée d'un match de tennis fauteuil ou de goalball, la distance d'un sprint sur 60 ou 400 m, etc.). Elle se particularise aussi selon le format et les règles de la compétition (nombre d'épreuves sur une durée prédéterminée, modalités de classement/élimination/victoire des sportifs-ves, etc.), mais également selon le corps et le handicap du/de la sportif-ve, les capacités fonctionnelles qui en découlent, la façon dont l'athlète souhaite ou peut les gérer.

Par exemple, on a pu observer Christophe qui, lors d'un entraînement de préparation à un tournoi international de tennis fauteuil (Roland Garros 2022), a utilisé une prothèse (jambe gauche) pour rester un temps debout et ajuster « *ses frappes* [de balle] », ce que Julien, participant au même tournoi, et amputé des deux jambes, n'a pas fait. On peut aussi évoquer Lucile, déficiente visuelle, qui, même si elle ne voit « *déjà plus grand-chose* », se prépare au championnat du monde d'athlétisme handisport avec un masque occultant pour ne plus être perturbée par une « *vision parasite* » ou des « *réflexes de voyant* ». D'autres enquêtées encore parlent de « *difficultés* », de « *douleurs* » ou encore « *d'impossibilités* », « *d'effets* » liés spécialement au handicap et qui sont inévitablement pris en compte lors des préparations :

« Au début, je m'en fichais du handicap. Puis, au bout d'un certain nombre d'années, bah il te rattrape quand même : des douleurs qui reviennent, une mobilité que tu commences à reperdre... Finalement tu te dis : "OK, donc faut quand même que je reprenne soin de moi et que je réintègre ça dans le sport, mais aussi dans ma vie au quotidien". [...] En plus, le fait est que le sport de très haut niveau t'impose un peu ça, parce que si t'as pas un cadre assez strict de préventif, je pense que tu pars vite à la blessure quand même. Moi j'étais à la limite, mais j'ai su sentir que il fallait que je fasse ça, donc j'ai remis la prévention en place dans mes prépas' »
 » Romain, 41 ans, tennis fauteuil.

« Moi j'ai une neuropathie, donc j'ai une atteinte généralisée des nerfs du corps. Donc j'ai certains muscles qui ne marchent pas du tout, notamment le dos qui est un handicap fort pour le service. J'adapte les préparations en fonction de ça » (Patrick, 37 ans, tennis fauteuil.)

Le thème de la blessure dans le sport de haut niveau pourrait faire l'objet d'une recherche entière. Omniprésente dans le discours de plusieurs enquêtées, la blessure fait très souvent l'objet d'appréhensions, qu'elle ait été vécue (parfois de façon répétée et au même endroit), envisagée ou crainte⁷¹. Romain, lui, insiste sur la notion de prévention (avec des exercices de renforcement musculaire ciblé pour ne prendre qu'un seul exemple), une prévention nécessaire selon lui pour préparer son corps en tenant compte du handicap qui est le sien (paraplégie incomplète). On peut aussi supposer que la

⁷¹ À ce propos, Noémie, golfeuse, témoigne : « La blessure, c'est quelque chose qu'on peut pas prévoir, c'est-à-dire qu'au niveau où on est, on arrive à toucher son but, on est à quelques pas, et d'un seul coup, ben on trébuche sur un tapis, on se prend une balle dans la tête, on se fait une entorse et on pourra pas passer le tournoi qui nous fera passer en carrière professionnelle. C'est ce qui s'est passé pour mon coach, une déchirure au mollet au mauvais moment. » Aurélie, quant à elle, sort précisément d'une blessure au coude, une blessure qui est venue alourdir « sa » situation de handicap : « Je me suis blessée au coude après les Jeux de Tokyo et pendant quelques semaines, je n'étais pas avec un plâtre, mais avec une attelle. Donc pendant quelques semaines, je me pouvais, je me débrouillais, je me transférais le tout avec une main. C'est-à-dire que je ne pouvais pas bouger les jambes, je ne pouvais pas bouger ma main gauche, je ne pouvais pas bouger le bras gauche, je faisais tout avec une main. C'était dur à vivre. C'était revivre un nouvel handicap quoi. » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

prévention, chez cet interlocuteur (et d'autres sportifs-ves notamment parmi les plus âgé-es de cette enquête), renvoie à une usure progressive du corps due à l'avancée en âge et à la pratique du sport de haut niveau durant plusieurs années⁷² :

« À mon avis, le truc qui va être le facteur limitant, c'est pas tellement le handicap, même si ça rentre en ligne de compte hein. J'ai l'impression que c'est avec les yeux. [...] Oui il y a un moment où, quand c'est la pénombre, je vois un peu moins bien la balle. Et comme c'est un sport de trajectoire et d'anticipation, si tu ne vois plus, tu es en retard. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

On comprend ici que le handicap, s'il est pris en compte dans chaque préparation, « *ne prend pas toute la place non plus* » (Élodie). Ainsi, Issa, goalballeur, travaille surtout « *le cardio* »⁷³, Julien, tennisman, évoque un poids du corps à surveiller constamment et d'autant plus à l'approche des tournois. Il en va de même pour Driss :

« J'ai toujours été entre guillemets en surpoids depuis mon adolescence. Après, mon physique, c'est ma force aujourd'hui. J'ai un grand gabarit et mon grand gabarit fait le taf. Tu vois, mes 114 kg, ils montent à la corde, mes bras me portent [...]. Mais maintenant, si je veux perdre du poids, ce n'est pas pour jouer les playboys, c'est pour être plus performant sur le terrain. » (Driss, 34 ans, goalball.)

Durant la préparation physique aux compétitions, on a également pu observer que plusieurs enquêté-es ont tendance à reproduire, d'une séance à l'autre, les épreuves sportives qu'ils et elles s'approprient à traverser.

15.05.2022, Paris, Roland Garros, court n°13. 9h20. Christophe et son *sparring partner* (sportif valide) s'approprient à démarrer leur séance d'entraînement, une mise en condition en vue du tournoi qui aura lieu fin mai, donc après le tournoi des tennismen et tenniswomen « valides ». [...] Tout en discutant avec son partenaire de tennis et moi, Christophe se prépare à jouer : il enlève son Jean, puis sa prothèse, ainsi qu'un manchon en silicone placé sur son moignon : « *C'est pour le confort* » me dit-il alors. [...] Il fixe dans la foulée, et en moins d'une minute, les roues au châssis du fauteuil, des roues inclinées « *pour la stabilité* » me dis-je intérieurement, mais c'est surtout « *pour la vitesse* » me dira plus tard Christophe. Ce fauteuil est un outil de travail, « *une pépite technologique* », conçu sur mesure en fonction du handicap et des besoins de performance de mon interlocuteur. Je peux ajouter à sa description la petite roue à l'arrière, les deux petites roues à l'avant, un moule pour y placer son moignon, un cale-pied pour positionner l'autre jambe qui est fléchie : « *Il faut jouer assis, moi je joue à genoux* ». Christophe s'installe dans son fauteuil avec rapidité, comme si de rien n'était. Tout ceci est le signe, si ce n'est d'une routine, de gestes parfaitement habituels. Il met des gants, « *obligatoire* » pour ne pas s'esquinter les mains en déplaçant le fauteuil.

[...] Prêt à entamer l'entraînement, je demande quel est le programme de la journée. Christophe me répond qu'il s'agit d'une préparation au tournoi par des matches, 2 h par jour : « *Parce que c'est ça que je vais vivre pendant le tournoi. Je fais ça depuis des années. Ici, c'est mon jardin.* » Ces entraînements présentent aussi l'avantage, toujours selon l'enquêté, de se dérouler à l'endroit même du tournoi : « *C'est comme ça depuis des années maintenant, c'est mon jardin ici.* » Après 15 minutes d'échauffement, le joueur qui servira en premier est tiré au sort. Ce sera son partenaire.

⁷² C'est ce que signale par exemple Andréas, goalballeur, lorsqu'il déclare : « *Mais après 40 ans, on est rouillé par rapport aux petits jeunes qui n'ont pas besoin de s'étirer.* » Pour Romain, l'usure du corps est aussi en lien avec le handisport pratiqué, et les carrières longues de certaines sportifs-ves en tennis fauteuil s'expliqueraient en partie par le fait que le bas du corps est moins sollicité que celui des sportifs-ves « valides » : « *On s'use moins que dans le monde du valide, clairement. [...] En fait on s'use différemment, je pense. Le cardio est moins présent... On sollicite aussi beaucoup le haut, mais moins le bas. Pour moi, y'a de ça.* » On peut aussi supposer que l'âge « avancé » de certaines enquêté-es, proche de 40 ans, n'est pas sans rapport avec un nombre de concurrents moins élevé dans le monde handisport, leur laissant un temps de carrière relativement plus long que les sportifs-ves « valides » où la concurrence serait plus dense.

⁷³ Exercices qui visent à renforcer et/ou entretenir les capacités cardiaques.

[14.02.2023, Paris, INSEP, Halle Joseph Maigrot.] Après s'être échauffés seuls sur la piste, Fortuné et ses deux guides sont prêts à suivre les consignes du « coach », arrivé en retard aujourd'hui⁷⁴. Tous préparent les championnats du monde d'athlétisme handisport qui auront lieu au mois de juillet, même si Fortuné est davantage tourné vers son objectif principal : les Jeux paralympiques à Paris en 2024. Mais pour l'heure, il s'agit de se préparer à un sprint sur 400 m, sa spécialité. Je m'attendais à un tour de piste chronométré, voire plusieurs tours⁷⁵. En réalité, Fortuné et l'un de ses deux guides, raccordés aux poignets par « le lien », enchaînent des distances plus courtes (entre 100 m et 200 m maximum, je dirais), des distances entrecoupées par des temps de récupération eux aussi relativement courts (10-20 s, toujours de façon approximative). L'autre guide alterne aussi entre temps de course et temps de repos, tout en restant constamment aux côtés du binôme, mais sans être « relié ». L'exercice, une fois fini, est répété, mais avec un changement de guide pour Fortuné. « *L'idée - me dira-t-il après l'entraînement -, c'est que l'effort produit aujourd'hui soit équivalent à celui produit le jour d'une course.* »

Multiplication des matchs de tennis fauteuil pour Christophe, au même rythme et au même format que les matchs qui se dérouleront durant le tournoi de Roland Garros (une rencontre par jour, nombre de sets pour remporter la victoire, même « routine » d'avant match, etc.), reproduction de l'effort du sprint sur 400 m « *jusqu'aux championnats du monde* » pour Fortuné et ses guides : ces deux observations illustrent bien deux formes spécifiques de préparation⁷⁶. Et l'on comprend qu'il ne s'agit pas seulement d'une préparation physique, mais aussi, et dans le même temps, d'une préparation technique (répétition quotidienne, du coup droit, du revers ou du service pour Christophe ; synchronisation avec les guides de Fortuné). On pourrait sur ce point multiplier les exemples qui se rapportent à la quête permanente d'amélioration et d'efficacité technique dont parlent plusieurs enquêtés : meilleur « *grip* » au goalball pour Élodie (tenue de la balle au moment du lancer), départ plus efficace au sprint du 60 m pour Lucile (« *je suis une vraie tortue à ce niveau-là (rire)* »), recherche de précision dans le swing pour Margot (approcher la balle le plus possible de cibles prédéfinies lors des séances au practice), etc.

Dans cette enquête, l'aspect mécanique apparaît comme un élément singulier du tennis fauteuil (avec les roues inclinées pour gagner en vitesse dans l'observation ci-dessus). Cet aspect est moins travaillé aujourd'hui par Christophe qui considère son fauteuil comme « *réglé depuis des années maintenant* ». Mais pour lui comme pour d'autres, le fauteuil est considéré comme « *la F1 du joueur de tennis* » (Florian). Il se prépare et il devrait être davantage conçu, d'après Christophe, en fonction du handicap du sportif·ve et du handisport pratiqué, de façon à ce qu'il maintienne le ou la sportif·ve « *en avant parce que la plupart des gestes sportifs se font vers l'avant* ».

De manière plus générale, les deux extraits du journal de terrain ci-dessus suggèrent aussi que la préparation des sportifs·ves - quelle que soit sa forme - vise à les habituer à ce qu'il va se produire lors de la compétition à venir, non pas seulement du côté du corps, mais aussi du côté du « mental », pour reprendre l'expression courante et relativement « floue » du monde du sport. En d'autres termes, la préparation physique ne va pas sans la préparation mentale, « *corps et esprit sont indissociables* »⁷⁷.

⁷⁴ Pour rappel, Fortuné s'est entouré de deux guides, à la fois pour « *qu'ils se tirent la bourre* » durant les entraînements, que « *l'il puisse choisir le meilleur* », mais aussi pour prévenir d'une indisponibilité imprévue « *au mauvais moment, comme une blessure.* » (Fortuné).

⁷⁵ La longueur d'une piste standard d'athlétisme, de forme ovale, est de 400 m, soit l'équivalent d'un tour généralement.

⁷⁶ On peut relever la double préparation nécessaire athlète/guide pour les enquêtés concernés : Fortuné (sprint sur 400 m, catégorie T11) et Lucile (sprint sur 60 m, catégorie T11 également).

⁷⁷ Paraphrase libre du titre donné à une série de conférences de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la Découverte en 2012-2013 : voir [en ligne](http://www.cite-sciences.fr/) sur www.cite-sciences.fr/ (consulté le 15.09.2023).

La préparation mentale : « être prêt à combattre »

« Il faut être prêt dans ta tête. Aujourd'hui, je suis sûr qu'il y en a plein qui malheureusement vont peut-être passer à côté d'une médaille ou à côté d'un titre parce qu'ils ne sont pas prêts mentalement. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Le but de la préparation mentale, comme le dit si bien Fortuné, est d'être « *prêt dans [sa] tête* ». Mais être prêt à quoi ? À bien y regarder, l'essence d'une compétition sportive est un affrontement réglé, avec des vainqueurs et des vaincus. Ce sont-là des éléments attendus du spectacle sportif. Pour les handisports de haut niveau, ceux qui font l'objet de cette enquête, on peut se poser la question des effets de ces affrontements dont la violence est surtout symbolique⁷⁸. Bon nombre d'enquêtés déclarent que ce sont ces combats-là qui les animent : « *sans le sport de compétition, on se ferait chier dans la vie* » (Julien), « *moi ça me galvanise les tournois parce qu'il faut se battre* » (Christophe), « *l'adrénaline que je ressens quand je gagne, mais je veux revivre ça tout le temps en fait (rire)* » (Manon), « *la compétition, c'est plutôt un plaisir* » (Ludovic), « *je suis incapable de faire un sport sans compétition, faut un peu de piment* » (Florian). Il s'agit également de se préparer à l'affrontement, de le supporter, un affrontement qui n'est pas anodin si l'on admet, avec Bernard Jeu, que « le sport est mort jouée et violence rituelle, mort jouée, c'est-à-dire symbolique, c'est-à-dire une mort qui n'est pas réellement mort, violence rituelle, c'est-à-dire violence codifiée, limitée, c'est-à-dire violence qui n'est pas réellement violence » (Jeu, 1975, p. 11). « *Mentalement, c'est assez violent le sport* » confirme ainsi Romain. Il s'agit alors « *d'être prêt à combattre* » (Christophe) et c'est ce qui fait tout l'objet de la préparation mentale de plusieurs de nos interlocuteurs-trices, chacun-e à l'endroit même où il ou elle considère devoir « *travailler* » :

« C'est que j'essaie de bosser avec mon coach mental, c'est la pression du point [...]. [En match] je me mets une pression, mais énorme dès le premier point. [...] Et si je commence à gagner, alors là, soit je déjoue, soit je surjoue. Mais ça, c'est en compétition parce que dès qu'on dit "entraînement", je joue comme un fou, je suis capable d'être 51^e mondial. Mais dès qu'on passe en points, je vrille. Dès que la pression mentale va partir, je pense que je vais vraiment commencer à vraiment bien jouer. C'est le mental que je dois travailler. Mais là je sais que je suis un petit jeune et que j'ai le temps. C'est ce que tout le monde me dit, que j'ai un bon niveau et que j'ai le temps. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

« J'apprends à moins me soucier de mes adversaires, à créer ma bulle en fait, qu'on me laisse tranquille, que je visualise ma course, à rester concentrée quoi qu'il arrive. Tu vois, au championnat de France là Metz], une de mes concurrentes a vomi avant la course. [...] C'est compliqué parce qu'en France on se connaît tous très bien. On est concurrentes, mais en même temps, dans la vie, on s'apprécie un peu. Et là tu te dis : "mais là, c'est le moment où je ne peux pas t'aider en fait. Tu vomis, mais je ne peux pas t'aider. Il y a cinq minutes on était encore copines, mais là, on est concurrente". C'est vrai que c'est un moment un peu cruel aussi. Par contre, je suis allée la voir après la course. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« On nous apprend à gagner, mais on ne nous apprend pas à perdre. Et moi je déteste perdre. Heureusement qu'on nous apprend à aller vers l'objectif, qu'on nous fait croire à la victoire, que tout est fait pour aller vers la victoire. Comment y arriverait sinon ? Mais voilà, on ne nous apprend pas à perdre, et c'est pour ça que je vois un psy. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport⁷⁹.)

Savoir gérer « *la pression des points* » dans le contexte d'une compétition (Thomas), ne plus faire preuve d'empathie à l'égard de ses concurrentes et parvenir à « *créer sa bulle* » avant une course (Manon), apprendre à gagner, mais aussi, et surtout, « *appren[dre] à perdre* » (Fortuné)... Ces quelques témoignages donnent à voir quelques-uns des effets que peut produire la compétition sur le psychisme

⁷⁸ Exception faite de la réception défensive d'un tir adverse au goalball : « *Ça peut faire mal malgré les protections, d'où la coquille !* » (Issa).

⁷⁹ Extrait du journal de terrain, le 13.09.2023.

de nos interlocuteurs-trices. Ils rendent aussi compte de ce que les un-es ou les autres mettent en œuvre pour (tenter de) les maîtriser⁸⁰.

Ce point-là et d'autant plus important à retenir que les compétitions font partie intégrante de leur vie de sportifs-ves de haut niveau, qu'elles se répètent dans le temps à des intervalles plus ou moins rapprochés, d'une saison sportive à l'autre. La question des effets des compétitions sur les enquêté-es ne se pose donc pas sur le court terme, mais sur le long terme, sur plusieurs années, tout au long de leur carrière ; à l'image de Fortuné qui, 27 ans après avoir débuté l'athlétisme handisport, déclare aujourd'hui être suivi par un « psy » pour mieux comprendre son rapport à la compétition, à ce système de victoire/défaite qui le caractérise de fait.

Vers une meilleure compréhension de soi

Dès lors, on comprend que la préparation mentale aux compétitions est aussi un travail d'introspection pour plusieurs enquêté-es, notamment sur l'histoire et le contexte de vie qui sont les leurs, car ces deux éléments-là peuvent avoir une incidence sur la performance et l'issue des compétitions.

Pour Christophe, par exemple, la survenue du handicap au cours de son existence (il a aujourd'hui la jambe gauche amputée) a été le point de départ d'un long « *parcours de reconstruction* » durant lequel il aurait développé un « *pouvoir d'adaptation, de récupération* » et une certaine « *philosophie* » :

« J'ai une philosophie qui consiste à dire : soit c'est vital et dans ce cas-là, c'est important, soit ça ne l'est pas et je m'en fous. Voilà, l'accident, j'ai failli y passer. Pour moi c'est aussi une manière de mesurer à quel point la vie ne tient qu'à un fil. Et que le reste on s'en fout quoi. Tu perds un match au tennis, la terre entière s'en fout. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Le développement d'une forme de détachement vis-à-vis de ce qui n'est pas « *vital* » est la conséquence de son accident, un détachement qui lui a été utile en compétition et pour atteindre le haut niveau du tennis fauteuil. Quant à Florian, la rééducation d'un an qui a suivi son accident de voiture, « *dans le but de remarquer* », a augmenté le degré d'exigence qu'il plaçait jusqu'alors envers lui-même, ce qui, à ses yeux, le dessert aujourd'hui dans sa pratique du tennis fauteuil au haut niveau :

« Le problème c'est que cette exigence de tous les jours que j'ai eue, elle me reste aussi dans le tennis et je pense que c'est elle qui peut me freiner aussi de temps en temps [...] Parce que... j'emmagasine beaucoup de frustrations sur tout ce que je ne réussis pas. Au tennis, on sait que, cette frustration, c'est pas bon. L'exigence c'est bien, mais il en faut pas trop pour pas que ça devienne néfaste. Et de temps en temps je peux arriver dans cette zone où je suis dans le trop. » (Florian, 27 ans, tennis fauteuil.)

La façon d'appréhender la pratique du handisport en compétition n'est pas systématiquement liée au handicap. Julien par exemple, en « *pleine* » compétition internationale de tennis fauteuil, confie en entretien que le matin même il était « *moralement et physiquement absent* », que cet état-là ne l'avait pas quitté depuis, et qu'il devait jouer la finale en double dans l'après-midi (retransmise d'ailleurs à la télévision). Au cours de notre échange, mon interlocuteur évoque quelques-unes des difficultés qui

⁸⁰ Le lien entre la préparation mentale et compétition peut être plus indirect. Pour Hugo notamment, sa priorité est d'abord et avant tout de « *casser la barrière mentale* » qui l'empêche de se donner à fond dans sa discipline sportive. Ce « *frein à main* », comme il dit, trouve son fondement dans une blessure à répétition aux ischiojambiers. Il s'explique : « *Je me suis mis une pression à vouloir progresser, et bah ça a dû me blesser. Et après je me suis reblessé plusieurs fois. Du coup, aux séances d'entraînement, j'y allais avec le frein à main. Le cercle vicieux quoi parce que frein à main, bah tu te reblesses. Et après, c'est le facteur psychologique, stress, il amplifie ces blessures. [...] Mon objectif, c'est de me soigner. Ensuite c'est de casser cette barrière mentale qui me rappelle que je suis capable de me blesser, celle qui me dit toujours, "fais gaffe, tu peux te blesser", celle qui me met un petit frein avant chaque séance de sprint, avant chaque compétition de sprint. [...] Mais le préparateur physique et le préparateur mental peuvent m'aider, la psy peut m'aider, parce que le mental c'est psychologique.* » (Hugo, 22 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

pésent sur lui, notamment des soucis relationnels avec son partenaire de jeu, un éloignement vis-à-vis de son épouse et de ses enfants dû « *aux 21 tournois par an* », le décès récent d'un membre de sa fratrie, le divorce de ses parents...

« Généralement, quand j'entre sur le court [de tennis], tout s'efface et je fais mon travail. Ça va, j'arrive assez à partager les choses. Mais là, ça va être plus dur (silence). Plus lourd, ouais, c'est plus lourd. En fait, j'ai mes problèmes, il y a la famille, il y a les machins, il y a pas que le match quoi. C'est ça le truc. » (Julien, 31 ans, tennis fauteuil.)

« Le mental » ne peut pas être compris comme une construction psychique inébranlable, mais comme un travail permanent, toujours « en train de se faire », lié au contexte de vie de la personne, et dont le but est de maximiser les chances de performer « *au bon moment, d'obtenir de bons résultats* » (Élodie, 41 ans, goalball)⁸¹.

Le mental et la gestion des émotions

Romain estime par exemple que le mental est d'abord et avant tout une capacité à « *gérer ses émotions* » (surtout l'anxiété et la frustration pour lui), en se replaçant tout de suite, « *pour chaque compétition, pour chaque match, pour chaque point* », dans un certain « *état d'esprit* » :

« Au haut niveau, le seul truc qui fait la différence, c'est le mental, c'est ce qui se passe là-dedans [il tapote le côté de son crâne avec son index], cette capacité à rester concentré et à se reconcentrer très vite si besoin. Ça s'apprend, ça se travaille aussi à l'entraînement, j'en suis convaincu. Parce que tout le monde sert bien, joue bien, fait un bon coup droit à notre niveau. La différence, c'est dans la tête. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

D'autres enquêtées insistent sur la nécessité d'intégrer, à la préparation mentale, les stratégies et les tactiques à mettre en place pour gérer une compétition (ici une série de sprints, de matchs de goalball ou de tennis fauteuil, un parcours de golf), pour réaliser une bonne course, pour contourner ou « *atténuer ce que tu fais de moins bien et renforcer ses qualités* » (Noémie). Il peut s'agir également d'élaborer des plans pour battre tel ou tel adversaire. Par exemple, de cibler son ou ses points faibles :

« Tu vois, lui, c'est le premier joueur que je rencontre au tournoi. Je le connais bien, j'ai déjà joué plusieurs fois contre lui. Et je sais qu'il peut s'énerver vite. Je sais aussi qu'il ne tient pas les échanges longs. Donc moi, j'ai tout intérêt à ne pas jouer à fond, à prolonger le plus possible les échanges jusqu'à ce qu'il craque. Prolonger les échanges, c'est mon challenge. Et dès qu'il commence à s'énerver, là j'en mets un peu plus. Mais tu vois, y a toujours deux matchs dans un match : y a le match contre un adversaire et surtout le match contre soi-même. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

D'autres enquêtées encore évoquent des méthodes de relaxation (la méditation ou le yoga entre autres) pour se relâcher, atténuer le stress ou l'anxiété : « *Mais pas trop parce qu'un peu d'anxiété m'aide aussi à aller chercher la performance* » précise le goalballeur Andréas. Ce dernier utilise aussi « la mentalisation » avant et pendant les matchs, notion en psychanalyse entendue au sens d'une « capacité qui aide en général à contenir les états affectifs sans toutefois viser à les contrôler » (Hawkes, 2010, p. 24). La para athlète Manon, elle, parle plutôt de « *visualisation des courses* », à la fois pour se relâcher et se concentrer. Cette expression renvoie à un processus connu des (handi)sportifs-ves de haut niveau : l'imagerie. Elle « est définie scientifiquement comme une pratique cognitive, qui consiste à évoquer les

⁸¹ Si l'objectif de la préparation mentale est un objectif de performance, Élodie précisera que cette dernière n'est pas nécessairement associée à la victoire : « *C'est aléatoire en fait parce qu'il y a des matchs qu'on gagne, mais je suis pas contente parce qu'en fin de compte on aurait dû faire mieux. [...] Et il y a des fois où on a perdu, mais voilà, ben l'équipe a tout donné pour en arriver là. Et t'es quand même contente, même si t'as perdu, d'avoir fait une belle opposition face à une équipe comme ça. Donc c'est complètement aléatoire.* »

caractéristiques d'un objet, événement ou processus absent de notre champ perceptif actuel, cet objet, événement ou processus appartenant au passé, au présent ou au futur » (Le Scanff, 2005, p. 101). Plusieurs enquêtées ont par exemple déclaré se projeter mentalement dans la répétition d'un geste technique, dans le prochain match ou encore la prochaine course : « *je frappe la balle de tennis, je le sens dans les muscles et j'entends le bruit que ça fait aussi, le public même !* » (Patrick, tennis fauteuil), « *Je me vois courir, les couloirs, le départ, la ligne d'arrivée, les concurrentes, tout quoi !* » (Manon, athlétisme handisport), « *Il m'arrive de faire le match quelques jours avant d'y aller vraiment, mes tirs... Ça m'aide à me focaliser tu vois* » (Théo, goalball). L'imagerie semble remplir plusieurs fonctions selon l'interlocuteur considéré : gagner en confiance, se réassurer, se concentrer, mieux assimiler les mouvements à accomplir, l'attitude à adopter... Bref, il s'agit « de construire mentalement une représentation de sa performance » (Le Scanff, 2005, p. 103).

Pour conclure sur la question de la préparation mentale, on peut rappeler que celle-ci peut être soutenue par des professionnels, un préparateur mental pour la majorité des enquêtées, mais aussi, et parfois de façon combinée, par un psychologue (Fortuné), un psychanalyste (Andréas) ou encore un hypnothérapeute :

« J'ai commencé à voir un hypnothérapeute sous les conseils de mon préparateur mental. [...] Je définirais les choses comme ça : le préparateur mental, il aide à travailler le côté conscient de l'esprit, l'hypnothérapeute aide à travailler le côté inconscient de l'esprit. Et on a besoin des deux pour être complètement serein dans ses bottes. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Mais la préparation mentale ne va pas non plus sans le soutien moral du cercle des proches du/de la sportif·ve, que ce soit dans le sport (coéquipiers, coach, guide) ou au-delà du sport (un parent, un frère ou une sœur, le ou la conjoint·e, un·e ami·e voire un·e collègue de travail pour celles et ceux qui mènent une double carrière). Chacun·e parvient à s'entourer « d'alliés de carrière » qui supportent le ou la sportif·ve, y compris lors de la préparation mentale aux compétitions. On se souvient par exemple de Ludovic qui sollicite régulièrement sa mère peu avant chaque compétition pour « *décharger les tensions* », ou de Lucile qui a traversé de nombreuses « *épreuves* » avec son guide, « *qui était là quand [elle] n'avait] plus de club [...] qui [l]'écoute, [...] [la] booste toujours dans les entraînements et les compètes, il est là quoi* ».

Mais pour Fortuné, dès lors qu'il s'agit « *des plus grandes compétitions internationales* » (en particulier les Jeux paralympiques), la préparation mentale qu'elles nécessitent doit encore augmenter d'un cran, s'ajuster à ce qu'elles représentent en termes d'enjeux. Pour lui, cette préparation ne doit plus seulement concerner le/la sportif·ve et son cercle des proches. Elle doit concerner « la société tout entière » :

[14.02.23, INSEP, Paris.] Sur le chemin qui mène à la piste d'entraînement [...] Fortuné évoque la façon dont « *la France* » se prépare à l'évènement olympique et paralympique à Paris du 26 juillet au 8 septembre 2024. Selon lui, cette préparation globale aux Jeux est très insuffisante : « *On n'en parle pas assez, on ne fait pas en sorte que les gens se sentent dans le truc. Y a ma boulangère qui m'encourage quand je vais acheter le pain. C'est sympa ! Mais bon...* »

Pour mon interlocuteur, cette société, globalement trop peu concernée par les Jeux, empêche les athlètes « *de se préparer à ce qui les attend* ». Il me parle alors de la « *pression* » incomparable que représentent les Jeux paralympiques, *la plus grande de toutes les compétitions*. Alors Fortuné s'impose à lui-même cette « *préparation* », physiquement et mentalement. [...] Et puis, chaque matin, il a programmé un compte à rebours qui lui indique le nombre de jours restants avant les Jeux, « *pour me mettre dedans* ». Cette mise en condition est renforcée par son entourage : proches familiaux, entraîneurs et coéquipiers qui « *maintiennent en tête* » l'arrivée des Jeux dans un peu plus d'un an. « *Heureusement ! Et y aura les médias qui ne vont pas nous lâcher normalement plus, ça aussi faut se préparer* » conclut-il

Preuve par ailleurs que les Jeux paralympiques sont la compétition majeure pour Fortuné : il ne me parlera à aucun moment de sa participation aux championnats du monde d'athlétisme handisport qui auront lieu cet été au stade Charlety. Un peu plus tard dans l'après-midi, il me dira que les Jeux de Paris seront la dernière avant sa retraite sportive. Il aura 40 ans.

Ce tour d'horizon de ce que peut signifier la préparation mentale pour les enquêté-es montre que celle-ci touche plusieurs compartiments de leur vie psychique : gestion des émotions, fixation et tenue des objectifs, élaboration de stratégies/tactiques pour combattre les adversaires, imagerie mentale, rôle et soutien moral de l'entourage, etc. Elle renvoie aussi à une meilleure connaissance de soi qui les pousse à s'interroger sur leurs propres manières d'agir et de sentir en compétition, lesquelles ne sont pas sans rapport avec leurs parcours de vie ou les conditions dans lesquelles ils et elles exercent leur handisport au haut niveau aujourd'hui.

4.2 « Apprivoiser l'arène »

Les compétitions nationales et internationales sont les évènements les plus déterminants des trajectoires sociosportives des enquêté-es. Elles sont ce pour quoi ils et elles s'entraînent quotidiennement, car ce sont les performances sportives en compétition qui sont comptabilisées, ce sont elles qui ont une incidence directe sur la suite de leur parcours, que ce soit à très court terme (se qualifier pour un tournoi, passer le second tour, atteindre la finale, etc.) ou à plus long terme (par exemple réaliser un temps de course minimum sur 200 m pour pouvoir participer à une compétition majeure, tels le championnat du monde ou les Jeux paralympiques).

Pour les enquêté-es, il s'agit donc « d'entrer dans l'arène », de mesurer les effets de leur préparation, de gérer concrètement leurs émotions sur le vif, de s'adapter aux imprévus, d'appliquer leur stratégie de course ou de match vis-à-vis de tel·les concurrent·es, de l'ajuster en cours de route. Tout cela varie sensiblement selon que les épreuves elles-mêmes sont individuelles (par exemple affronter ses concurrents seule sur une course de 200 m ou 400 m pour Manon), en binôme (pour les courses guidées et les matchs de tennis fauteuil en double - deux contre deux) ou en équipe (le goalball, mais aussi certaines compétitions de golf en équipe, etc.)⁸².

Entre recherche de plaisir et contrôle de l'anxiété

Entre plaisir et anxiété, c'est entre ces deux pôles émotionnels que se situent la plupart des enquêté-es en compétition, poursuivant leur objectif de performance sportive. Entre ces deux pôles (si l'on admet l'opposition), nos interlocuteurs·trices mentionnent toute une gamme d'émotions, concordantes ou ambivalentes, contradictoires parfois, avec lesquelles il faut néanmoins composer (excitation, frustration, joie, déception, stress, euphorie...) : « *c'est un peu aléatoire en fait, mais y a pas le choix, tu ne vas pas rentrer chez toi (rire)* » (Ludovic), « *ce petit stress de compétition que j'apprécie, mais que j'aimerais avoir moins pour gérer un peu mieux* » (Florian), « *Il y a de la pression, mais il y a aussi un côté enjeu qui est sympa. Ça m'angoisse, mais j'aime ça.* » (Manon), etc.

Il s'agit aussi de composer avec son état corporel du moment qui, là encore, peut osciller entre un bon état de forme physique et une cheville strappée pour Manon lors de sa dernière compétition

⁸² Si certaines épreuves font concourir les sportifs-ves seul·es, ce n'est pas seul·es, mais en groupe que les enquêté-es se déplacent le plus souvent pour participer aux compétitions (entraîneur, préparateur mental, proches familiaux, etc.). Mais ça, « *c'est quand on a les sous pour* » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil).

internationale à Marrakech, une douleur aux ischiojambiers pour Hugo lors des derniers championnats de France à Metz (il ne fera qu'une seule course sur les deux prévues initialement), une fatigue non souhaitée due à une nuit hachée pour Florian dans un tournoi de tennis fauteuil à Biot, lequel « *rapporte des points pour le classement international de tennis fauteuil chez les hommes. Ça se danse pas tout à fait pareil quand t'es pas à 100 %* ».

Le corps et l'esprit, qui ont été tout l'objet de la préparation d'avant compétition, doivent maintenant s'adapter à la situation présente, affronter l'évènement. Nos interlocuteurs-trices comptent sur l'effet de préparation pour aller chercher de bons résultats sportifs. Tous et toutes tentent de réinvestir au mieux le jour J ce qu'ils et elles ont vu, répété, assimilé durant leurs entraînements : manière de s'échauffer, simulation de certains gestes techniques, imagerie mentale, technique de respiration-relaxation, etc.

Les routines de compétition

Pour beaucoup, cette mise en condition physique et mentale passe par la mise en place d'une « routine de compétition » (appelée aussi « routine de performance »), notamment pour tenter d'avoir une prise sur ce que provoquent intérieurement les compétitions, « *encore plus celles qui comptent* » (Fortuné). Pour le dire différemment, ces « routines ritualisées » (Javeau, 2006 : 229) sont une façon concrète de gérer le moment présent, de créer une forme de « contrôle sur soi », pour ne pas se laisser « *envahir par le stress* » ou « *la pression de l'évènement* », pour subir le moins possible les perturbations extérieures, ou encore pour gagner en confiance et rester concentré.

Manon, para-athlète, explique en ce sens qu'un certain nombre d'étapes doivent être franchies à différents moments de la compétition pour que la ou les épreuves qui la composent soient abordées plus sereinement :

« En général, quand j'arrive sur mon lieu de compète, j'arrive au moins 2 h avant mon échauffement parce que ça me rassure. [...] C'est pour repérer les lieux, faire le tour du stade, voir l'ambiance, discuter avec les gens que j'apprécie. Ça me permet de ne pas être en speed. Et la première chose que je fais, je vais chercher mon dossard. Ensuite, je passe toujours à la chambre d'appel pour faire un check-up : vérifier l'horaire de la chambre d'appel, à quelle heure je fais ma course, je demande aussi dans quel couloir je cours⁸³. [...] Après je gère mon échauffement. Au championnat de France, j'ai commencé mon échauffement habituel 1h avant la première course. On ne change pas les habitudes, surtout pas en compète. On reste dans ce qu'on sait faire. L'idéal, c'est ça. C'est mes petits grigris à moi. [...] Après, c'est la chambre d'appel. Au championnat de France là, on a attendu 15 minutes en chambre d'appel. Une des concurrentes a vomi. Moi je suis restée debout avec mon préparateur mental, à continuer de m'échauffer, à rester dans ma bulle, à essayer de me rassurer, de me parler, de me détendre. Après, on est arrivé à la course. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

À l'évidence, notre interlocutrice balise de façon claire le déroulement d'une compétition pour y construire ses propres points de repère, s'organiser et se rassurer (un tour de piste, une prise d'informations sur l'horaire et son couloir de course, échauffement, etc.). Nombreux-ses sont les enquêtés qui, comme Manon, parviennent à s'aménager « *une bulle* » durant la compétition, une sorte d'« *endroit à soi* » qu'ils et elles peuvent (mieux) maîtriser. Y entrer passe par l'exécution d'une ou plusieurs séquences de gestes et/ou de paroles comme : une façon de positionner ses affaires sur une chaise, monter soi-même son fauteuil de compétition (tennis fauteuil), écouter de la musique dans un casque audio, réciter une prière avant le début d'un match, etc. On peut aussi relever que la routine

⁸³ En athlétisme, la chambre d'appel désigne un lieu où se trouvent tous les concurrent-es d'une course. Le moment de la chambre est le moment qui précède toujours celui de la course. Nous y reviendrons plus loin.

décrite par Manon est, comme elle le déclare elle-même, une routine « idéale ». Elle n'est pas à l'abri des perturbations :

« Des fois, sur le programme, ils vont nous dire : "la course est à 15 h 30". Donc moi je m'échauffe à 14 h 30. Une heure avant quoi. Mais ça peut être décalé au dernier moment à 15 h 50-16 h. Là, 30 minutes d'échauffement en plus, ça ne peut que te fatiguer, surtout avec l'influx nerveux, le stress et tout. Moi je sais que je deviens zinzin à ce moment-là. Du coup je ne m'échauffe plus, puis je m'échauffe, c'est chiant (rire). J'aime pas ça. J'aime bien quand les choses sont maîtrisées. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

Dans un sens similaire, Élodie, goalballeuse, instaure de façon systématique une routine d'avant match. Mais, si celle-ci ne s'exécute pas comme prévu, cela peut avoir des effets inattendus et déranger la joueuse. C'est pourquoi elle a rajusté sa routine en cours de carrière en la simplifiant. Autrement dit, elle a progressivement élaboré une routine *a priori* reproductible, quelles que soient les circonstances de compétition :

« Le stress de la compète, j'apprends toujours à le gérer. J'essaye de transformer ce stress en un bon stress. Et pas en un mauvais. Donc j'ai besoin de me mettre un peu dans ma bulle. Maintenant, je me rends compte qu'il faut que j'arrive en chantant. [...] Dans les compétitions, souvent il y a de la musique et tout. Si c'est des musiques qui me plaisent avant les matchs, c'est encore mieux. [Sinon] j'ai des chansons dans ma tête et ça suffit. [...] Après, ma routine, c'est comment on s'installe, où je mets mes affaires. C'est des petits trucs comme ça. Mais j'en ai pas beaucoup, parce si j'en mets beaucoup et que j'arrive pas à les mettre en place, ça va pas aller. Donc je préfère ne pas en avoir cinquante, mais en avoir des importants. » (Élodie 42 ans, goalball.)

Les cas de Manon et d'Élodie montrent que la routine, particularisée selon chacune, n'est pas une activité anodine. Elle est porteuse de conséquences. On comprend également qu'elle a une fonction sécurisante dans le rapport que le/la sportif·ve construit vis-à-vis d'elle ou lui-même et de la compétition. Et si on a laissé sous-entendre que la routine de compétition s'exécute plutôt avant la performance sportive, plusieurs enquêtés ont déclaré la mettre en œuvre durant l'épreuve (un match de goalball ou de tennis, une course ou un saut en longueur, un parcours de golf), précisément pour la traverser le mieux possible et atteindre l'objectif :

« Au tennis fauteuil, en simple [un contre un], t'es tout le temps seul, faut rester dans ta bulle. Des fois, faut être bon pendant trois heures, ne pas déroger de ta routine pour justement rester concentrer et ne pas sortir du match. Nous on a des routines. Mais hop ! T'as une pensée parasite, bah, je fais pas gaffe au rebond [de la balle], je suis mal placé, fait chier". Et donc tu sors de tes routines et t'es mort. [...] Le très haut niveau, et bah c'est cette capacité à se recentrer tout de suite. Tous ceux qui mettent du temps à se recentrer, bah c'est un temps qui va te faire perdre le match. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Anthony Giddens souligne, par-delà le (handi)sport de haut niveau, la nécessité pour tous les individus de mettre « au point un certain cadre de sécurité ontologique, basé sur des routines de formes variées. Les gens gèrent les dangers et les peurs qui leur sont associés, en fonction des "formules" émotionnelles et comportementales [intégrées] dans leurs conduites et pensées quotidiennes. » (Giddens, 1991, p. 44, cité par Javeau, 2006, p. 229). Dans le sport, ces micro-rituels sont structurés et structurants pour celles et ceux qui les pratiquent, participant à l'élaboration d'un cadre personnel et protecteur, dans un cadre plus large et potentiellement anxiogène qui est celui de la compétition sportive au haut niveau.

Les moments clés

Mais comme le suggère Romain dans sa déclaration, il existe, durant une compétition, plusieurs moments clés à gérer ou des difficultés à surmonter, variables d'un handisport à l'autre, mais aussi d'une handisportif·ve à l'autre, d'une compétition à une autre. Sans faire le tour de cette vaste question, quelques éléments sont apparus de façon récurrente dans le discours de nos interlocuteurs·trices.

Au tennis fauteuil (pour rester sur ce handisport), le terme « frustration » a été le plus employé par les enquêtés concernés pour qualifier ce à quoi ils et elles sont confrontés durant un match : « *la frustration, mais c'est dans définition du tennis* » (Julien), « *quand t'arrives pas à faire ce que tu veux, bah ça frustre, et on se bat contre soi-même* » (Florian). Le sentiment de frustration, qui renvoie en un sens au couple d'opposition déception/satisfaction, recouvre une pluralité de situations de jeu pour nos interlocuteurs : être distrait par « *une pensée parasite [et] sortir du match* » (Romain), avoir le sentiment de « *n'arriver à rien aujourd'hui* » (Julien) ou encore manquer de précision dans ses frappes de balle parce qu'« *au tennis, une balle qui sort de 3 millimètres peut te faire perdre un match* » (Aurélien). Aux situations qui génèrent la frustration, au tennis fauteuil, mais aussi dans les autres handisports de cette enquête, nos interlocuteurs opposent souvent la capacité à rester concentré, à faire preuve d'attention ou à se « *recentrer* », pour reprendre une fois de plus ce terme souvent entendu au cours de l'enquête.

En athlétisme handisport, et toujours parmi les moments clés en compétition de haut niveau, il y a « la chambre d'appel » pour les sprinteurs, cet espace, déjà évoqué par Manon, par lequel les enquêtés passent inmanquablement avant le départ d'une course, le dernier lieu avant d'entrer sur la piste :

« Ça dure entre 15 et 30 minutes je dirais. J'ai fait 45 minutes une fois. Il faut être prêt parce que c'est le moment où tu peux perdre ta course en fait. Il n'y a plus du tout de sympathie ou quoi. Y en a pour qui le but c'est clairement de déstabiliser l'adversaire ! [...] Donc en fait il faut être vraiment passé au-dessus. Puis c'est très bruyant, mais ça fait du bruit, c'est fou ! Alors que toi tu as besoin d'être concentrée. Après dans la course, c'est plus les jambes qui parlent. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

L'ambiance de la chambre d'appel, la tension entre concurrents, celle qui précède la « bataille » (Ludovic), plusieurs enquêtés déclarent à ce sujet que « la pression » ressentie à ce moment-là s'accroît à mesure que l'on avance dans la compétition, que l'on se rapproche des premières places : « *En quart [de finale], en demi ou en finale, c'est pas la même chose dans la chambre d'appel* » (Hugo). Pour Fortuné, cette « pression » en chambre d'appel est non seulement différente selon l'importance de la compétition à laquelle on participe, mais aussi selon que l'on court avec ou sans guide :

« En compétition internationale, la chambre d'appel, on rentre dedans, et là, c'est la pression maximum, c'est-à-dire que les gens sont là, ils se regardent, tu entends les cris qui viennent des tribunes. [...] Tu sais, au championnat du monde là, je te promets que, physiquement, je n'étais pas prêt à 100 %. Mais mentalement, j'étais prêt. Je suis arrivé en chambre d'appel, je te jure y en avait qui étaient en train de pleurer. Je me suis dit : "bah c'est bon, je vais gagner cette finale". Et j'ai gagné. [...] Mais les Jeux à Paris, là ça va être une chambre d'appel multipliée par combien ? [...] En vrai, c'est quand même une chance de courir avec un guide, dans le sens où, quand tu rentres en chambre d'appel, tu divises la pression par deux. [...] Elle est divisée par deux. Tu vois et c'est pour ça que c'est important de bien se connaître entre le guide et l'athlète. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

La déclaration de cet enquêté indique qu'une gestion en binôme de la compétition présente quelques particularités, entre autres celle de « *diviser la pression [de la chambre d'appel] par deux* » (en ce qui le concerne). Lucile, qui pratique également le « *sprint guidé* », apporte des éléments de compréhension supplémentaires sur ce que peut être la relation athlète/guide, plus spécifiquement au moment même de la course :

« Il y a beaucoup qui vont dire : "ouais c'est plus facile, ils font des meilleures perfs avec un guide". Je les rejoins dans le sens où on n'a pas à regarder la ligne, c'est le guide qui nous fait courir droit. Sauf que : si le guide part après nous au départ, ça ne va pas ; s'il part avant nous ça ne va pas ; s'il passe la ligne d'arrivée en premier, on est disqualifié. [...] En fait c'est de la synchronisation ensemble, il faut qu'on coure ensemble. Il faut que le guide soit à fond aussi, qu'il soit pas blessé, donc il faut qu'il soit en bonne santé, etc. C'est tout un truc. Faut surtout très bien se connaître l'un et l'autre. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

Courir avec guide, voilà qui demande des ajustements qui n'existent pas pour les athlètes qui courent en solo : synchronisation des mouvements, forme physique et morale nécessaire pour les deux athlètes (les soucis de l'un se répercutant potentiellement sur la course de l'autre), règles de course singulières (l'athlète handisportif doit passer la ligne en premier par exemple⁸⁴), etc. Avant de se concrétiser en compétition, la course guidée « *se travaille à l'entraînement* » et requiert, comme le souligne très bien Lucile, une connaissance approfondie de son/sa partenaire sportif·ve, ainsi qu'une « *grande confiance réciproque* » (Fortuné)⁸⁵.

De toute évidence, les quelques exemples donnés autour du tennis fauteuil et de l'athlétisme handisport de haut niveau ne couvrent pas l'ensemble des situations auxquelles nos interlocuteurs·trices doivent faire face lors d'une compétition. On pourrait ajouter encore d'autres données qui illustrent les façons (différenciées) dont les un·es ou les autres réagissent pour « *apprivoiser l'arène* » (Fortuné) et ce qui s'y passe : appréhension du public, tactiques de courses, rapports aux concurrent·es, tensions et/ou cohésion au sein d'une équipe, etc.⁸⁶ Mais les extraits d'entretien mis en scène ci-dessus suffisent toutefois à donner un léger aperçu de ce que vivent les enquêt·es alors même qu'ils et elles poursuivent leur objectif de performance.

4.3 Gagner et perdre, le jeu et l'enjeu

Les confrontations directes entre concurrent·es, répétées tout au long de la carrière sportive au haut niveau, se traduisent toujours par un résultat : une ou plusieurs victoires (lors de tournois éliminatoires par exemple), une/des défaite(s), un nombre de points remportés, un/des temps de course, un abandon, une position dans un classement final « *de haut en bas du tableau* » (Romain). Et on déjà pu dire que la performance réalisée situe exactement le/la sportif·ve ou l'équipe par rapport aux autres participant·es, encourageant la comparaison des un·es vis-à-vis des autres. Mais encore, qu'impliquent la compétition et les résultats sportifs pour nos interlocuteurs·trices ?

Pour clôturer ce chapitre sur le haut niveau handisportif, sur ce qu'il représente pour les personnes rencontrées dans cette enquête, sur la façon dont elles le gèrent, nous voudrions montrer que les enjeux liés à la compétition, notamment les enjeux de performance, dépassent largement le cadre du « jeu sportif », qu'ils ne se réduisent jamais au but premier de toute compétition : la victoire.

Un enjeu d'intégration

Certes, le plaisir de concourir, de participer aux plus grandes compétitions internationales, la fierté de faire partie de l'équipe de France ou « d'être porte-drapeau » (Christophe), le plaisir de chercher à

⁸⁴ <https://france-paralympique.fr/actualite/10-infos-sur-le-para-athletisme/> (consulté le 19/10.2023)

⁸⁵ Plusieurs réflexions et interrogations restent en suspens sur le rapport athlète-guide, notamment à propos de cette relation de mutuelle dépendance entre les deux sportifs·ves : l'un·e ne peut pas exister sans l'autre au haut niveau de l'athlétisme handisport et pour les catégories handisportives concernées. Que représente le lien qui les unit durant la course (lanière qui lie les deux athlètes par les poignets) ? Quelle reconnaissance des performances pour l'un·e ? Pour l'autre ? Le ou la guide demeure-t-il ou elle dans l'ombre de l'athlète déficient·e visuel·le ? On peut aussi poser la question des conditions d'emploi du guide pour son travail : est-il ou elle rémunéré·e et sous contrat ? Bénévole ? Lucile précise en entretien qu'elle partage systématiquement les gains avec son guide lorsqu'une course est primée, « *mais c'est tellement rare* » ajoute-t-elle dans la foulée. En tout cas, cette enquêtée laisse entendre que la relation sociosportive athlète/guide peut aussi être une relation économique.

⁸⁶ Plusieurs interlocuteurs·trices soulignent, au sujet de cette appréhension des compétitions, le rôle positif joué par ce que nous avons appelé plus haut leur capital sportif, c'est-à-dire l'ensemble des ressources dont dispose les individus et qui sont le résultat de leur socialisation sportive (en club notamment), des ressources (la gestion des compétitions entre autres) qui s'acquièrent parfois depuis l'adolescence, voire l'enfance. « *La compétition, j'y suis depuis tout petit, ça ne me fait pas du tout peur, bien au contraire* » (Christophe).

performer, à gagner, à réaliser des exploits ou à « *battre des records* » (Fortuné), tout ces éléments sont presque constants dans le discours de nos interlocuteurs-trices. Cette quête de satisfaction peut aussi laisser la place à une toute autre gamme de sentiments, plus négatifs, en cas de contreperformance.

Mais derrière ces réalités vécues sur le moment même de la compétition, de celles qui comptent, plusieurs enquêtés ont témoigné mettre autre chose.

Il y a tout d'abord Noémie, déficiente auditive, qui – rappelons-le – a débuté sa carrière de golfeuse parmi les sportives « valides » uniquement⁸⁷. Aujourd'hui, elle concourt aussi dans des compétitions réservées aux golfeuses sourdes et malentendantes. Cette enquêtée accorde une importance toute particulière au Deaflympics, cette compétition internationale qui a lieu tous les quatre ans et qui est indépendante des Jeux paralympiques : « *c'est dans mon calendrier maintenant, elle est incontournable* »⁸⁸. Elle s'explique :

« Si j'enlève mes appareils auditifs là, j'ai l'impression de me retrouver dans un monde complètement seule... Alors que, quand on joue les Deaflympics, tout le monde enlève ses appareils au départ du trou n°1 et on se dit : "mais en fait, on n'est pas tout seul". On est 150 à vivre dans un même monde, sur une même compétition. On est avec des personnes qui comprennent beaucoup mieux les situations dans lesquelles on se retrouve, des personnes qui peuvent nous comprendre, qui peuvent se mettre à notre place. » (Noémie, 14 ans, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes.)

Noémie précise au cours de l'entretien qu'elle reste « *une compétitrice* » et que son objectif, comme pour toute autre compétition, est « *toujours de gagner* ». Mais elle voit un autre enjeu dans les Deaflympics, qui n'est pas non plus économique, « *juste parce qu'on ne gagne pas encore d'argent (rire)* », mais sociologique. En effet, ce que relève Noémie, c'est le fait qu'ils et elles se retrouvent avec d'autres personnes, d'autres sportifs-ves de haut niveau qui, comme elle, partagent un handicap (relativement) similaire. Le goalballeur Andréas évoque lui aussi ce sentiment d'une similarité significative vis-à-vis du handicap (déficience visuelle le concernant qu'il partage avec d'autres, ses concurrents lors des compétitions (comme Noémie), mais aussi avec certains membres de son équipe de club ou de l'équipe de France :

« En compète, on est entre bigleux. Tu te sens plus seul, on se sent entre nous et ça fait du bien, tu oublies souvent le handicap. [...] C'est sûr, tout le monde est pareil, comme toi, et en plus tout le monde a un masque, donc tu es dans le même panier. » (Ambroise, 41 ans, goalball.)

Ce que l'on doit retenir ici, c'est qu'Ambroise et Noémie parlent d'un sentiment collectif d'appartenance en compétition, renforcé ou non par le fait d'être dans une équipe, voire deux⁸⁹. Ce sentiment d'appartenance se fonde sur au moins trois caractéristiques : le handicap (relativement) similaire, la pratique du même handisport et le haut niveau sportif. Ambroise, Noémie et quelques enquêtés encore ont pu valoriser ces moments où se développe une forme spécifique d'entre-soi concurrentiel, dans lequel « *on n'est pas tout seul* » et « *ça fait du bien* ».

⁸⁷ Un fait intéressant en soi qui montre que la carrière au haut niveau d'une personne en situation de handicap ne se fait pas obligatoirement du côté des handisports. Certains handicaps, ici une déficience auditive, n'empêchent pas d'envisager une trajectoire aux côtés des sportifs-ves valides.

⁸⁸ <https://www.deaflympics.com/> (consulté le 25.09.2023).

⁸⁹ Être dans une équipe sportive ne signifie pas nécessairement que celle-ci fonctionne ou soit exempte de tensions. Fortuné par exemple, alors capitaine de l'équipe de France d'athlétisme handisport relate qu'il a existé des relations tensionnelles au sein du « groupe France » lors des Jeux paralympiques de Tokyo (2021) : « *Certains [athlètes], ils ne voulaient même encourager les autres. [...] Il y en avait qui étaient même déçus que certains fassent des médailles, pour te dire ! C'était horrible, quand tu es capitaine là-dedans... Moi je m'en voulais un peu. Je me disais que je n'ai pas réussi à créer... Franchement, je me sentais capable de porter l'équipe de France beaucoup plus haut. Pour moi, ça a été les pires Jeux, pas d'un point de vue sportif parce que je suis rentré avec une médaille. Donc c'est top. Mais du point de vue relationnel, c'est les pires Jeux. J'ai un goût super mitigé et je ne veux plus être capitaine.* » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Ainsi, dans une compétition handisportive, aux côtés de l'enjeu de performance, il existe pour certains enquêtés un enjeu relationnel, voire peut-être identitaire dans la mesure où une partie de celles et ceux qui se rencontrent pour s'affronter (et/ou pour faire équipe⁹⁰) se reconnaissent mutuellement comme faisant partie du même monde handisportif du haut niveau.

Mais il ne faut pas oublier pour autant les efforts à fournir pour y entrer, pour y faire sa place. Et une fois de plus, l'entrée et le maintien dans le haut niveau handisportif sont conditionnés par la répétition des hautes performances. Thomas, récemment passé dans le circuit professionnel de tennis fauteuil dit éprouver une certaine pression sociale lorsqu'il joue en tournoi, celle du public, et plus encore lorsque ceux qui le regardent jouer sont les autres joueurs professionnels, les autres « *gars du circuit* » :

« Je m'entends bien avec eux. Mais dès qu'ils me voient jouer, ils regardent juste, bah pour moi ça me met une pression de fou. Parce que derrière : "ça, c'est pas bon, ça c'est bon". Je sais que dès que ça s'enlèvera ça [cette pression], je pourrai grimper. Mais tant que j'ai le cerveau moisi par ça, c'est difficile et je ne sais pas comment l'enlever ça. Le psy m'apprend à m'en foutre. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

Thomas éprouve des difficultés à se détacher du jugement social sur ses prestations sportives, le jugement - réel ou supposé - de ses pairs, ce qui impacte son jeu en compétition. Il y a, derrière la pression ressentie par cet interlocuteur, un enjeu de reconnaissance, une reconnaissance qu'il ne peut obtenir selon lui qu'à travers ses performances, celles qui lui permettront « *de grimper* », comme il dit, et de conquérir sa légitimité vis-à-vis du monde professionnel du tennis fauteuil. On comprend alors que les hautes performances sont la condition d'intégration dans le « *tout petit monde* » handisportif de haut niveau :

« Tu sais, c'est un tout petit monde. On se connaît tous sur le circuit, on se trouve à chaque tournoi. Regarde, avec [prénom d'un joueur], on s'est joué 70 fois. J'ai dû gagner 15 fois ou 16 fois. Donc, il est devant. Mais ça fait de beaux matchs. » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

Derrière la compétition se cache donc un enjeu d'intégration dans un univers hautement concurrentiel. Mais les compétitions elles-mêmes peuvent être considérées différemment selon les portes qu'elles ouvrent et selon les objectifs que les sportifs·ves se sont fixés. Ainsi, Noémie, golfeuse, distingue nettement « *la compétition saucisson [...] qui ne compte pas du tout, où tu gagnes rien, un saucisson et le rosé quoi* », de celle qui « *rapporte des points et qui permet de grimper dans le classement.* » C'est aussi ce que souligne Manon concernant l'athlétisme handisport :

« Le championnat de France, y a pas de minima, c'est entre nous, on cherche juste la médaille. C'est juste que la meilleure gagne quoi ! [...] La compétition à Marrakech, juste après, là on cherchait la qualif pour les championnats du monde et ce n'est pas du tout la même vision des choses. [...] Pour moi, c'était repartir à l'international. Ça m'avait manqué⁹¹. Marrakech, pour ça, ça m'a fait du bien parce que j'ai vraiment retrouvé du plaisir, puis bah je me suis qualifiée pour le championnat du monde (rire). » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

⁹⁰ Dans les handisports dits « individuels », tous·tes les enquêtés insistent pour dire qu'ils et elles sont seules au moment de l'épreuve, certes, mais qu'ils et elles font tous et toutes partie d'un groupe durant la compétition : « *Tu peux avoir ton coach, ton staff, ta famille qui t'encouragent, tes coéquipiers. T'es jamais vraiment seul en fait.* » (Lucile, 27 ans, athlétisme handisport.) Toutefois, et au risque de la répétition, deux différences notables entre sports individuels et sport collectifs de haut niveau ont été relevées au cours de l'enquête. L'évidence, tout d'abord, est que l'épreuve sportive en tant que telle (l'affrontement direct entre concurrentes) s'accomplit seul contre toutes pour ce qui est des sports individuels, alors qu'il s'agit d'un affrontement entre équipes pour les sports collectifs. Ensuite, l'issue d'une compétition de haut niveau d'un sport individuel classe une personne selon son résultat personnel, la compétition d'un sport collectif, lui, classe une équipe. On peut donc supposer, dans une certaine logique, qu'il y a une appréhension et une gestion différenciées des compétitions par les sportifs·ves, selon que le sport pratiqué est individuel ou collectif, durant l'épreuve sportive elle-même d'une part, et dans son résultat d'autre part.

⁹¹ Durant l'entretien, Manon relate un empoisonnement à la pilule contraceptive qui l'a éloignée des compétitions pendant plusieurs mois. Le championnat de France 2023 et la compétition à Marrakech qui a suivi ont marqué sa reprise au haut niveau.

Au fond, l'enjeu peut être compris ici comme une équation entre ce que peut offrir une compétition et l'ambition que le/la sportif·ve place en celle-ci. Ainsi, Manon, citée à l'instant, manifeste clairement un écart de perception entre le championnat de France (compétition nationale) et le World Para Athletics Grand Prix qui s'est déroulé à Marrakech en mars 2023 (compétition internationale qui a qualifié l'enquêtée pour le championnat du monde). Cette distance entre les deux compétitions est bien une histoire d'enjeux qu'elle hiérarchise selon ses aspirations sportives.

L'impératif de performance

Ce point-là est important parce qu'il montre que les résultats de certaines compétitions ont des effets directs sur le calendrier du/de la sportif·ve, que ce sont eux qui *in fine* orientent les trajectoires sociosportives des enquêtés, déterminent leurs (im)possibilités de carrière. Il n'est donc pas étonnant de retrouver dans leur discours, soit ce qu'ils et elles ont accompli pour atteindre et rester au haut niveau, soit ce qu'ils et elles doivent accomplir « *pour aller encore plus haut* » (Fortuné).

« Le groupe France [en athlétisme handisport] est déclinable. Au championnat d'Europe, on va être une trentaine. [...] Au championnat du monde, on va être 30 aussi tu vois. Mais aux Jeux [paralympiques], ça va passer à 20-25, maximum 25, je pense hein. L'objectif est d'être dedans. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

« Nous, pour aller au monde à Paris [championnat du monde], pour l'année 2022-2023, ils prennent le top 12 mondial dans ma catégorie. Là, on va tous commencer à courir pour être les mieux placés dans les *rankings*. [...] Aujourd'hui, je suis 12^e mondiale. » (Lucile, 28 ans, athlétisme handisport.)

« Je cherche à me qualifier pour participer aux Jeux [paralympiques], donc voilà. Je participe à ce tournoi aujourd'hui [l'Open french Riviera à Biot] parce que c'est un des tournois incontournables [...] parce que c'est là qu'on se confronte au plus haut niveau. Le but c'est de connaître le plus haut niveau avant de le rencontrer aux Jeux en 2024 si possible. Pour pas arriver dans l'inconnu là-bas quoi. [...] Aux dernières nouvelles, il faut être dans les quatre meilleurs français pour participer aux Jeux paralympiques à Paris. La route est encore longue, va falloir travailler pendant deux ans, tout le monde va progresser, tout le monde va continuer à batailler, donc ouais y a une incertitude là-dessus. » (Florian, 29 ans, tennis fauteuil.)

« Y a Roland Garros pour les 12 meilleurs maintenant, faut avoir les points au classement⁹². En fait, nous, on a tendance à faire des tournois pour aller chercher des points, donc niveau anxiété on est là hein [place sa main au-dessus de sa tête], et tout le temps. [...] Par exemple pour partir à Tokyo [aux Jeux paralympiques] c'était horrible. Parce que bah le seul objectif c'était le *ranking* qui permette de partir en sélection [équipe de France], tu penses aux adversaires, à ceux qui t'ont battu. Donc on a fait un... Je fais toujours un travail avec mon préparateur mental ou mon psy, carrément. [...] Parce que, "haut niveau" égal Jeux pour moi. Moi, les Jeux, c'est un aboutissement. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

« Quand il y a les championnats [de France] qui se mettent en place, le sélectionneur vient pour voir toutes les filles de France qui sont susceptibles de pouvoir être sélectionnées. [...] C'est là où les coaches nationaux disent : "ben toi, tu m'intéresses, viens au stage." [...] En tout, il y a que six filles sélectionnées en équipe de France. Pareil pour les garçons. » (Élodie, 42 ans, goalball.)

« Moi je veux tout gagner : champion d'Europe, champion du monde, champion paralympique. Mais pour ça il faut déjà être un des meilleurs joueurs en France, il faut faire partie des six meilleurs joueurs pour aller en équipe de France. Mais après, quand tu es parmi les six meilleurs joueurs, c'est fini parce qu'il faut être très bon tout le temps. C'est juste la loi du plus fort. » (Issa, 28 ans, goalball.)

⁹² Roland Garros est l'un des plus grands tournois internationaux de tennis fauteuil.

Ces différents témoignages exposent quelques-unes des conditions actuelles à remplir pour participer aux plus grands événements handisportifs et/ou être sélectionné en équipe nationale⁹³. Et les propos de chacun-e ne font que souligner à quel point la hiérarchie des positions des sportifs-ves dans le handisport pratiqué au haut niveau occupe une place centrale dans leur carrière et leur esprit : « *il n'y a pas le choix de toutes les façons* », « *c'est comme ça* », « *c'est comme une charge mentale* », etc.⁹⁴ Dans cette lutte pour le meilleur classement possible, on saisit également qu'il y a beaucoup plus de « candidats-es » que de places disponibles. En d'autres termes le passage pour atteindre le sommet de la pyramide handisportive est très étroit, et d'autant plus que les places sont défendues par celles et ceux qui les occupent déjà :

« Au très haut niveau [du tennis fauteuil], ce qui est compliqué, c'est d'aller jouer le top 10 [les 10 meilleurs joueurs mondiaux]. Pour moi, sur le court, ça n'a rien à voir mentalement quand je joue un des mecs-là. D'un point de vue énergétique, ça te met un poids supplémentaire. [...] Le seul truc qu'il faudrait faire c'est de ne pas y penser. Mais c'est toute la difficulté, c'est de pas y penser. Et ça fait partie du taf. Bah c'est un gros travail mental. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil)

« Pour moi, pour nous ici, champion du monde, c'est très bien. Mais il faut que je maintienne ce niveau de champion du monde parce que tout le monde va vouloir me battre. [...] Être meilleur c'est bien, mais rester meilleur c'est plus dur. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Le classement des sportifs-ves (ou des équipes) répond à une logique d'évaluation des performances, ces dernières étant mesurées, quantifiées, « objectivées » puis hiérarchisées à partir d'un score, d'un temps de course, d'une place précise dans un tournoi, etc.

Si la majorité des enquêtés évoquent, chacun-e à leur façon, « *la pression du point* » (Ludovic), « *l'anxiété du classement* » (Manon) ou, de manière plus neutre, l'impératif de performance, c'est que la répétition de très bons résultats est la condition *sine qua non* pour exister au haut niveau, « *même si on le droit de perdre, même si on a le droit de reperdre* » (Romain)⁹⁵. En d'autres termes, et comme cela a déjà été dit, la reproduction des hautes performances constitue l'élément incontournable pour améliorer ou conserver son classement (national et international), être sélectionné en équipe de France⁹⁶, se qualifier pour les compétitions les plus prestigieuses, les plus médiatisées et les plus rémunératrices⁹⁷, mais aussi pour être inscrit sur liste ministérielle, éventuellement attirer les sponsors ou les mécènes, être sollicité et parfois rémunéré pour différents événements dans et en dehors du sport (en tant que conférencier et conférencière pour prendre les exemples de Christophe et Manon).

Au comprend alors que l'enjeu du haut niveau handisportif ne se réduit pas à une simple victoire ou défaite dans le jeu, mais qu'il constitue un véritable enjeu de trajectoire sociosportive. Ce sont les

⁹³ Une enquêtée a obtenu une *wild-card* pour participer aux derniers Jeux paralympiques de Tokyo. Il s'agit d'une invitation qui autorise une sportif-ve à participer à une compétition sans pour autant remplir les conditions de sélection : « *les Jeux de Tokyo, je n'y croyais pas vraiment. Il fallait être dans le top 25. J'étais 32, même plus j'étais 38. Mais j'ai eu la Wild-Card.* » (Aurélie, 30 ans, tennis fauteuil.)

⁹⁴ Les modalités de classement varient d'un handisport à l'autre et selon que les compétitions sont nationales ou internationales.

⁹⁵ Cela rappelle qu'un itinéraire sportif n'est pas linéaire. Il est fait de hauts et de bas, de petites et de grandes batailles, voire de coups d'arrêt : « *Tu sais, quand tu es dans le haut du classement, tu es suivi pour l'antidopage. Moi je dois indiquer tous les jours via une application [mobile] où je suis. Tous les jours, je dois être à tel endroit pendant une heure, si jamais il y a un contrôle antidopage. Si tu rates trois fois ce truc-là fois, tu es sanctionné. [...] C'est ce qui m'est arrivé. Actuellement, je suis suspendu pour 15 mois.* » (Christophe, 51 ans, tennis fauteuil.)

⁹⁶ Pour être sélectionné en équipe nationale ou dans un club, la performance sportive individuelle n'est pas le seul critère pris en compte. L'intégration du/de la joueur-se au groupe, ses relations aux coéquipiers-ères et au staff peuvent aussi entrer en ligne de compte : « *Ça se passait mal avec l'équipe de France. On a fini 12^e du championnat du monde. [...] On m'en a mis plein la gueule. Comme quoi c'était moi qui faisais en sorte qu'il y ait une mauvaise ambiance, que je pourrissais le collectif. Le staff m'a même dit que j'étais le ver dans la pomme.* » (Élodie, 42 ans, goalball.)

⁹⁷ Quand le handisport considéré est suffisamment développé. On rappellera ici que les goalballeurs-ses au plus haut niveau pratiquent aujourd'hui gratuitement leur sport.

résultats sportifs qui, *in fine*, sont le baromètre des carrières de nos interlocuteurs-trices. Ce sont eux qui « autorisent » la pratique handisportive de haut niveau.

Un enjeu de trajectoire

Là encore, il importe de garder à l'esprit que l'exigence de performance sportive doit se réaliser dans un contexte de double carrière (sportif-ve de haut niveau/étudiant-e ou sportif-ve de haut niveau/travailleur) pour quasiment la totalité de nos interlocuteurs-trices :

« Il n'y a pas de minima en handisport si on veut participer aux championnats de France. Tout le monde peut participer. Mais j'ai regardé les chronos demandés du coup pour les Monde et pour les Europe et actuellement, c'est chaud. Vu comment je m'entraîne en ce moment, vu comment il faudrait que je m'entraîne... Avec le boulot à côté, c'est chaud. » (Ludovic, 27 ans, athlétisme et athlétisme handisport.)

On ne peut pas douter que la difficulté augmente d'un cran pour celles et ceux qui travaillent à côté et qui sont inscrits dans ce que nous avons appelé plus haut le marché secondaire du sport ; lequel se caractérise entre autres par une insécurité financière, une incertitude quant aux moyens disponibles d'une saison sportive à l'autre, l'obligation de travailler à côté et/ou d'avoir « un plan B » (poursuivre ses études et obtenir un diplôme notamment). Ainsi, et très souvent, nos interlocuteurs-trices réalisent leurs performances dans une situation de précarité sociosportive et économique qui ne peut pas être sous-estimée.

Ici, on songe notamment aux enquêtés-es qui autofinancent tout ou partie de leur carrière sportive (déplacement, hébergement, matériel, staff...) et qui se sont fixé comme but final de se professionnaliser et/ou que le (handi)sport ne leur coûte plus d'argent. Ont-ils et elles pour autant la certitude de pouvoir franchir le cap et faire partie de celles et ceux qui vivent complètement de leur pratique du (handi)sport ? Quand bien même, et hormis quelques cas qui apparaissent comme exceptionnels, dans quelle mesure la sécurité de l'emploi existe-t-elle au haut niveau du (handi)sport ?

« Je me bats honnêtement depuis des années, depuis toujours en fait. Des fois, je me dis... Je ne peux pas dire que je m'admire parce que c'est narcissique. Mais j'ai été champion du monde, champion d'Europe, j'ai eu des médailles aux Jeux... Je me dis juste qu'avec le peu de moyens que j'ai par rapport à mes adversaires, que je me prépare pour être 5^e ou 6^e dans les grandes compétitions... Que j'arrive à être sur le podium quasiment tout le temps... Bah voilà, je me bats pour les moyens, tout le temps, y a pas de pause en fait. Et là je me dis qu'on a le potentiel pour amener la nation dans les cinq premières du monde par exemple, sauf qu'on n'a pas les moyens pour ça. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Pour cet enquêté, il ne s'agit pas seulement « *d'être le meilleur pour être le meilleur* » en compétition, mais de réussir, par le biais d'un combat invisible et sans pause, à réunir les moyens – financiers, matériels et humains – nécessaires pour poursuivre sa trajectoire au haut niveau et réaliser la plus grande de ses ambitions sociosportives :

« Moi, s'il y a une ligne de mon contrat à négocier avec un sponsor, je le fais hein, s'il y a un euro en plus à prendre parce que la course passe tant de temps à la télé, je le fais. Une carrière, ça se finance. Mais en soi, la première chose pour laquelle je suis là à l'entraînement, pour laquelle je rêve, c'est demain à Paris de passer la ligne d'arrivée en premier. De sentir que ma femme... De sentir que mes enfants sont fiers de leur papa. » (Fortuné, 39 ans, athlétisme handisport.)

Cette déclaration est importante. Elle montre que derrière la question de la performance s'entremêlent des logiques sportives de compétition (arriver premier en finale des Jeux paralympiques et être sur le « toit du monde » pour reprendre une expression courante⁹⁸), des logiques économiques (négocier son

⁹⁸ Expression qui désigne l'Everest à l'origine.

image médiatique auprès de ses partenaires, gains et coûts de la pratique du handisport au haut niveau, possibilité d'élévation du niveau de vie), mais aussi des logiques socioaffectives (touchant ici aux relations familiales, et plus particulièrement à la relation parent/enfant)⁹⁹. Sur ce dernier élément, Johan Huizinga rapporte, dans son essai sur la fonction sociale du jeu (1951, p. 90-91), que la victoire dépasse la compétition en soi, qu'en attirant la considération et l'honneur sur le gagnant, celui-ci « profite immédiatement à tout son groupe. [...] Derechef apparaît une qualité importante du [sport de compétition] : le succès qui s'y trouve remporté est [...] transmissible d'un individu au groupe », son groupe sportif (guide ou coach par exemple), mais aussi son groupe familial.

La performance est donc au centre des préoccupations et elle est très souvent perçue comme une obligation, voire une contrainte imposée par la loi du (handi)sport de haut niveau, « *la loi du plus fort* » (Issa). Cette dimension-là s'applique aussi bien dans les sports dits individuels que dans les sports collectifs :

« On fait quand même une bonne perf' au Segl cette année [2022]¹⁰⁰. On finit 4^e. On n'est pas très loin de gagner les meilleures équipes, les meilleurs clubs. On a proposé quelque chose d'intéressant et on commence à nous regarder du coup. On s'intéresse au club maintenant, alors qu'avant il était comme inexistant. Maintenant, quand il y a des compétitions de clubs, on nous appelle parce qu'on est considéré comme un adversaire intéressant, une équipe intéressante à jouer contre. » (Élodie, goalball, 42 ans.)

L'exigence de performance constante, dans le contexte de vie qui est celui de la plupart de nos interlocuteurs-trices (notamment la double carrière indiquée plus haut), peut peser sur leurs consciences. Plusieurs de nos enquêté-es ont ainsi, et de façon récurrente, témoigné que les enjeux socioéconomiques du handisport de haut niveau (visibilité, reconnaissance sociale, partenariats, gains économiques, professionnalisation, etc.) ont pu prendre le pas sur le plaisir qu'ils et elles recherchaient dans leur pratique, que ces enjeux-là ont parfois fait passer l'élément ludique du sport à l'arrière-plan :

« Des fois, l'enjeu a pris trop de l'ampleur et je ne jouais plus justement. [...] Dans le sport de haut niveau, si on ne s'amuse plus, si on ne prend plus de plaisir, c'est mort. » (Manon, 22 ans, athlétisme handisport.)

« En fait, le tennis m'a tellement pris la tête à un certain moment... Quand j'étais junior, on nous a pas préparés à entrer chez les pros. Du coup, j'ai vu ce que c'était, les résultats, tout ça... Et j'ai eu peur de ne pas être la hauteur. Ça m'a mis beaucoup de pression, et je me suis arrêté quatre mois. Il fallait faire une pause, surtout que j'avais pas de sponsor, je ne gagnais pas d'argent hein, donc j'avais la pression. Tout ça avait pris le dessus. » (Thomas, 21 ans, tennis fauteuil.)

« Quand tu commences à rentrer dans l'enjeu et que tu perds le sens du jeu, t'es mort. Il faut rester dans le jeu, dans le plaisir du jeu. [...] Et quand tu prends pas de plaisir à faire ce que tu fais, tu peux pas gérer tes émotions. Parce que t'es tout de suite pollué par ce qui va pas, et là c'est cuit, la performance, elle est impossible en fait. » (Romain, 39 ans, tennis fauteuil.)

Pour exister au haut niveau (handi)sportif, il faut performer, et recommencer. Face à cette exigence-là, cet impératif de performance en compétition, la réponse de nos interlocuteurs-trices est quasi unanime. Tous et toutes déclarent, sous une forme ou sous une autre, que « *tout l'enjeu est de se détacher de l'enjeu* » (Christophe), qu'il est essentiel de « *rester dans le jeu* » (Romain), et donc de conserver le plus possible l'élément ludique du sport, au fondement de l'amusement et du plaisir, comme s'il s'agissait-là d'une clé, d'un objectif à atteindre ou d'un travail à accomplir pour « *tenir bon* » (Fortuné), « *sinon c'est trop dur*. » (Manon.)

⁹⁹ Cela rappelle le fait que certain-es enquêté-es ont le statut de parent, parfois avec des enfants en bas âge, et que ceux-là doivent aussi répondre aux besoins vitaux, sociaux et économiques de leur famille : « *je sais pourquoi je vais en tournoi, j'ai une famille à nourrir* » déclare en ce sens Julien (31 ans, tennis fauteuil).

¹⁰⁰ Super European Goalball League.

Conclusion générale

Au carrefour d'une sociologie des trajectoires, du sport et du handicap, cette recherche a pour objet de comprendre les mécanismes par lesquelles 20 sportifs-ves porteurs-euses d'un handicap moteur ou sensoriel ont pris place dans le monde handisportif de haut niveau.

En retraçant leurs parcours de vie, de l'enfance jusqu'à la situation sociosportive qui est la leur aujourd'hui, nous avons cherché à identifier les éléments clés de leur carrière (freins et leviers) qui expliquent qui ils et elles sont, ce qu'ils et elles font, ainsi que les conditions dans lesquelles ils et elles exercent leur(s) discipline(s) aujourd'hui (tennis fauteuil, goalball, athlétisme et athlétisme handisport, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes).

Cette recherche entre donc dans le détail des biographies handisportives de nos interlocuteurs-trices. Elle montre que les un-es et les autres exercent des disciplines différentes dans des configurations spécifiques. Mais elle montre aussi que leurs trajectoires de vie présentent des similitudes sociologiques fortes fondées sur le partage d'une condition sociosportive déterminée en partie par le handicap.

Une enfance et une jeunesse marquées par le sport et un accès inégal au handisport

Dans une première partie, consacrée à l'enfance et à la jeunesse de nos interlocuteurs-trices, on découvre d'abord que leurs parcours ne sont pas identiques selon qu'ils et elles sont nés avec un handicap ou que celui-ci est survenu au cours de leur vie. Dans le premier cas, les enquêté-es ont toujours appris à vivre en société avec un handicap. Dans le second cas, le handicap a pu apparaître à différentes étapes de leur vie, durant l'enfance, l'adolescence ou encore les premiers temps de l'âge adulte. Cela étant précisé, nous nous sommes ensuite intéressés à trois principaux espaces de socialisation : la famille, l'école et le (handi)sport.

À l'intérieur de l'espace familial de nos interlocuteurs-trices, tout d'abord, un ou plusieurs membres de la famille (parents, frères et sœurs dans la plupart des cas), eux-mêmes sportifs, ont transmis un goût pour le sport, favorable au développement d'un capital sportif. Vis-à-vis du handicap, deux postures familiales ont été décelées, l'une plus « compensatrice » et « protectrice », l'autre davantage tournée vers l'autonomisation. Ces deux postures ont imprimé une direction dans la façon dont nos interlocuteurs-trices conçoivent leur carrière sociosportive, entre sécurisation de leurs parcours et conquête « à tout prix » de leur autonomie.

Concernant l'école, ensuite, deux types de parcours scolaires nous ont été rapportés : des parcours exclusivement menés en milieu scolaire ordinaire et des parcours « mixtes » marqués par des changements d'établissements entre milieu scolaire adapté, spécialisé et ordinaire, avec un passage ou non en ULIS¹. Dans les parcours ordinaires, il ressort entre autres que pratiquement tous les enquêté-es ont vécu des expériences plus ou moins longues de stigmatisation en raison de leur handicap. Ces expériences ont souvent alimenté un fort désir de faire leurs preuves, de montrer qu'ils et elles sont capables de faire de aussi bien, sinon mieux que n'importe qui, notamment à travers la réalisation de

¹ Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

performances sportives. Dans les parcours mixtes, la scolarité en milieu spécialisé, adapté (puis ordinaire pour certain-es) a provoqué chez les enquêté-es un sentiment ambivalent : d'un côté, celui d'avoir pu partager une situation de handicap avec d'autres (les camarades de classe), de l'autre, celui d'avoir vécu une « scolarité à part ».

Pour ce qui est du sport, enfin, la plupart des enquêté-es l'ont découvert relativement tôt (entre l'âge de 4 et 12 ans), et presque toujours parmi des personnes valides (en club, à l'école ou « *dans la rue* »). Ils et elles ont pratiqué le handisport plus tard, généralement suite à l'évolution ou à la survenue du handicap. C'est en pratiquant du sport et/ou du handisport qu'ils et elles ont été durablement socialisé-es à la compétition en tant que mode spécifique d'interaction et d'évaluation des performances. Par ce biais, ils et elles découvrent une façon de se dépasser et de dépasser le handicap. Néanmoins, il ressort des entretiens que l'offre handisportive est inégale selon les territoires (plus rare en milieu rural, plus dense en milieu urbain) et selon le développement du handisport pratiqué (structure existante ou non, adaptée aux handicaps ou non, nombre suffisant ou non de licenciés, etc.). En outre, cet accès à la pratique handisportive n'aurait pas été possible sans le soutien financier, matériel et logistique des parents des enquêté-es.

La double carrière et le marché secondaire du sport

En explorant les chemins parcourus par nos interlocuteurs·trices jusqu'au haut niveau handisportif, il s'est avéré que presque tous et toutes mènent une double carrière. Ils et elles sont handisportifs-ves d'un côté, et étudiant-es ou travailleurs-euses de l'autre. Cela signale d'emblée que les conditions dans lesquelles ils et elles pratiquent leur sport ne sont pas réunies pour couvrir l'ensemble de leurs besoins, en particulier ceux relatifs aux coûts d'une saison sportive. Cela signifie également que la plupart de nos interlocuteurs et interlocutrices sont inscrit-es dans ce que nous avons appelé le marché secondaire du (handi)sport de compétition. Ce dernier se définit par l'irrégularité des revenus issus du handisport (gains en compétition, mécènes, sponsors, primes fédérales, aides régionales, etc.) et par l'incertitude de reproduire les performances nécessaires pour atteindre les premières places rémunératrices et valorisées du haut niveau handisportif. Cet état de fait les oblige à sécuriser leur parcours de vie en cherchant à obtenir un diplôme ou en exerçant une seconde activité de travail en parallèle de leur activité sportive.

Pour bon nombre de nos interlocuteurs·trices, l'enjeu consiste alors à sortir du marché secondaire du (handi)sport, à grimper dans l'échelle de classement propre au handisport pratiqué, et ainsi à améliorer de façon significative leurs conditions de vie. Toutefois les possibilités de vivre du handisport dépendent de la place de celui-ci dans le paysage global du sport. Ainsi, le tennis fauteuil est structuré de telle façon qu'il permet une professionnalisation de ses pratiquant-es, alors que le goalball connaît un développement récent qui contraint les pratiquant-es à exercer leur sport à haut niveau sans en tirer de rémunération (ou à la marge).

Le handisport de haut niveau, un monde à part ?

Le troisième enseignement de cette recherche réside dans ce qui caractérise le monde handisport : ce qui est communément appelé dans le milieu « la classification », fondée ici sur le type de handicap et sur les capacités fonctionnelles des sportifs et des sportives (ce qu'ils et elles peuvent faire ou pas étant donné leur handicap).

Cette classification répond à une double logique : une première logique d'exclusion des sportifs et sportives valides, il faut être éligible et donc porteurs-euses d'un « handicap minimum » pour être classifié-e dans une catégorie spécifique ; une seconde logique de regroupement qui consiste à réunir dans une même catégorie des sportifs et des sportives aux handicaps différents, mais aux capacités fonctionnelles jugées identiques ou similaires. Cette seconde logique est censée garantir une égalité des forces entre les concurrent-es.

Concrètement, les enquêté-es ont affaire à des classificateurs (personnels techniques et médicaux) qui mesurent le handicap et son effet sur la pratique sportive. Ces derniers par leur jugement médico technique leur assignent une catégorie sportive dans la discipline qui est la leur. Ces entrevues avec les classificateurs sont vécues par beaucoup avec une certaine appréhension, soulignant d'abord la difficulté à évaluer objectivement le handicap, puis leur crainte de ne pas être classifié-es dans la bonne catégorie, voire de ne pas être classifié-es du tout.

Du point de vue des enquêté-es, il existe trois positionnements à l'égard de la classification. Le premier adhère à la classification et à son principe d'exclusion des sportives et sportifs « valides », considérant que ce principe leur garantit l'accès exclusif au marché concurrentiel du handisport de haut niveau, et donc l'accès aux rémunérations potentielles qui lui sont associées.

Le second souhaite également conserver la classification, mais en réduisant le nombre de catégories sportives jugées trop nombreuses, ce qui participe à complexifier la visibilité et la compréhension des performances réalisées par les handisportifs-ves.

Le troisième et dernier positionnement consiste à supprimer la classification, laquelle contribue à faire du monde handisportif un « monde à part ». Cela signifie concrètement l'ouverture des handisports aux sportifs-ves valides. Les handisports deviendraient alors des sports à part entière, des sports parmi les sports, avec la possibilité de valoriser les hautes performances au même titre que les autres.

Quoi qu'il en soit, la classification est le système qui « trie » les handisportifs-ves aujourd'hui. Et une fois classifié-es, il leur reste à performer. Ici, le rôle de l'entourage sportif, familial et amical, celui de la préparation physique et mentale tiennent une place fondamentale dans la quête de performance de nos enquêté-es. Et cela est d'autant plus fondamental que la reproduction des performances en situation de compétition détermine complètement leurs carrières sportives que ce soit en termes de classement, de participation aux manifestations sportives les plus prestigieuses (comme les championnats du monde et les Jeux paralympiques) et donc de revenus. En d'autres termes, la reproduction des performances est une condition d'intégration au haut niveau handisport.

Une frontière poreuse entre sportifs-ves « valides » et handisportifs-ves

En débutant la réalisation de cette recherche, nous présupposions que le monde handisportif se construisait en parallèle du monde sportif valide. L'un des résultats importants de l'enquête de terrain a montré au contraire que la frontière entre les deux mondes est bien plus perméable qu'elle n'y paraît. Ce constat majeur vient déconstruire un préjugé très fort quant à la représentation du handisport de haut niveau.

En effet, nous avons montré que les handisportifs et handisportives construisent leur carrière au contact quotidien des personnes dites « valides », en commençant par les séances d'entraînement et de préparation aux compétitions, telles que les coachs, les préparateurs-trices physiques et mentaux, les partenaires d'entraînement au tennis fauteuil et au goalball, les guides dans certaines disciplines de l'athlétisme handisport, etc. Cette porosité entre les deux mondes s'observe aussi en compétition dans certains handisports au niveau national. C'est le cas notamment du goalball qui a ouvert l'accès aux personnes dites « valides », à condition que celles-ci soient placées dans les mêmes conditions de jeu que les handisportifs-ves déficient-es visuel-les, c'est-à-dire en portant un bandeau d'obscurcissement sur les yeux. C'est le cas également pour certain-es enquêté-es qui circulent entre le monde des handisportifs-ves et le monde des sportifs-ves « valides » (entre le golf des personnes « valides » et le golf des personnes sourdes et malentendantes pour ne prendre qu'un seul exemple).

On mesure ainsi une pluralité de configurations possibles pour qu'une sportive en situation de handicap puisse exercer au haut niveau. Ce constat appelle à réfléchir ou à réexaminer les critères d'inclusion et d'exclusion de part et d'autre, du côté des sports des valides et du côté des handisports.

Enfin, si nous avons pu observer des caractéristiques propres à la condition des sportifs-ves en situation de handicap (classification déterminée par le handicap entre autres), nous avons également montré qu'ils et elles partagent une condition commune avec la plupart des sportifs et sportives de haut niveau valides. Comme elles et eux, la plupart doit cumuler une carrière sportive avec une seconde activité rémunérée ou des études supérieures. Comme elles et eux, la grande majorité est inscrite dans le marché secondaire du sport caractérisé notamment par une précarité économique. Comme elles et eux, ils et elles sont soumis-es à l'impératif de performance tout au long de la carrière pour accéder puis se maintenir au plus haut niveau.

À l'aune des Jeux olympiques et Jeux paralympiques de Paris en 2024, si de nombreux efforts en termes de médiatisation et de sensibilisation sont réalisés, il n'en demeure pas moins que le handisport et les conditions de sa pratique continuent de se développer sur les marges du monde social et du monde du sport plus spécifiquement. Le handisport de haut niveau reste donc fortement imprégné par des inégalités comparativement au sport des personnes « valides », sur le plan économique (écart possiblement important entre les revenus potentiels des sportifs-ves « valides » et ceux des handisportifs-ves, quand ils existent), sur le plan de l'offre (handi)sportive (nombre de structures accueillantes, nombre de licencié-es, problèmes d'accessibilité aux sites sportifs, etc.), ou encore sur le plan la visibilité et de la lisibilité des performances (auprès du grand public notamment).

Un deuxième volet d'enquête se penchera sur ces différentes questions et viendra compléter les résultats de cette première recherche dédiée aux handisportifs-ves de haut niveau. Il sera centré sur le suivi de dix handisportifs-ves de notre population d'enquête dans le cadre des Jeux de Paris en 2024. Nous étudierons les façons dont ils et elles portent leur projet sportif, les manières dont ils et elles créent et gèrent leur image publique, ou encore les moyens qu'ils et elles mettent en œuvre pour développer leur handisport (conférences, sensibilisation dans les écoles, communication sur les réseaux sociaux, etc.). Nous porterons également l'analyse sur la médiatisation des handisports ainsi que sur la reconnaissance socioéconomique des hautes performances handisportives.

Annexe : tableau des caractéristiques sociales des enquêtés

N°	Prénom d'enquêté	Âge	Sexe	Diplôme/formation	Handisport et sport pratiqué	Type de Handicap	Début du handicap	Double carrière + 2nde activité	Situation maritale et familiale	Profession /occupation conjointe	Nbre enfants âges	Prof. du père	Prof. de la mère	Fratrerie	Nbre d'entretiens
1	Christophe	51	M	Bac +6, études vétérinaires	Tennis fauteuil	Jambe amputée	1996, 25 ans	Non	Remarié, père	Cadre sup.	4 (24 et 20 ans)	« Dans le sport »	Professeure d'EPS retraitée	NR	2
2	Aurélié	30	F	Bac +5, master 2 en droit	Tennis fauteuil	Paraplégie complète	2007, 15 ans	Non	Célibataire, sans enfant	-	-	Chef d'entreprise exportateur de vin	Cadre journalisme	Aînée d'une fratrie de 3	1
3	Florian	29	M	Bac +4, DU éval. et prépa. physique	Tennis fauteuil	Paraparésie	2014, 21 ans	Oui, agent de dev. + éducateur sportif	Célibataire, sans enfant	-	-	NR	NR	Fratrerie de 3	1
4	Romain	39	M	BTS en chaudronnerie industrielle	Tennis fauteuil	Paraplégie incomplète	2004, 21 ans	Oui, dessinateur méca.	Marié, père	NR	1 (10 ans)	Chef d'équipe	Mère au foyer	Aîné d'une fratrie de 3	1
5	Thomas	21	H	Dipl. d'entraîneur (bac +2)	Tennis fauteuil	Paralysie	De naissance	Oui, entraîneur de tennis	En couple, sans enfant	Étudiante	-	Employé à la mairie	Professeure d'espagnol	2° d'une fratrie de 3	1
6	Patrick	37	M	Diplômé en droit	Tennis fauteuil	Neuropathie	De naissance	Oui, avocat	En couple, sans enfant	Responsable marketing	-	Maître d'œuvre (bâtiment)	« Dans l'administratif »	Benjamin d'une fratrie de 3	1
7	Julien	31	M	Sans diplôme	Tennis fauteuil	Pieds bots, né sans tibias	De naissance	Non	Remarié, père	Femme au foyer	3 (6, ans 2 ans, 4 mois)	Surveillant pénitentiaire	Cheffe de rayon	9° d'une fratrie de 10	1
8	Fortuné	39	M	Bac +2, BTS MUC	Athlétisme handisport	Déficiência visuelle, cataracte	De naissance	Oui, cadre SNCF	Marié, père	NR	2 (4 et 7 ans)	Médecin (décédé)	Infirmière	Benjamin d'une fratrie de 2	2
9	Noémie	14	F	Collégienne 3e	Golf et golf des sourds et malentendants	Surdité sévère	De naissance	Oui, collégienne	Célibataire, sans enfant	-	-	Restaurateur	Enseignante	Aînée d'une fratrie de 2	1

DES SPORTIFS ET SPORTIVES AUX TRAJECTOIRES SOCIALES SPÉCIFIQUES ?

10	Issa	28	M	Niveau collège (6e)	Goalball	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, employé en ESAT	Célibataire, sans enfant	-	-	Agent d'entretien	Agente d'entretien	NR	1
11	Élodie	42	F	Bac +5, kinésithérapie	Goalball	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, kiné	En couple, mère	Dessinateur industriel	2 (14 et 18 ans)	Dessinateur industriel retraité	Mère ATSEM retraitée	Benjamin d'une fratrie de 4	2
12	Andréas	41	M	BEP	Goalball	Déficiência visuelle, rétinopathie	2004, 23 ans	Oui, éducateur	En couple, père	Avocate	1 (4 ans)	Militaire	NR	NR	1
13	Théo	26	M	Étudiant kiné	Goalball	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, kiné	Célibataire, sans enfant	-	-	NR	NR	NR	1
14	Adil	32	M	Bac +5, Kinésithérapie	Goalball	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, Kiné	Marié, père	NR	1 (1 an)	Maçon	Mère au foyer/ saisonnière	6° d'une fratrie de 7	1
15	Boris	37	M	Bac +5, Kinésithérapie	Goalball	Déficiência visuelle, cécité	1992, 7 ans	Oui, Kiné	En couple, sans enfant	NR	-	NR	NR	Benjamin d'une fratrie de 2	1
16	Driss	34	M	Étudiant kiné	Goalball	Déficiência visuelle, rétinite	Dégradation progressive de la vue	Oui, Étudiant	Marié, sans enfant	Sans emploi	-	NR	Agent d'entretien	Aîné d'une fratrie de 4	1
17	Lucile	28	F	BTS Assistant manager	Athlétisme handisport	Déficiência visuelle, rétinopathie	Dégradation progr. de la vue	Non	Célibataire, sans enfant	-	-	Ouvrier en sidérurgie	Employée de rayon	Benjamin d'une fratrie de 2	3
18	Hugo	22	M	Étudiant en droit (L3)	Athlétisme handisport	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, Étudiant	Célibataire, sans enfant	-	-	Chef d'entreprise (PME)	Bijoutière	Fratrie de 7	1
19	Ludovic	27	M	Bac pro en alternance	Athlétisme handisport	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, Vendeur	Célibataire, sans enfant	-	-	« Dans l'associatif »	Enseignante spécialisée	Benjamin d'une fratrie de 3	1
20	Manon	22	F	Étudiante en communication (BTS)	Athlétisme	Déficiência visuelle	De naissance	Oui, Étudiante	Célibataire, sans enfant	-	-	Laborantin retraité	Admin. d'une compagnie de cirque	Benjamin d'une fratrie de 6	2
NR = Non renseigné													Nombre total d'entretiens :	26	

Bibliographie

- ADAM C.-É., 2014, *Le processus de classification en handisport*, Paris, Doctorat de sociologie, Université Paris Nanterre.
- AGIER M., PRESTIANI S., 2011, *"Je me suis réfugié là !" Bords de route en exil*, Paris, Donner lieu.
- AKOUN A., 1999, « Identité », in Akoun, A., Ansart, P. (dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Seuil-Le Robert.
- AMIAMA J., REYDY C., URRUTY P., 2020, « L'ULIS : dispositif ou classe à part entière : Réflexions transfrontalières entre enseignants spécialisés de France et d'Espagne », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, n°65-1, p. 13-26.
- ANZIEU D., MARTIN J.-Y., 2009 (1968), *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF.
- ARENDRT H., 1983 (1961), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy.
- AUBERT N., 2006, « Hyperperformance et combustion de soi », *Études*, n°10, vol. 405, p. 339-351.
- BARTH F., 1995 (1969), « Les groupes ethniques et leurs frontières », in Poutignat P., Streiff-Feinart J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, p. 204-249.
- BECKER H. S., 1985 (1963), *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BERGER P., LUCKMANN T., 2018 (1966), *La construction sociale de la réalité*, Malakoff, Armand Colin.
- BIDART C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°120, p. 29-57.
- BOURDIEU P., 1979, *La distinction*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU P., 1980, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, p. 2-3.
- BOURDIEU P. (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU P., 1999, « Préface », in Sayad A., *La double absence*, Paris, Le Seuil.
- BOURDIEU P., 2000 (1972), « Trois études d'ethnologie kabyle », in Bourdieu, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Le Seuil, p. 11-215.
- BOURDIEU P., WACQUANT L., 1992, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Le Seuil.
- BRETON C., 2007, « Les textes législatifs régissant les CLIS (Classes d'Intégration scolaire) », *Cahiers de PréAut*, n°4, p. 29-36.
- BUI-XUAN G., 2004, *Le haut niveau peut-il être adapté ?*, in Actes du colloque européen FFSA, « Handicap mental et sport de haut niveau, limites pertinences », Paris, FFSA.
- BURLLOT F., JULLA-MARCY M., 2018, « Rythme de vie et accélération du travail sportif : le défi de la performance de haut niveau face à la contrainte du temps », in Aubert N. (dir.), *@La recherche du temps*, Paris, Érès, p. 281-283.
- CAILLE J.-P., 2020, « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », in INSEE, *France, Portrait social, édition 2020*, INSEE Référence, p. 109-128.
- CAILLÉ A., 2011, « Psychanalyse et théories de la psyché. Une perspective sociologique », *Revue du Mauss*, n°37, p. 193-215.

- CAILLÉ A., 2016, « Pouvoir, domination, charisme, leadership », *Revue du Mauss*, n°47, p. 305-3019.
- CARRIER C., 2002, *Le champion, sa vie, sa mort, Psychanalyse de l'exploit*, Paris, Bayard.
- CARTIER M., COLLET A., CZERNY E., GILBERT P., LECHIEN H., MONCHATRE S., NOÛS C., 2021, « "Allez, les pères !" Les conditions de l'engagement des hommes dans le travail domestique », *Travail, genre et sociétés*, n°46, p. 33-53.
- CASTEL R., 2007 (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHASE W.-G., SIMON H.-A. (1973), The mind's eye in chess, in W.G. Chase (Ed.), *Visual information processing*. New York : Academic Press.
- CHAUVEL L., 2006, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil.
- CLUZEL S., 2020, « Le sport, véritable vecteur d'intégration des personnes en situation de handicap », *Administration*, n°268, p. 80-82.
- COMPTE R., 2005, « Les sportifs handicapés mentaux face au sport de haut niveau : le regard des acteurs », *Reliance*, n°15, p. 71-81.
- CONSTANT J., ROOS-WEIL F., 2023, « Les chemins de l'inclusion », *L'information psychiatrique*, n°99, p. 407-410.
- COURONNÉ J., SARFATI F., 2022, « Introduction. De dispositif en dispositif, d'institution en institution », *Agora débats/jeunesses*, n°91, p. 54-64.
- CPSF (Comité paralympique national et sportif français), 2017, *Code National de Classification. Règles, pratiques et procédures pour la classification des athlètes*. En ligne : <https://www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/04/Code-National-de-Classification-.pdf>
- CRETINOIR C., 2014, *Sport et handicap : quels parcours sportifs pour des jeunes licenciés franciliens en situation de handicap ?*, Paris, DRJSCS.
- CUDDY A., FISKE, S., GLICK, P. (2007). « The BIAS Map: Behaviors from intergroup affect and stereotypes », *Journal of Personality and Social Psychology*, n°92, p. 631-648.
- DAHAN C., 2012, « Temps libre », *L'école des parents*, n°594, p. 26-29.
- DELEUZE O., BUI-XUÂN G., 1998, « Le paradoxe du torball : contribution à l'étude de l'intégration des déficients visuels », *Corps et culture* [en ligne], n°3, p. 1-18.
- DEMESLAY J., LE NOÉ O., 2015, « Des noms et des nombres. Régimes réputationnels et horizons temporels dans le sport de haut niveau », *Terrains & travaux*, n°26, p. 203-222.
- DEVEREUX G., 1980 (1967), *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Aubier.
- DIETRICH-RAGON P., FRECHON I., 2022, « Une enfance sous contrôle institutionnel : Les effets du rapport à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance sur la transition vers l'autonomie », *Agora débats/jeunesses*, n°91, p. 83-98.
- DORTIER J.-F., 2014, « Qu'est-ce que la philosophie de l'esprit ? », in Dortier J.-F. (dir.), *Le cerveau et la pensée, Le nouvel âge des sciences cognitives*, Paris, Éditions Sciences humaines, p. 151-160.
- DUBAR C., 2005 (2000), *La socialisation*, Paris, Armand Colin.
- DUCLOS K., 2006, « La symbolisation du féminin à l'épreuve du corps sportif », *Psychologie clinique et projective*, n°12, p. 381-402.

- DUMAZEDIER J., 1959, « Réalités du loisir et idéologies », *Esprit*, n°6, p. 866-893.
- DUMAZEDIER J., 1962, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil.
- DURKHEIM É., 2013 (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- DURKHEIM É., 1990 (1897), *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, PUF.
- ELIAS N., SCOTSON J.- L., 1997 (1965), *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.
- FAUQUET, C., 2011, « Repenser la performance du haut niveau pour gagner. Le cas du sport français », *Le journal de l'école de Paris management*, n°89, p. 9-14.
- FORTÉ L., MENNESSON C., 2012, « Réussite athlétique et héritage sportif. Socialisation familiale et développement d'un capital sportif de haut niveau », *SociologieS* [en ligne], « Théories et recherches ».
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FREUND J., 1990, *Études sur Max Weber*, Genève, Droz.
- GARDOU C., 2012, *La société inclusive, parlons-en !*, Toulouse, Érès.
- GAREL J.-P., 2005, « Sport d'élite et sport pour tous au regard du handicap », *Reliance*, n°15 : 33-44.
- GASPARINI W., 2008, « L'intégration par le sport. Genèse politique d'une croyance collective », *Sociétés contemporaines*, n°69, p. 7-23.
- GOFFMAN E., 1989, « Le travail de terrain », *Journal Of Contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, p. 123-132.
- GOFFMAN E., 1975 (1963), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- GIDDENS A., 1991, *Modernity and Self-Identity : Self and Society in the Late Modern Age*, California, Stanford University Press.
- GRIMAUD L., 2012, « Handicap : l'inclusion comme performance », *Empan*, n°87, p. 55-62.
- GROSSETÊTE M., MARCHETTI D., 2012, *La médiatisation des handicapé(e)s en France*, Rapport final pour la DREES et le CNSA, Université Paris 1 et EHESS.
- GUIBERT P., MERGIER A., 2006, *Le descenseur social. Enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon.
- GURVITCH G., 1966 (1954), *Le concept des classes sociales*, Paris, Centre de documentation universitaire, Les cours de la Sorbonne.
- HARTMUT R., 2019, « La compétition comme mode d'interaction », *Sociologie* [en ligne], n°3, vol. 10, p. 1-18.
- HAWKES L., 2010, « Une pensée qui contient : A.T. et mentalisation », *Actualités en analyse transactionnelle*, n°134, p. 24-41.
- HEYER É., LOKIEC P., MEDA D., 2018, « 18. Réhabiliter le salariat. » in Lokiec P., Meda D. (dir.), *Une autre voie est possible*, Paris, Flammarion, p. 295-305.
- HISTEL-BARONTINI L., 2021, « Outil 14. Les 5 Tibétains », in Histel-Barontini L., *La boîte à outils de la relaxation*, Paris, Dunod, p. 54-55.
- HOGGART R., 1998 (1957), *La culture du pauvre*, Paris, Minuit.
- HUIZINGA J., 1951 (1938), *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard.

HURTEL V., LACASSAGNE M.-F., 2009, « Importance des parents dans l'environnement social des jeunes joueurs de tennis : comparaison entre les années d'échantillonnage et les années de spécialisation », *STAPS*, n°84, p. 93-104.

IPC (International Paralympic Committee), 2015, *Code de classification des athlètes de l'IPC. Règles, Pratiques et Procédures pour la Classification des athlètes*. En ligne : <https://france-paralympique.fr/wp-content/uploads/2016/08/Code-Classification-2017.pdf>

JAVEAU C., 2006, « Routines quotidiennes et moments fatidiques », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°121, p. 227-238.

JEU B., 1975, *Le sport, la mort, la violence*, Paris, Presses universitaires du Septentrion.

JODELET D., 1991, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

JUNG C. (coord.), MAHUT D., 2022, *Trajectoires et socialisations des jeunes aidant-es*, CESSA-Défenseurs des droits-INJEP.

LAHIRE B., 1995, *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard-Le Seuil.

LAHIRE B. (dir.), 2019, *Enfances de classes. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Le Seuil.

LALLEMENT M., 2007, *Le travail, Une sociologie contemporaine*, Paris, Gallimard.

LAPLANCHE J., PONTALIS J.-B., 2002 (1967), *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF.

LEPOUTRE D., 2001 (1997), *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.

LARSON M. S., 1977, *The Rise of Professionalisation*, Berkeley, University of California Press.

LE SCANFF C., 2005, « Les bases de l'entraînement mental », *Bulletin de psychologie*, n°475, p. 101-105.

LÉVY-STRAUSS, C., 2007 (1952), *Race et histoire*, Paris, Gallimard.

LÖCHEN V., 2018, « Chapitre 4. Handicap et inclusion », in Löchen V., *Comprendre les politiques sociales*, Paris, Dunod, p. 197-273.

MAHUT D., 2017, *Le déclassement dans la migration*, Paris, L'Harmattan.

MARCELLINI A., 2016, « Figures et ambivalences du sport paralympique », in Queval I., *Du souci de soi au sport augmenté*, Paris, Presses des Mines, p. 61-68.

MARIE A., 2002, 2002, « Une anthropo-logique communautaire à l'épreuve de la mondialisation », *Cahiers d'Études africaines*, n°166, p. 207-256.

MARCELLINI A., 2005, « Un sport de haut-niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap », *Reliance*, n°15, p. 48-54.

MARCELLINI A., VIDAL M., FERREZ S., LÉSÉLEUC (de) É., 2010, « "La chose la plus rapide sans jambes." Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain », *Politix*, n°90, p. 139-165.

MAUSS M., 2008 (1924), *Essai sur le don*, Paris, PUF.

MEILLASSOUX, C., 1992 (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan.

NDIAYE, P., 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.

OAKLEY A., 1982, *Conventional Families*, in Rapoport, R., Fogarty, M. (dir.), *Families in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul, p. 123-137.

- OCDE, 2002, « Concurrence sur les marchés de produits et performance économique », *Revue sur le droit et la politique de la concurrence*, vol. 4, p. 27-38.
- OLIVIER DE SARDAN O., 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Belgique, Academia-Bruylant.
- Organisation mondiale de la santé, 2020, *Rapport mondial sur la vision*, Suisse, OMS.
- PAILLETTE S., WILLE F., DELFORCE B. et al., 2005, « Quelques résultats de la médiatisation du handisport aspects de méthode », *Reliance*, n°15, p. 68-70.
- PAPIN B., VIAUD B., 2018, « "Sportif sinon rien ?" Les destins scolaires des élites sportives engagées dans des études supérieures », *Sociologie*, n°9, p. 235-252.
- PASSERON J.-C., 1989, « Biographies, flux, trajectoires. Questions de l'extérieur », *Biographies et cycles de vie*, n°5, p. 3-22.
- PIORE M., 1979, *Bird of Passage, Migrant Labor in Industrial Societies*, New-York, Cambridge University Press.
- POUTIGNAT P., STREIFF-FEINART J., 1999 (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- REY A. (dir.), 2006 (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- RICOEUR P., 1996, « Les trois niveaux du jugement médical », *Ésprit*, n°227, p. 21-33.
- RIVIERE C., 1995, *Les rites profanes*, Paris, PUF.
- ROHMER O., LOUVET E., 2011, « Le stéréotype des personnes handicapées en fonction de la nature de la déficience. Une application des modèles de la bi-dimensionnalité du jugement social », *L'année psychologique*, vol. 111, p. 69-85.
- SASK M., 1983, « Removing the blinker ? A Critique of Recent contributions of the sociology of professions », *The sociological Review*, n°31-1, p. 1-21.
- SAUVADET T., 2006, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin.
- SCHNAPPER D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard.
- SCHWARTZ O., 2011, « Peut-on parler de classes populaires ? », *La Vie des idées* [en ligne] http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20110913_schwartz.pdf
- STICKER H.-J., 2017, *La condition handicapée*, Grenoble, PUG.
- TAGUIEFF, P.-A, 1987, *La force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Gallimard.
- TCHETGNIA L. (coord.), MAHUT D., (2023), *Personnes actives vivant avec la maladie de Parkinson, une étude socio-anthropologique*, CESSA-France Parkinson.
- VALADE B., 2016, « Les cinq sens : diversité et divergences des savoirs désunis », *Hermès*, n°74, p. 33-42.
- WEBER M., 2013, *La domination*, Paris, La Découverte.
- WITTORSKI R., 2007, *Professionnalisation et développement professionnel*, Paris, L'Harmattan.
- ZWEIG S., 2013 (1931), *La guérison par l'esprit*, Paris, Le Livre de Poche.

HANDICAP ET SPORT DE HAUT NIVEAU

DES SPORTIFS ET SPORTIVES AUX TRAJECTOIRES SOCIALES SPÉCIFIQUES ?

Au carrefour d'une sociologie des trajectoires, du sport et du handicap, cette recherche a pour objet de comprendre les mécanismes par lesquels vingt sportifs-ves porteurs-euses d'un handicap moteur ou sensoriel ont pris place dans le monde (handi)sportif de haut niveau.

En retraçant leurs parcours de vie, de l'enfance à la situation sociosportive actuelle, l'auteur a cherché à identifier les éléments clés de leur carrière (freins et leviers), ainsi que les conditions dans lesquelles ils et elles exercent leur(s) discipline(s) aujourd'hui (tennis fauteuil, goalball, athlétisme et athlétisme handisport, golf et golf des personnes sourdes et malentendantes).

Alors que Paris vient d'accueillir les Jeux paralympiques entre août et septembre 2024, il a paru opportun de mettre en lumière les conditions institutionnelles, sociales et économiques dans lesquelles évoluent les handisportifs-ves de haut niveau. Comment les personnes rencontrées pour cette enquête sont-elles devenues sportifs et sportives de haut niveau ? Quels regards portent-elles sur leur sport, leur carrière et leur handicap ? Quelles ressources développent-elles pour faire face aux contraintes qui sont les leurs ?

La double carrière (handisportifs-ves d'un côté, étudiant-es ou travailleurs-euses de l'autre), la précarité dans le handisport et ce qui est mis en œuvre pour en sortir, la classification (selon les handicaps et les capacités fonctionnelles des sportifs-ves) et les débats qu'elle suscite, l'impératif de reproduction des performances (pour gravir les échelons et rester au haut niveau) : ces quelques éléments – parmi d'autres – montrent que les trajectoires de vie des enquêté-es présentent entre elles des similitudes sociologiques fortes. Elles se fondent sur le partage d'une condition sociosportive déterminée en partie par le handicap et par le système pyramidal du (handi)sport de compétition.



ISSN : 2727-6465